Mersen

document de référence 2014

MERSEN

MERSEN

Document de Référence 2014

		page
1	Panorama général du Groupe	3
2	Responsabilité et développement durable	15
3	Gouvernement d'entreprise	47
4	Informations juridiques et financières à caractère général	89
5	Rapport de gestion	105
6	Comptes consolidés	121
7	Comptes annuels	177
8	Informations complémentaires	203
9	Tables de concordance	207

Les chapitres 2 à 8 comportent toutes les informations constituant le rapport de gestion en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, ainsi que le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Panorama général du Groupe

Message du Président du Conseil de Surveillance 4

Message du Président du Directoire 5

Chiffres clés 6

Profil du Groupe et axes stratégiques 7

Le Groupe en 2014 8

Présentation synthétique des activités 12

1

Message du Président du Conseil de Surveillance

L'environnement économique mondial dans lequel nous avons évolué en 2014 a été assez contrasté mais globalement peu dynamique : l'Europe a fait du sur place ; les Etats-Unis ont montré une reprise au second semestre, mais tirée uniquement par la consommation, et les pays émergents ont eu des évolutions très différenciées, mais globalement en moindre progression que par le passé. Et dans toutes ces régions, l'investissement industriel – qui constitue de fait le débouché principal de Mersen - a souffert par rapport à l'évolution de l'économie en général.

Pour Mersen, cela s'est traduit par une année 2014 certes encore difficile mais qui montre des signes d'amélioration : l'activité a été en croissance organique de 2 % hors marché de la chimie (-1,5 % au total), et la marge opérationnelle courante a légèrement progressé.

Les performances de Mersen démontrent surtout notre résistance à trois années d'environnement difficile, et notre combativité pour en sortir par le haut : les ventes sont reparties dans plusieurs segments tels que l'électronique de puissance, le solaire, l'éolien, témoignant de la qualité de nos développements techniques, de la présence très active de nos équipes commerciales et de notre compétitivité au meilleur niveau mondial.

La mise en place du plan Transform est désormais largement accomplie. Les effets bénéfiques commencent à se traduire dans les comptes mais se verront davantage à partir de 2015. L'organisation industrielle en ressortira plus efficace, et le Groupe sera ainsi à même de profiter pleinement de tout redémarrage de marché.

Dans un contexte qui pourrait rester encore peu dynamique en Europe et dans certains secteurs comme la chimie, nos performances devraient montrer une progression plus sensible en 2015. Les efforts de productivité seront poursuivis, et notre organisation continuera à s'adapter afin de tendre vers une efficacité maximale.

Je tiens à remercier les actionnaires pour leur fidélité malgré une évolution du cours de bourse peu favorable en 2014. Nous espérons que ce cours prendra progressivement en compte nos ambitions affichées pour le futur, notre véritable potentiel réalisable dans un meilleur environnement, et la valeur de nos positions stratégiques. Afin de récompenser la confiance et la fidélité de nos actionnaires le Conseil de Surveillance et le Directoire ont décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires une augmentation du dividende à 0,50 € par action.

Au plan de la gouvernance, je voudrais souligner que le Conseil de Surveillance a connu un renouvellement partiel, avec l'arrivée d'Isabelle Azemard en 2014 et Catherine Delcroix début 2015, qui chacune, nous apporte une expérience industrielle précieuse. Je me réjouis du fait que le Conseil de Mersen compte maintenant quatre femmes, plaçant ainsi Mersen en avance sur les évolutions réglementaires.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des équipes de management et l'ensemble des collaborateurs du groupe pour leur engagement au service de Mersen. Grâce à eux, Mersen va continuer de se montrer performant et conquérant.

Hervé Couffin

Message du Président du Directoire

L'année 2014 a été marquée pour Mersen par la reprise d'une activité dynamique pour ses marchés des énergies renouvelables et de l'électronique qui ont réussi à compenser en partie un marché de la chimie affecté par la non-récurrence d'un contrat significatif et la faiblesse de la demande. La zone Asie-Pacifique a connu une croissance de près de 4 % et la situation en Amérique du Nord s'est nettement améliorée en fin d'année. En Europe, quelques pays comme l'Allemagne ou l'Italie ont connu des croissances significatives qui ont permis de compenser en partie la baisse liée à la fin du contrat Sabic. Le Groupe a par ailleurs poursuivi cette année sa politique d'acquisition en intégrant avec succès en début d'année 2014 l'activité de la société espagnole Cirprotec qui contribuera à la stratégie de croissance du pôle électrique. Ainsi, Mersen affiche en 2014 un chiffre d'affaires de 731 millions d'euros, en retrait limité par rapport à 2013.

Malgré cette légère baisse d'activité et un contexte toujours difficile, le Groupe a fait preuve d'une grande capacité de résistance et d'adaptation en dégageant une marge opérationnelle courante de 8,2 % du chiffre d'affaires, en légère progression par rapport à l'année dernière. C'est le résultat de notre démarche de transformation illustrée en particulier par le plan Transform qui fait de Mersen un Groupe plus agile, proche de ses marchés et de ses clients avec une offre de produits et de solutions toujours plus innovante.

Grâce à l'implication des équipes opérationnelles, Mersen a également poursuivi ses efforts en matière de cash en générant, sur la période, un cash-flow opérationnel avant investissements et éléments exceptionnels de près de 80 millions d'euros. C'est une performance solide dans un contexte de restructuration industrielle et d'anticipation de la croissance du chiffre d'affaires. La dette financière nette est quasiment stable par rapport à l'année dernière en raison de l'impact de l'appréciation du dollar US par rapport à l'Euro, mais les ratios financiers restent solides, ce qui a permis au Groupe de renégocier à des conditions favorables son crédit syndiqué.

L'ambition de Mersen reste inchangée, à savoir atteindre, dans un environnement économique favorable, un chiffre d'affaires proche d'un milliard d'euros en 2018 avec une marge opérationnelle courante de 12 % du chiffre d'affaires. Pour 2015, l'environnement économique reste peu prédictible mais nous anticipons une année plus favorable que 2014. Dans ce contexte, le Groupe va continuer à renforcer ses efforts de créativité et d'innovation pour accroître sa compétitivité tout en poursuivant le déploiement du plan Transform. Nous allons également poursuivre nos recherches d'acquisitions ciblées pour enrichir notre offre et accélérer notre développement.

Je tiens à remercier nos équipes pour leur engagement. Grâce à elles, nous préparons notre entreprise pour le futur, en nous appuyant sur ses expertises et sa capacité à être proche de ses marchés. Nous avons tous les atouts pour aborder l'année 2015 avec confiance.

Luc Themelin

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES 2014
par zone géographique

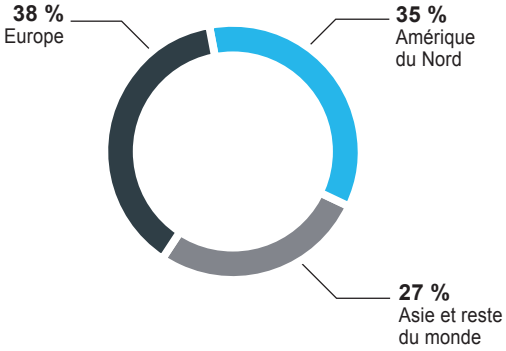

CHIFFRE D'AFFAIRES
(En millions d'euros)

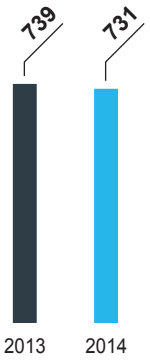

MARGE EBITDA
(En %)

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS* *(En %)*

* Résultat opérationnel courant / capitaux employés moyens (immobilisations nettes y compris *goodwill* + BFR).
** Avant charges exceptionnelles.

FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POURSUIVIES*
(En millions d'euros)

* Après impôts et variation du besoin en fonds de roulement et avant investissements.
** hors éléments exceptionnels.

RATIO D'ENDETTEMENT*
(endettement net sur EBITDA)

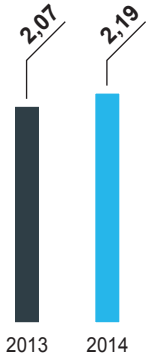

* Calculé selon méthode du crédit syndiqué de 350 millions de dollars US.

DIVIDENDE PAR ACTION
(En euros)

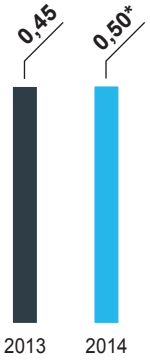

* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Profil du Groupe et axes stratégiques

Mersen conçoit des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients pour optimiser leur performance industrielle.

L'activité du Groupe s'articule aujourd'hui autour de **deux pôles d'expertise** sur lesquels il occupe des positions de leader ou de co-leader mondial.

Le pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** (SMA-Matériaux) propose une gamme d'équipements en graphite et matériaux ultra-performants (métaux réactifs, SiC…) destinés à des environnements industriels très exigeants : applications à hautes températures et milieux corrosifs. Cela comprend par exemple des pièces en graphite ultra-pur utilisées dans des fours industriels ou dans le procédé de production des cellules solaires et des semi-conducteurs ou des échangeurs de chaleur pour la métallurgie ou l'industrie de la chimie.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** (SCE-Électrique) propose des composants et des solutions innovantes contribuant à la performance et à la sûreté des installations électriques : balais et porte-balais de commutation électrique, bagues collectrices et systèmes de transfert de signaux pour éoliennes, fusibles industriels, parasurtenseurs, capteurs de courant et collecteurs pour le transport urbain…, ainsi qu'une offre dédiée à l'électronique de puissance composée de refroidisseurs, barres d'interconnexion laminées et fusibles.

Les deux pôles proposent une gamme de services et maintenance associés.

Cette double expertise sert des **marchés** répondant à des enjeux majeurs d'efficacité énergétique ou liés à la croissance de la population mondiale :

- les **énergies** (solaire, éolienne, hydroélectrique, conventionnelles) et en particulier les énergies renouvelables pour permettre l'accès à de nouvelles sources d'énergie et servir de complément aux énergies classiques ;
- **l'électronique** pour apporter des solutions pour la fabrication des semi-conducteurs et pour la conversion de puissance ;
- la **chimie-pharmacie** pour répondre aux besoins de matières plastiques dans la construction, l'industrie automobile… et à la demande de l'industrie pharmaceutique ;
- les **transports** (ferroviaires, aéronautiques et maritimes) pour répondre aux besoins croissants de mobilité de la population mondiale et de transports de marchandises ;
- elle sert également les **industries de procédés** dont elle accompagne la transition vers une plus grande efficacité énergétique.

Mersen bénéficie aujourd'hui d'un outil de production performant avec des usines dotées des technologies les plus modernes. Le Groupe s'appuie également sur un réseau commercial **international**, qui lui permet de bénéficier des croissances des marchés locaux sur lesquels il occupe des positions de leadership et de déployer sa stratégie de proximité avec les grands acteurs industriels de ses marchés. Et c'est de cette proximité avec ses clients et de la connaissance de leurs enjeux que se développe **l'innovation** chez Mersen. Les premiers partenaires du Groupe en matière d'innovation sont en effet les clients, leaders de chaque secteur, pour lesquels le Groupe fabrique des produits sur mesure.

Parallèlement, la politique d'**acquisitions ciblées** mise en œuvre par le Groupe lui a permis ces dernières années de consolider ses positions de leader tout en élargissant son offre de produits et sa présence géographique, notamment en Asie, qui représente un moteur de croissance important.

Le Groupe en 2014

→ Des améliorations

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2014 a été proche du niveau de celui de 2013. L'année a été marquée par le dynamisme de nos marchés des énergies renouvelables et de l'électronique qui ont compensé la morosité du marché de la chimie.

L'énergie

Les besoins énergétiques mondiaux ne cessent de croître tandis que les ressources en énergies fossiles se raréfient. Le développement rapide des énergies renouvelables permet d'atténuer les pressions exercées par la demande d'énergie et la pollution, mais nécessite l'invention de solutions technologiques qui facilitent leur exploitation et améliorent leur compétitivité.

Mersen développe des solutions répondant aux besoins des principales sources d'énergies, en particulier ceux des énergies renouvelables.

Dans la filière **solaire**, Mersen offre une large gamme de produits utilisés tout au long du processus de production des cellules solaires. Le Groupe fournit des pièces en graphite usinées, purifiées et parfois revêtues, comme par exemple des électrodes en graphite ultra-pur nécessaires à la fabrication du polysilicium, des éléments chauffants, des supports de creusets et des ensembles d'isolation de four pour la fabrication de lingots de silicium cristallin, le principal composant des cellules photovoltaïques.

La forte baisse des prix des cellules et du polysilicium depuis 4 ans favorise la rentabilité de cette énergie et lui permet de se rapprocher de la parité tarifaire (« grid parity ») dans un certain nombre de pays. Ainsi, les installations de panneaux solaires se poursuivent dans le monde et ont été particulièrement dynamiques en 2014 en Chine, au Japon et aux Etats-Unis. En 2014, environ 47 GW ont été installés contre 41 GW en 2013.

Mersen continue à être un partenaire privilégié des fabricants de polysilicium qui se concentrent sur le haut de gamme, comme Wacker Chemie, Hemlock, SunEdison ou encore GCL et les accompagne dans leurs nouveaux investissements. Le Groupe fournit également des pièces en graphite pour les fours de cristallisation aux fabricants de cellules solaires. Ces clients, principalement chinois, ont amélioré leurs processus et ont donc participé à l'amélioration de l'efficacité de l'énergie solaire. Ce marché reste surcapacitaire en 2014 mais le Groupe a bien résisté, grâce à des efforts d'innovation et d'amélioration opérationnelle.

Le Groupe offre également toute une gamme de solutions pour la distribution d'énergie (boîtiers de jonction, interrupteurs, fusibles, parafoudres…) qui répondent à des risques très spécifiques inhérents à ce type d'équipements électriques et nécessitent l'expertise de spécialistes pour la surveillance des panneaux et leur mise en sécurité contre les surtensions et les surintensités. Il a également développé des dispositifs électroniques de déconnexion des modules photovoltaïques destinés à prévenir les risques d'électrocution et à anticiper sur les réglementations à venir pour la sûreté des installations et des forces de secours (pompiers). En 2014, l'activité a été particulièrement soutenue sur ce domaine en Amérique du Nord, au Japon et en Inde. Mersen a également été sélectionné pour participer au projet de la plus grande ferme solaire en Europe, implantée sur la commune de Cestas, près de Bordeaux. Le Groupe fournit un ensemble de composants spécialement adaptés à l'application photovoltaïque : interrupteurs basse tension, système de protection des surtensions, fusibles et porte fusibles, soit un total de plus de 200 000 unités qui protègeront l'ensemble de l'installation, en amont du convertisseur.

Sur le segment de l'**éolien**, Mersen fournit des solutions pour la distribution d'énergie de la génératrice, des moteurs et des équipements de distribution (fusibles, parasurtenseurs, barres d'interconnexion et refroidisseurs), pour la génération d'électricité (jeux de bagues collectrices, balais et porte-balais) et pour les moteurs d'orientation des pales et de la nacelle (transferts de signaux, balais et porte-balais). Le Groupe développe également des services de maintenance pour optimiser la production d'énergie éolienne : diagnostics techniques, vérification d'équipements, installation ou remplacement de composants.

Cette offre étendue lui a permis de devenir un fournisseur référent de la filière éolienne.

En 2014, Mersen s'est particulièrement illustré sur le marché de la rechange aux Etats-Unis, grâce notamment à une activité soutenue avec Nawsa (North American Wind Service Alliance), le premier réseau de réparateurs-distributeurs spécialisé dans l'éolien en Amérique du Nord. Cette expertise du marché de la rechange a été déployée cette année en Chine, avec une percée auprès des fabricants de génératrices chinois (Sinovel, United Power, DEC) et des fabricants occidentaux présents en Asie (Gamesa, GE).

Sur le marché de la première monte, Mersen a signé en 2014 un accord-cadre avec ABB qui porte sur la fourniture de baguier de puissance, porte-balais et balais en graphite spécifiquement conçus pour la nouvelle gamme de génératrices ABB de technologie à balais. En 2014, les premières commandes ont été passées en Inde, en Chine et en Autriche, la présence de Mersen dans ces pays constituant un avantage concurrentiel décisif. Le déroulement satisfaisant des premières commandes a permis d'étendre, en fin d'année, l'accord au Brésil où le Groupe est également bien implanté.

Mersen est également présent sur d'autres segments des énergies renouvelables comme l'énergie **hydroélectrique**. L'offre du Groupe concerne les marchés hydroélectriques matures (Europe, Amérique du Nord) et les nouveaux projets hydroélectriques dans les pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Colombie). En 2014, le Groupe s'est positionné avec succès sur deux projets PSP (Pump Storage Power) menés par Alstom (Projet Linthal en Suisse) et Voith (projet Frades II au Portugal). Mersen fournit des couronnes

porte-balais de large diamètre conçues en collaboration avec les équipes des maîtres d'œuvre. Le Groupe est également présent sur le marché de la maintenance et des services.

Enfin, sur le segment des **énergies conventionnelles**, l'activité a été ralentie mais le Groupe poursuit ses développements pour faciliter la maintenance des équipements. Ainsi, la capacité du Groupe à développer des systèmes sur-mesure et plug-and-play ou d'offrir des solutions de ré-engineering a permis de remporter plusieurs contrats, notamment avec Alstom en Allemagne.

L'ensemble du marché de l'énergie a représenté 18 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2014, contre 16 % en 2013. Il est en croissance par rapport à l'année dernière de plus de 10 %.

L'électronique

Mersen intervient à deux niveaux sur le marché de l'électronique.

- Mersen fournit principalement du graphite haut de gamme et ultra-pur pour la **production de semi-conducteurs** utilisés dans l'électronique de puissance et dans les LED. La qualité du graphite alliée à l'usinage de haute précision et les revêtements de Mersen, contribuent notamment à assurer un rendement optimal au procédé de fabrication des semi-conducteurs de puissance et sont également adaptés aux nouvelles générations de composants aux dimensions de plus en plus réduites, et supportant des tensions et des courants électriques toujours plus élevés.

  La position de Mersen auprès des leaders technologiques occidentaux du marché des LED (en particulier des leaders américains de la LED haute performance) a permis au Groupe de bénéficier, en 2014, de la croissance du marché des LEDs à destination de l'éclairage général. Dans le domaine de l'électronique silicium, le Groupe est leader dans la fourniture de suscepteurs en graphite pour l'implantation ionique : il est en effet fournisseur privilégié d'Applied Varian, le leader du secteur, qu'il livre à la fois aux Etats-Unis et en Chine.

- Mersen propose également aux équipementiers une offre sur-mesure de **composants d'électronique de puissance** (systèmes de refroidissement et d'interconnexion sophistiqués, fusibles) leur permettant d'optimiser la conception de leurs modules de puissance. Ces composants se retrouvent en particulier dans les variateurs de vitesse pilotant les moteurs électriques des installations industrielles ou tertiaires ou encore dans les interconnexions de réseaux de transmission et de distribution d'énergie.

  Le Groupe a finalisé en 2014 les investissements en Chine lui permettant de bénéficier d'une plateforme industrielle performante capable de servir les clients de la zone. En termes d'organisation commerciale, Mersen dispose désormais d'un réseau mondial d'ingénieurs spécialisés lui permettant de répondre aux demandes des clients partout dans le monde et de les accompagner dans leur développement à l'international.

L'activité a été plutôt dynamique en 2014. Le Groupe a été sélectionné par le sud-coréen Dawonsys, choisi par ITER Korea Agency pour la fabrication des convertisseurs de puissance nécessaires au fonctionnement du réacteur ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor). Mersen fournira, entre autres, les refroidisseurs et les fusibles semi-conducteurs. En Asie, le Groupe a gagné des parts de marché, grâce notamment à ses succès auprès de clients comme Fuji Kobe (Japon - installations UPS). Il a également été sélectionné pour la fourniture de busbars par de nouveaux acteurs chinois, comme par exemple RXPE pour les lignes HVDC ou Tianxin pour des variateurs de vitesse.

Le marché de l'électronique a représenté 18 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2014 contre 16 % en 2013. Il est en croissance par rapport à l'année dernière de plus de 6 %.

La Chimie-Pharmacie

La chimie contribue aux progrès de la santé, de l'alimentation, tout en étant impliquée dans le développement de biens de consommation courante. Elle est aujourd'hui un élément clé de l'économie mondiale et la pierre angulaire de développements futurs.

Mersen se positionne aujourd'hui pour équiper ces marchés avec une gamme étendue d'équipements sur mesure (échangeurs, colonnes, réacteurs…) en graphite et métaux réactifs qui assurent les fonctions d'échange thermique et de transfert des fluides hautement corrosifs et chauds. Au-delà des équipements unitaires, Mersen propose des solutions de process clé en main.

Après deux années dynamiques portées par les livraisons d'équipements critiques en métaux réactifs pour le groupe Sabic, l'activité 2014 s'est réajustée.

L'activité demeure cependant significative pour les systèmes clé en main, tirée par les besoins du marché chlore-soude. L'activité a été particulièrement dynamique en Amérique du Nord et au Moyen-Orient, portée par des investissements pour les marchés du pétrole et du gaz ou du traitement de l'eau. L'Europe est en revanche restée stable mais devrait profiter à l'avenir des exigences de mise en conformité à la législation européenne qui impose l'abandon de la technologie d'électrolyse à mercure au profit de la technologie à membrane, d'ici à la fin 2017.

Le marché des engrais est important pour le Groupe qui fabrique des équipements en graphite utilisés dans le procédé de fabrication de l'acide phosphorique, intermédiaire pour la production d'engrais : des échangeurs de chaleur ont ainsi été livrés en 2014 en Chine, en Afrique du Sud (Foskor), ou encore au Maroc chez notre client historique OCP (Office Chérifien des Phosphates). Une commande importante a également été enregistrée auprès de l'ingénieriste sud-coréen Hanwha Engineering & Construction, pour équiper une nouvelle unité de production d'acide phosphorique dans le Golfe persique. Cette unité sera partie intégrante du complexe industriel de produits phosphatés qui doit être développé au nord de l'Arabie Saoudite.

A noter également le succès auprès d'un autre ingénieriste, japonais celui-là, dans le cadre d'un projet d'extension d'une usine de caoutchouc synthétique basée à Singapour : Mersen fournit une solution de tuyauterie PTFE livrée clé en main.

Le Groupe livre également des échangeurs de chaleur et des systèmes de production clés en main d'acide chlorhydrique pour le marché des isocyanates (TDI/TMI), intermédiaires pour la fabrication des mousses en polyuréthane en Europe comme au Moyen Orient. Ce marché est resté en croissance en 2014, particulièrement tirée par la demande liée à la construction, l'automobile et les biens de consommation.

Enfin, pour le marché de la chimie de spécialités (herbicides, additifs alimentaires, peintures), le Groupe a enregistré des commandes d'échangeurs de chaleur aux Etats-Unis et en Europe. Il poursuit par ailleurs sa collaboration avec Corning sur le développement de réacteurs à flux continus.

En 2014, le Groupe a adapté son organisation de services et de maintenance d'équipements anticorrosion afin de développer cette offre auprès de ses clients.

Ce marché a représenté 13 % des ventes en 2014, contre 16 % en 2013.

Les transports

Face à une demande de mobilité des personnes toujours plus forte et aux besoins croissants de transports de marchandises, une des solutions viable sur le long terme est le développement des transports collectifs, aériens ou ferroviaires qui requièrent des systèmes électriques aux performances et à la fiabilité renforcées.

Dans le domaine **ferroviaire**, les solutions Mersen équipent aussi bien les infrastructures que les matériels roulants. Ses applications concernent tout autant la distribution d'énergie électrique (refroidisseurs, busbars laminés, fusibles, parasurtenseurs, contacteurs, balais, porte-balais) que l'alimentation électrique (capteurs de courant, systèmes de mise à la terre, patins de troisième rail, bandes de pantographes), et s'appuient sur l'expertise du Groupe reconnue par les plus grands constructeurs.

Soutenu par l'urbanisation croissante dans les pays émergents, les préoccupations environnementales ou encore le coût des carburants, le ferroviaire reste un secteur en croissance. Le trafic croît d'environ 5 % par an et le marché mondial devrait progresser en moyenne de 2,6 % par an d'ici à 2017.

En 2014, le marché ferroviaire mondial a poursuivi sa croissance, de l'ordre de 2,5 % à 5 % suivant les segments de marchés (matériel roulant, infrastructures, maintenance et interopérabilité) et a représenté un volume d'environ 160 milliards d'euros. Les besoins d'interopérabilité entre les réseaux ont été soutenus, avec une croissance de l'ordre de 5 %. Du point de vue de la typologie des réseaux, les métros et le transport de marchandises ont connu les plus fortes croissances –de l'ordre de 5 à 6 %. La demande de trains à grande vitesse a quant à elle ralenti, après des années d'équipement record en Chine, mais reste en croissance, de l'ordre de 2 %.

Du point de vue géographique, les marchés les plus importants demeurent l'Europe de l'Ouest suivie de peu par l'Asie-Pacifique, et l'Amérique du Nord, qui ont totalisé près de 68 % des volumes d'achats en 2014. Les constructeurs chinois CSR et CNR, qui sont passés respectivement en première et troisième positions mondiales en 2012, viennent de plus en plus concurrencer les acteurs traditionnels sur l'ensemble de ces marchés.

L'implantation commerciale et industrielle locale de Mersen et son positionnement historique auprès de tous les grands constructeurs, y compris chinois, ont contribué à de nombreux succès en 2014, notamment lorsque la capacité à assembler les produits localement devient un impératif commercial.

Sur les projets de trains à grande vitesse, la demande, en 2014, a été forte en Chine pour Mersen : le Groupe a fourni à la fois des refroidisseurs pour les trains Siemens déployés en Chine et des retours de courant pour les trains des constructeurs chinois (CSR et CNR). Le Groupe est également positionné sur les nouveaux projets de métro ou de liaisons intra urbaines en Europe de l'Est, en Asie du Sud-Est et en Amérique Latine mais aussi dans la péninsule arabique. Pour le marché européen, Mersen a reçu cette année l'homologation norme DIN pour ses bandes de pantographes en carbone ; cette étape indispensable lui permet de cibler pour les années à venir les réseaux de transports allemands, autrichiens et suisses. Le Groupe a également remporté une commande particulièrement innovante pour le tramway de Saragosse (Espagne) : le Groupe fournit des capteurs de courant statiques permettant d'assurer la recharge rapide -en 20 secondes seulement- lors de l'arrêt aux stations des tramways sans caténaires.

Le Groupe a poursuivi le déploiement de ses services de maintenance. Ce type de prestation permet à Mersen de mettre en avant son expertise auprès de ses clients tout en leur proposant l'ensemble de sa gamme de produits. En 2014, le Groupe a poursuivi son partenariat avec London Underground pour la maintenance de ses rames.

L'activité sur le marché du **transport aéronautique** est restée dynamique en 2014, à un niveau cependant moins élevé que celui de 2013.

Sur ce segment, Mersen fournit des composants très techniques capables de résister à des environnements extrêmes tout en répondant aux contraintes du secteur, très exigeantes et strictes en termes de sécurité. On y trouve notamment des équipements capables de résister aux conditions extrêmes de température et d'abrasion comme des composants réfractaires, des produits en composites Carbone/Carbone pour le freinage, des pièces d'étanchéité ou encore des refroidisseurs et barres d'interconnexion pour l'électronique de puissance et des balais en carbone pour les machines tournantes électriques. Les solutions et matériaux du Groupe interviennent également dans les procédés de fabrication des aubes de réacteur en alliages spéciaux. Avec des avions de plus en plus électriques et des besoins en efficacité de plus en plus importants, la part de marché de Mersen dans un avion augmente.

Le Groupe est présent chez de nombreux sous-traitants de 1er rang des principaux avionneurs Airbus, Boeing, Bombardier ou Embraer. En 2014, Mersen a poursuivi ses livraisons de refroidisseurs à Thales pour l'équipement des avions B-787 Dreamliner. Il a été qualifié pour la première fois sur un moteur du fabricant allemand MTU, ce qui génèrera de l'activité supplémentaire dans les années à venir.

Dans le domaine **spatial**, Mersen a livré les premières pièces en carbure de silicium pour le projet Euclid, en sous-traitance d'Airbus Defence and Space. Après avoir participé à leur conception, Mersen fournit les miroirs et la structure du grand télescope en carbure de silicium. Le carbure de silicium est particulièrement prisé par les applications spatiales pour ses propriétés uniques comme la légèreté et la stabilité thermomécanique exceptionnelle.

Le marché des transports a représenté 16 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2014, comme en 2013.

Industries de procédés

Marché traditionnel du Groupe, les industries de procédés – extraction pétrolière et minière, sidérurgie, aciérie, papeterie, verrerie…– recherchent de plus en plus d'efficacité énergétique

à travers l'amélioration continue des procédés et les économies d'énergie.

Mersen équipe cette filière avec l'ensemble de sa gamme : balais, porte-balais, fusibles industriels, refroidisseurs, busbars laminés, parasurtenseurs ou encore des produits d'isolation thermique, des échangeurs thermiques et des pièces en graphite façonnées sur mesure. Le Groupe offre également des prestations de services et de maintenance.

En matière de recherche d'économies d'énergie, nos solutions contribuent à réguler et optimiser le fonctionnement des moteurs. La demande est particulièrement tirée par des industries utilisatrices de gros moteurs comme la métallurgie, l'extraction minière ou encore le traitement de l'eau.

En 2014, l'activité a été affectée par un environnement économique défavorable et, dans une moindre mesure, par la délocalisation de la production sidérurgique vers l'Asie. Grâce à son organisation mondiale, le Groupe capte une partie de cette activité en Asie, mais une part importante est confiée à des industriels locaux.

Le Groupe est également bien positionné sur le marché de l'usinage par électroérosion que ce soit en Asie comme en Europe et aux Etats-Unis grâce à des nuances de graphite spécifiques pour des pièces de haute précision. Il est en particulier fournisseur de graphite sophistiqué pour les partenaires de Samsung qui fabriquent les moules pour la nouvelle génération des Galaxy.

Dans l'extraction minière, Mersen est bien positionné en Australie auprès des grands donneurs d'ordre comme Rio Tinto ou BHP et fournit des balais et des busbars aux fabricants d'engins spécialisés comme Caterpillar et Joy Global. En 2014, le Groupe a souffert de la baisse de l'activité minière en Australie.

En Europe, le Groupe réalise des prestations de services uniques auprès de groupes sidérurgiques (maintenance de moteurs de laminoirs notamment), permettant de renforcer des relations commerciales sur le long terme.

De façon générale, le Groupe dispose d'une offre unique pour les variateurs de vitesse : il est ainsi bien positionné auprès d'acteurs comme Siemens, Schneider, Semikron pour les moteurs de pompes et des ventilateurs. Il sert également des industries comme le papier, l'alimentaire, l'eau au travers de clients comme Vacon.

Dans l'ensemble des industries de procédés, le Groupe se focalise sur le haut de gamme.

Le Groupe a réalisé 35 % de ses ventes sur ce marché en 2014, contre 36 % en 2013.

→ Une présence géographique équilibrée

Celle-ci s'inscrit dans une stratégie de proximité avec les grands acteurs industriels de ses marchés. Grâce à son réseau commercial puissant, Mersen peut à la fois accompagner ses clients dans leur développement à l'international mais également bénéficier des croissances des marchés locaux sur lesquels il occupe des positions de leadership.

La situation au cours de l'année 2014 a connu des trajectoires contrastées en fonction des régions. La situation s'est graduellement améliorée dans la zone Amérique du Nord, pour se terminer avec une nette croissance. En Asie, la situation est restée positive au cours de l'année si l'on exclut l'impact, au dernier trimestre, de la décision du Groupe d'arrêter les équipements en acier carbone. Enfin, en Europe, la situation est restée morose. En 2014, Mersen a réalisé 38 % de ses ventes en Europe, 22 % en Asie, 35 % en Amérique du Nord et 5 % dans le reste du monde.

→ Une culture d'expertise et d'innovation

L'innovation naît de la proximité du Groupe avec ses clients, de la connaissance de leurs enjeux et de la veille technologique de Mersen. Leurs demandes de plus en plus exigeantes aboutissent à la mise au point de nouveaux designs et de technologies qui peuvent être réalisés parfois en co-développement.

La culture de l'innovation est stimulée par des événements fortement mobilisateurs comme les journées du développement et les Challenges Innovation organisés chaque année au sein du Groupe pour récompenser les initiatives les plus prometteuses en termes de développement futurs.

La démarche du Groupe s'inscrit dans la continuité : en 2014, comme les années précédentes, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- La mise au point de nouvelles offres, qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes, à destination de nos marchés ou applications stratégiques, comme le photovoltaïque, l'éolien, le transport aéronautique et ferroviaire, l'électronique, les LEDs, ou encore le stockage d'énergie et l'efficacité énergétique ;
- Le renforcement de la compétitivité des produits au cœur des métiers du Groupe.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2014 ou encore en cours de développement, on peut citer par exemple :

- La mise au point de nouvelles nuances de graphite à coûts compétitifs, destinées aux applications les moins exigeantes en termes de propriétés techniques ;
- Le développement de systèmes de protection contre la surtension intégrant une fonction électronique de détection des défauts et de maintenance prédictive ;
- La mise au point de systèmes de transfert de signal sans contact, visant à l'amélioration de la fiabilité de la transmission des données ;
- Une technologie brevetée de fusible haute tension à limitation de courant capable de remplacer les solutions classiques et qui améliore la sécurité dans des conditions extrêmes dans les applications de conversion d'énergie éolienne et solaire ;
- Le développement d'un procédé de carbonisation continue de fibre de rayonne qui réduit la consommation d'énergie, abaisse les coûts de fabrication et contribue à l'amélioration de la qualité et de l'homogénéité lors de la production de feutres isolants.

Présentation synthétique des activités

→ Matériaux (SMA)

- 280 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 38 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1 (1) mondial des équipements anticorrosion en graphite.
- N° 2 (1) mondial des applications à hautes températures du graphite isostatique.

(1) Source interne

Offre produits et applications

L'offre produits du pôle matériaux remplit deux fonctions clés qui répondent aux besoins des clients :

- La résistance à de très hautes températures : l'offre de Mersen comprend des équipements en graphite isostatique, des composites carbone/carbone, des feutres rigides et carbure de silicium pour des applications solaires, semi-conducteurs et autres procédés réfractaires, électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours…
- La protection contre la corrosion : cette fonction est réalisée par des équipements à base de graphite, de métaux réactifs (tantale, zirconium, titane…) ou de polymères fluorés (PTFE…) pour les industries de la chimie, de la pharmacie ou de la métallurgie.

Orientations

- Développer des applications à très haute valeur ajoutée à base de graphite isostatique et autres matériaux.
- Accélérer le développement des activités de production en aval dans le graphite (traitement de surface, …)
- Devenir une référence comme fournisseur de produits finis et de qualité, notamment aux filières solaire et électronique.
- Poursuivre le développement de solutions complètes y compris offre de services et de maintenance pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie.

Principaux concurrents
(par ordre alphabétique) :

- Schunk (Allemagne) – Graphite isostatique
- SGL Carbon (Allemagne) – Graphite isostatique, systèmes anticorrosion
- Tokaï Carbon (Japon) – Graphite isostatique
- Toyo Tanso (Japon) – Graphite isostatique

Principaux clients
(par ordre alphabétique) :

- Airbus Defense & Space (France)
- Applied Varian (États-Unis)
- BASF (Allemagne)
- Bayer (Allemagne)
- Canexus (Canada)
- Cree (États-Unis)
- Hemlock (États-Unis)
- Jacobs (États-Unis)
- OCP (Maroc)
- Safran (France)
- Samsung (Corée du Sud)
- Solvay (France)
- Technip (France)
- Wacker Chemie (Allemagne)
- Yingli Green Energy (Chine)

Certaines des activités du pôle Matériaux relèvent de la réglementation sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage.

→ Electrique (SCE)

- 451 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 62 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1 (1) mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques industriels.
- N° 2 (1) mondial des fusibles industriels.

(1) Source interne

Offre produits et applications

L'offre-produits du pôle électrique remplit trois fonctions clés sur l'ensemble de la chaîne électrique qui répondent aux besoins des clients :

- L'alimentation électrique : assurer de manière stable et constante la génération, le passage et la transformation du courant électrique dans les domaines industriels (sidérurgie, mines, centrales électriques…) ou dans les transports (ferroviaires, aéronautiques, aérospatiaux, maritimes)… Cette fonction est réalisée avec des balais, porte-balais et baguiers utilisés sur les générateurs et les moteurs, ou encore des systèmes de captage spéciaux pour le ferroviaire.
- La protection des courants électriques : éviter la destruction d'équipements électriques industriels et tertiaires, assurer la fourniture ininterrompue du courant et participer à la stabilité du réseau électrique. Cette fonction est réalisée par des fusibles industriels et tous leurs accessoires associés pour lutter contre les courts-circuits et les parasurtenseurs pour protéger contre les dégâts occasionnés par les surtensions.
- La conversion de puissance : modifier la nature, la tension, l'intensité ou la fréquence du courant pour répondre au besoin d'application très diverses comme la variation de vitesse des moteurs ou la transformation de l'énergie solaire ou éolienne. Pour remplir cette fonction, Mersen conçoit des refroidisseurs, des busbars et des fusibles spéciaux qui s'intègrent autour des composants d'électronique de puissance.

Orientations

- Poursuivre la dynamique de croissance au niveau mondial avec une emphase particulière sur l'Asie.
- Maintenir une position forte et rentable sur les produits matures que sont les balais et porte-balais et les fusibles industriels.
- Accélérer le développement des produits en forte croissance (offre complète pour l'éolien, parasurtenseurs et offre pour la conversion de puissance) de manière organique par l'innovation ou par acquisition.

Principaux concurrents

(par ordre alphabétique) :

- Aavid (États-Unis) – refroidisseurs
- Dehn (Allemagne) - parasurtenseurs
- Eaton/Bussmann (États-Unis) – fusibles industriels
- Lytron (États-Unis) - refroidisseurs
- Methode (États-Unis) – barres d'interconnexion
- Morgan Advanced Materials (Royaume-Uni) – balais, porte-balais, bandes de pantographe …
- Phoenix Contact (Allemagne) - parasurtenseurs
- Rogers (États-Unis) – barres d'interconnexion
- Schunk (Allemagne) – balais, porte-balais, bandes de pantographe...

Principaux clients

(par ordre alphabétique) :

- ABB (Suisse)
- Affiliated Distributors (États-Unis)
- Alstom (France)
- Arcelor Mittal (France/Inde)
- Bombardier (Canada)
- Gamesa (Espagne)
- GE Wind (États-Unis)
- Hitachi (Japon)
- Imark Group (États-Unis)
- Lafarge (France)
- Mitsubishi (Japon)
- Nawsa (Etats-Unis)
- Rexel (France)
- Rockwell Automation (Etats-Unis)
- Safran (France)
- Schneider (France)
- Siemens (Allemagne)
- Senvion (Allemagne)
- Sonepar (France)
- Thales (France)
- Voith (Allemagne)
- Weg (Brésil)

Responsabilité et développement durable

Préambule : démarche et méthodologie de reporting	16
Politique de Ressources Humaines	19
Politique Santé Sécurité	29
Responsablité Sociétale	32
Démarche Environnementale	33
Synthèse des indicateurs	40
Rapport de l'organisme tiers indépendant	43

2

Préambule : démarche et méthodologie de reporting

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'entreprise responsable vis-à-vis de son environnement social, environnemental et sociétal. A ce titre, il effectue depuis plusieurs années le suivi de certaines informations qui sont communiquées chaque année dans son document de référence.

A la faveur de la publication de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement, Mersen a renforcé sa démarche de reporting. Dans ce cadre, le Groupe a consolidé un référentiel de reporting interne unique formalisant et décrivant les processus et méthodes à suivre pour collecter et restituer les données, en conformité avec l'article 225 de cette loi. Un certain nombre d'indicateurs complémentaires à ceux traditionnellement suivis ont été intégrés tandis que le périmètre de reporting a été élargi pour y intégrer un plus grand nombre de sociétés du Groupe.

L'engagement de Mersen dans cette démarche permettra de suivre plus précisément les indicateurs sélectionnés [1] et de renforcer la démarche de progrès continu en matière sociale, environnementale et sociétale.

→ Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting social, environnemental et sociétal englobe les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation financière selon les principes suivants :

- Reporting social et sociétal : toutes les sociétés à l'exclusion des sociétés acquises depuis moins d'un an [2].
- Reporting environnemental : toutes les sociétés dont la production industrielle sur site a généré un chiffre d'affaires supérieur à 15 millions d'euros sur l'année N-1 [3], à l'exclusion des sociétés acquises depuis moins d'un an. Toute société qui a été incluse dans le périmètre de reporting, dont la production passe sous le seuil de 15 millions d'euros reste intégrée au reporting environnemental tant que son chiffre d'affaires ne descend pas sous le seuil de 7,5 millions d'euros. Ces seuils restreignent de fait le reporting environnemental aux sociétés représentatives des activités du Groupe. En 2014, ces dernières ont réalisé ensemble environ 63 % du chiffre d'affaires total.

D'éventuelles exclusions de périmètre ont pu être définies pour certains indicateurs, par exemple lorsque certaines législations locales ne permettent pas de restituer une information pertinente ou que la collecte de certaines données n'a pas encore pu être organisée de manière satisfaisante. Le tableau de synthèse en fin de chapitre récapitule le périmètre couvert par chacun des indicateurs. Le paragraphe « Indicateurs et définitions spécifiques » ci-dessous fournit également des éléments d'explication complémentaires sur les définitions et/ou la méthode de calcul de certains indicateurs.

→ Organisation du reporting et méthodologie

Fiches indicateurs

Les informations sont collectées sur la base d'indicateurs décrits dans des fiches qui précisent notamment, la fréquence du reporting, les objectifs de l'indicateur, son périmètre d'application, les définitions utiles à la bonne compréhension de l'indicateur et de son périmètre, la méthodologie de calcul et les contrôles de cohérence.

Exercice de reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2014.

(1) Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indicateurs suivis est fourni en fin de chapitre.
(2) Seul le chiffre des effectifs englobe toutes les sociétés du périmètre de consolidation financière.
(3) Se reporter à la page 36 « Evolution des indicateurs » pour des précisions complémentaires.

Acteurs du reporting et responsabilités

Il existe trois niveaux de responsabilité :

Responsabilité Corporate

La direction des risques, de l'audit interne et de la sécurité, en coordination avec la direction des Ressources Humaines pour les informations sociales, et la direction de la communication financière pour les informations sociétales, organise le reporting auprès des directeurs des sociétés incluses dans le périmètre. A ce titre elle :

- a défini les indicateurs du référentiel ;
- diffuse le référentiel et ses indicateurs auprès des sociétés et s'assure de leur bonne compréhension au travers d'informations et de formations adéquates ;
- coordonne la collecte des données ;
- s'assure du respect du planning de reporting ;
- contrôle l'exhaustivité et la cohérence des données collectées ;
- consolide les informations ;
- exploite et synthétise les données.

Responsabilité des sociétés du Groupe

Le reporting des données est sous la responsabilité du directeur de chaque entité entrant dans le périmètre qui :

- organise la collecte des données au niveau de l'entité qu'il supervise en définissant les responsabilités et en s'assurant de la bonne compréhension du référentiel et de ses indicateurs ;
- s'assure de la traçabilité des informations ;
- s'assure du respect du planning de reporting ;
- contrôle l'exhaustivité et la cohérence des données qu'il transmet et met en œuvre les contrôles et vérifications nécessaires par des personnes indépendantes de la collecte.

Organisme externe

Les travaux d'audit et de vérification ont été effectués pour la première fois sur les données 2013 par les auditeurs du Groupe, conformément au décret d'application du 24 avril 2012.

→ Précisions sur la collecte des données sociales

Les informations sociales sont collectées à partir d'un système d'information RH (SIRH) déployé dans toutes les sociétés consolidées du Groupe à l'exception de quelques entités entrées récemment dans le périmètre de consolidation qui y sont progressivement incluses, suivant un planning de déploiement défini par la direction du Groupe. Pour ces dernières (périmètre non inclus dans le SIRH), qui représentent moins de 1 % des effectifs en 2014, seul l'indicateur relatif aux effectifs est disponible.

Le modèle retenu de SIRH est basé sur une collecte mensuelle des données réalisée par les équipes locales. Ces données, une fois collectées, sont archivées dans le système et non modifiables : le Groupe ne peut donc pas assurer une fiabilité à 100 % de certaines données susceptibles de subir des modifications à la marge a *posteriori*, en particulier celles relatives aux entrées/sorties de personnel et donc réconcilier ces mouvements de personnels avec les chiffres des effectifs extraits à fin d'année. Les équipes RH locales sont régulièrement sensibilisées et formées afin de renforcer la qualité du reporting mensuel.

→ Précisions sur certains indicateurs et définitions spécifiques

Absentéisme

Nombre de jours d'absence, pour toute raison, que l'employeur ne peut pas anticiper : maladies non professionnelles, accidents du travail, maternité/paternité, grève et toute autre absence non prévisible.

Sur le périmètre Etats-Unis, les données d'absentéisme n'étant pas systématiquement suivies au travers du système d'information RH local, celles-ci ont fait l'objet d'un retraitement manuel en fin d'exercice.

Accident avec arrêt

Accident entraînant un arrêt de travail. En cas d'accident affectant plusieurs personnes, celui-ci est comptabilisé en accident unique, seul le fait générateur étant pris en compte. Les accidents pris en compte sont les accidents retenus comme directement liés au travail après investigation des responsables sécurité et sur lesquels le Groupe peut avoir une action de prévention, par exemple : exclusion de certains événements de type malaise non lié au travail ou accident de trajet, même si ces événements ont été reconnus comme accident du travail par les autorités compétentes.

Accord

Ensemble de dispositions prises et acceptées par la direction d'une société opérationnelle, d'une activité ou du Groupe, et un ou plusieurs représentants du personnel.

Biodiversité

Le Groupe n'ayant pas identifié d'enjeu spécifique des questions liées à la préservation de la biodiversité par rapport à son activité, aucune mesure particulière n'est prise pour suivre cet indicateur.

Consommation de matières premières

Les informations relatives aux consommations de matières premières sont collectées par toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation environnemental du Groupe. Concernant l'indicateur relatif à la consommation de cuivre, le reporting 2013 avait révélé une méthodologie hétérogène de prise en compte des variations de stocks. En 2014, cette information a été fiabilisée. Cependant, la mise en place de nouveaux outils de collecte sur certains sites et le changement de méthodologie qui en découle affecte encore la précision du suivi des performances en 2014.

Effectif total et répartition par sexe, âge, zone géographique

Salariés inscrits à l'effectif en fin d'exercice, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à l'exclusion des intérimaires, stagiaires et sous-traitants.

Effectif atteint par une maladie professionnelle (périmètre France)

La notion de maladie professionnelle étant trop hétérogène selon les pays, cette information est fournie uniquement sur le périmètre français. Une maladie est reconnue comme professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale ou au Code rural. Sous certaines conditions, des maladies n'y figurant pas peuvent également être prises en charge :

- les maladies désignées dans un tableau de maladies professionnelles mais pour lesquelles une ou plusieurs conditions (tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux) ne sont pas remplies, lorsqu'il est établi qu'elles sont directement causées par le travail habituel de la victime ;
- les maladies non désignées dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elles sont essentiellement et directement causées par le travail habituel de la victime et qu'elles entraînent une incapacité permanente d'un taux au moins égal à 25 % ou sont à l'origine de son décès.

Embauches

Nombre total de personnes recrutées pendant l'exercice qui répondent à la définition « Effectif total » décrite ci-dessus.

Formation

Les actions de formation comptabilisées sont celles qui sont organisées et financées par le Groupe qui visent à :

- améliorer la performance, adapter le salarié aux évolutions de son poste ;
- développer les talents du salarié, lui faire acquérir de nouvelles compétences.

Le modèle retenu de SIRH est basé sur une collecte de données mensuelle. Les actions de formation n'ayant pas systématiquement une périodicité mensuelle, celles-ci font l'objet d'un retraitement manuel en fin d'exercice.

Formation en matière de protection de l'environnement

Cet indicateur comptabilise l'ensemble des heures dispensées dans le cadre d'une formation dont l'intitulé et/ou le thème principal ont un lien direct avec les questions relatives à la protection de l'environnement.

Managers

Un salarié est considéré comme manager lorsqu'il occupe une fonction de management de fonction (ingénieur, chef de projet, expert technique) ou d'équipe, à l'exception du management de premier niveau (agents de maîtrise).

Nationalité locale

La nationalité locale se définit comme étant la nationalité du pays dans lequel est implantée la société.

Organes de gouvernance

Les organes de gouvernance considérés sont le Directoire, le Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance.

Organisation du temps de travail et Dialogue social

Ces notions étant trop hétérogènes selon les pays, l'information est fournie uniquement sur le périmètre français.

Politique

Une politique est un cadre général organisé, communiqué et déployé par les directions centrales du Groupe sur l'ensemble des sociétés ou sur des groupements de sociétés ciblés. Ce cadre est formalisé dans un document officiel signé.

Responsable HSE

Un responsable HSE est un salarié en charge de la gestion des questions environnementales, de santé et d'hygiène.

Salariés handicapés (périmètre France)

Le Groupe étant implanté dans un grand nombre de pays, il est soumis aux diverses législations locales. De ce fait, cette information est fournie uniquement sur le périmètre français. Il s'agit de salariés dont le handicap a été reconnu par un organisme ou une institution et dans les conditions fixées par la réglementation française en vigueur.

Sécurité des consommateurs

Mersen produit et vend des composants et équipements à ses clients industriels, dans le respect des exigences de sécurité et de qualité. A ce titre, l'activité du Groupe n'a pas d'impact direct sur la sécurité des consommateurs finaux.

Séniors

Salariés à partir de 55 ans.

Politique de Ressources Humaines

Le projet d'entreprise de Mersen repose avant tout sur les hommes et les femmes du Groupe. Ce sont eux qui détiennent l'expertise, répondent quotidiennement aux demandes des clients et développent des solutions innovantes en observant les marchés et en guettant les dernières évolutions technologiques. Leurs connaissances et leurs savoir-faire constituent la première richesse de notre Groupe, son capital humain.

→ Schéma directeur des Ressources Humaines

Le schéma directeur des Ressources Humaines s'appuie sur quatre piliers qui sont déployés par l'ensemble du management avec le support des équipes Ressources Humaines. Il a pour but de construire une identité RH forte pour accompagner le projet stratégique de Mersen en prenant en considération les besoins des activités, les attentes et les besoins des salariés tout en donnant aux managers la visibilité et la lisibilité à moyen-terme sur les changements à mettre en œuvre.

Le Groupe s'engage à respecter les principes et droits fondamentaux de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) dans la mesure des législations en vigueur. Ces derniers couvrent des sujets considérés comme des principes et droits fondamentaux au travail, à savoir : la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Assurer la pérennité du Groupe à travers le déploiement et la valorisation de son capital humain

Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines

Il est fondamental pour le Groupe d'anticiper et de préparer l'avenir en identifiant les compétences dont il aura besoin demain pour assurer son développement. Parallèlement, les salariés doivent être conscients des évolutions prévisibles de leurs métiers afin d'être acteurs de la transformation de leurs propres compétences.

Sur la base du processus Groupe de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et en cohérence avec le processus de planification stratégique, chaque activité établit annuellement une projection des compétences dont elle aura besoin à moyen terme, compte tenu de ses enjeux et de ceux du Groupe.

Une consolidation de ces analyses est menée au niveau du Groupe, qui s'appuie sur le référentiel des métiers de Mersen. Ce référentiel, réactualisé en 2012, identifie et décrit pour chacune des 10 filières métiers (Marketing, Commercial, Business, R&D, Industrie, Support industrie, Achats, Systèmes d'information, Ressources Humaines/Sécurité/Services Généraux, Finance/Juridique) les 88 emplois repères du Groupe communs à l'ensemble des activités. Cette cartographie qui couvre l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise a été enrichie en 2014 avec la mise en place d'un référentiel des compétences associées à chaque emploi repère. Ce travail de définition des métiers et des compétences a été réalisé grâce à une collaboration forte entre les équipes Ressources Humaines et les opérationnels représentant les différentes activités et les différents territoires du Groupe ; ces derniers ont été associés dans des groupes-projets sponsorisés par les membres du Comité Exécutif.

Cette cartographie décrivant les métiers, leurs enjeux, leurs particularités ainsi que les compétences associées, devrait permettre au Groupe d'accroître l'efficacité de ses politiques Ressources Humaines (recrutement, mobilité, formation, etc.) :

- Dans le domaine de la formation, le Groupe s'appuiera sur les nouveaux référentiels de compétences métiers pour proposer des parcours de formation par filière métier et poursuivre ainsi le développement de l'expertise et la professionnalisation au sein du Groupe. Un premier parcours a été proposé fin 2014 à l'ensemble des collaborateurs de la filière Achats, sous format e-learning, grâce à la nouvelle plateforme de formation Mersen Academy.
- Dans le domaine des évaluations annuelles de performance : les collaborateurs partageant un même métier seront évalués à l'aune des mêmes compétences. L'objectivité et la solidité du processus d'évaluation Groupe sera ainsi renforcée.
- Pour les recrutements, ce référentiel permettra d'affiner les profils de compétences recherchés.

Transmission des savoirs

L'anticipation des départs liés à l'évolution démographique des effectifs est un point important de la politique de gestion prévisionnelle des ressources.

En France, le plan d'actions relatif au Contrat de Génération, signé en septembre 2013 pour une durée de 3 ans, a pour objet de favoriser l'embauche des jeunes dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, de maintenir dans l'emploi les séniors, tout en assurant la transmission des savoirs et des compétences. A travers différents engagements, le Groupe entend jouer un rôle actif dans la conduite de ce triple objectif. Le Groupe s'est engagé ainsi à recruter en France d'ici mi-2016, 30 salariés de moins de 27 ans (en contrat à durée indéterminée), ainsi que 200 jeunes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, 80 stages pour des jeunes suivant un cursus diplômant seront proposés chaque année. Conscient des enjeux que représente la formation des jeunes, le Groupe a à cœur de mener un suivi personnalisé des jeunes accueillis. Une nouvelle mission a été créée, celle de tuteur/référent, dont la vocation est justement d'accueillir et de guider le jeune dans l'entreprise. L'un de nos Maîtres d'apprentissage ayant accompagné pendant deux ans

un apprenti sur le site de Mersen Saint-Bonnet-de-Mure, a été récompensé cette année lors de la remise des Trophées de l'Apprentissage Industriel. Ce prix récompense chaque année les parcours et les réussites de Maîtres d'apprentissage par le CFAI de Lyon Mermoz.

Aux Etats-Unis, l'insertion professionnelle des jeunes est également un axe fort de la politique Ressources Humaines. Mersen Rochester a ainsi signé un partenariat avec des écoles locales au terme duquel des travailleurs qualifiés du site accueillent et forment des jeunes issus de ces écoles. Il s'agit de préparer le futur en détectant et en préparant les jeunes qui assureront la relève.

Concernant les séniors, le plan d'actions reprend certains engagements de l'accord en faveur de l'emploi des séniors signé en 2009, comme le tutorat d'expertise.

Au niveau international, le déploiement du plan d'actions se poursuit. Il vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des séniors, à accroître les compétences des salariés pour accompagner le développement du Groupe, et à développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise.

Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme essentielles, et pour l'ensemble des collaborateurs susceptibles de partir en retraite dans les 2 à 5 ans, un entretien (entretien dit « d'expérience ») est réalisé dont l'objectif est de faire le point sur les savoirs et compétences clés détenus par le salarié pour en assurer et organiser leur transmission. Cet entretien vise aussi à faire le point sur la situation du salarié au regard de sa retraite et/ou de sa dernière partie de carrière afin de la rendre aussi intéressante et utile que possible. Afin de préparer cet entretien, une formation est proposée aux managers.

Les résultats de ces entretiens d'expérience permettront d'enrichir les plans de succession.

Enfin, il peut être proposé aux collaborateurs motivés et détenant un savoir-faire clé pour le Groupe de devenir tuteur d'expertise. Ce type de tutorat sert à la bonne transmission des savoirs professionnels, qui concerne toutes les populations, managers, ingénieurs, techniciens ou opérateurs expérimentés.

Stimuler l'innovation

L'innovation permet de construire une offre différenciée et ainsi de favoriser la croissance. Les premiers partenaires du Groupe en termes d'innovation sont ses clients pour lesquels il développe des produits sur-mesure.

L'objectif chez Mersen est double : renforcer la culture, les moyens et le pilotage de l'innovation et de la Recherche & Développement (R&D) ; organiser et favoriser les partages et synergies de ressources de R&D entre les entités du Groupe.

Les décisions prises et les actions engagées depuis 5 ans permettent de :

- Faire évoluer une base de données interne en ligne listant les experts (par matériau, par phénomène physique ou chimique, par processus ou procédé industriels) et les équipements spéciaux existants sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- Formaliser des axes de recherche, de développement et de veille technologique des activités et du Groupe, en vérifiant leur cohérence avec les objectifs de croissance sur certains marchés clés ;
- Récompenser chaque année les trois meilleures idées créatrices de valeur ajoutée à travers le challenge « Innovation ».

L'innovation est également au cœur de notre culture d'entreprise et de notre politique RH, qui encourage l'autonomie et la créativité, la prise d'initiative et les échanges d'idées : peu d'échelons hiérarchiques et un accès au management facile.

Les échanges avec des experts externes sont également encouragés. En France, le Groupe a par exemple conclu dans le cadre d'un projet FUI (Fonds Unique Interministériel) un partenariat avec des laboratoires, des pôles de productivité, des universités, des écoles d'ingénieurs. Ce projet collaboratif dénommé FE²E (Fusibles Economiquement et Ecologiquement Efficient) intègre ces différents partenaires dans des domaines de recherche avancée (matériau, génie électrique, modélisation…). Dans le domaine des matériaux, le Groupe collabore au projet FORCE [1] lancé cette année pour le développement d'une filière fibre de carbone économique en France. Au sein d'un consortium associant des industriels et des laboratoires français, Mersen s'implique en tant qu'expert technique dans ce projet stratégique pour l'industrie de demain, en apportant son expertise des procédés hautes températures et des matériaux carbonés qui interviennent dans la chaîne de production des fibres de carbone. Ces différents projets collaboratifs témoignent de la volonté et de la capacité du Groupe à répondre à des enjeux technologiques et industriels majeurs.

Gestion de projet et management transverse

Conscient du fait que les innovations, inventions et projets se font à l'interface entre les activités du Groupe et qu'ils sont source de richesses, Mersen s'emploie à développer les compétences de ses collaborateurs pour les accompagner dans cette dynamique. A cette fin, un programme de formations ciblées dans le management transverse et la gestion de projets a été spécifiquement développé pour les équipes en charge de mener les plans de transformation industrielle. Ce programme sera étendu en 2015, sous un format e-learning. De plus, afin de favoriser leur progression et de les préparer à des responsabilités futures, les collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques participent régulièrement à des formations, à des « missions formatrices » ou à des projets portant volontairement sur des thèmes situés en dehors de leurs champs de compétences habituels.

Accompagner les managers, principaux acteurs du changement

Avec l'accroissement de la complexité des organisations, notamment liée au développement du Groupe sur de nouveaux territoires et à l'intensification des relations interculturelles qui en découlent, Mersen fait évoluer son référentiel de compétences managériales.

(1) Fibre Optimisée Réaliste Carbone Economique.

Ce référentiel doit en effet prendre en compte à la fois la diversité du Groupe (culturelle, générationnelle, etc.) et les différentes dimensions de son environnement managérial (management d'ateliers ou de cadres internationaux, management de proximité ou à distance, etc.). C'est pourquoi les membres du Comité Exécutif du Groupe ainsi qu'une soixantaine de managers de différents pays, cultures et métiers, ont été associés à ce travail afin de définir des principes communs de management au sein du Groupe. En 2015, ce référentiel sera communiqué et partagé au sein du Groupe, avant d'être intégré aux différents processus RH existants (recrutement, intégration, évaluation annuelle, formation, etc.).

Il est également fondamental d'accompagner au quotidien les managers du Groupe. S'appuyant sur sa plateforme de formation à distance, le Groupe a proposé en 2014 des formations sur les différentes thématiques du management (individuel, d'équipes, etc.), y compris des formations certifiantes et au cours desquelles le manager est accompagné d'un coach à distance. En 2015, les actions de formation en management restent une priorité pour le Groupe, elles s'appuieront sur le nouveau référentiel Groupe.

Le recrutement, le développement et le suivi de carrière des managers

Le **processus de recrutement** des managers est harmonisé sur l'ensemble des sociétés du Groupe, permettant ainsi d'en améliorer la rationalité et le professionnalisme. Grâce à une présence renforcée sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Viadeo, Xing,), le Groupe améliore la visibilité de ses offres d'emplois et développe ainsi son attractivité. Sur Facebook, le Groupe met en avant sa diversité, le dynamisme et la convivialité de ses équipes dans le monde entier.

Les comités de carrière sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers dans chacune des activités et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles. Réalisés au niveau des sites et des activités, ils permettent d'identifier les personnes clés et/ou à haut potentiel qui feront l'objet d'une revue par le Directoire au sein du Comité Talents. Ces comités contribuent, au même titre que les résultats des entretiens d'expérience, à enrichir les **plans de succession**.

La dimension mondiale de Mersen ouvre de réelles opportunités pour le développement des carrières. Le Groupe affiche sa volonté d'encourager les échanges entre les différentes entités, activités et zones géographiques en privilégiant la mobilité interne et la diversité internationale des managers. Le succès de Mersen repose à la fois sur une **politique de mobilité internationale** équilibrée et sur un développement des talents locaux. Elle intègre les valeurs de Mersen : dimension humaine, proximité mondiale, excellence opérationnelle, responsabilité, croissance rentable.

La dimension humaine passe par le respect et la prise en compte des cultures locales et la reconnaissance des compétences partout où elles se trouvent. Elle favorise une réelle réactivité vis-à-vis des clients et constitue un moteur pour l'innovation et la croissance.

La décision de confier un poste managérial à haut niveau de responsabilité à un collaborateur est très souvent précédée d'une évaluation réalisée par un cabinet expert (processus d'Assessment), visant à confirmer l'adéquation du profil avec les compétences requises et les exigences du poste. Une fois intégré dans son poste, le nouveau manager pourra être accompagné si nécessaire par un coach qui l'aidera à appréhender toutes les dimensions, y compris humaines, de sa nouvelle fonction. Des actions de coaching collectif peuvent également être mises en œuvre, favorisant le team-building et renforçant l'efficacité d'une équipe.

Les outils RH à disposition des managers

L'entretien annuel est l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du Groupe. Moment privilégié de dialogue et d'échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année à venir. Il est aussi l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année passée et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une application développée sur le Système d'Informations des Ressources Humaines (SIRH) du Groupe permet de gérer les formulaires en ligne et facilite la réalisation des entretiens annuels.

En 2014, le dispositif est complété avec un outil complémentaire dédié à la fixation d'objectifs pour les nouveaux arrivants du Groupe ainsi qu'à la révision à mi-année des objectifs fixés en début d'année lorsque cela est nécessaire (évolution de l'environnement, etc.).

Des formations à la pratique de ces entretiens auprès des managers des sites ont été réalisées dans divers pays, aussi bien en Asie qu'en Amérique ou en Europe. Ces formations ont été systématisées depuis 2013 avec un programme de formation aux entretiens visant l'ensemble des managers du Groupe, déployé à travers la nouvelle plateforme de formation à distance Mersen Academy.

Un autre outil, **l'entretien de carrière**, véritable bilan d'étape professionnelle, permet au collaborateur d'exprimer ses attentes et souhaits d'évolution à moyen terme. Il permet également à un N+2 d'avoir un échange direct avec certains collaborateurs qu'il aura souhaité rencontrer, et d'écouter leurs aspirations. Les entretiens de carrière peuvent être proposés à l'occasion des comités carrière ou à mi-carrière pour faire le point avec le collaborateur.

La formation

En généralisant depuis 2013 l'accès du e-learning à ses collaborateurs dans le monde, le Groupe affirme son investissement dans le développement des compétences et accompagne l'évolution des métiers. La Mersen Academy, portail de formation à distance, permet aux salariés d'accéder à des formations générales de qualité et à des formations métiers construites «sur-mesure ». C'est également pour le Groupe l'occasion de mettre l'accent sur des sujets prioritaires ou stratégiques et de diffuser la culture du Groupe.

Le catalogue proposé en 2014 a été enrichi, avec un plus grand nombre de thématiques et de sessions proposées. Des événements ponctuels, tels que le « Summer Campus » en août 2014, invitent les salariés à consacrer du temps à leur développement personnel et à être autonome dans leur démarche d'apprentissage. La création d'une newsletter trimestrielle a permis d'animer ce dispositif, invitant les salariés à prendre part

à cette démarche de développement de leurs compétences. Plus qu'un espace de formation, la Mersen Academy est également un lieu de partage et d'échange de savoir-faire, un nouveau territoire d'apprentissage pour des équipes dispersées géographiquement. Une communauté RH devrait être prochainement lancée sur la plateforme, permettant de favoriser une continuité des échanges, notamment de bonnes pratiques, entre professionnels RH du monde entier.

Le Groupe favorise également au cours de la vie professionnelle les formations qualifiantes à travers les certificats de qualification paritaires auprès des branches d'activité (métallurgie, chimie…) ou les formations diplômantes. Ainsi plusieurs dizaines de salariés de toutes les régions participent à des programmes de formation en e-learning, certifiés par l'Essec Executive Education ou par l'Institut of Leadership and Management (ILM). Au Mexique, le Groupe offre aux collaborateurs de son site de Juarez qui souhaitent poursuivre leurs études, un service d'orientation et de la disponibilité au moment des examens. En 2014, 34 salariés ont participé à ce programme, le tiers environ a été diplômé.

Plus globalement, pour un Groupe comme Mersen qui a des positions de leader sur nombre de ses marchés, la compétitivité passe nécessairement par l'excellence dans ses métiers techniques. Le Groupe a mis en place fin 2014 sur son site de Saint-Bonnet-de-Mure une école de formation interne visant à améliorer la qualité de ses produits fusibles. La formation, dispensée par des formateurs internes, s'adresse à l'ensemble du personnel d'atelier.

Au total, en 2014, le Groupe a consacré 1 % de sa masse salariale à la formation, soit 10,4 heures de formation en moyenne par salarié.

Formation	2014	2013
En % de la masse salariale*		
Groupe	1,0	1,0
• dont France	1,9	2,1
En nombre moyen d'heures par salarié*		
Groupe	10,4	14,6
• dont France	12,7	12,5

(*) Périmètre inclus dans le SIRH et excluant les sites de Eggolsheim, Francfort (Allemagne), Hittisau (Autriche), Wenzhou (Chine), Vantaa (Finlande), Cevins (France), Kista (Suède) et Berne (Suisse).

Positionner les équipes Ressources Humaines au cœur de la transformation du Groupe

Le Système d'Information des Ressources Humaines du Groupe, opérationnel depuis 2012 et implanté aujourd'hui dans une trentaine de pays, a pour objet le déploiement dans l'ensemble des entités du Groupe, en France comme à l'international, d'un système d'information permettant d'optimiser le pilotage des Ressources Humaines.

Les principaux objectifs de cet outil SIRH global à dimension internationale sont :

- Accompagner les managers dans la gestion de leur équipe ;
- Renforcer le pilotage social avec des indicateurs fiables et pertinents ;
- Piloter les systèmes de rémunération ;
- Fluidifier les processus et les flux d'information en provenance des pays ;
- Déployer la stratégie RH dans toutes les filiales du Groupe ;
- Promouvoir la culture Groupe et développer une identité Groupe forte.

Cet outil est en permanente évolution pour accompagner au quotidien la communauté RH et managériale du Groupe. En 2014, le module de révision salariale a été amélioré par l'intégration de nouvelles fonctionnalités. Par ailleurs, pour renforcer la communication sur la politique de rémunération du Groupe, un Bulletin Social Individualisé a été remis, pour la 1ère fois cette année, aux collaborateurs d'un site pilote français. Cet outil de transparence et de pédagogie a vocation à être étendu dès 2015.

D'autres axes de développement, comme la revue des postes repères en vue de leur classification (en lien avec la nouvelle cartographie Groupe des métiers), sont actuellement en cours de préparation.

Le développement d'un « Marketing RH »

Afin d'attirer les talents dont le Groupe aura besoin pour accompagner son développement, Mersen développe dans ses pays d'implantation les plus importants (France, Etats-Unis, Chine, Allemagne...) une politique de relations avec les écoles visant à mieux faire connaître Mersen et ses métiers auprès des étudiants. Le Groupe participe ainsi régulièrement dans ces différents pays à des forums écoles, des salons étudiants, ou des journées portes ouvertes. Il a associé également en 2014 des étudiants européens en partenariat avec l'EM Lyon à sa démarche d'évolution de son référentiel de compétences managériales.

En outre, il accueille régulièrement des jeunes, notamment de filières techniques, dans le cadre de stages ou de périodes d'apprentissage. Enfin, pour rendre les métiers du Groupe plus visibles et plus attractifs, Mersen communique sur son site Internet des témoignages de salariés désireux de partager leur expérience et de retracer leur parcours professionnel au sein du Groupe.

Développer le bien-être et la cohésion sociale

L'Intégration dans le Groupe

Le Groupe accompagne les nouveaux embauchés dans cette période cruciale qu'est l'intégration en organisant un programme sur-mesure intitulé « I become Mersen »

La réalisation d'un livret d'accueil, diffusé dans le Groupe, accompagne ce parcours d'intégration.

La plateforme de formation en ligne « Mersen Academy » vient renforcer ce dispositif en facilitant ainsi le transfert de savoirs à l'ensemble des nouveaux arrivants. Depuis cette année, tout nouvel entrant doit être formé obligatoirement sur le thème de la sécurité, en suivant le module sécurité disponible en e-learning.

Dans le cas d'une acquisition d'entreprise par Mersen, l'intégration des nouveaux salariés doit également être soigneusement préparée et réalisée afin de permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance au Groupe. Dans cette optique, Mersen a spécialement développé pour ces salariés d'entités acquises, un parcours d'intégration intitulé « We become Mersen » intégrant des dimensions humaines, sociales et culturelles.

Santé / Sécurité

Mersen est exposé aux risques inhérents à toute activité industrielle. Le Groupe travaille sans relâche à la protection de ses salariés. (1)

Les questions de sécurité, d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques psychosociaux et de la pénibilité constituent un axe majeur de la politique sociale du Groupe. Un système de management de la santé-sécurité au travail a été instauré et mis en œuvre de façon globale, quelles que soient la localisation et la culture des sites. Les managers de Mersen s'engagent à atteindre l'excellence en la matière.

La prévention dans le domaine passe par une sensibilisation continue de nos salariés sur les questions de sécurité. Cette sensibilisation commence dès l'entrée dans l'entreprise, à travers un module obligatoire de présentation de la sécurité dans le Groupe (disponible en format e-learning dans plusieurs langues : Anglais, Chinois, Espagnol, Français).

Des règles claires et compréhensibles par l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont diffusées et expliquées. Neuf règles d'or sécurité constituent la colonne vertébrale du système. Ces règles d'or concernent les principaux risques que l'on peut rencontrer dans nos usines (circulation, postures, équipements de protection, intervention sur des systèmes alimentés en énergie, opérations de levage, travaux en hauteur, espaces confinés, situations à risques, co-activités).

D'autre part une cartographie des risques potentiellement mortels a été réalisée dans l'ensemble des filiales du Groupe. Une formation a été réalisée auprès de l'ensemble de collaborateurs pour les risques génériques de type chute ou risques électriques. Une formation plus ciblée a été dispensée à ceux d'entre eux qui ont à travailler sur des équipements ou des environnements plus spécifiques.

La diffusion de la culture sécurité, passe également par une publication mensuelle des résultats sécurité accompagnée d'une analyse, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques.

A noter également qu'une majorité des managers du Groupe intègrent au moins un objectif sécurité dans leurs objectifs annuels.

En matière de santé, Mersen s'est engagé dans une démarche de développement du bien-être au travail qui a abouti à la signature en France d'un accord avec l'ensemble des partenaires sociaux. Cet accord s'emploie à apporter des réponses en matière de prévention et de mesures curatives. Il prévoit, entre autres, une formation de l'ensemble des managers et des représentants du personnel à la prévention des risques psychosociaux, ainsi que le suivi d'un certain nombre d'indicateurs par sites (turn-over, absentéisme, pourcentage de prise en compte des aspects liés aux risques psychosociaux dans les nouveaux projets).

Afin d'améliorer l'ergonomie, des groupes de travail multidisciplinaires (opérateurs, managers, services techniques, médecine du travail, animateurs sécurité et CHSCT) se développent sur les sites pour identifier les risques et aménager les postes de travail en production mais également dans les services administratifs et techniques. Ces démarches visent à réduire les inaptitudes aux postes de travail, les maladies professionnelles et l'absentéisme. Leur objectif, comme en matière de démarche qualité, est de travailler le plus en amont possible, dans une optique de prévention des risques. Ainsi, des séances d'ostéopathie ont été proposées pendant le temps de travail sur certains sites.

L'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) a distingué cette année le site d'Amiens en lui remettant le trophée « Qualité de vie au travail ». Ce prix salue la mise en œuvre d'actions d'aménagements aux postes de travail pour éviter aux salariés d'un atelier de production de développer des troubles musculo-squelettiques.

A la suite du diagnostic sur l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité réalisé en France en 2012, un accord sur la prévention de la pénibilité au sein du Groupe Mersen a été signé le 31 janvier 2013. Son objectif est de permettre de maintenir les salariés de Mersen le plus longtemps possible et en bonne santé dans l'Entreprise, notamment en réduisant les poly-expositions et en aménageant les postes lorsque cela est possible.

En France, une charte pour un meilleur équilibre de vie a été déployée. Elle s'articule autour de quatre axes : organisation des réunions, congés de maternité et de paternité, flexibilité des horaires et travail à domicile. En France comme aux Etats-Unis, le travail à domicile a été mis en place pour plusieurs dizaines de salariés.

Les sites de Mersen dans le monde se sont largement mobilisés en faveur de la santé de leurs salariés, avec de nombreuses initiatives mises en place (création d'une salle de sport à Rochester – Etats-Unis, organisation à titre gratuit de bilans individuels de santé pour les salariés à St Marys – Etats-Unis, sponsoring de courses à pieds à Pagny - France, etc.).

Ces différentes actions, qui s'inscrivent dans la durée, mettent l'accent sur la prévention. Elles contribuent au maintien d'un taux d'absentéisme relativement bas dans le Groupe.

(1) La politique Santé et Sécurité est présentée à la suite de ce chapitre.

Absentéisme

En pourcentage	2014	2013
Taux d'absentéisme	3,3 %*	3,3 %

(*) Périmètre inclus dans le SIRH et excluant les sites de Bogota (Colombie), Greenville, Rochester (Etats-Unis), Vantaa (Finlande), El Paso (Mexique), Holytown (UK), Kista (Suède).

Diversité

La diversité des origines, des formations, des cultures, des modes de pensée des équipes, sont autant d'atouts qui stimulent la créativité du Groupe. Mersen étant un groupe international, la diversité de ses collaborateurs lui permet de mieux appréhender les besoins de ses clients à l'échelle mondiale, ce qui constitue un atout complémentaire.

Mersen favorise aussi une culture d'entreprise caractérisée par le respect mutuel et la reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque individu. Cette conduite, solidement enracinée dans les comportements, trouve par exemple une heureuse illustration sur le site américain de Boonton où des personnes de 25 nationalités différentes collaborent au quotidien pour faire prospérer l'entreprise.

Les acteurs des Ressources Humaines veillent au respect de l'égalité des chances, au maintien et au renforcement de la pluridisciplinarité des équipes.

Signataire en 2010 de la Charte Française de la Diversité en Entreprise, le Groupe s'engage à lutter contre toute forme de discrimination en garantissant le respect et la promotion de la diversité. Mersen échange sur les meilleures pratiques avec d'autres entreprises au sein de l'A.F.M.D (Association Française des Managers de la Diversité) dont le Groupe est adhérent.

Si la culture du Groupe est forte, elle s'adapte dans chaque pays aux cultures locales et à leurs codes. Le meilleur moyen pour parfaire cette intégration, c'est de confier les commandes à des managers locaux : c'est le cas de la quasi-totalité des sites du Groupe. La dimension humaine du Groupe prend tout son sens dans cette recherche d'un subtil équilibre entre le respect de ses principes et valeurs, et la prise en compte des réalités locales. Mersen souhaite que les structures de management reflètent la diversité des équipes.

En pourcentage	2014	2013
Directeurs de sites opérationnels de nationalité locale	87 %	91 %

Mixité

Un Réseau de Femmes, créé en 2010 sous le nom de WiN : Women in MerseN, permet de rassembler les femmes et les hommes du Groupe désireux de s'engager dans un projet commun de partage et d'entraide en faveur de la croissance dans la diversité. WiN a pour objectif de mettre en commun le potentiel de ses adhérent(e)s et d'offrir des opportunités de rencontres, de réflexion en dehors de tout système d'organisation hiérarchique. WiN a également pour ambition de devenir un réseau international interne au Groupe, pouvant collaborer à des manifestations inter-entreprises, sources d'échanges d'expériences. En 2014, des femmes managers au sein du Groupe ont participé à la semaine de l'entreprenariat au féminin organisé en Rhône-Alpes et destinée à promouvoir la place des femmes auprès de collégiens, lycéens et étudiants. Le réseau WiN du site de Mersen Pagny, en collaboration avec les Ressources Humaines, propose régulièrement aux femmes du site des formations destinées à leur développement et épanouissement professionnel.

La **mixité** est aujourd'hui clairement identifiée et affichée comme un objectif prioritaire de progrès pour Mersen. Intégrer davantage de femmes dans tous nos métiers, y compris nos métiers de production, nécessite des efforts de tous les instants. De nombreuses actions ont été engagées depuis quelques années : recrutements, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle, modifications de l'organisation, etc. Ainsi, sur le site de Saint-Bonnet-de-Mure, l'atelier de production PTRV a été totalement réorganisé, supprimant ou minimisant au maximum les contraintes physiques et permettant ainsi d'y faire travailler des opératrices.

La proportion de femmes parmi les managers tend à s'approcher de l'objectif fixé par le Groupe d'atteindre au moins 20 % de femmes managers. Au sein des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance, Directoire et Comité Exécutif), cette proportion est de 21 %.

En pourcentage	2014	2013
Femmes au sein des organes de gouvernance	21 %	20 %

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

De la sous-traitance aux ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), de nombreuses actions ont déjà été menées sur les sites français en faveur des personnes handicapées. Au-delà de cette obligation, le Groupe a décidé de renforcer sa politique vis-à-vis du handicap, dans le cadre de sa politique de développement de la diversité. Un partenariat a ainsi été établi, avec l'association ARPEJEH pour accompagner la réalisation de projets d'étude de jeunes élèves et étudiants handicapés. Il a permis d'accueillir plusieurs stagiaires handicapés pour quelques mois. Il contribue à faire évoluer le regard des collaborateurs de Mersen vis-à-vis du handicap, en renforçant chez eux la créativité et l'ouverture. Dans le monde, des sites s'engagent pour aider les personnes handicapées. Ainsi en Inde, le site Mersen accueille régulièrement au sein de son atelier de production de nouveaux collaborateurs souffrant de lourds handicaps (sourds-muets, etc.).

Dialogue Social

Les réunions du Comité de Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen permettent d'assurer un dialogue avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'européen. Ils complètent les relations avec les représentants du personnel au travers des instances d'information et d'échange existant dans les sociétés.

Par ailleurs plusieurs réunions de réflexions et de négociations ont été organisées en 2014 lors des commissions de suivi sur divers accords (frais de santé, intéressement, simplification de la gamme des Fonds Communs de Placement Entreprise du Plan d'Epargne Retraite Collectif).

Le dialogue social et la concertation

Le Groupe a annoncé en début d'année le lancement d'un plan de transformation baptisé « Transform » visant à améliorer la compétitivité du Groupe en optimisant son dispositif industriel. Ce plan global cherche à simplifier la base industrielle du Groupe, en particulier en Europe.

Concernant le dispositif industriel européen, 6 sites étaient concernés, soit par un arrêt d'activité (Cevins en France, Patrica en Italie, Portslade en Grande Bretagne et Jestetten en Allemagne) avec une réallocation des activités et des volumes sur d'autres sites du Groupe, soit par un redimensionnement de l'activité (Francfort en Allemagne, Milan en Italie). Aux Etats-Unis, le plan prévoyait la fermeture et le redéploiement des productions des sites d'Oxnard et de Midland. Au total, 320 postes étaient concernés par une suppression.

En parallèle des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées, tant au niveau européen qu'au niveau local, et sans attendre la fin de ces procédures, le Groupe a mis en place différents dispositifs visant notamment à anticiper les éventuels risques psychosociaux et à accompagner les salariés désireux d'engager une première réflexion sur leur parcours professionnel.

Par ailleurs, les salariés des sites concernés se sont vus proposer la possibilité de travailler sur d'autres sites du Groupe, pour ceux acceptant une mobilité géographique. Ce processus a été étroitement encadré et piloté pour garantir l'équité du processus et la cohérence des conditions de mobilité. Plusieurs mobilités ont ainsi pu se concrétiser, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe.

Conformément à ses pratiques, le Groupe Mersen, tout au long du processus d'information-consultation, a eu à cœur de mener ce plan de transformation avec le souci d'un dialogue social de qualité. Ainsi, le site de Mersen Cevins n'ayant pas de représentation du personnel, le Groupe a proposé que le dialogue social se fasse à travers les délégués syndicaux centraux français.

Associer les collaborateurs aux succès du Groupe

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs communs est l'un des points forts de la politique de Ressources Humaines de Mersen. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

La politique d'augmentation est définie par site et par pays en fonction de critères d'environnement et d'inflation locaux. L'augmentation moyenne constatée sur les salaires de base en 2014 est de + 3,7 % par rapport à 2013.

Les accords d'intéressement et de participation des salariés prennent en compte les résultats financiers du Groupe, reconnaissant ainsi la contribution de chacun aux performances de l'Entreprise. Au-delà de l'intéressement financier, Mersen réaffirme sa volonté d'associer le personnel à l'amélioration continue à travers un intéressement dit technique, destiné à récompenser les progrès de performance, lesquels reflètent le travail et l'investissement des salariés. Le développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, l'innovation ou la réduction des coûts de non-qualité. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité et/ou de l'activité.

Le bonus des managers dépend du cash-flow d'exploitation de leur entité et/ou de leur activité et d'un autre objectif collectif (en général la marge opérationnelle) ainsi que des résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la productivité, et la participation à des projets créateurs de valeur. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

Assurer la protection sociale des salariés

Mersen s'attache à assurer à ses collaborateurs une protection sociale de qualité en matière de santé et de vieillesse. Cela s'est traduit en France par la mise en place d'accords négociés pour répondre aux besoins des salariés dans le respect des réglementations nationales.

En France, des accords PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) et Article 83 (ancien Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise) ont été signés avec la CFE/CGC, FO et la CFDT en 2009. Ces dispositifs de retraite supplémentaire, qui complètent le dispositif légal, démontrent un engagement durable du Groupe pour aider chaque salarié à anticiper les conditions de sa future retraite. Ils constituent également un élément important d'attractivité du Groupe auprès de futurs salariés. Ils intègrent toutes les populations en tenant compte de leur spécificité. Mis en place en 2010, le dispositif PERCO concerne l'ensemble des salariés du Groupe en France. Il prévoit un abondement, particulièrement avantageux pour les salariés dont la capacité d'épargne est la plus faible. Une amélioration de ce barème d'abondement a été proposée cette année, afin d'inciter les salariés à épargner davantage en vue de leur retraite. Le dispositif « Article 83 », qui concerne l'ensemble des salariés cadres et assimilés du Groupe en France, a été mis en place sur les sites français en 2009.

Par souci d'équité mais également pour attirer et retenir les talents, le Groupe s'efforce de mettre en place des protections sociales adéquates dans les pays qui n'en bénéficiaient pas. Ainsi, des couvertures santé pour l'ensemble de nos salariés au Brésil et en Chine ont été mises en place ces deux dernières années.

La communication interne

La motivation passe d'abord par le partage de l'information. Que ce soit à propos des résultats ou des futurs projets du Groupe, Mersen s'attache à communiquer en interne sur l'évolution de ses activités. Ce souci de transparence permet à chacun de ressentir pleinement son appartenance au Groupe.

Le journal interne baptisé Inside Mersen est disponible en sept langues : français, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et portugais. Il est disponible sur l'intranet en format électronique interactif. L'information est également relayée dans des supports complémentaires thématiques sur des sujets d'actualité ou dans les magazines des sites centrés sur les informations locales. Par ailleurs, des réunions d'échanges entre la direction et les collaborateurs ont lieu tous les mois dans la plupart des sites.

L'intranet du Groupe, accessible dans le monde entier, constitue un espace de partage d'informations et d'outils. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution de nombreux responsables de domaines.

→ Effectifs et implantations

Mersen est un groupe mondial avec 6 368 salariés à fin décembre 2014 répartis dans environ 35 pays.

Effectifs par zone géographique (à fin décembre)

Pays	2014	2014 (%)	2013	Ecart
Europe	2 301	36,1%	2 300	+1
• dont France	1 490	23,4%	1 484	+6
Amérique du Nord	1 948	30,6%	1 951	-3
Asie Pacifique	1 569	24,6%	1 645	-76
Reste du monde*	550	8,6%	486	+64
TOTAL	6 368	100,0%	6 382	-14

** Afrique et Amérique du Sud.*

A périmètre comparable (c'est-à-dire hors intégration des effectifs de la société espagnole Cirprotec), les effectifs ont diminué de 81 personnes. En Europe et aux Etats-Unis, le plan Transform a conduit à la réduction d'effectifs dans les sites concernés et à des embauches dans les sites receveurs. En Asie, la décision d'arrêter la production d'équipements en acier au carbone a conduit à une réduction d'effectifs sur un site.

En 2014, 1 478 personnes ont été embauchées dans le monde, y compris en contrat à durée déterminée ; 415 ont été licenciées (périmètre inclus dans le SIRH).

Sur la base du périmètre de reporting*, on constate une part des femmes à 36 % et des séniors à 15 %, sans réel changement par rapport à 2013.

	2014*	2013*
Effectifs Groupe		
• dont femmes (en %)	36 %	35 %
• dont séniors 55 ans + (en %)	15 %	15 %

** Périmètre inclus dans le SIRH*

Pyramide des âges (à fin décembre)*

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	4,9 %	10,5 %	**6,9 %**
25 à 29 ans	11,5 %	14,6 %	**12,6 %**
30 à 34 ans	14,1 %	15,7 %	**14,7 %**
35 à 49 ans	13,4 %	11,4 %	**12,7 %**
40 à 44 ans	13,8 %	12,0 %	**13,1 %**
45 à 49 ans	14,0 %	11,4 %	**13,0 %**
50 à 54 ans	12,3 %	11,4 %	**12,0 %**
55 à 57 ans	6,6 %	6,2 %	**6,5 %**
58 à 59 ans	3,8 %	2,5 %	**3,4 %**
60 ans et plus	5,7 %	4,3 %	**5,2 %**

** Périmètre inclus dans le SIRH*

L'âge moyen des salariés du Groupe est de 41 ans.

Effectifs par catégorie professionnelle

Catégories	31 déc. 2014	%	31 déc. 2013	%
Ingénieurs et cadres	1 142	18 %	1046	16 %
Techniciens et agents de maîtrise	1 019	16 %	1059	17 %
Employés	630	10 %	658	10 %
Ouvriers	3 577	56 %	3619	57 %
TOTAL	6 368	100 %	6 382	100 %

Implantations par zone géographique (à fin décembre)

Le Groupe est implanté sur tous les continents. Cette présence s'inscrit dans la stratégie de proximité du Groupe avec ses marchés et constitue un atout stratégique pour Mersen.

Les différentes implantations industrielles du Groupe se répartissent entre des sites importants (> 125 personnes) dédiés à la fabrication de semi-produits ou de grandes séries et des ateliers de proximité qui répondent aux besoins très spécifiques des clients locaux. Elles se répartissent de la façon suivante par zone géographique :

Pays	2014	dont sites de plus de 125 salariés	2013
Europe	24	4	26
• dont France	9	4	10
Amérique du Nord	14	4	15
Asie Pacifique	13	3	13
Reste du monde*	5	2	5
TOTAL	56	13	59

** Afrique et Amérique du Sud.*

En 2014, le Groupe a pris une participation majoritaire dans la société espagnole Cirprotec qui dispose d'un site industriel près de Barcelone. Par ailleurs, dans le cadre du plan Transform et des plans d'adaptations industrielles, trois sites industriels ont été fermés en fin d'année et un a transféré sa production sur un autre site existant.

Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Elle s'est élevée en 2014 à environ 70 millions d'euros, pour, d'une part, des opérations de sous-traitance de main d'œuvre relatives à l'assemblage, l'usinage ou le soudage, et d'autre part, pour la fabrication de composants tels que des pièces métalliques, plastiques ou céramiques.

Informations sociales concernant les sociétés françaises du Groupe

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France) :

Effectifs au 31 décembre

	2014	2013	2012
Effectifs	1 490	1 484	1 569
• dont CDD	33	13	17

Recrutements

	2014	2013	2012
Recrutements	133	53	112
• dont CDD	48	17	26

Intérimaires

	2014	2013	2012
Effectif moyen	132	130	124
% des effectifs	9 %	9 %	8 %

Heures supplémentaires

	2014	2013	2012
Heures supplémentaires	22 366	23 692	26 283
% des heures travaillées	1,0 %	0,9 %	1,0 %

Absentéisme

	2014	2013	2012
Taux d'absentéisme	5,3 %	5,9 %	4,8 %
• dont maladie	4,1 %	4,5 %	3,7 %

Temps partiel

	2014	2013	2012
Effectif travaillant à temps partiel (en %)	6,0 %	5,8 %	5,0 %

Handicap

	2014	2013	2012
Travailleurs handicapés (en %)	4,7 %	6,2 %	4,1 %

Organisation du temps de travail

En France, un accord portant sur le temps de travail des cadres a été signé en 2011, pour une durée indéterminée.

La durée de travail des Ingénieurs et Cadres est déterminée selon un forfait annuel de 216 jours travaillés, ce qui représente en moyenne 12 jours de RTT par an. L'accord de 2011 prévoit également un entretien annuel entre le manager et son collaborateur sur l'organisation du travail, la charge de travail et l'amplitude des journées d'activité.

Politique Santé Sécurité

Mersen s'attache à développer et consolider la culture de la santé et de la sécurité dans le Groupe en s'appuyant sur trois principaux leviers : **Responsabilisation, Analyse des risques** et **Progrès continu**. L'objectif reste d'atteindre, à moyen terme, **l'Excellence** en matière de santé et de sécurité.

→ Organisation de la fonction

La fonction Santé Sécurité du Groupe est rattachée à la direction des risques de l'audit interne et de la sécurité. Ce regroupement traduit la volonté du Groupe d'améliorer l'efficacité de la politique sécurité, d'une part en faisant bénéficier la fonction de l'expérience et de l'expertise de la gestion des risques industriels, et d'autre part en appliquant des méthodes d'audit interne à la politique de sécurité.

Cette fonction s'appuie sur un Comité Sécurité Groupe composé des membres du Directoire et du directeur des Ressources Humaines de Mersen. Elle rapporte mensuellement à cette instance. Cette relation étroite favorise une grande réactivité et témoigne de l'implication permanente de la direction du Groupe sur le sujet de la santé et de la sécurité. Elle s'appuie également sur un réseau de correspondants par zone géographique. Ces correspondants ont pour mission d'animer les audits croisés de la zone, de réaliser des audits plus approfondis dans les unités moins performantes et de déployer la politique sécurité Groupe définie par le Comité Sécurité Groupe.

La plupart des sites dispose d'un responsable santé/sécurité dédié qui contribue à la mise en œuvre de la politique définie par la direction du Groupe.

	2014	2013
Sociétés ayant un responsable santé / sécurité dédié	83 %	89 %

En 2014, la baisse de la part de sites ayant un responsable sécurité dédié est uniquement consécutive à l'évolution du périmètre de reporting environnemental.

Le département Risques, Audit et Sécurité diffuse tous les mois une publication dédiée à la sécurité qui fait le point sur les indicateurs sécurité de Mersen et met en avant les bonnes pratiques. Celle-ci est adressée aux directeurs de sites et aux responsables sécurité. Elle est également disponible sur l'intranet du Groupe.

→ Réalisations 2014

En 2014, les efforts de cette direction ont été focalisés sur la mise en place, au niveau de chaque unité, d'une cartographie des risques potentiellement mortels. Chaque unité a été chargée de sensibiliser l'ensemble des équipes à ces risques. Pour certains risques très spécifiques, les équipes plus directement concernées ont été réunies.

Les travaux ont également porté sur la consolidation et le développement des outils suivants :

- Mise en place d'un l'outil de e-learning dans différentes langues, permettant de toucher potentiellement 83 % de la population du Groupe. Cet outil est destiné en priorité à l'ensemble des personnes qui rejoignent le Groupe ; cependant de nombreux sites ont choisi de former l'ensemble du personnel déjà en place ;
- Mise en place d'un reporting sur les situations potentiellement dangereuses : l'objectif est de rapporter des événements potentiellement graves et dangereux qui ont eu lieu dans l'ensemble des sites du Groupe, mais qui n'ont pas causé d'accident ;
- Renforcement de l'outil de déclaration des « presque accidents » : cet outil, lancé en 2013, a permis de travailler sur la prise de conscience de l'environnement de travail et d'éviter potentiellement la survenance d'événements qui auraient pu se transformer en accident. Les unités du Groupe avaient remonté, en 2013, environ 600 situations potentiellement dangereuses. En 2014, ce chiffre a dépassé les 1200, preuve que cette culture de travail et de détection en amont est maintenant en place dans le Groupe.

La mise à niveau des sites par rapport aux bonnes pratiques du Groupe s'est également poursuivie, de même que les audits sécurité permettant le contrôle de la bonne application des règles sécurité Groupe.

Par ailleurs, le nombre de visites de sécurité a augmenté de 20 % par rapport à 2013 pour atteindre le chiffre de 2 687, soit presque 4 visites par site et par mois. Ces visites de sécurité permettent d'effectuer un audit sécurité rapide d'une partie d'un atelier de production ou d'un processus. Elles sont effectuées par la hiérarchie en charge d'un autre secteur, accompagnée la plupart du temps par un membre de l'équipe de direction ; elles permettent de détecter des anomalies ou dérives et donnent lieu à la mise en place de plans d'actions qui sont vérifiés lors de l'audit suivant. Le département Sécurité incite les sites à viser l'objectif de 4 visites de sécurité mensuelle par site.

	2014	2013
Nombre de visites de sécurité	2 687	2 240

Cartographie des risques

La cartographie des risques sécurité est mise à jour chaque année pour chaque unité du Groupe. La révision de cette cartographie permet de tenir compte de nouveaux risques potentiels résultant des évolutions de matériels ou des organisations. Cette cartographie est évaluée à l'occasion des audits sécurité Groupe. Elle est également systématiquement revue après chaque accident afin de vérifier si la cause de ce dernier a bien été répertoriée.

Une cartographie des risques potentiellement mortels a été mise en place en 2014 sur l'ensemble des unités du Groupe. Les personnes confrontées à ce type de risques ont suivi un programme de sensibilisation.

La cartographie des risques est décrite dans le rapport du Président au chapitre 3 du présent document.

Prévention des risques

Un accord sur la prévention de la pénibilité, dans le respect des directives législatives, a été signé début 2013 en France.

Le Groupe poursuit ses actions de formation continue des salariés aux bonnes pratiques en matière de protection contre les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sur les principaux sites industriels du Groupe exposés à ces risques. Des travaux de recherche et développement sont toujours en cours afin d'utiliser des matières avec une teneur très faible en HAP. Des essais ont été réalisés et une partie de la production est maintenant effectuée avec des matières à plus faible teneur en HAP. De plus, des groupes de travail sont maintenant en place depuis plusieurs années, afin d'améliorer constamment l'environnement de travail et la protection des personnes.

Formation et audit sécurité

Un programme d'e-learning sécurité a été développé en 2013 et mis en place en 2014. Ce programme fait désormais partie du processus d'intégration. L'objectif est de permettre à l'ensemble des nouveaux embauchés de bénéficier de cette formation dès leur arrivée chez Mersen. Celle-ci favorise la diffusion du message sécurité et rappelle son importance pour le Groupe dès les premiers pas dans l'entreprise.

Le programme des audits sécurité a été poursuivi en 2014. Treize audits ont été réalisés dont des audits croisés organisés par zones géographiques. Ces derniers sont conduits par des personnes formées à cet effet. Ils permettent de renforcer le partage d'expérience et de contribuer au développement d'une culture sécurité Groupe. L'organisation du programme par zone géographique contribue également au renforcement des échanges entre unités de même culture, facilitant la compréhension et la mise en œuvre des solutions proposées.

De nombreux sites organisent chaque année une semaine sécurité comme, en 2014, ceux de Dorion (Canada), Gennevilliers et Pagny (France), Juarez (Mexique) et MGhira (Tunisie). Des sujets liés à la sécurité au travail y sont abordés mais également d'autres relatifs à des questions associées comme par exemple l'hygiène alimentaire ou les risques d'accidents domestiques. Cette manifestation permet là encore de sensibiliser le personnel et de diffuser la culture sécurité.

Mersen a par ailleurs poursuivi sa politique de valorisation de la sécurité en décernant comme chaque année les « Safety Excellence Awards ». Ces distinctions récompensent des sites dont le niveau de management de la sécurité est de premier ordre, associé à une performance sécurité de très haut niveau. En 2014, le prix d'excellence a été attribué aux sites d'Amiens (France) et de Holytown (Royaume-Uni). Parallèlement, un prix d'encouragement a été décerné aux sites de Greenville (Etats-Unis), Gebze (Turquie) et Shanghai Songjiang (Chine).

Indicateurs sécurité

Les résultats de Mersen en termes de sécurité pour l'année 2014 sont très contrastés : en effet, le Groupe obtient son meilleur résultat historique pour ce qui est du nombre d'accidents avec arrêt, avec un taux qui passe pour la première fois sous la barre des 2 ; à noter également que sur les 56 sites industriels du Groupe, 39 n'ont enregistré aucun accident avec arrêt en 2014. En revanche, le Groupe a dû déplorer le décès de 2 de ses employés.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)

La poursuite du renforcement de la culture sécurité dans le Groupe, a permis d'atteindre un résultat sur l'indicateur TF1 de 1,96 accident avec arrêt par million d'heures travaillées en 2014. Ce résultat est le meilleur jamais atteint par le Groupe. Il est en progression de près de 30 % par rapport à 2013, où le Groupe affichait déjà une performance proche de ses meilleurs résultats historiques.

Le Groupe a continué à mettre en place des outils de formation afin de sensibiliser les nouveaux employés à la sécurité. Un programme d'e-learning sécurité a donc été créé et tout nouveau collaborateur du Groupe doit obligatoirement suivre cette formation avant de prendre ses fonctions. Le message fort délivré dès l'entrée chez Mersen est un important vecteur de sensibilisation des collaborateurs à cette culture sécurité.

Une campagne de sensibilisation aux risques a également été réalisée en 2014 auprès de l'ensemble du personnel.

2014	2013	2012
1,96	2,7	3,0

Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées (TF2)

Le taux d'accidents avec et sans arrêt est de 6,2 accidents par million d'heures travaillées. Ce chiffre est également en amélioration de l'ordre de 10 % par rapport à 2013.

Le renforcement des systèmes de protections des équipements, les aides à la manutention ainsi que les formations mises en place (e-learning et sensibilisation aux risques) ont permis de réduire sensiblement le nombre d'accidents avec ou sans arrêt. Le Groupe est passé pour la première fois sous la barre des 90 accidents avec et sans arrêt pour près de 14 millions d'heures travaillées.

La performance du Groupe en matière de TF2 est globalement en amélioration depuis ces cinq dernières années.

2014	2013	2012
6,2	6,8	6,5

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail, par milliers d'heures travaillées (TG)

Le taux de gravité s'est dégradé par rapport aux années précédentes en raison de 2 accidents mortels. A la suite de ces deux accidents, l'ensemble du personnel dans toutes les usines du Groupe, a été à nouveau sensibilisé aux risques considérés comme potentiellement dangereux dans leurs unités. La communication sur la sécurité a été renforcée et l'obligation de respecter les règles de sécurité du Groupe en toutes circonstances, a été rappelée.

2014	2013	2012
0,18	0,12	0,16

En nombre	2014	2013
Nombre d'accidents du travail avec arrêt concernant des salariés d'entreprises de travail temporaire	3*	2*

(*) Pour un total de 960 000 heures travaillées en 2014 et 728 000 heures en 2013

Indicateurs/périmètre France

En nombre	2014	2013
Effectif atteint par une maladie professionnelle*	9	10

(*) Sur un effectif de 1 490 salariés en 2014 et 1 484 en 2013

Responsablité Sociétale

Le Groupe veille à agir de manière citoyenne là où il est présent dans le monde entier. Par son activité, il exerce une influence de fait sur le développement local et régional ; il s'emploie également à établir un dialogue respectueux avec les communautés au sein desquelles il est implanté dans l'intérêt de tous.

La **Charte Ethique** du Groupe, diffusée en interne et publiée sur le site de Mersen, réaffirme un certain nombre de ces règles de conduite personnelles et collectives qui doivent guider le comportement des collaborateurs dans la conduite de leurs activités quotidiennes. Elle insiste notamment sur les points suivants : l'interdiction de toute forme de corruption, le respect des lois et réglementations internationales, nationales et locales qui lui sont applicables. Les audits corporate et croisés conduits dans le cadre de l'audit interne du Groupe, permettent notamment de faire régulièrement un point sur la bonne application de ces règles. Sur les trois dernières années, 90 % des sociétés du Groupe ont été couvertes par un audit interne.

La direction des achats a par ailleurs mis en place un système d'audits fournisseurs intégrant des questions relatives au respect de la Charte Ethique qui impose un certain nombre de règles de conformité aux fondamentaux de l'OIT.

Parallèlement, des actions concrètes sont mises en œuvre pour sensibiliser les équipes à un certain nombre de risques liés à des pratiques illicites. Un module de formation de sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe a été développé. Il a commencé à être déployé en France en 2013 ainsi que dans les zones Amériques et Chine. Depuis sa mise en place, 88 managers ont ainsi été formés dans le monde. Des alertes sont aussi systématiquement envoyées par la direction des risques et de l'audit interne à chacun des directeurs de sites dès que des risques ou tentatives de fraudes sont identifiés.

→ Initiatives locales

De nombreuses initiatives locales sont menées sous l'impulsion des directeurs de sites, au plus près des préoccupations du terrain dans toutes les régions du monde. Elles peuvent se faire sous forme de contributions financières ou d'actions concrètes, comme par exemple :

- Le développement de partenariats avec des centres d'apprentissage, écoles et universités (stages d'insertion, accueil d'étudiants, participation à des forums de métiers, journées portes ouvertes) ;
- Le financement de bourses d'études ;
- Le soutien d'actions de formation professionnelle par l'octroi de stage d'insertion ou de contrats en alternance ;
- La participation à des pôles de compétitivité ;
- Le sponsoring d'opérations humanitaires et la contribution à l'action d'associations caritatives.

En 2014, parmi les actions les plus notables, les exemples qui suivent peuvent être cités.

Actions économiques locales

Sur le terrain économique, plusieurs sites du Groupe s'impliquent, en France, dans des pôles de compétitivité dont la mission est de mobiliser les entreprises participantes en faveur du développement de la croissance et de l'emploi. C'est par exemple le cas de Boostec, filiale de Mersen implantée en région Midi-Pyrénées, qui est membre de deux pôles de compétitivité : le pôle européen de la céramique et Aerospace Valley ; de Eldre, autre filiale implantée à Angers qui collabore à de nombreux réseaux d'entreprises (S2E2, Réseaulia, CDM, ID4Car, Néopolia, SERAM-Arts, Pôle Médée, We Network).

Les usines de Pagny-sur-Moselle et de Eldre à Angers se sont chacune associées à la « Semaine de l'Industrie » en avril 2014 avec l'organisation de journées portes-ouvertes. En permettant aux visiteurs de découvrir leurs métiers, leurs savoir-faire et leurs produits, elles contribuent à valoriser l'image de l'industrie, essentiellement auprès des jeunes.

Par ailleurs, à travers leurs achats, l'ensemble des sites contribuent à leur bonne intégration au tissu local. En collaborant en priorité avec des fournisseurs locaux, en application des recommandations de la politique d'achats du Groupe, ils participent au développement économique et social des territoires où ils opèrent tout répondant à des objectifs économiques et environnementaux (réduction des coûts et des rejets de gaz à effet de serre liés à la limitation des transports).

Actions en faveur de l'emploi, la formation et l'apprentissage

De nombreux sites dans le monde entier contribuent régulièrement à l'insertion de jeunes par le biais de l'apprentissage ou par l'intégration des stagiaires issus d'écoles et d'universités locales, comme au Brésil, au Canada, aux Etats-Unis, en France ou en Inde. L'Inde a par exemple accueilli 22 apprentis et le site de Gennevilliers en France, 15 pour l'année 2014-2015. Au Brésil, des partenariats ont été développés avec le Senai (Service National d'Apprentissage Industriel) et le Sesi (Service Social de l'Industrie) et les étudiants qui passent 4 heures par jour dans l'entreprise sont prioritaires à l'embauche.

Le site d'Amiens (France) a contribué, en collaboration avec le Conseil Régional de Picardie, l'Université de Picardie Jules Verne et 23 entreprises de la région, à une initiative de formation aux métiers de l'éolien, le WindLab. Cette formation permet à des demandeurs d'emploi d'obtenir un certificat indispensable pour travailler dans le secteur dynamique de l'éolien.

Sur le site de Saint-Bonnet-de-Mure (France), un de nos collaborateurs a reçu le Trophée de l'Apprentissage industriel, dans la catégorie Maître d'apprentissage pour avoir accompagné pendant deux ans un apprenti. Décernés par l'Institut des Ressources Industrielles, ces trophées récompensent chaque année les parcours et réussites de maîtres d'apprentissage, d'apprentis et d'entreprises.

Les apprentis du site d'Hittisau (Autriche) ont quant à eux participé à une campagne visant à promouvoir l'apprentissage industriel. Ces derniers ont été recrutés pour être formés aux métiers de la métallurgie.

Aux Etats-Unis, en 2014, le site de Salem a travaillé en étroite collaboration avec les pouvoirs publics sur un projet de formation avec 50 emplois à la clé.

Des liens privilégiés ont été tissés avec les universités, comme à Newburyport (Etats-Unis) dont le département R&D collabore avec la Northeastern University, à Toronto (Canada) qui réalise des travaux de R&D avec les universités Waterloo et McMaster, ou au Japon où Mersen a développé un partenariat avec l'université de Nagaoka (Nagoya University of Technology).

En France, le site de Pagny-sur-Moselle collabore régulièrement avec des établissements d'enseignement et universités locales (EEIGM, Ensic, ENIM, Université Paul Verlaine, etc.). Cela peut prendre la forme d'heures de cours dispensés par des salariés, de participations à des forums métiers ou à des conférences. Elle se concrétise également dans les offres d'apprentissage régulières au sein de l'entreprise.

Le site de Newburyport a aussi offert plusieurs bourses à des étudiants d'écoles secondaires locales.

Contributions caritatives et volontariat

Le site de Pagny-sur-Moselle (France) apporte depuis dix ans son aide logistique aux programmes initiés entre le lycée technique Louis Vincent à Metz et le lycée provincial de Yako au Burkina Faso. Cette année, Mersen a acheminé du matériel informatique, fourni par le lycée, et des cadeaux offerts par le Comité d'Entreprise de Pagny.

Le site de Saint-Bonnet-de-Mure (France) a sponsorisé l'équipage de deux étudiantes de l'INSA Lyon qui participaient à l'édition 2014 du 4L Trophy™. Cette course automobile de 6000 km est tout à la fois un raid aventure et un projet humanitaire : les étudiants embarquent à bord de leur 4L matériel médical et fournitures scolaires.

En Allemagne, Mersen a contribué à la création d'une association de recyclage. Cette association à but non lucratif organise la collecte et le recyclage de fusibles dans tout le pays. Les bénéfices générés sont ensuite investis dans des activités de soutien à la formation, l'enseignement et la recherche dans le domaine du génie électrique, mais également dans des œuvres caritatives.

En Inde, Mersen a soutenu des initiatives gouvernementales en faveur de l'organisation de formations (broderie, couture, coiffure) pour les femmes des employés.

Parallèlement, la plupart des sites effectuent des dons à des associations locales ou contribuent à des actions de sponsoring d'activités sportives auxquelles participent des salariés de l'entreprise.

Démarche Environnementale

En termes d'environnement, Mersen s'implique à deux niveaux : tout d'abord par ses marchés et produits grâce à son positionnement sur les marchés des énergies renouvelables et la contribution de ses équipements à l'efficacité énergétique ; ensuite par son engagement dans une stratégie respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Le Groupe s'inscrit dans une démarche collective et pragmatique, impliquant l'ensemble du personnel, sensibilisé et formé à tous les niveaux de responsabilité.

Mersen s'engage vis-à-vis de l'environnement à :

1. **Se conformer à la réglementation en vigueur,** au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes ;
2. **Inventorier les risques potentiels** des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production) ;
3. **Visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies ;
4. **Utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de Qualité et de Progrès Continu par le retour d'expérience ;

5. **Minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières, d'emballages et encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets ;
6. **Favoriser les améliorations** par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans les sites importants ;
7. **Favoriser le développement de l'éco-conception**, notamment avec l'extension de l'utilisation du logiciel dédié EIME.

En 2014, Mersen a poursuivi les travaux relatifs à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement. La mission d'audit et de vérification des données RSE du Groupe par des auditeurs externes qui a donné lieu pour la première fois en 2014, sur les données 2013 à un rapport d'audit publié dans le document de référence, a permis de procéder à des ajustements du référentiel et de mettre en place des actions de sensibilisation et de clarification pour améliorer la qualité du reporting.

Au-delà de l'obligation réglementaire, la sensibilisation des équipes et le partage de bonnes pratiques devraient faciliter la mise en place des plans de réduction de consommations et d'économies d'énergie dans l'ensemble des principaux sites du Groupe.

→ Minimiser les impacts sur l'environnement

La démarche environnementale de Mersen se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance. Elle vise à engager le Groupe dans un cercle vertueux.

Pour répondre aux contraintes environnementales européennes et anticiper l'évolution de certaines réglementations, Mersen poursuit ses travaux autour de plusieurs axes.

Se conformer aux dispositions réglementaires

Le Groupe assure un suivi de la réglementation afin d'adapter les mesures à prendre et anticiper la substitution de certains produits. Pour pouvoir garantir la continuité des approvisionnements, le Groupe doit s'assurer auprès d'un fournisseur d'une substance soumise à autorisation que ce dernier remplit bien les conditions, afin de conserver l'autorisation de la commercialiser sur le marché européen.

Le règlement européen REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation de substances CHimiques) rappelle aux industriels leur responsabilité en matière d'évaluation et de gestion des risques posés par les produits chimiques qu'ils sont amenés à utiliser. Pour répondre à cet impératif, le Groupe a procédé en 2010, à l'enregistrement de certains produits entrant dans la composition du graphite (principalement des résines), puis en 2013 à ceux qui entrent dans la composition du graphite souple.

Mersen suit aussi tout particulièrement certains produits dont l'utilisation est soumise à cette réglementation, comme le brai de houille.

Par ailleurs, il poursuit une veille active avec ses fournisseurs, afin de suivre l'évolution des travaux et des enregistrements de certains produits stratégiques achetés. L'objectif est d'anticiper un éventuel risque d'interdiction de mise sur le marché de ces produits.

Mersen a également mis en place une cellule de veille afin de prendre en compte les règles édictées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Mersen utilise dans son processus de fabrication certains produits inscrits comme produits sous surveillance sur la liste de l'ECHA.

En ce qui concerne les substances dangereuses, Mersen est toujours très vigilant sur la mise en œuvre des mesures de protection et un groupe de travail se réunit régulièrement pour suivre leur application et préconiser des évolutions. Ces mesures visent à assurer la protection du personnel et de l'environnement. Des consignes très strictes sont mises en œuvre sur les sites concernés afin de protéger au maximum les personnes contraintes de travailler avec ces substances, en particulier en ce qui concerne le port d'équipements de protection adaptés (masques, combinaisons…). Par ailleurs, des investissements sont réalisés et ont abouti, par exemple, à la mise en place de systèmes d'aspiration ou de confinement de machines qui permettent de diminuer significativement le taux de poussières. Enfin, les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère.

Mersen continue à suivre les évolutions de la réglementation européenne et des directives susceptibles d'entrer en vigueur dans les années à venir comme par exemple la directive IED (Industrial Emissions Directive) qui vise à prévenir et à réduire les pollutions de l'air, de l'eau et du sol causées par les installations industrielles grâce notamment au recours aux meilleures techniques disponibles (MTD). Le Groupe collabore également avec l'ECGA (European Carbon and Graphite Association) pour contribuer au dialogue avec les institutions européennes dans les domaines affectant l'industrie du graphite.

Par ailleurs, bien que ne figurant pas parmi les entreprises soumises au premier Plan National d'Affectation des Quotas d'émission de dioxyde de Carbone (PNAQ), le Groupe a déjà réalisé le bilan carbone de ses principaux sites industriels en France. Des actions concrètes ont ainsi été développées, en particulier la prise en compte des aspects consommation d'énergie et émission de CO_2 à l'occasion de la rénovation des éléments de production.

À la recherche des meilleurs pratiques

Utilisation durable des ressources

Le Groupe s'efforce d'offrir des produits présentant un impact réduit sur l'environnement. Pour ce faire, il cherche à se doter des meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire des techniques qui satisfont le mieux aux critères de développement durable, pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

Dans ce cadre, Mersen renforce la mise en place de méthodes et de compétences pour le développement de produits s'appuyant sur l'éco-conception : dès la conception de nouveaux produits, leurs conséquences sur l'environnement sont prises en compte jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Les équipes de Recherche et Développement sont formées à l'éco-conception et les spécifications intègrent la plupart du temps des objectifs de réduction d'impact environnemental.

Un logiciel EIME (Évaluation de l'Impact et Management de l'éco-conception) est, par exemple, utilisé dans la protection électrique pour faire une analyse de l'impact environnemental des produits (pollution de l'eau, de l'air, épuisement des ressources naturelles, etc.) tout au long de leur cycle de vie.

Toutes les étapes du cycle de vie du produit sont prises en compte comme par exemple :

- Le choix des matières premières, pour un recours prioritaire à des matériaux facilement recyclables ;
- Le poids des emballages ;
- La réduction du nombre d'étapes d'assemblage ;
- La réduction du volume des déchets ;
- L'optimisation de la logistique ;
- La fin de vie du produit.

Ce type d'outil permet aussi de conserver la traçabilité des produits de gammes existantes à fin de comparaison lors du développement de nouvelles gammes. C'est aussi un outil complémentaire de comparaison par rapport à la concurrence.

En matière d'achats et de sous-traitance, Mersen déploie une politique qui vise à tenir compte des enjeux environnementaux (cf. aussi § « Responsabilité sociétale »). Le Groupe développe ainsi depuis plusieurs années une démarche « eco-sustainable-redesign to cost ». A partir d'une analyse fonctionnelle du produit, cette méthode vise à remplacer ou diminuer le poids de certains éléments ou matières premières par d'autres, plus respectueux de l'environnement, sans que les fonctionnalités en soient affectées. Après avoir travaillé en priorité sur des produits dont la part des achats représentait une part majoritaire du prix, la démarche tend à être systématisée sur les nouveaux produits.

Par ailleurs, le Groupe encourage l'application de critères environnementaux dans le processus d'achats : utilisation prioritaire de matériaux recyclables, généralisation de conditionnements plus écologiques, collaboration prioritaire avec des fournisseurs locaux afin de réduire les coûts de transports et les rejets de gaz à effet de serre.

Il promeut aussi l'adoption d'initiatives pragmatiques pour réduire l'impact environnemental comme l'amélioration du taux d'occupation des véhicules, le travail sur le poids des emballages, l'acquisition de véhicules écologiques…

Enfin, certains sites du Groupe intègrent des critères environnementaux, comme la certification ISO 14001, dans la sélection de leurs sous-traitants. La part des achats réalisés avec des fournisseurs certifiés ISO 14001 commence à faire l'objet d'un suivi plus systématique par les sites réalisant un volume d'achats supérieur à 4 millions d'euros par an.

Consommation d'énergies

Afin d'optimiser sa consommation de ressources, chaque site de production met en place des suivis de consommation et détermine des objectifs et des plans d'actions associés. Un certain nombre d'exemples sont détaillés dans la suite du document. Le choix du recours aux énergies renouvelables comme source d'énergie est laissé à l'initiative des sites.

Gestion des déchets

Suivant leurs spécialités, les sites du Groupe déploient des approches à plusieurs niveaux pour réduire l'impact de leur activité industrielle sur l'environnement :

- Valorisation des déchets liés à la production industrielle : les activités de production de Mersen génèrent des résidus de fabrication qui peuvent être réutilisés dans le procédé de production d'autres produits du Groupe ou être revendus à des tiers pour être intégrés dans d'autres procédés de production. C'est, par exemple, le cas de la poudre de graphite issue du percement de blocs de graphite qui peut être réutilisée pour fabriquer des tubes de graphite, ou revendue pour être réutilisée dans la sidérurgie.
- Recyclage des produits usagés : le Groupe participe activement depuis plusieurs années à des travaux sur la filière « Déchets de fusibles » permettant de recycler des fusibles usagés avec une valorisation conséquente des métaux qu'ils contiennent. Des initiatives comparables sont conduites dans les balais industriels avec l'organisation d'une filière de récupération des balais usagés chez les clients pour recycler les métaux réutilisables.
- Valorisation des émissions : certains sites mettent en place des systèmes de récupération de la chaleur générée par l'activité industrielle. Cette chaleur peut, par exemple, être réinjectée dans le réseau de chauffage ou comme source d'énergie.

Quelques exemples de valorisation de déchets sont détaillés plus bas.

Utilisation des sols et nuisances sonores

L'utilisation des sols ne représente pas un enjeu particulier au regard de l'activité du Groupe, la grande majorité des sites étant implantés dans des zones à vocation industrielle où ils n'occupent pas des surfaces très importantes en comparaison d'autres activités industrielles.

Le Groupe poursuit la surveillance étroite des risques liés à la pollution des sols. L'ensemble des produits utilisés par Mersen fait l'objet d'une surveillance constante, non seulement des autorités locales, mais également du personnel du Groupe formé sur ces sujets. Les risques liés à la pollution des sols ont été intégrés à la cartographie des risques en 2013.

Les activités industrielles du Groupe ne génèrent pas de nuisances sonores particulières excédant les normes et des contrôles peuvent être effectués conformément aux exigences réglementaires locales applicables.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les risques liés aux aléas météorologiques qui pourraient résulter de conséquences liées au changement climatique ont fait l'objet d'un examen dans le cadre d'une cartographie spécifique des risques de catastrophes naturelles auxquels le Groupe pourrait être exposé. Cette dernière n'a pas révélé de risque particulier.

→ Indicateurs environnementaux

En 2014, le périmètre de consolidation environnemental a été élargi à deux nouveaux sites, conformément aux principes définis en préambule. Les sites de La Mure et d'Angers (France), font désormais partie de ce périmètre. Cependant, la mise en œuvre du plan de transformation annoncé en début d'année (plan «Transform») et visant à améliorer la compétitivité du Groupe avec une simplification de sa base industrielle a conduit à exclure du périmètre environnemental les sites de Mersen Deutschland (Allemagne), Midland et Oxnard (Etats-Unis) et à ne pas y inclure la société Mersen Italia correspondant aux critères, du fait de sa fermeture planifiée dans le cadre du plan Transform.

Certifications et formation environnementales

Le Groupe a poursuivi sa démarche de certification de ses principaux sites industriels. 50 % des sites industriels inclus dans le périmètre de reporting sont aujourd'hui certifiés ISO 14001, norme de référence sur la mise en place de système de management environnemental.

Parallèlement, la formation en matière de protection de l'environnement a progressé en 2014, avec 2 373 heures dispensées, contre 2 207 en 2013, soit une progression de 8 %.

Certifications ISO 14001	2014	2013
Taux de certification ISO 14001	50 %	47 %
Formation en matière de protection de l'environnement *(en nombre d'heures)**	2 373	2 207

** L'information couvre 71 % des effectifs du périmètre environnemental, certaines entités n'ayant pas encore mis en place de procédure de suivi de cette donnée.*

Provisions en matière d'environnement

En millions d'euros	2014	2013
Montant des provisions significatives pour risques en matière d'environnement*	0,5	0,5

** Provision liée à un risque de pollution mineur relevé en 2010, consécutif à l'utilisation par un site, il y a plus de 20 ans (avant que ce dernier n'intègre le Groupe), de certains procédés et produits qui n'ont plus cours aujourd'hui.*

Consommation d'eau et d'énergie et rejets de CO_2

En 2014, les consommations d'électricité et de gaz affichent des hausses respectives de + 8 % et + 4 %. La moitié des sites ont pourtant réduit leur consommation notamment grâce à la mise en place de systèmes de gestion de l'énergie plus performants ou au développement de procédés plus économes en énergie (cf. initiatives locales ci-dessous) ; le ralentissement de l'activité des sites dédiés aux systèmes anticorrosion a également contribué à cette diminution. Cependant, l'autre moitié, dont quelques sites dont le poids est plus important dans l'indicateur comme Mersen Chongqing (Chine) ou Mersen St Marys (Etats-Unis), qui fabriquent du graphite, ayant augmenté leur production en 2014, la consommation globale s'en est trouvée alourdie. A noter également que la phase de tests liée à la mise en service d'un nouveau four à Holytown (Royaume-Uni), a engendré un surplus de consommation temporaire mais significatif. En conséquence, les émissions de CO_2 ont suivi une évolution du même ordre (+ 10 %).

Concernant la consommation d'eau, elle ne constitue pas un enjeu particulier pour Mersen, dans aucun de ses sites, l'activité industrielle du Groupe ne nécessitant que des quantités d'eau limitées. Pour certains processus, notamment de refroidissement, l'eau est utilisée en circuit fermé. La consommation a, quant à elle, globalement baissé de 2 % par rapport à 2013, en partie grâce à l'identification et la réparation de fuites sur le réseau de distribution d'eau.

	Unité	2014	2013
Electricité	MWh	156 211	144 048
Gaz	MWh	153 516	147 562
Emissions de CO_2	Tonnes	98 930	90 213
Eau	m^3	493 632	502 028

Consommation de matières premières et métaux

Les consommations de matières premières et de métaux ont suivi des évolutions assez hétérogènes en 2014. Si le bois affiche une progression presque nulle, elle ne reflète pas les situations très contrastées entre les sites : la baisse d'activité et les efforts importants réalisés par certains sites pour utiliser leur bois de recyclage a permis de réduire la consommation de façon significative. Mais cette baisse a été compensée par la forte hausse de consommation des sites de Chongqing (Chine) et St Marys (Etats-Unis) dont la production a été en croissance en 2014 et dont le poids dans l'indicateur est important.

L'augmentation importante de la consommation de carton (+ 34 %) est à imputer en grande partie au site de Juarez (Mexique) qui pèse pour plus de 50 % dans cet indicateur et qui a très fortement augmenté sa consommation du fait de l'arrivée de nouvelles lignes de production transférées depuis le site de Newburyport (Etats-Unis), qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation environnemental. De ce fait, cette évolution ne rend pas compte des progrès réalisés par d'autres sites en matière de réduction de leur consommation. A titre d'exemple, des efforts de standardisation au niveau des emballages ont été faits en 2013 et 2014 sur le site de Gennevilliers (France) pour limiter la surconsommation et rationnaliser son approvisionnement en carton. Ces derniers lui ont permis de diminuer sa consommation de 71 % en 2014. Au Canada, sur le site de Toronto, la modification des méthodes d'emballage a permis, quant à elle, de réduire la consommation de 54 %.

La consommation de coke a fortement augmenté en 2014 (+24 %), essentiellement tirée par l'activité en croissance du site de production de graphite de St Marys (Etats-Unis) qui pèse pour près de 95 % dans la consommation du Groupe.

La consommation de cuivre est en baisse de 11 %. Cependant la mise en place du suivi de ces consommations dans le cadre du reporting Grenelle 2, a permis de mettre à jour la nécessité de renforcer l'harmonisation des méthodologies de calcul et de poursuivre les efforts de fiabilisation.

	Unité	2014	2013
Bois	Tonnes	1 575	1 571
Carton	Tonnes	779	582
Coke	Tonnes	5 552	4 476
Cuivre	Tonnes	1 273	1 436*

** Données 2013 pas totalement fiables, les audits 2014 ayant mis à jour l'hétérogénéité des méthodes de calculs.*

Déchets

En 2014, les données consolidées ne font pas apparaître d'évolutions réellement significatives même si les données individuelles sont assez hétérogènes.

On note cependant que des efforts ont été déployés par certains sites pour améliorer le recyclage. Par exemple, le site de Bay City (Etat-Unis) qui mène une campagne de sensibilisation aux réflexes écologiques a augmenté son recyclage de carton de 41 %, grâce à l'embauche ponctuelle de personnel affecté au recyclage et à la mise en place d'incitations à l'atteinte des objectifs. Pour le bois, le recyclage a fortement progressé sur le site de Gennevilliers (France), notamment grâce à la mise en place d'un système de recyclage des palettes.

La très forte progression enregistrée dans le recyclage des métaux (+ 84 %) s'explique par la revente de stocks importants de métaux ferreux par le site de Xianda (Chine) consécutive à l'arrêt de la fabrication d'équipements en acier au carbone.

La mise en place d'un suivi du recyclage des huiles demande d'importants efforts de fiabilisation qui devraient porter leurs fruits dans les prochaines années.

	Unité	2014	2013
Déchets Industriels Dangereux*	Tonnes	1 637	1 690
Déchets Industriels Non Dangereux	Tonnes	10 919	9 267
Dont recyclage :			
Bois recyclé	Tonnes	667	620
Carton recyclé	Tonnes	292	316
Métaux ferreux recyclés	Tonnes	2 021	1 099
Graphite artificiel recyclé	Tonnes	1 928	2 024
Déchets huiles recyclées	Litres	34 457	-**

** Données incluant des déchets exceptionnels (construction, démantèlement...) pour certains sites n'ayant pas encore mis en place de procédure d'identification des déchets liés à ce type de travaux exceptionnels.*
*** Données 2013 non reprises, le suivi des données en 2014 ayant mis à jour l'hétérogénéité des méthodes de calculs et le manque de fiabilité des données reportées.*

→ Initiatives locales

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites ont poursuivi leurs efforts et ont mis en œuvre des programmes visant à optimiser et réduire la consommation d'énergie et d'eau grâce à la mise en place d'équipements et de systèmes nouvelle génération, plus économes en énergie.

La formation aux comportements éco-responsables, aussi bien à travers des heures de formation dédiées qu'à la diffusion de bonnes pratiques par le biais de publications locales, progresse également.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives locales sont menées, qui sont autant d'actions de progrès. Les exemples mentionnés ci-dessous ont été identifiés dans un certain nombre de sites majeurs sur les deux dernières années (présentation par zone géographique).

Amiens, France

- Programme de tri sélectif des déchets ;
- Recyclage des déchets de graphite ;
- Valorisation des boues de captage réalisée en collaboration avec la R&D du site ;
- Publication d'une newsletter dédiée à la sécurité et à l'environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir les meilleures pratiques.

Gennevilliers, France

- Mise à jour de l'étude d'impact environnemental du site ;
- Dépenses spécifiques pour l'environnement en matériel et prestations de vérification et d'entretien ;
- Mise en place d'un système de recyclage en interne des palettes et des caisses en bois permettant de réduire les achats externes ;
- Travail de standardisation au niveau des emballages pour limiter la surconsommation et rationnaliser l'approvisionnement en carton ;
- Publication d'une newsletter dédiée à la sécurité et à l'environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir les meilleures pratiques.

Pagny-sur-Moselle, France

- Investissements dans le remplacement d'équipements par des systèmes plus économes en énergie (transformateurs, compresseurs, éclairages, etc.) ;
- Revalorisation énergétique des post combustions ;
- Remise en état des systèmes d'aspirations de l'usine pour préserver le personnel et l'environnement ;
- Optimisation du réseau d'eau utilisé dans le procédé d'imprégnation des blocs de graphite permettant d'économiser de l'énergie.

Saint-Bonnet-de-Mure, France

- Récupération et valorisation de composants de fusibles testés défectueux ;
- Application de critères environnementaux dans le processus d'achats : utilisation prioritaire de matériaux recyclables, généralisation de conditionnements plus écologiques, collaboration prioritaire avec des fournisseurs locaux afin de réduire les coûts de transports et les rejets de gaz à effet de serre ;
- Initiatives pour réduire les consommations de gaz et d'électricité (changement d'un brûleur de chaudière, automate pour gérer les plages de fonctionnement des compresseurs, etc.) ;
- Rationalisation et refonte du magasin de stockage des produits chimiques ;
- Publication d'un flash environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir l'éco-conduite.

Holytown, Royaume-Uni

- Utilisation d'un procédé de peinture des produits moins polluant permettant de réduire les temps de fonctionnement des équipements de filtration et de réaliser des économies substantielles en matière de consommation d'électricité et de gaz.

Bay City, États-Unis

- Poursuite des efforts de recyclage par la sensibilisation à la protection de l'environnement ;
- Installation de compteurs numériques sur les réceptacles de purification pour améliorer les contrôles et les procédés et prévenir les risques d'accidents ;
- Efforts pour réduire les déchets et fumées et éliminer les produits chimiques inutiles.

Greenville, États-Unis

- Poursuite des efforts de recyclage du graphite ;
- Maintenance des systèmes d'aspiration de poussière pour assurer la bonne qualité de l'air.

St Mary's, États-Unis

- Mise en place de système d'éclairage haute performance dans toute l'usine ;
- Embauche d'un responsable environnement, santé, sécurité pour coordonner les efforts en matière d'environnement ;
- Sensibilisation et formation renforcées face aux risques de déversements.

Sao Paulo, Brésil

- Poursuite des initiatives en faveur du développement des réflexes environnementaux : journal interne, challenge 5S, contrôle environnemental, contrôle de matières…

Toronto, Canada

- Réalisation annuelle d'une évaluation des risques environnementaux et plans d'actions ;
- Maintenance préventive des systèmes ;
- Traitement des eaux usées industrielles ;
- Elimination des déchets chimiques et graisseux par un prestataire externe ;
- Rationalisation des plans de charge pour réduire les périodes de travail et réduire les dépenses d'électricité.

Chongqing, Chine

- Suivi du contrôle en ligne des émanations de gaz et de dioxyde de soufre, en liaison avec l'administration locale ;
- Revue mensuelle de suivi et d'analyse des consommations d'eau ;
- Programme de maintenance et de remise à niveau des systèmes d'épuration des gaz pour améliorer leurs conditions de fonctionnement ;
- Formation de tous les personnels aux nouvelles législations sur la protection de l'environnement ;
- Campagne de formation aux situations d'urgences environnementales.

Xianda, Chine

- Suivi du plan de monitoring des émissions de gaz d'échappement mis en place en 2013 ;
- Suivi des substances dangereuses et des mesures de stockage, de transports et de traitement associées depuis 2013 ; tous les déchets dangereux sont désormais enregistrés et confiés à une entreprise qualifiée pour être éliminés ;
- Construction d'un local dédié pour le stockage temporaire des déchets dangereux ;
- Formation et sensibilisation de différentes catégories de personnel aux problématiques environnementales.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Afin de faciliter le suivi des données sociales, environnementales et sociétales intégrées dans le référentiel de reporting de Mersen, le tableau ci-dessous récapitule la liste des indicateurs, leur périmètre de collecte, leur forme de restitution (qualitative ou quantitative) ainsi que la référence de la page présentant l'indicateur. Il présente également une correspondance avec des indicateurs spécifiques de la Global Reporting Initative (version 3.1).

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives	Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
PERIMETRE				
Périmètre	-	Démarche et méthodologie de reporting	3.5 à 3.11	16
INFORMATIONS SOCIALES				
EMPLOI				
Effectifs répartis par sexe	Quantitatif	Standard	LA1	26
Effectifs répartis par âge	Quantitatif	Standard		26
Effectifs répartis par zone géographique	Quantitatif	Standard	LA1	26
Effectifs par catégorie professionnelle	Quantitatif	Standard		27
Nombre d'embauches	Quantitatif	Standard	LA2	26
Nombre de licenciements	Quantitatif	Standard	LA2	26
Politique de rémunération et leur évolution	Qualitatif	Standard		25
ORGANISATION DU TRAVAIL				
Pratiques en matière d'organisation du temps de travail	Qualitatif	Restreint / France		28
Pourcentage de l'effectif travaillant à temps partiel	Quantitatif	Restreint / France		28
Taux d'absentéisme	Quantitatif	Restreint (94 % des effectifs)	LA7	24, 28
RELATIONS SOCIALES				
Organisation du dialogue social	Qualitatif	Restreint / Europe	LA4	24
Bilan des accords collectifs	Qualitatif	Restreint / France	LA5	19, 23
SANTE & SECURITE				
Politique sécurité	Qualitatif	Standard	LA6 & LA8	29
Liste des accords en matière de santé et de sécurité au travail	Qualitatif	Restreint / France	LA9	23
Nombre de visites de sécurité	Quantitatif	Standard		29
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt Tf1	Quantitatif	Standard	LA7	31
Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt Tf2	Quantitatif	Standard	LA7	31
Taux de gravité des accidents du travail Tg	Quantitatif	Standard	LA7	31
Nombre d'accidents du travail avec arrêt concernant des salariés d'entreprises de travail temporaire	Quantitatif	Restreint / France	LA7	31
Effectif atteint par une maladie professionnelle	Quantitatif	Restreint / France	LA7	31

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives	Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
POLITIQUE FORMATION				
Politique mise en œuvre en matière de formation	Qualitatif	Standard	LA11	21
Nombre d'heures de formation	Quantitatif	Restreint (90 % des effectifs)	LA10	22
DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES				
Politique diversité	Qualitatif	Standard	LA13 & EC7	24
Pourcentage de femmes manager	Quantitatif	Standard	LA13	24
Pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance	Quantitatif	Standard	LA13	24
Pourcentage de salariés handicapés dans les effectifs	Quantitatif	Restreint / France	LA13	28
Pourcentage de séniors dans les effectifs	Quantitatif	Standard	LA13	26
Pourcentage de directeurs de sites de nationalité locale	Quantitatif	Standard	EC7	24
PROMOTION ET RESPECT DES DISPOSITIONS OIT (droits de l'homme)				
Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	Qualitatif	Standard	HR	19
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES				
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE				
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	Qualitatif	Standard / Politique Groupe	Approche managériale	33
Taux de certification ISO 14001	Quantitatif	Standard		36
Pourcentage de sociétés ayant un responsable HSE dédié	Quantitatif	Standard		29
Nombre d'heures de formation en matière de protection de l'environnement	Quantitatif	Restreint (71 % des effectifs)		36
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux	Qualitatif	Standard	EN30	33
Montant des provisions significatives pour risques en matière d'environnement	Quantitatif	Standard	EN28 & EC2	36
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS				
Métaux ferreux recyclés	Quantitatif	Standard		37
Graphite artificiel recyclé	Quantitatif	Standard		37
Déchets Industriels Non Dangereux	Quantitatif	Standard	EN22	37
Déchets Industriels Dangereux	Quantitatif	Standard	EN22	37
Déchets huiles recyclées	Quantitatif	Standard	EN22	37
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Qualitatif	Standard		35

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives	Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES				
Volume d'eau consommée	Quantitatif	Standard	EN8	36
Consommation d'électricité	Quantitatif	Standard	EN3 & 4	36
Consommation de gaz	Quantitatif	Standard	EN3 & 4	36
Consommation de bois	Quantitatif	Standard	EN1	37
Consommation de carton	Quantitatif	Standard	EN1	37
Consommation de cuivre	Quantitatif	Standard	EN1	37
Consommation de coke	Quantitatif	Standard	EN1	37
Bois recyclé	Quantitatif	Standard	EN2	37
Mesures prises en compte pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Qualitatif	Standard	EN6	35
Utilisation des sols	Qualitatif	Standard		35
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Emissions de CO_2	Quantitatif	Standard	EN16	36
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Qualitatif	Standard		35
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE				
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	-	Standard	EN11 à 15, EN25	17
INFORMATIONS SOCIETALES				
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE				
Impact territorial des activités sur l'emploi et le développement régional	Qualitatif	Standard	EC8 & EC9	32
RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES				
Dialogue avec les parties prenantes	Qualitatif	Standard	4.14 à 4.17	32
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	Qualitatif	Standard	EC1 & 4.11 à 4.13	32
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS				
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Qualitatif	Standard / Politique Groupe	EC6 & HR2	32
Fournisseurs et sous-traitants externes certifiés ISO 14001	Quantitatif	Restreint. Cet indicateur étant suivi de manière hétérogène par les sites sera à reconsidérer en 2015.	4.14	32
Volume d'achats réalisés avec des fournisseurs certifiés ISO 14001	Quantitatif	Restreint. Cet indicateur étant suivi de manière hétérogène par les sites sera à reconsidérer en 2015.		32
LOYAUTE DES PRATIQUES				
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	Qualitatif	Standard / Politique Groupe	SO2 à 4, SO7 & SO8	32
Pourcentage de sociétés couvertes par un audit interne au cours des 3 dernières années	Quantitatif	Standard		32
Managers ayant suivi la formation anti-fraude	Quantitatif	Standard	SO3	32
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Qualitatif	Standard	PR1 & PR2	18
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Qualitatif	Respect induit par l'application de la charte éthique	HR	32

** La notion de périmètre « Standard » fait référence à la définition donnée en début de chapitre « Périmètre de reporting ». En cas de périmètre « Restreint », les restrictions sont indiquées soit au niveau de chaque tableau de restitution, soit dans la colonne « commentaires » ci-dessus.*

Rapport de l'organisme tiers indépendant

sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Mersen, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 (1) et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

→ Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

→ Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

→ Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre novembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (2).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en Préambule de la partie 2 du document de référence qui inclut le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec quatre personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes [1] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés [2] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 21% des effectifs et entre 21% et 51% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

(1) Indicateurs sociaux : Effectif total au 31/12 et répartition par sexe ; Nombre d'embauches ; Nombre de licenciements ; Pourcentage de femmes managers ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ; Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ; Nombre d'heures de formation ; Pourcentage de salariés en situation de handicap.
Indicateurs environnementaux : Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz ; Consommation de cuivre ; Tonnages de déchets industriels dangereux et non-dangereux.
Informations qualitatives : L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ; Les conditions de santé et de sécurité au travail ; L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

(2) Juarez (Mexique) ; Greenville (Etats-Unis) ; Amiens (France) ; Boonton (Etats-Unis) ; Holytown (Ecosse) ; Pagny (France).

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Concernant le reporting des indicateurs ressources humaines, la note méthodologique présentée en Préambule de la partie 2 « Responsabilité et Développement Durable » du document de référence qui inclut le rapport de gestion précise les modalités de collecte mensuelle des données notamment en ce qui concerne les mouvements de personnel en cours d'année, la formation et l'absentéisme. Afin de conforter la fiabilité de ces données, le renforcement des procédures de réconciliation des données et de revue analytique sont des axes de progrès pour les prochaines années.

Paris La Défense, le 10 mars 2015

Les Commissaires aux comptes,

KPMG S.A.

Philippe Arnaud
Associé
Département Changement Climatique & Développement Durable

Philippe Cherqui
Associé

Gouvernement d'entreprise

Organes d'administration, de direction et de surveillance 48

Rémunérations et avantages en nature 56

Rapport du Président du Conseil de Surveillance 75

Rapport des commissaires aux comptes 84

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 86

3

Organes d'administration, de direction et de surveillance

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Isabelle AZEMARD Née le 27/02/1952 Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations **adresse professionnelle :** 3 bd Pershing - Paris	15/05/14		Assemblée générale statuant sur les comptes 2017	120 (1) 0 (2)	
Bpifrance Investissement représenté par **Thierry SOMMELET** Membre du Comité d'Audit et des Comptes **adresse professionnelle :** 14 rue Le Peletier - Paris	30/10/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	2 242 770 (1) 0 (2)	**Membre du Conseil de Surveillance de (représentant permanent de Bpifrance) :** Inside Secure, Mader TDF, par le biais des holdings Tyrol Acquisition 1 et 2, en son nom propre.
Jocelyne CANETTI Née le 05/12/1949 Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité des Nominations et Rémunérations	20/05/10		15/05/2014 (mandat non renouvelé)	653 (1) 0 (2)	
Yann CHARETON Né le 08/01/1978 Membre du Comité d'Audit et des Comptes **adresse professionnelle :** Piazza San Fedele 2 - Milano	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	920 (1) 0 (2)	***Member of the Board of Managers :*** ACF I Investment **Président du conseil d'administration :** Italmatch Chemicals **Administrateur :** BG Holding, Bruni Glass, Calimax 1 SA, Calimax 2 SA, Kos Spa, Lima Holding, Limacorporate, Mikrolux 1 SA, Mikrolux 2 SA, Mikrolux 3 SA, NHV Holding, PhotoTechLuxco 1 SA, PhotoTechLuxco 2 SA

* *Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.*
** *Selon les critères AFEP-MEDEF.*
*** *Société cotée.*
(1) Nombre d'actions détenues.
(2) Nombre de BSAR détenus.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Hervé COUFFIN Né le 26/10/1951 Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes, du Comité des Nominations et Rémunérations. Président du Comité Stratégie Membre indépendant** **adresse professionnelle :** 12 place Victor Hugo - Paris	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	26 667 (1) 13 000 (2)	**Président-Directeur Général de :** CALLISTO **Associé Gérant de :** HC Conseil **Administrateur de :** ANTARGAZ, IPSEN*** **Membre du conseil de surveillance :** Gerflor
Carolle FOISSAUD Née le 02/09/1966 Membre du Comité d'Audit et des Comptes Membre indépendant** **adresse professionnelle :** Route de St-Aubin - Villiers-le-Bacle	16/05/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	120 (1) 0 (2)	**Administrateur de :** GFI***
Dominique GAILLARD Né le 17/02/1960 Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie **adresse professionnelle :** 20 place Vendôme - Paris	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	790 (1) 0 (2)	***Member of the Board of Managers :*** ACF I Investment **Président du conseil d'administration :** Ardian Italy **Président du Directoire :** Ardian France **Vice-Président du conseil de surveillance :** Fives ***Managing Director :*** APEP GmbH **Directeur Général :** Ardian, Ardian Holding **Administrateur :** Ardian Investment UK, Ardian Investment Switzerland, Club Méditerrannée***, Penfret, Spie Opérations, Spie SA, RPAX One SA **Membre du conseil de surveillance :** Ardian Germany, Ardian US LLC, Novafives **Président :** AXA Alexandrie **Vice-Président :** AXA CDP Co-Investment Fund, AXA Co-Investment II LLC, AXA PE FS ***Director:*** AXA CEE Management, AXA Co-Investment II Ltd

* *Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.*
** *Selon les critères AFEP-MEDEF.*
*** *Société cotée.*
(1) Nombre d'actions détenues.
(2) Nombre de BSAR détenus.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Jean-Paul JACAMON Né le 5/08/1947 Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité Stratégie Membre indépendant** **adresse professionnelle :** 11 boulevard de la Porte verte - Versailles	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	818 (1) 3 200 (2)	**Administrateur de :** TOKHEIM, NGE **Ancien administrateur de :** ALCAN, AMEC
Henri-Dominique PETIT Né le 3/07/1948 Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Comité d'Audit et des Comptes Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre indépendant** **adresse professionnelle :** 1 bis avenue de Lowendal - Paris	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	832 (1) 800 (2)	**Senior Advisor** de la banque d'affaire européenne DC Advisory. **Membre du Comité de Surveillance de :** RG Groupe **Censeur** d'Ipackchem
Philippe ROLLIER Né le 19/02/1943 Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégie Membre indépendant** **adresse professionnelle :** 6 Square du Trocadéro - Paris	19/05/09	19/05/11	Février 2015 (limite d'âge)	534 (1) 5 000 (2)	**Administrateur de :** SONOCO Products (USA) **Membre du Comité de Surveillance de :** Groupe Grégoire, MOTUL **Gérant de :** Cybèle **Président Directeur Général de :** STANISLAS
Marc SPEECKAERT Né le 23/05/1951 **adresse professionnelle :** Nijverheidsstraat 31 rue de l'Industrie 1040 Brussels - Belgium	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	1 059 (1) 0 (2)	***Managing Director* de :** SOFINA **Administrateur de :** SES (Luxembourg), Rapala (Finlande), Petit-Forestier (France), Maison Chapoutier (France)
Ulrike STEINHORST Née le 02/12/51 Membre du Comité des Nominations et Rémunérations **adresse professionnelle :** 12 rue Pasteur - Suresnes	16/05/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	120 (1) 0 (2)	**Membre du Conseil d'administration de :** Valeo***

* *Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.*
** *Selon les critères AFEP-MEDEF.*
*** *Société cotée.*
(1) *Nombre d'actions détenues.*
(2) *Nombre de BSAR détenus.*

LE DIRECTOIRE

Membres du Directoire Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen	Autres mandats
Luc THEMELIN Né le 23/02/1961 Président du Directoire (depuis le 24 août 2011)	19/05/09	16 mai 2013	16 mai 2017	2 479 (1) 4 000 (2)	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Thomas BAUMGARTNER Né le 26/02/1971	24/08/11	16 mai 2013	16 mai 2017	1 121 (1) 600 (2)	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Christophe BOMMIER Né le 24/09/1960	24/08/11	16 mai 2013	16 mai 2017	6 900 (1) 3 500 (2)	Administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Didier MULLER Né le 26/06/1958	24/08/11	16 mai 2013	16 mai 2017	77 (1) 0 (2)	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Marc VINET Né le 7/05/1968	24/08/11	16 mai 2013	27 octobre 2014 (démission)	408 (1) 3 000 (2)	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.

(1) Nombre d'actions détenues.
(2) Nombre de BSAR détenus.

→ Notices biographiques des membres du Conseil de Surveillance

Isabelle Azemard

Diplômée de l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP), de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, Isabelle Azemard a fait sa carrière au sein du groupe Thales, dont 20 ans à des postes de direction marketing et commerciale, essentiellement à l'international. Depuis 2013, elle est consultante auprès de dirigeants d'entreprise. Etant représentante de Bpifrance Investissement, actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère qu'Isabelle Azemard n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Jocelyne Canetti (mandat expiré le 15 mai 2014)

Ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégée de Mathématiques, Jocelyne Canetti a rejoint la société EDF en 1980 où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles de 1980 à 1995. Elle a ensuite été Directeur du centre EDF Entreprises Industries, Directeur du Réseau de Ventes Europe au sein de la Direction commerciale grands clients, Directrice de la Divisions entreprise, et Directrice de la Division Services d'Eco Efficacité Energétique à EDF Commerce. Elle a été au Conseil d'Administration de plusieurs sociétés et au Conseil de Surveillance de RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Elle est Vice-Présidente de la Commission de la Médiation de la Consommation.. En tant que représentante de Bpifrance Investissement, actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations avait considéré que Jocelyne Canetti n'avait pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Yann Chareton

Diplômé de l'IEP Paris et de l'ESSEC, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan. Il a réalisé en Italie des opérations sur les groupes KOS, Lima, Bruni et Italmatch. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity (devenu Ardian en 2013) dont il est Director au sein du bureau de Milan. Ardian étant actionnaire de Mersen, le Comité des nominations et rémunérations considère que Yann Chareton n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Hervé Couffin

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines, Hervé Couffin a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie. Il a rejoint le groupe Paribas en 1983 en tant que Directeur aux Affaires Industrielles. Il est devenu membre du Comité Exécutif de Paribas Affaires Industrielles en 1993, puis « senior partner » et membre du Comité Exécutif de PAI Partners jusqu'en 2004. En 2005 il fonde la société Callisto, société de conseil financier aux équipes dirigeantes dans les opérations de LBO dont il est Président-Directeur Général. Il est par ailleurs administrateur indépendant de plusieurs sociétés. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Hervé Couffin est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Carolle Foissaud

Diplômée de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, Carolle Foissaud a fait l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Areva principalement dans des fonctions opérationnelles au sein des branches Connectique, Combustibles, Réacteurs et Assainissements. Elle est membre de l'Executive Management Board (EMB) du Groupe Areva et Directrice Sûreté, Sécurité et Soutien aux Opérations. Le 1er mars 2014, elle a été nommée PDG de Areva TA et Directrice de la Business Division Propulsion & Réacteurs de recherche. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Carolle Foissaud est considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Dominique Gaillard

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'IAE de Paris et de l'Université de Berkeley-Californie (M. Sc.), Dominique Gaillard a commencé sa carrière dans une filiale de Pechiney en tant que Directeur R&D puis Directeur Commercial et Marketing (1988-1990). De 1990 à 1997, il a travaillé chez Charterhouse, période durant laquelle il a monté de nombreuses opérations de capital développement et de LBO. Il a rejoint AXA Private Equity (devenu Ardian en 2013) en 1997 en tant que Responsable LBO. Il en est aujourd'hui le Directeur Général, en charge des Fonds Directs (capital développement, LBO Small & Mid Cap, Co-Investment, Infrastructure). Etant représentant d'Ardian, actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Dominique Gaillard n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Jean-Paul Jacamon

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École des Mines, Jean-Paul Jacamon, après un début de carrière au ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur Général de Spie-Trindel et de Spie Enertrans, puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995 il est nommé Directeur Général de la Division Europe, puis, en 1996 Directeur Général et, en 1999, Vice-Président-Directeur Général de Schneider Electric, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002. Il est depuis administrateur de sociétés. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Jean-Paul Jacamon est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Henri-Dominique Petit

Après une formation scientifique de haut niveau (École Supérieure de Physique et de Chimie de Paris, puis un DEA de Physique Nucléaire et un doctorat en Électronique Corpusculaire à l'université d'Orsay), Henri-Dominique Petit a rejoint la société Kodak, groupe dans lequel il a effectué l'essentiel de sa carrière. Il y a occupé des fonctions très variées en France et dans le monde. Il a été nommé VP du Groupe en 1992 et Senior VP en 2003. Il a pris la direction générale de Sperian Protection (ex Bacou-Dalloz) en 2004 et consolidé la fusion et le développement international de ce groupe. Il en a assuré la Direction générale jusqu'en 2009 et la Présidence jusqu'en 2010. En avril 2011, Henri-Dominique Petit a été nommé Senior Advisor de la banque d'affaire européenne DC Advisory. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Henri-Dominique Petit est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Philippe Rollier

Diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de l'IEP Paris, Philippe Rollier a effectué toute sa carrière dans le groupe Lafarge dont 15 ans à l'étranger. De 1980 à 1995, il a dirigé deux filiales de diversification de Lafarge : Allia (Céramique sanitaire) et Orsan (Biotechnologies). Il devient ensuite Directeur Délégué du Groupe pour l'Europe Centrale et de l'Est. Il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge en 1999. De 2001 à 2006 il est Président et CEO de Lafarge North-America basé à Washington. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Philippe Rollier est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Thierry Sommelet (représentant permanent de Bpifrance Investissement)

Diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et d'un MBA de l'INSEAD, Thierry Sommelet a débuté sa carrière sur les marchés de capitaux au Crédit Commercial de France en 1992 à Paris, puis à New York. Après des postes de management à Londres et à Paris, il rejoint la Caisse des Dépôts et Consignations en 2002, en tant que responsable des montages financiers au service Investissements et Participations Numériques. Il rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement à sa création, en 2008 et est Directeur d'investissement senior chez Bpifrance Participations. Bpifrance Investissement étant actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Thierry Sommelet n'a pas le statut de membre indépendant.

Marc Speeckaert

Titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Marc Speeckaert est également détenteur d'un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). Il a commencé sa carrière chez Touche Ross & Cie, puis a travaillé 10 ans auprès d'ITT Corporation où il a exercé plusieurs fonctions dans la sphère financière. En 1986 il a rejoint le groupe Glaverbel en Belgique où, après avoir eu la responsabilité du Contrôle de Gestion, il est devenu Chief Financial Officer. De 1991 à 1994 il a exercé la même responsabilité dans le groupe Lhoist. De 1994 à 2004 il a exercé respectivement la fonction de Chief Financial Officer puis de Chief Strategy Officer de Belgacom en Belgique. Depuis 2004, il est le Managing Director de Sofina. Sofina étant un actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations a considéré que Marc Speeckaert n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Ulrike Steinhorst

Ulrike Steinhorst a commencé sa carrière en France au Ministère des Affaires Européennes puis à la Direction Internationale d'EDF. Elle a rejoint le groupe Degussa AG en 1999 où elle a occupé plusieurs fonctions en Allemagne et en France. Elle a dirigé la filiale du Groupe Degussa en France avant de rejoindre, en 2007, le groupe EADS où elle est actuellement Directeur de la Stratégie, des Finances et du Plan à la Direction Technique du Groupe Airbus, après avoir été Directeur de Cabinet du Président Exécutif. Ulrike Steinhorst, juriste allemande, est diplômée de l'Université Paris II – Panthéon, de HEC (EMBA) et de l'Ecole Nationale d'Administration (Cycle International). Elle est, depuis 2011, administrateur indépendant de Valeo. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Ulrike Steinhorst est considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

→ Notices biographiques des membres du Directoire

Luc Themelin

Titulaire d'un doctorat en sciences des matériaux céramiques, Luc Themelin a débuté sa carrière chez Alliages Frittés Metafram, filiale du groupe Pechiney, en 1988. Il a rejoint le groupe Mersen en 1993 où il a débuté en tant qu'ingénieur Recherche et Développement. Il est nommé Directeur de la Division Freinage en 1998 puis Directeur de la Division Hautes Températures en 2004. Il entre au Comité Directeur en 2005, tout en conservant la direction de la Division Freinage et la supervision de la Division Hautes Températures. Le 1er juillet 2008, Luc Themelin est nommé Superviseur des activités Applications Electriques et en mai 2009 Membre du Directoire. Le 24 août 2011, il est nommé Président du Directoire. Son mandat de Président a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans.

Thomas Baumgartner

Thomas Baumgartner débute sa carrière en 1996 au Crédit Lyonnais en tant qu'analyste crédit puis responsable grands comptes industriels. En 1999, il intègre Mersen en tant que Responsable Financement Trésorerie avant de devenir directeur Plan et Contrôle de Gestion. En mars 2010, Thomas Baumgartner est nommé directeur administratif et financier. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Thomas Baumgartner est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Christophe Bommier

Christophe Bommier débute sa carrière chez Péchiney en qualité d'ingénieur R&D avant de rejoindre le groupe Mersen en 1989 où il est nommé directeur de l'activité freins. En 1998, il s'installe aux Etats-Unis où il prend la direction nord-américaine du Groupe au sein de l'activité Hautes Températures avant d'être nommé, en 2006, directeur des Hautes Températures Asie. En 2010, il est nommé directeur Monde de l'activité Hautes Températures. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Christophe Bommier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie de Paris.

Didier Muller

Didier Muller débute sa carrière en 1981 et occupe plusieurs postes de direction commerciale. Il rejoint le groupe Mersen en 1989 où il occupe successivement des postes de direction de filiales et d'activités, essentiellement à l'international. Il dirige la zone Amérique du Sud avant de prendre la direction de l'activité Applications Electriques en 2006. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire et en juillet 2012, il prend également la direction de l'activité Génie Chimique. Son mandat de membre du Directoire a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Didier Muller est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen et titulaire d'un Master en Sciences Economiques.

Marc Vinet (mandat qui a pris fin le 27 octobre 2014)

Marc Vinet débute sa carrière aux Etats-Unis chez Ferraz en tant qu'ingénieur. En 1994, il prend la direction du développement international de l'activité électrotechnique de puissance. En 2002, il prend en charge la ligne de produits refroidisseurs et électronique de puissance. En 2008, il prend la direction de l'activité Protection Electrique. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans et a pris fin le 27 octobre 2014, date à laquelle Marc Vinet a démissionné de son mandat de membre du Directoire. Marc Vinet est titulaire d'un Master en Sciences Economiques et d'un diplôme d'ingénieur Supelec.

→ Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La composition, le fonctionnement, les missions et attributions du Conseil de Surveillance et de ses Comités ainsi que leurs travaux sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne » qui clôture le présent chapitre.

Fonctionnement du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Tout membre du Directoire est rééligible. Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, et au minimum quatre fois par an, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tout moyen, même verbalement.

Le Directoire ne délibère valablement que si deux membres au moins, dont le Président, sont présents. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. En cas de partage de voix, le Président du Directoire dispose d'une voix prépondérante. Toute délibération donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le Président et un des membres du Directoire.

Du 24 août 2011 au 27 octobre 2014, le Directoire était composé de cinq membres : Luc Themelin (Président), Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet. Le mandat de Président du Directoire de Luc Themelin ainsi que les mandats de membre du Directoire de Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet ont été renouvelés par décision du Conseil de Surveillance du 16 mai 2013 pour une durée de 4 ans. Depuis le 27 octobre 2014, le Directoire est composé de quatre membres, suite à la démission de Marc Vinet de son mandat de membre du Directoire. En 2014, le Directoire s'est réuni 11 fois, avec un taux de présence de 100 %.

Le Comité Exécutif

Un Comité Exécutif a été mis en place par le Directoire le 14 octobre 2011 pour élargir la direction de Mersen et y représenter toutes les entités importantes de la Société. En plus des **membres du Directoire**, il est composé de :

Thomas Farkas
Directeur de la Stratégie et du Développement

Estelle Legrand
Directrice des Ressources Humaines

Jérôme Sarragozi
Directeur Juridique, Secrétaire du Conseil de Surveillance et du Directoire

Charles-Henri Vollet
Directeur des Achats et des Systèmes d'Information

Le Comité Exécutif assure la direction opérationnelle du groupe Mersen et se réunit chaque mois afin d'examiner les résultats financiers du Groupe et de décider de plans d'actions dans différents domaines (ressources humaines, informatique, achats, juridique, développement, etc.) en cohérence avec les orientations stratégiques. Le Comité Exécutif s'assure du bon fonctionnement organisationnel du Groupe et à ce titre est très impliqué dans la gestion prévisionnelle des ressources humaines nécessaires au développement des activités.

→ Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, ni entre eux.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire à l'égard de Mersen.

Les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ainsi que les principaux dirigeants du Groupe se sont engagés à s'abstenir d'utiliser ou de communiquer l'information privilégiée qu'ils détiennent à des fins d'achat ou de vente de titres de la Société et à ne procéder notamment à aucune opération de cette nature pendant les périodes d'abstention. Pour l'exercice 2015, les périodes d'abstention sont :

- **du 14 janvier au 30 janvier 2015 :** du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2014, le 29 janvier 2015
- **du 9 février au 12 mars 2015 :** du fait de l'annonce des comptes annuels 2014, le 11 mars 2015
- **du 13 avril au 29 avril 2015 :** du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du premier trimestre 2015, le 28 avril 2015
- **du 1er juillet au 1er août 2015 :** du fait de l'annonce des résultats semestriels, le 31 juillet 2015
- **du 13 octobre au 29 octobre 2015 :** du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2015, le 28 octobre 2015

Les périodes visées ci-dessus sont fixées notamment en application des recommandations de l'AMF du 3 novembre 2010 (Recommandations AMF n°2010-07) qui préconise deux périodes d'abstention :

- une période de **30 jours** calendaires minimum avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ; et
- une période de **15 jours** calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de Direction ou de Surveillance à Mersen ou à l'une quelconque de ses filiales.

→ Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Mersen n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF (Code révisé en juin 2013) pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-68 du Code de commerce.

→ Rémunérations des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2014, aux mandataires sociaux de la société Mersen, à savoir les membres du Conseil de Surveillance, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire, s'élève à 2 077 066 euros * et se décompose en :

- rémunération des dirigeants mandataires sociaux détaillée dans les tableaux de synthèse présentés pages suivantes ;
- rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Les jetons de présence pour l'année 2014 sont payés début 2015, répartis entre les membres du Conseil de Surveillance et se composent d'une partie fixe et d'une partie variable au prorata de leur participation au Conseil et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil de Surveillance. Ils sont répartis entre les membres du Conseil de Surveillance comme suit :

Montants dus au titre de l'exercice *(En euros)*	2014	2013
Isabelle Azemard (1)	11 995	0
Bpifrance Investissement (2)	23 339	6 624
Jocelyne Canetti (3)	11 329	24 635
Yann Chareton	20 913	21 055
Hervé Couffin	26 103	26 835
Bertrand Finet (4)	0	14 369
Carolle Foissaud (5)	21 490	16 406
Dominique Gaillard	25 874	26 155
Jean-Paul Jacamon	27 961	26 796
Agnès Lemarchand (6)	0	8 994
Henri-Dominique Petit	29 477	29 821
Walter Pizzaferri (6)	0	7 948
Philippe Rollier	29 662	26 349
Marc Speeckaert	15 897	15 700
Ulrike Steinhorst (5)	19 959	12 315
TOTAL	**264 000**	**264 000**

(1) Membre du Conseil de Surveillance depuis le 15 mai 2014 en remplacement de Jocelyne Canetti.
(2) Membre du Conseil de Surveillance par cooptation depuis le 30 octobre 2013 en remplacement de Bertrand Finet.
(3) Mandat qui a expiré le 15 mai 2014
(4) Mandat qui a pris fin le 30 octobre 2013
(5) Membre du Conseil de Surveillance depuis le 16 mai 2013
(6) Mandat qui a expiré le 16 mai 2013

Le 16 mai 2013, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé, lors du renouvellement du mandat de Président et de Vice-Président du Conseil de Surveillance, d'allouer à son Président, Hervé Couffin et à son Vice-Président, Henri-Dominique Petit une rémunération forfaitaire annuelle de respectivement 80 000 euros pour Hervé Couffin et de 20 000 euros pour Henri-Dominique Petit, correspondant à la même rémunération forfaitaire que celle qui leur avait été allouée lors de leur précédent mandat.

** Montant excluant l'indemnité conventionnelle de rupture de contrat de travail de Marc Vinet de 316 K€.*

Le 5 mars 2014, le Conseil a maintenu pour l'exercice 2014 les conditions de rémunérations du Président du Directoire suivantes :

- une rémunération annuelle de 400 000 euros brut, plus intéressement
- une part variable comprise entre 0 et 100 % maximum du salaire de base. Le seuil maximum de 100 % sera susceptible d'être augmenté par un coefficient multiplicateur pouvant aller jusqu'à 1,4 en cas de surperformance par rapport à la borne haute fixée pour le calcul de la part variable. La part variable est composée d'objectifs financiers pour 70 %, qui se décomposent en 35 % sur le ROCE Groupe et 35 % sur le cash-flow opérationnel et d'objectifs personnels pour 30 %. Pour le calcul du ROCE, l'indicateur retenu est le résultat opérationnel courant après impôts.

Les objectifs financiers pour l'année 2014 ont été basés sur le budget annuel du Groupe. Le seuil permettant d'atteindre 100 % des objectifs financiers a été fixé significativement au-dessus du budget.

Les objectifs financiers et personnels évalués sont revus tous les ans par le comité des nominations et des rémunérations en fonction des priorités stratégiques du Groupe. Pour 2014, les objectifs personnels portaient notamment sur les thématiques suivantes : la réalisation du plan Transform, la sécurité et la communication financière.

Le détail des objectifs personnels ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les éléments de rémunérations de l'année 2014 décrits aux pages 71 à 74 seront soumis au vote consultatif des actionnaires de l'Assemblée générale du 19 mai 2015.

Luc Themelin, Président du Directoire

(En euros)	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	714 742	692 872 (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	110 400	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**825 142**	**692 872**

(1) La rémunération inclut l'intéressement dû au titre de 2013 versé en 2014.
(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option

Aucune indemnité de cessation de fonction n'a été versée au cours de l'exercice 2014 (voir convention page 61).

Thomas Baumgartner, Membre du Directoire

(En euros)	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	283 653	257 366 (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	66 240	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**349 893**	**257 366**

(1) La rémunération inclut l'intéressement et la participation dus au titre de 2013 et versés en 2014.
(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option

Christophe Bommier, Membre du Directoire

(En euros)	2014 (1)	2013 (1)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	243 131	227 413
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	66 240	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**309 371**	**227 413**

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2013 = 1,3281. 2014 : 1,3288).
(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option

Didier Muller, Membre du Directoire

(En euros)	2014 (1)	2013 (1)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	259 015	276 358
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	66 240	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	325 255	276 358

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2013 = 1,3281. 2014 : 1,3288).
(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option

Marc Vinet, Membre du Directoire jusqu'au 27 octobre 2014

(En euros)	2014 (3)	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	259 515	246 139 (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 (2)	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	259 515	246 139

(1) La rémunération inclut l'intéressement et la participation dus au titre de 2013 et versés en 2014.
(2) Options annulées en 2015.
(3) Rémunération excluant l'indemnité conventionnelle de rupture de contrat de travail de 316 K€.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Luc Themelin, Membre du Directoire (depuis le 19 mai 2009) – Président du Directoire

	2014		2013	
(En euros)	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	282 746	268 700	268 700	0 (1)
Intéressement/Participation (2)	20 201	12 498	11 776	10 170
Avantages en nature	11 795	11 795	12 396	12 396
TOTAL	714 742	692 993	692 872	422 566

(1) montant de 125 500 euros non perçus sur demande personnelle du Président du Directoire.
(2) uniquement au titre de l'intéressement. Le Président du Directoire ne bénéficie plus, depuis août 2011, de la réserve spéciale de participation.
Nota 1 : le bonus est versé l'année N + 1.
Nota 2 : l'avantage en nature comprend les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Thomas Baumgartner, Membre du Directoire

	2014		2013	
(En euros)	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013
Rémunération fixe	190 000	190 000	180 000	180 000
Rémunération variable	71 142	60 728	60 728	27 360
Intéressement/Participation	18 305 (4)	13 283 (3)	12 494 (2)	9 876 (1)
Avantages en nature	4 206	4 206	4 144	4 144
TOTAL	283 653	268 217	257 366	221 380

(1) dont 6 109 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 3 767 € correspondant à la réserve spéciale de participation.
(2) dont 8 167 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 4 327 € correspondant à la réserve spéciale de participation.
(3) dont 8 888 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 4 395 € correspondant à la réserve spéciale de participation.
(4) dont 16 839 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 1 466 € correspondant à la réserve spéciale de participation.

Christophe Bommier, Membre du Directoire

(En euros)	2014		2013	
	Montants dus au titre de 2014 (1)	Montants versés en 2014 (1)	Montants dus au titre de 2013 (1)	Montants versés en 2013 (1)
Rémunération fixe	191 902	191 902	192 004	192 004
Rémunération variable	47 918	33 122	33 140	11 520
Intéressement/Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	3 311	3 311	2 269	2 269
TOTAL	243 131	228 335	227 413	205 793

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2013 = 1,3281. 2014 = 1,3288).

Didier Muller, Membre du Directoire

(En euros)	2014		2013	
	Montants dus au titre de 2014 (1)	Montants versés en 2014 (1)	Montants dus au titre de 2013 (1)	Montants versés en 2013 (1)
Rémunération fixe	203 191	203 191	203 298	203 298
Rémunération variable	52 626	69 888	69 925	31 664
Intéressement/Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	3 198	3 198	3 135	3 135
TOTAL	259 015	276 277	276 358	238 097

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2013 = 1,3281. 2014 = 1,3288).

Marc Vinet, Membre du Directoire jusqu'au 27 octobre 2014

(En euros)	2014		2013	
	Montants dus au titre de 2014 (5)	Montants versés en 2014	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013
Rémunération fixe	190 000	190 000	190 000	190 000
Rémunération variable	47 500	44 326	44 326	27 700
Intéressement/Participation	17 809 (4)	8 712 (3)	7 478 (2)	2 688 (1)
Avantages en nature	4 206	4 206	4 335	4 335
TOTAL	259 515	247 244	246 139	224 723

(1) Versés uniquement au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement de Mersen SB SAS.
(2) Dont 5 314 € au titre des accords d'intéressement et 2 164 € correspondant à la réserve spéciale de participation.
(3) Dont 6 515 € au titre des accords d'intéressement et 2 197 € correspondant à la réserve spéciale de participation.
(4) Dont 16 343 € au titre des accords d'intéressement et 1 466 € correspondant à la réserve Spéciale de participation.
(5) Rémunération excluant l'indemnité conventionnelle de rupture de contrat de travail de 316 K€.

Hervé Couffin, Président du Conseil de Surveillance

(En euros)	2014		2013	
	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013
Rémunération fixe	80 000	80 000	80 000	80 000
Jetons de présence	26 103	26 835	26 835	26 677
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	106 103	106 835	106 835	106 677

■ **Henri-Dominique Petit, Vice-Président du Conseil de Surveillance**

(En euros)	2014 Montants dus au titre de 2014	2014 Montants versés en 2014	2013 Montants dus au titre de 2013	2013 Montants versés en 2013
Rémunération fixe	20 000	20 000	20 000	20 000
Jetons de présence	29 477	29 821	29 821	29 790
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	**49 477**	**49 821**	**49 821**	**49 790**

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Mersen au sens de l'article L. 233-16.

→ Synthèse des engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Luc Themelin Président du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	NON	OUI(1)	OUI(2)	OUI
Thomas Baumgartner Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON(3)	NON
Christophe Bommier Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON(3)	NON
Didier Muller Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON(3)	NON
Marc Vinet Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui a pris fin le 27 octobre 2014	OUI	NON	NON(3)	NON

(1) Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat dont les modalités sont décrites ci-dessous (Conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce).
(2) Les indemnités ou avantage dus ou susceptibles d'être dus en raison du départ ou du changement de fonction sont décrits ci-dessous (Conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce).
(3) à l'exclusion des indemnités de licenciement susceptibles d'être versées au titre de la rupture du contrat de travail.

→ Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce

Indemnité de départ de Luc Themelin :

Par décision en date du 16 mai 2013, le Conseil de Surveillance a décidé, en application des dispositions des articles L225-86 et L225-90 du Code de Commerce, d'octroyer à Luc Themelin, les mêmes indemnités que celles qui avaient été octroyées lors de son précédent mandat dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses mandats de Président et de membre du Directoire, dans les conditions ci-après précisées :

Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

En cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie d'un engagement de non concurrence et de non-sollicitation pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions pris par Luc Themelin, une indemnité mensuelle égale à 50 % de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social sera versée. La Société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social. Les modalités de cet engagement seront précisées dans une lettre adressée à Luc Themelin.

L'engagement de non-concurrence visé ci-dessus concernera l'ensemble des activités du Groupe et sera applicable dans l'un quelconque des pays dans lesquels Mersen exerce ses activités (qu'elle y soit implantée ou qu'elle y exerce ses activités depuis un autre lieu d'implantation). A l'initiative de la Société, l'engagement de concurrence et de non-sollicitation sera, si nécessaire, précisé et matérialisé par une convention de non-concurrence.

Révocation du mandat social :

Dans le cas où le groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Luc Themelin, calculée de la manière indiquée ci-après fixant les conditions de performance applicables (l' « Indemnité »). Le versement de l'Indemnité exclura le versement de toute autre indemnité (de quelque nature que ce soit, y compris des dommages et intérêts).

Dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société, il bénéficiera de la même indemnité.

Le montant de l'Indemnité est calculé de la manière suivante :

I = 0,5 x R x P
où

- I est le montant de l'Indemnité
- R est la rémunération totale brute (rémunération de base et bonus, hors avantages en nature et intéressement) qui aura été versée à Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié
- et P est la performance de Luc Themelin telle que mesurée selon les critères ci-après définis.

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus sera subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

- Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de Luc Themelin sur les 3 années civiles précédant son départ (en qualité de Président du Directoire ou de salarié).

$$P = \frac{\text{performance (N-1)} + \text{performance (N-2)} + \text{performance (N-3)}}{3}$$

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. P peut varier de 0 à 200 %.

Le taux moyen de performance P sera constaté par le Conseil de Surveillance.

- Conditions de performance :

Si **P** >= 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %

Si **P** >= 90 % et < à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %

Si **P** >= 70 % et < à 90 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %

Si **P** >= 50 % et < à 70 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %

Si **P** < à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Options de souscription d'actions – Actions de performances

Le Conseil décide que, dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéficie de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes.

Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société.

En date du 28 janvier 2015, le Conseil de Surveillance a réexaminé la convention visée ci-dessus, conformément aux stipulations de l'ordonnance du 31 juillet 2014 et a confirmé son maintien dans l'intérêt de la société.

Rémunérations dues au titre de 2014 des organes de direction (Comité Exécutif) non mandataires sociaux

(Montants bruts en euros)	2014
Salaires de base	630 000
Bonus liés aux performances réalisées durant l'année	180 360
Avantages en nature	15 456
TOTAL	825 816

Nota 1 : le bonus variant entre 0 et 40 % du salaire de base.
Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Modalités de rémunération des organes de direction, y compris mandataires sociaux

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et des Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus, pour le Président du Directoire, les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif repose sur les réalisations obtenues par rapport :

Pour le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier :

- aux objectifs de ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) pour 35 %
- à des objectifs de génération de cash-flow opérationnel au niveau du Groupe pour 35 %
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice pour 30 %.

Pour les autres membres du Directoire :

- aux objectifs de ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) pour 20 %
- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante au niveau de leur Activité pour 20 %
- à des objectifs de cash-flow opérationnel au niveau de leur Activité pour 20 %
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice pour 40 %.

Pour les membres du Comité Exécutif :

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante au niveau du Groupe pour 25 %
- à des objectifs de cash-flow opérationnel au niveau du Groupe pour 25 %
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice pour 50 %.

Dans le cadre de son contrat, Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite sur-complémentaire. Il est précisé que Luc Themelin est le seul bénéficiaire de ce régime de retraite au sein de la Société de ce régime.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines, canadienne et australienne. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays : elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

(En milliers d'euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Sommes affectées au personnel	3 656	2 956	1 767	3 048	3 699
Nombre de bénéficiaires	2 159	2 172	1 713	1 597	1 458

Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2 et R. 442-2 du Code du travail et dans la majorité des filiales d'Amérique du Nord.

(En milliers d'euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Sommes affectées au personnel	1 031	1 075	934	1 901	1 867
Nombre de bénéficiaires	778	1 173	899	891	1 420

Plan d'Épargne Entreprise

Depuis 1995, des autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionnariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans d'options de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 15 mai 2014 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 400 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 23 mai 2012.

A ce jour, le Directoire n'a pas fait usage de cette autorisation.

Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires ont autorisé la Société depuis 1995, à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil de Surveillance.

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont soumis à des conditions de performances.

En 2014, 450 options ont été levées.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 600 105 options, soit 2,91 % du capital. Les membres de l'organe de Direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

Options de souscription : historique des attributions

	Plan 2007 Tranche 11	Plan 2009 Tranche 12	Plan 2014 Tranche 13	Total
Date du Conseil d'Administration / Directoire	25 juil. 07	22 janv. 09	21 mai 2014	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	177 876	366 582	150 000	694 458
- dont mandataires sociaux à la date de publication :			*(1)*	
Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)	*10 780**	*32 345*	*30 000*	*73 125*
Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)	*4 797**	*9 704**	*18 000*	*32 501*
Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)	*4 797**	*12 938**	*18 000*	*35 735*
Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)	*4 797**	*12 938**	*18 000*	*35 735*
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant depuis quitté la Société	*26 950*	*53 908*	*18 000*	*98 858*
- dont 10 premiers attributaires	*77 885*	*140 163*	*150 000*	*368 048*
Prix de souscription	53,10	17,53	22,69	
Point de départ d'exercice des options	Juil. 11	Fév. 13	Mai 16	
Date d'expiration	Juil. 17	Fév. 19	Mai 21	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/14	0	13 600	0	13 600
Options annulées au 31/12/14	75 362	5 391	0	80 753
- dont options annulées en 2014	*0*	*0*	*0*	*0*
OPTIONS RESTANT À LEVER	**102 514**	**347 591**	**150 000**	**600 105**

(1) En 2014, le Groupe a attribué des options de souscription et des actions gratuites. La valorisation de l'ensemble des attributions est de 1 379 000 dont 27,2 % pour les membres du Directoire à la date d'attribution.

* *Options attribuées avant la nomination des bénéficiaires comme mandataires sociaux.*

Conditions de performance et de conservation associées aux plans d'options de souscription

Plan 2007 :

Conditions de performance :

La possibilité d'exercer les options était conditionnée à la progression du résultat net consolidé par action (résultat de base) sur les exercices 2007 à 2010. 100 % des actions étaient accordées si le résultat net par action avait progressé de 40 % par rapport à 2006 (2,53 €/ action). Si, à la fin de l'exercice 2010, le résultat net par action avait progressé de 30 % à moins de 40 %, 4/5 des options étaient accordées. Si la progression avait été inférieure à 30 %, 3/5 des options étaient cependant accordées. Le Conseil d'Administration se réservait le droit de retraiter le résultat net par action d'éventuels éléments exceptionnels survenus dans la période pour le comparer à l'objectif fixé.

Compte tenu des performances, 3/5e des actions ont été accordées.

Conditions de conservation : néant

Plan 2009 :

Conditions de performance :

Les conditions de performance ont été définies comme suit lors de la mise en place du plan.

Le pourcentage d'options attribuées à chaque bénéficiaire pouvant être levées sera déterminé par application des 2 critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu :

	100 %	75 % à 100 %**	35 % à 75 %	0 %
CRITÈRE 1	Si BNPA > ou = à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA > ou = à 1,5 fois et < à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1,5 fois et > ou = à 1 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1 fois la valeur 2007*
	100 %	50 % à 100 %**	0 %	
CRITÈRE 2	Si croissance du BNPA de Mersen > ou = d'au moins 20 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du panel	Si croissance du BNPA de Mersen > ou = à la croissance moyenne des BNPA du panel et < à cette croissance plus 20 points de pourcentage	Si croissance du BNPA de Mersen < à la croissance moyenne des BNPA du SBF 120	

* *Corrigée de la dépréciation EMC (activité cédée en mai 2009). Sur normes IFRS comparables.*

** *Linéarisé en fonction du BNPA obtenu.*

La détermination de l'atteinte des objectifs de performance au titre de ce plan a été effectuée sur la base des comptes 2007 et 2011. Ces calculs ont été audités par les commissaires aux comptes

Compte tenu des performances, 100 % des actions ont été accordées. Le calcul le plus favorable a été celui du critère 2. Le panel de sociétés retenu comprend des groupes cotés en France : Air Liquide, ArcelorMittal, Bic, Bongrain, Ciments Français, Derichebourg, Essilor, Faiveley, Gemalto, Haulotte, Imerys, Ingenico, Lafarge, LDC, Legrand, Lisi, Manitou, Nexans, Norbert Dentressangle, Renault, Rexel, Saft, Schneider, Séché, Stef, Toupargel, Valeo, Veolia, Vicat et Zodiac.

Ce panel a été proposé par la Direction Générale et approuvé par le Comité des Nominations et des Rémunérations. Seules les sociétés du panel 2007 encore cotées en 2011 ont été conservées pour la mesure.

Conditions de conservation :

Seul, le Directeur Général Délégué en fonction à la date d'attribution du plan était tenu de conserver les options jusqu'à atteinte d'un montant total d'actions possédées au nominatif équivalent à une année de rémunération.

Plan 2014 :

Conditions de performance :

La possibilité d'exercer les options est conditionnée à la progression du bénéfice net par action du groupe 2013 (retraité des charges exceptionnelles de €55 millions, incluant les dépréciations d'impôt différé d'actifs, comptabilisées au second semestre 2013, soit un « BNPA 2013 retraité » de 1,27) par rapport à la moyenne des BNPA des années 2014 et 2015 (retraités des coût relatifs au plan Transform) (les « BNPA 2014 et 2015 retraités »). Le pourcentage d'options attribuées à chaque bénéficiaire qui pourront être levées sera déterminé par application des 2 critères ci-dessous, le critère le plus favorable étant retenu. Le calcul des pourcentages d'options sera effectué sur la base des comptes publiés de la Société. En cas de de variations anormales sur la période ou d'opérations exceptionnelles significatives (notamment changement de périmètre par acquisitions ou cessions) intervenant postérieurement au Directoire du 21 mai 2014, le Directoire pourra, après avis du CNR et approbation du Conseil de Surveillance, retraiter les comptes des effets de ces opérations pour le calcul des pourcentages d'attribution d'options. Le panel de sociétés comparables utilisé pour le calcul du critère 2 a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 mai 2014, sur recommandation du Comité des Nomination et des Rémunérations. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui ont enregistré des BNPA excessifs ou anormaux sur la période. Il comprend les sociétés cotées à Paris suivantes : Air Liquide, Alstom, ArcelorMittal, Areva, Arkema, Ciments Français, EDF Energies Nouvelles, Essilor, Faiveley, Imerys, Ingenico, Lafarge, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, Schneider, Sechilienne, Soitec, ST Micro, Vicat et Zodiac.

Critère 1

- 0 % si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est inférieure à 1,27.
- 30 % si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est égale à 1,27.
- 100 % si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est supérieure ou égale à 1,75.
- Le pourcentage d'atteinte est calculé entre 30 % et 100 % par interpolation linéaire si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est comprise entre 1,27 et 1,75.

Critère 2

- 0 % si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est inférieure à la croissance moyenne du BNPA du Panel de Sociétés, sur la même période.
- 50 % si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est égale à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Société, sur la même période.
- 100 % si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est supérieure de 15 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Sociétés, sur la même période.
- Le pourcentage d'atteinte est calculé entre 50 % et 100 % par interpolation linéaire si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est supérieure de moins de 15 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du Panel de de Sociétés, sur la même période.

Conditions de conservation : 2 ans soit jusqu'au 21 mai 2016

En application de l'article L225-185 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a par ailleurs décidé que chaque membre du Directoire est tenu de conserver l'équivalent de 30 % des actions issues des levées d'options de souscriptions d'actions après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et le paiement de l'impôt et des contributions et cotisations sociales relatifs à cette revente de titres.

Options de souscription : mandataires sociaux

	Nombre d'options consenties / levées	Prix d'exercice	Valorisation *(3,68€/option)*	Date d'échéance
Options consentie depuis le 1er janvier 2014 à chaque mandataire social* :				
- Président du Directoire : Luc Themelin	30 000	22,69	110 400	22 mai 2021
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	18 000	22,69	66 240	22 mai 2021
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	18 000	22,69	66 240	22 mai 2021
- Membre du Directoire : Didier Muller	18 000	22,69	66 240	22 mai 2021
Options levées depuis le 1er janvier 2014 par chaque mandataire social* :				
- Président du Directoire Luc Themelin	0	-		-
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0	-		-
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0	-		-
- Membre du Directoire : Didier Muller	0	-		-

** À la date de publication.*

Le Directoire a décidé que chacun de ses membres ne peut recourir à des opérations de couverture de risque, tant sur les options de souscription que sur les actions issues des levées d'options.

Options de souscription : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options consenties / levées	Prix d'exercice moyen pondéré
Options consenties depuis le 1er janvier 2014 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0	
Options levées depuis le 1er janvier 2014 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	450	17,53

Options de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR) : historique des attributions

	Plan 2010
Date du Directoire	15 juillet 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	103 331
- dont mandataires sociaux à la date de publication	
Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)	*4 000*
Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)	*600*
Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)	*3 500*
Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)	*0*
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant depuis quitté la Société	*9 700*
- dont 10 premiers attributaires	*39 900*
Prix de souscription	1 BSAR 2007 (1) + 1,5 €
Point de départ d'exercice des BSAR	17/7/2012
Date d'expiration	16 /7/2017
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/14	103 331
BSAR annulés au 31/12/14	0
- dont BSAR annulés en 2014	*0*
BSAR RESTANT À LEVER	**103 331**

(1) Les BSAAR 2007 avaient donné lieu à un prix de souscription de 12 €.

→ Actions gratuites

L'Assemblée générale du 15 mai 2014 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite de 50 000 actions, existantes ou à émettre, correspondant à environ 0,24 % du capital social. La période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution d'actions deviendra définitive a été fixée à 2 ans pour les bénéficiaires français et à 4 ans pour les bénéficiaires non-résidents français. Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L225-197-1, la période de conservation est fixée à 2 ans pour les bénéficiaires résidents français. Aucune obligation et période de conservation ne seront exigées à l'issue de la période d'acquisition pour les bénéficiaires non-résidents français. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de cette Assemblée. Les conditions de performance ont été définies comme suit lors de la mise en place du plan.

Lors de sa séance du 21 mai 2014, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant 50 000 actions de la Société selon un plan d'attribution gratuite d'actions : le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires sera déterminé en fonction de critères de performance décrit ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu. Ces critères ont été calculés sur la base des comptes publiés de la Société. Toutefois en cas de de variations anormales sur la période ou d'opérations exceptionnelles significatives (notamment changement de périmètre par acquisitions ou cessions) intervenant postérieurement au Directoire du 21 mai 2014, le Directoire pourra, après avis du Comité des nominations et des rémunérations et approbation du Conseil de Surveillance, retraiter les comptes des effets de ces opérations pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables utilisé pour le calcul du critère 2 a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 mai 2014, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Le Comité des nominations et des rémunérations pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de la marge d'EBITDA[1] manifestement excessives ou anormales sur la période.

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements.

ACTIONS GRATUITES : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

	Plan 2008 Tranche 3	Plan 2009 Tranche 4	Plan 2011 Tranche 5	Plan 2011 Tranche 6 (avec conditions de performance)	Plan 2012 Tranche 7 réattribution (avec conditions de performance)	Plan 2014 Tranche 8 (avec conditions de performance)	Total
Date de décision d'attribution	26 février 08	22 janvier 09	27 mai 11	27 mai 11	27 juin 12	21 mai 14	
Nombre total d'actions attribuées	21 567	53 900	60 000	140 000	20 000	50 000	345 467
- dont mandataires sociaux à la date de publication :							
Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)			*0*	*14 000*	*0*	*0*	*14 000*
Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)				*6 000 (1)*	*2 500*	*0*	*8 500*
Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)				*6 000 (1)*	*2 500*	*0*	*8 500*
Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)				*6 000 (1)*	*2 500*	*0*	*8 500*
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant quitté la Société	*0*	*0*	*0*	*20 000*	*2 500*	*0*	*22 500*
- dont 10 premiers attributaires	*3 230*	*10 780*	*8 000*	*48 800*	*10 000*	*14 000*	*94 810*
Valorisation de l'action à la date d'attribution	29,63	18,65	35,34	35,34	16,16	19,08 (résidents français) (2)	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1er mars 11	22 janv. 13	27 mai 15	27 mai 15	27 mai 16	21 mai 16 (résidents français) (3)	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1er mars 13	22 janv. 13 (4)	28 mai 15 (4)	28 mai 15 (4)	28 mai 16 (4)	22 mai 18	
Attributions annulées au 31/12/14	1 403	4 312	4 000	96 632	12 200	0	118 547
dont annulées en 2014	*0*	*0*	*0*	*67 832*	*12 200*	*0*	*80 032*
Nombre d'actions définitivement acquises, non cessibles	20 164	49 588				0	69 752
Solde au 31 décembre 2014	**0**	**0**	**56 000**	**43 368**	**7 800**	**50 000**	**157 168**

(1) Actions attribuées avant la nomination des bénéficiaires comme mandataires sociaux.
(2) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, la valorisation est de 18,89 €.
(3) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux, la date d'attribution est le 21 mai 2018.
(4) Pour les résidents français, une période de 2 ans supplémentaires est prévue.

En 2014, aucune action gratuite n'est devenue disponible pour aucun des dirigeants mandataires sociaux.

Conditions de performance et de conservation associées aux plans d'actions gratuites attribuées aux membres du Directoire

Plan 2011 (tranche 6) et plan 2012 (Tranche 7) :

La détermination de l'atteinte des objectifs de performance en vue de l'attribution définitive d'actions gratuites au titre de ces plans a été effectuée sur la base des comptes audités des exercices 2010, 2012 et 2013. Ces calculs ont été audités par les commissaires aux comptes.

Le pourcentage d'attribution définitive est de 39 %. Le calcul a été basé sur un panel de sociétés comparables proposé par le Directoire et approuvé par le CNR dès la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites. Le CNR a décidé de retirer du panel certaines sociétés qui avaient enregistré des variations de la marge d'EBITDA (1) manifestement aberrantes sur la période. La liste du panel comprend des groupes industriels cotés en France : Air Liquide, Alstom, ArcelorMittal, Ciments Français, Essilor, Faiveley, Ingenico, Imerys, Lafarge, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, Schneider Electric, SEB, Vicat et Zodiac.

Pour rappel : le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires devait être déterminé en fonction des critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu. C'est le critère 2 qui a été le plus favorable.

Critère 1

- 100 % si la marge d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 18 %
- 35 % si la marge d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires est égale à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la marge d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires est inférieure à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %

Critère 2

- 100 % si la variation de la marge d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est au minimum supérieure de 10 % à la variation de la marge moyenne d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période
- 35 % si la variation de la marge d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est égale à la variation de la marge moyenne d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la variation de la marge d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est inférieure à la variation de la marge moyenne d'EBITDA (1) sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période

Les actions seront définitivement attribuées aux 27 juin 2015 ou 27 mai 2016 (cf tableau précédent) et soumises à une période de conservation de 2 ans.

Les membres du Directoire sont tenus de conserver jusqu'à cessation de leur mandat ou de leurs fonctions, sous forme d'actions Mersen, l'équivalent de 30 % de la plus-value nette (des impositions et contributions et cotisations sociales à sa charge) réalisée à la date d'acquisition définitive de ces actions.

Conditions de performance et de conservation associées au plan d'actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe en 2014

Plan 2014 (Tranche 8)

Conditions de performance :

Le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires sera déterminé en fonction des critères ci-dessous, le critère le plus favorable étant retenu. Le calcul des pourcentages d'attribution sera effectué sur la base des comptes publiés du Groupe. Toutefois en cas de de variations anormales sur la période ou d'opérations exceptionnelles significatives (notamment changement de périmètre par acquisitions ou cessions) intervenant postérieurement au Directoire attribuant ce plan d'actions gratuites, le Directoire pourra, après avis du CNR et approbation du Conseil de Surveillance, retraiter les comptes des effets de ces opérations pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables utilisé pour le calcul du critère 2 a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 mai 2014, sur recommandation du CNR. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de la marge d'EBITDA (1) manifestement excessives ou anormales sur la période. Il comprend les sociétés cotées à Paris suivantes : Air Liquide, Alstom, ArcelorMittal, Areva, Arkema, Ciments Français, EDF Energies Nouvelles, Essilor, Faiveley, Imerys, Ingenico, Lafarge, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, Schneider, Sechilienne, Soitec, ST Micro, Vicat et Zodiac.

Critère 1

- 100 % si la marge d'EBITDA (1) 2015 sur chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 15,5 %
- 30 % si la marge d'EBITDA (1) 2015 sur chiffre d'affaires est égale à 13,7 %
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la marge d'EBITDA (1) 2015 sur chiffre d'affaires est inférieure à 13,7 %

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements.

Critère 2

- 100 % si la variation de la marge d'EBITDA [1] sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015 est au minimum supérieure de 10 points de pourcentage à la variation de la marge moyenne d'EBITDA [1] sur chiffre d'affaires du Panel de Sociétés constatée sur la même période
- 35 % si la variation de la marge d'EBITDA [1] sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015 est égale à la variation de la marge moyenne d'EBITDA [1] sur chiffre d'affaires du Panel de Sociétés constatée sur la même période
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la variation de la marge d'EBITDA [1] sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015 est inférieure à la variation de la marge moyenne d'EBITDA [1] sur chiffre d'affaires du Panel de Sociétés constatée sur la même période

Conditions de conservation :

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L225-197-1, la période de conservation est fixée à deux ans pour les bénéficiaires résidents français. Aucune obligation et période de conservation ne seront exigées à l'issue de la période d'acquisition pour les bénéficiaires non-résidents français.

→ Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire : 2 285 327 (dont 2 242 770 détenues par Bpifrance Investissement).

Nombre d'actions détenues via les FCPE Mersen par le Directoire : 8 516.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détiennent 33 100 bons (BSAR) leur permettant de souscrire jusqu'en juillet 2017 un nombre équivalent d'actions au prix de 40,50 euros.

Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance et du Directoire doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements.

→ Eléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 soumis à l'avis consultatif des actionnaires

1 - Eléments de rémunération due ou attribuée à Luc Themelin (Président du Directoire) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Rémunération fixe	400 000 €	La rémunération fixe 2014 est restée inchangée depuis 2012.
Rémunération variable annuelle (*montant dû au titre de 2014 et versé en 2015*)	282 746 €	La part variable est comprise entre 0 % et 100 % de la rémunération fixe. Le seuil maximum de 100 % sera susceptible d'être augmenté par un coefficient multiplicateur pouvant aller jusqu'à 1,4 en cas de surperformance par rapport à la borne haute fixée pour le calcul des objectifs financiers de la part variable. La part variable est composée d'objectifs financiers pour 70 % qui se décomposent en 35 % sur le ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) et 35 % sur le cash-flow opérationnel du Groupe et d'objectifs personnels pour 30 %. Les objectifs financiers pour l'année 2014 ont été basés sur le budget annuel du Groupe. Le seuil permettant d'atteindre 100 % des objectifs financiers a été fixé significativement au-dessus du budget. Les objectifs financiers et personnels évalués sont revus tous les ans par le comité des nominations et des rémunérations en fonction des priorités stratégiques du Groupe. Pour 2014, les objectifs personnels portaient notamment sur les thématiques suivantes : la réalisation du plan Transform, la sécurité et la communication financière. Le détail des objectifs personnels ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité. La rémunération variable pour 2014 représente 71 % de la rémunération fixe. Le taux de réalisation des objectifs financiers est de 66,7 % et celui relatif aux objectifs individuels de 80 %.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ou n'est due au titre de 2014.
Intéressement	20 201 €	
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Attribution (Plan 2014) : 30 000 Valorisation comptable : 110 400 €	L'Assemblée générale du 15 mai 2014 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à consentir au bénéfice des membres du Directoire et de certains cadres dirigeants éligibles de la Société, 150 000 options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ou à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Par décision du 15 mai 2014, le Conseil de Surveillance a approuvé l'attribution de 30 000 (soit 0,15 % du capital social) options de souscription d'actions à Luc Themelin. Les modalités et les critères de performance requis sont décrits en détail aux pages 64 à 70 du document de référence.
Jetons de présence	N/A	Luc Themelin ne perçoit pas de jetons de présence.

	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Valorisation des avantages de toute nature	11 795 €	Les avantages en nature comprennent l'usage d'un véhicule de fonction ainsi que les cotisations versées à un organisme extérieur au titre de la garantie sociale des dirigeants d'entreprise.
Indemnité de départ	0 € perçu	Aucun montant n'est dû au titre de 2014. Le Conseil de Surveillance du 16 mai 2013 a décidé, à l'occasion du renouvellement du mandat de Luc Themelin, d'octroyer à ce dernier les mêmes indemnités que celles qui lui avaient été octroyées lors de son précédent mandat. En date du 28 janvier 2015, le Conseil de Surveillance a examiné les modalités d'indemnités octroyées en 2013 et a décidé de les maintenir inchangées.
Indemnité de non concurrence	0 € perçu	Aucun montant n'est dû au titre de 2014. Le Conseil de Surveillance du 16 mai 2013 a décidé, à l'occasion du renouvellement du mandat de Luc Themelin, d'octroyer à ce dernier une indemnité de non-concurrence identique à celle qui lui avait été octroyée lors de son précédent mandat.
Régime de retraite supplémentaire	0 € perçu	Aucun montant n'est dû au titre de 2014. Luc Themelin est éligible à un régime de retraite supplémentaire à prestations définies dans la mesure où il sera présent et terminera sa carrière dans le groupe Mersen à la date où il pourra liquider ses droits à la retraite de base Sécurité Sociale. Dans le cadre de ce régime, Luc Themelin bénéficierait d'une retraite supplémentaire qui correspondrait à 20 % de la somme de sa rémunération fixe moyenne des trois dernières années et de 50 % de sa rémunération variable maximum, du fait de son ancienneté dans le Groupe.

2. Eléments de rémunération due ou attribuée à MM. Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet, membres du Directoire, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014

(éléments globalisés)	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Rémunération fixe	775 093 €	La rémunération fixe 2014 est stable par rapport à celle de 2013 par souci de la part du Directoire de participer à l'effort collectif de maîtrise des salaires.
Rémunération variable annuelle (montant dû au titre de 2014 et versé en 2015)	219 186 €	La part variable des membres du Directoire (autres que le Président du Directoire) est comprise entre 0 % et 50 % de la rémunération fixe. Le seuil maximum de 50 % sera susceptible d'être augmenté par un coefficient multiplicateur allant jusqu'à 1,4 en cas de surperformance par rapport à la borne haute fixée pour le calcul des objectifs financiers de la part variable. La part variable de Thomas Baumgartner est composée d'objectifs financiers pour 70 % qui se décomposent en 35 % sur le ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel après impôts) et 35 % sur le cash-flow opérationnel du Groupe et d'objectifs personnels pour 30 %. La part variable de Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet est composée d'objectifs financiers pour 60 % qui se décomposent en 20 % sur le ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts), 20 % sur la marge opérationnelle courante de leur activité et 20 % sur le cash-flow opérationnel de leur activité et d'objectifs personnels pour 40 %. Les objectifs financiers et personnels évalués sont revus tous les ans par le comité des nominations et des rémunérations en fonction des priorités stratégiques du Groupe. Les objectifs financiers 2014 ont été basés sur le budget annuel. Le seuil permettant d'atteindre 100 % des objectifs financiers a été fixé significativement au-dessus du budget. Pour 2014, les objectifs personnels portaient notamment sur les thématiques suivantes : la réalisation du plan Transform, le cash-flow opérationnel, la politique sécurité ainsi que l'avancement de la date de publication des comptes semestriels 2014 (pour Thomas Baumgartner uniquement). Le détail des objectifs personnels ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité. Le taux de réalisation des objectifs lié à la rémunération variable a été, en moyenne pour les membres du Directoire (autres que le Président du Directoire), de 59 %, 48 % pour les objectifs financiers et 78 % pour les objectifs personnels.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	316 K€	Indemnité conventionnelle de rupture de contrat de travail de Marc Vinet.
Intéressement/Participation	36 114 €	Didier Muller et Christophe Bommier, ayant un contrat de travail américain, ne bénéficient pas des accords d'intéressement ou de participation.

(éléments globalisés)	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Attribution (Plan 2014) : 54 000* Valorisation comptable : 198 720 €*	L'Assemblée générale du 15 mai 2014 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à consentir, au bénéfice des membres du Directoire et de certains cadres dirigeants éligibles de la Société, 150 000 options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ou à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Par décision du 15 mai 2014, le Conseil de Surveillance a approuvé l'attribution de 18 000 options de souscription d'actions à chacun des membres du Directoire (autre que Luc Themelin). Les modalités et les critères de performance requis sont décrits en détail en pages 64 à 70 du document de référence.
Jetons de présence	N/A	Les membres du Directoire ne perçoivent aucun jeton de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	14 921 €	Les avantages en nature comprennent l'usage d'un véhicule de fonction ainsi qu'un contrôle médical annuel.
Indemnité de non concurrence	N/A	Il n'existe aucun engagement au titre d'une indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Il n'existe pas d'engagements au titre de régime de retraite supplémentaire.

** Hors options attribuées à Marc Vinet annulées en 2015.*

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne

1. Cadre législatif et réglementaire

1.1 Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions dudit article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce prévoit par ailleurs : *« lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport [du Président] … précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Le rapport [du Président] est approuvé par le Conseil de Surveillance et est rendu public. Le rapport … précise aussi les modalités particulières relative à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités»*

À la demande du Président du Conseil de Surveillance, le présent rapport a été soumis pour avis au Comité d'Audit et des Comptes du 5 mars 2015 et pour approbation au Conseil de Surveillance du 10 mars 2015 en application des dispositions précitées.

1.2 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : code de référence pour le groupe Mersen

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF (Code révisé en juin 2013). En application de l'article L. 225-68 alinéa 7, le Président reprend et détaille ci-dessous les quelques recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont que partiellement appliquées en l'état par la Société.

Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La Société a maintenu une possibilité de révision annuelle de la rémunération des membres du Directoire, le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommandant une fréquence moins importante (par exemple trois ans) ; toute révision étant faite après comparaison avec l'évolution de la rémunération de dirigeants mandataires sociaux de sociétés de taille comparable et dans l'hypothèse où sont constatés des écarts significatifs par rapport aux pratiques du marché.

A compter de 2015 la Société ne reverra la rémunération des dirigeants mandataires sociaux que sur une base pluri-annuelle.

Indemnité susceptible d'être due en cas de départ contraint du Président du Directoire

Dans le cadre du renouvellement du mandat de Président du Directoire de Luc Themelin, le Conseil de Surveillance a décidé le 16 mai 2013 de reconduire à l'identique le principe du versement d'une indemnité, soumise notamment à des critères de performance, dans le cas où le groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration). Cette indemnité serait due en cas de départ contraint. Il est à noter que Luc Themelin a renoncé à son contrat de travail et à tous les avantages y afférents. Cette indemnité a été approuvée par l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

Part variable prépondérante pour les jetons de présence alloués aux administrateurs

Le montant des jetons de présence alloué en fonction de la présence effective des membres du Conseil de Surveillance aux différentes réunions dudit conseil et de ses comités est égal au montant fixe alloué au titre de membre du Conseil de Surveillance et/ou des comités. En effet, le taux de présence aux réunions du Conseil de Surveillance et aux comités étant déjà très élevé, le Conseil de Surveillance avait estimé que la mise en place d'une part variable prépondérante n'était pas nécessaire.

A compter de 2015, la Société a décidé qu'une part prépondérante sera allouée en fonction de la présence.

2. Diligences accomplies pour la préparation du présent rapport

Ce rapport est établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles du Groupe dans le cadre du bilan annuel sur les procédures de contrôle interne et des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Mersen sous la responsabilité du Directoire. À noter que les procédures décrites dans ce rapport s'appliquent à la Société mère et à l'ensemble des sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

Les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au chapitre 4 du présent Document de Référence, Informations juridiques et financières à caractère général.

Les informations relatives aux modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont décrites à l'article 25 des statuts de la Société, lui-même repris au chapitre 4 du présent Document de Référence, Information juridiques et financières à caractère général.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

3.1 Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Missions et attributions du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil de Surveillance approuve les comptes annuels et semestriels, le budget annuel ainsi que le Plan Stratégique à moyen terme présentés par le Président du Directoire.

Indépendamment des opérations visées à l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de commerce pour lesquelles une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire, le Directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance, prendre des décisions sur les sujets suivants :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;
- les investissements physiques ou cessions d'actifs (hors participations) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit, dont le prix, additionné de tout passif, est supérieur à 3 millions d'euros ;
- les accords de partenariat stratégiques ;
- les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la Société ainsi que des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire de la Société ;
- les propositions d'arrêté des comptes semestriels et annuels, d'affectation du résultat, de fixation du dividende et de distribution d'acompte sur dividende ;
- la proposition à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de nomination ou de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance a adopté son Règlement intérieur le 23 juillet 2009. Le Règlement intérieur a été amendé à trois reprises. Une première fois, le 28 janvier 2011 à la suite de la parution du rapport AMF sur le comité d'audit, une seconde fois, à propos des règles de calcul de répartition des jetons de présence et une troisième fois en 2011 afin de modifier les missions du Comité Stratégie.

Le règlement intérieur constitue la charte de gouvernance du Conseil de Surveillance et régit par ailleurs les relations entre les membres de ce dernier et les membres du Directoire de Mersen, dans un esprit de coopération visant notamment à assurer la fluidité des échanges entre les organes sociaux dans l'intérêt des actionnaires. Il vise à donner au Conseil de Surveillance les moyens de s'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Il s'inscrit dans le cadre des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Règlement intérieur comporte 5 articles :

- l'article 1 définit le rôle et les missions du Conseil de Surveillance et précise les listes de décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance ;
- l'article 2 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance (convocations, participation, règles de majorité, compte rendu, secrétaire du Conseil) ;
- l'article 3 traite de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence, rémunération du Président et du Vice-Président, rémunérations exceptionnelles) ;
- l'article 4 est relatif aux règles de déontologie applicables aux membres du Conseil de Surveillance et à la notion de membres « indépendants » ;
- l'article 5 régit les règles de fonctionnement des Comités institués par le Conseil de Surveillance.

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société : www.mersen.com.

Le Conseil de Surveillance procède à une auto-évaluation annuelle qui comprend également une évaluation de chacun des trois comités.

3.2 Composition du Conseil de Surveillance

Selon les statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de 4 ans, renouvelable.

La limite d'âge applicable à l'exercice des fonctions de tout membre personne physique du Conseil de Surveillance et de tout représentant permanent d'une personne morale est fixée à soixante-douze ans.

Au 31 décembre 2014, le Conseil de Surveillance est composé de 11 membres.

Conseil

Président du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Henri-Dominique Petit.

Membres du Conseil de Surveillance :

- Isabelle Azemard;
- Bpifrance Investissement, représenté par Thierry Sommelet ;
- Yann Chareton ;
- Carolle Foissaud
- Dominique Gaillard ;
- Jean-Paul Jacamon ;
- Philippe Rollier ;
- Marc Speeckaert ;
- Ulrike Steinhorst.

Les membres indépendants sont : Hervé Couffin, Carolle Foissaud, Jean-Paul Jacamon, Henri-Dominique Petit, Philippe Rollier et Ulrike Steinhorst. Pour décider du caractère indépendant de chacun de ces membres, le Conseil a considéré tous les critères proposés par le code AFEP-MEDEF. Il est à noter toutefois que le critère de la durée des mandats cumulés n'a pas été retenu, considérant que, compte tenu du fait qu'aucun des membres du directoire ou du comité exécutif n'ayant été en fonction avant 2009, le risque de proximité avec le Management sur une trop longue période est écarté.

3.3 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois en 2014 avec un taux de présence moyen de 88 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- **le 22 janvier 2014 :** Examen et approbation des hypothèses d'optimisations industrielles et de coût du projet de plan Transform présenté par le Directoire. Examen des charges exceptionnelles potentielles à comptabiliser sur l'exercice 2013. Approbation d'un projet d'acquisition dans le secteur de la protection surtension. Approbation de la politique de dividende du Groupe pour 2014.
- **le 29 janvier 2014 :** Examen et approbation du budget 2014. Information reçu du Directoire sur une première approche du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel 2013. Approbation du renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire pour l'émission de cautions, avals et garanties dans la limite d'un plafond annuel global annuel de 10 000 000 euros.
- **le 5 mars 2014 :** Examen et approbation des projets de comptes au 31 décembre 2013. Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil et le contrôle interne. Information donnée par le Directoire sur l'activité du Groupe à fin janvier 2014. Approbation du projet de guidance 2014 et les perspectives à moyen terme proposées par le Directoire. Les projets de résolution de l'Assemblée générale annuelle ont été arrêtés. Approbation du bonus 2013 des membres du Directoire ainsi que de leurs rémunérations, objectifs de performance et des règles de bonus 2014. Approbation de la liste des membres indépendants du Conseil de Surveillance. Autorisation de l'émission de cautions solidaires dans le cadre de la mise en place d'une ligne de crédit en Chine et d'un contrat de fourniture de produits.
- **le 28 mars 2014 :** Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, approbation de la proposition de nomination d'un nouveau membre du Conseil en remplacement d'un membre sortant.
- **le 15 mai 2014 :** Nomination des membres des trois comités du Conseil (Comité d'audit et des comptes, Comité des nominations et des rémunérations et Comité stratégie) et du Président du Comité stratégie. Information donnée par le Directoire sur l'activité du Groupe à fin avril 2014. Approbation de chacun des projets d'optimisation industrielle du plan Transform. Examen du bilan des acquisitions du Groupe depuis 2006. Approbation des plans 2014 d'attribution gratuite d'actions et d'options de souscription d'actions proposés par le Directoire. Approbation de l'annulation de 200 000 actions acquises par la Société en mai 2013 dans le cadre du programme de rachat d'actions et de la réduction corrélative du capital. Examen des conclusions tirées de la mission d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance qui avait été conduite par M.Henri-Dominique Petit.

- **le 10 juillet 2014 :** Examen du plan stratégique Groupe 2014-2018. Information reçue du Directoire sur l'activité du Groupe à fin juin 2014, sur l'avancement du plan Transform et sur l'évolution des coûts fixes. Approbation du réaménagement du financement syndiqué mis en place par le Groupe en 2012.
- **le 30 juillet 2014 :** Examen et approbation du projet de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2014 ainsi que des documents prévisionnels de gestion présentés par le Directoire. Approbation du principe d'un accord transactionnel dans le cadre de l'action civile en cours en Grande-Bretagne.
- **le 30 septembre 2014 :** Information reçue du Directoire sur l'activité du Groupe sur la période juillet/août 2014. Examen de la politique et des résultats sécurité du Groupe. Examen du projet d'excellence opérationnelle proposé par le Directoire et de l'avancement du plan Transform.
- **le 9 décembre 2014 :** Information reçu du Directoire sur l'activité du Groupe à fin novembre 2014 ainsi que sur l'organisation d'une des activités du groupe et sur certains projets d'acquisition. Le Conseil a pris acte de la démission de Marc Vinet de son mandat de membre du Directoire.

3.4 Travaux des trois Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a défini dans son Règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses trois Comités : le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégie. Dans la mesure du possible et en fonction des circonstances applicables, toute délibération du Conseil de Surveillance portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Chacun des Comités peut, dans l'exercice de ses attributions :

(i) se faire communiquer par la Société tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission ;

(ii) auditionner tout ou partie des membres du Directoire ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner ;

(iii) se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, Conseil ou Commissaire aux comptes).

Cette consultation des Comités ne peut cependant avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou limiter les pouvoirs du Directoire.

Comité d'Audit et des Comptes :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit et des Comptes est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Règlement intérieur prévoit également que les membres du Comité d'Audit et des Comptes sont choisis notamment pour leurs compétences dans les domaines comptable et financier. Compte tenu de leur formation et expérience professionnelle, les membres du Comité remplissent ce critère de compétences. Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission. Pour l'examen des comptes annuels, le comité se réunit environ une semaine avant le Conseil de Surveillance. Le Directeur Financier du Groupe est chargé de faire les présentations. Le Directeur des Risques de l'Audit Interne et de la Sécurité est présent au moins une fois par an à ces réunions.

Au 31 décembre 2014, le Comité d'Audit et des Comptes compte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance dont 4 membres indépendants : Yann Chareton, Hervé Couffin, Carolle Foissaud, Henri-Dominique Petit, Philippe Rollier et Thierry Sommelet (à compter du 15 mai 2014). Henri-Dominique Petit assure les fonctions de Président du Comité.

En 2014, le Comité s'est réuni cinq fois avec un taux de présence de 94 %.

- **le 22 janvier 2014 :** Revue des projets de comptes annuels (avec un point en particulier sur les éléments exceptionnels, incluant les provisions pour litiges). Examen d'une première approche des résultats 2013. Information reçue du Directoire sur les tests d'impairment des UGT du Groupe. Information sur les principaux effets de la loi de finances 2013 sur Mersen ainsi que de l'évolution des retards de paiement en Chine.
- **Le 28 février 2014 :** Examen, en présence des Commissaires aux comptes, du projet de comptes annuels 2013 (avec un point notamment sur les éléments exceptionnels) puis du projet de document de référence 2013. Présentation par les Commissaires aux comptes de leur mission d'audit. Entretien avec les Commissaires aux comptes, hors présence du management, sur l'arrêté des comptes et leurs conclusions d'audit. Information reçue du Directoire sur l'évolution des retards de paiement dans le Groupe en particulier en Chine ainsi que des conséquences des nouvelles règles IFRS.
- **le 5 juin 2014 :** Point d'avancement sur le projet « Cash Initiative » en incluant les progrès attendus du projet d'excellence opérationnelle. Examen de l'organisation de la fonction financière du Groupe. Information reçue sur la situation des régimes de retraites UK et US.
- **le 29 juillet 2014 :** Examen, en présence des Commissaires aux comptes, du projet de comptes semestriels au 30 juin 2014 ainsi que du projet de rapport semestriel. Présentation par les Commissaires aux comptes de leur mission d'audit. Entretien avec les Commissaires aux comptes hors présence du management.
- **Le 3 décembre 2014 :** Présentation du bilan des audits internes réalisés au cours de l'année 2014 et validation du programme d'audits proposé pour l'année 2015. Examen et approbation de la refonte triennale de la cartographie des risques 2014. Examen des principaux points comptables de l'année 2014 dans le cadre de la préparation de l'arrêté des comptes 2014.

Comité des Nominations et des Rémunérations :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et, en toute hypothèse, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance ou du Directoire dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Au 31 décembre 2014, le Comité comporte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont 4 membres indépendants : Isabelle Azemard *(à compter du 15 mai 2014)*, Jocelyne Canetti *(jusqu'au 15 mai 2014)*, Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Henri-Dominique Petit et Ulrike Steinhorst. Jean-Paul Jacamon assure les fonctions de Président du Comité.

Au cours de cette période, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 100 %.

- **le 6 février 2014 :** Approbation de la proposition du Président du Directoire d'évolution des salaire des membres du Directoire pour 2014 et des membres du Comité Exécutif. Validation des montants de bonus 2013 attribués aux membres du Directoire et approbation de la proposition de méthode de détermination de leur bonus 2014.
- **Le 3 mars 2014 :** Avis favorable sur les propositions de plan d'incentives long terme 2014. Avis sur l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.
- **Le 27 novembre 2014 :** Examen des conditions de départ de Marc Vinet, membre du Directoire. Présentation de propositions de dispositifs de Long Term Incentive (LTI) pour 2015. Discussion et organisation de l'évolution à prévoir de la composition du Conseil de Surveillance (expiration du mandat d'un membre, renouvellement de quatre mandats à la prochaine assemblée).

Comité Stratégie :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité Stratégie est composé d'au moins trois membres et de huit membres au maximum, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité Stratégie se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Au 31 décembre 2014, le Comité comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont 3 membres indépendants : Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Philippe Rollier et Thierry Sommelet (depuis octobre 2013). Hervé Couffin assure les fonctions de Président du Comité.

En 2014, le Comité Stratégie s'est réuni à deux reprises, avec un taux de présence de 90 %.

- **le 19 mars 2014 :** Présentation de certains leviers de croissance d'une des activités du pôle électrique du Groupe. Examen du plan de développement d'une des activités du pôle matériaux en Asie.
- **le 20 novembre 2014 :** Présentation du marché éolien et des enjeux pour l'une des activités du Groupe. Information sur la dynamique du marché solaire. Présentation des modalités de participation du Groupe dans le projet FORCE (Fibre Optimisée Réaliste Carbone Economique). Point d'information sur des projets d'acquisition.

4. Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance sont répartis pour moitié au prorata de la participation au Conseil de Surveillance et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil.

Lors de sa première réunion du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance a décidé d'allouer une rémunération forfaitaire annuelle au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération est restée inchangée depuis lors.

Les rémunérations du Président du Directoire et des membres du Directoire sont approuvées par Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Concernant la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire, le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit en dehors de leur présence. Le système de bonus du Président du Directoire et des membres du Directoire repose sur les réalisations obtenues suivantes :

Pour le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier :

- pour 35 %, liées aux objectifs de ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) sur l'exercice ;
- pour 35 %, liées aux objectifs de génération de cash-flow opérationnel au niveau du Groupe ;
- pour 30 %, liées à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice par le Conseil de Surveillance.

Pour les autres Membres du Directoire :

- pour 20 %, liées aux objectifs de ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) sur l'exercice ;
- pour 20 %, liées aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante au niveau de leur Activité ;
- pour 20 %, liées aux objectifs de cash-flow opérationnel au niveau de leur Activité ;
- pour 40 %, liées à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice par le Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire bénéficie à ce jour d'un régime de retraite sur-complémentaire. Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). Des informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux sont données dans le chapitre « Rémunération et avantages en nature » du présent document.

5. Principales procédures de contrôle interne du groupe Mersen

5.1 Définition du contrôle interne

Pour Mersen, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Directoire et du management en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le contrôle interne de Mersen vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Mersen adopte ainsi une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » *(Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission),* dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis et disponibles sur le site www.coso.org. Le référentiel Coso, revu en 2013, met en avant une pratique du contrôle interne élargie aux fonctions autres que financières, ainsi qu'une surveillance précise des travaux par le comité d'audit et des comptes. Mersen a évalué son organisation actuelle par rapport à ce référentiel. Il en ressort que les pratiques du Groupe Mersen, en terme de contrôle interne, sont en accord avec le référentiel. Le système de contrôle actuellement en place, ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Pour rappel, le Groupe avait par ailleurs pris en compte les éléments du cadre de référence diffusé en janvier 2007 par l'AMF sur la partie principes généraux du contrôle interne.

5.2 Principes généraux du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans environ 35 pays répartis sur les cinq continents, le groupe Mersen a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers des éléments suivants :

5.2.1 Organisation du contrôle

En matière de gouvernance d'entreprise, Mersen a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont clairement distingués des missions de contrôle exercées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire de Mersen et son Directeur Administratif et Financier supervisent les dispositifs de contrôle interne. La composition, le fonctionnement, les pouvoirs et attributions du Directoire sont décrits dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

Au sein des filiales du Groupe, chaque manager d'unité est ensuite responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de contrôle interne ainsi définie par le Directoire et le Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, le Conseil de Surveillance de Mersen s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il assure la surveillance du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration des informations financières en évaluant les documents financiers diffusés par la Société et en s'assurant de l'existence d'un processus suffisamment structuré et organisé pour l'élaboration de ces informations ;
- de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au travers :
  - de la validation du programme annuel d'audit interne, ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la mise en place des recommandations préconisées ;
  - du suivi de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques.
- de suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

La Direction des Risques et de l'Audit interne et de la Sécurité de Mersen assure le suivi des actions liées au contrôle interne et à la gestion des risques. Elle est rattachée à la Direction Administrative et Financière et rend compte de ses travaux au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

5.2.2 La gestion des risques

Le Groupe a mis en place un principe d'actualisation annuelle de sa cartographie des risques Groupe. Il revoit également cette cartographie de façon plus approfondie tous les 3 ans. L'année 2014 a donné lieu à une actualisation approfondie. A cette occasion, le Groupe a fait appel à un cabinet externe qui apporte impartialité et expertise et garantit une méthodologie fiable et actualisée. Cette actualisation a été réalisée au travers d'une trentaine d'interviews de managers du Groupe. Quelques membres du Conseil de Surveillance ont également été interviewés.

Les risques sont répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie, les risques potentiels ont été hiérarchisés non seulement en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux, mais également en fonction du degré de maîtrise lié aux dispositifs de contrôle déjà en place. Une revue des plans d'actions est présentée régulièrement au Comité d'Audit et des Comptes. Sur la base de l'avancement des plans et de l'évolution du contexte économique mondial, la cartographie a été adaptée et validée par le Comité d'Audit et des Comptes. Suite à cet exercice, la Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité a défini ou redéfini des plans d'actions. Ces plans

visent à diminuer l'impact et/ou l'occurrence de chaque risque. Ils visent également à vérifier que les mesures actuellement en place contribuent efficacement à la diminution du risque potentiel. Comme pour les cartographies précédentes, une synthèse sur l'avancement des plans d'actions sera faite régulièrement, et au moins une fois par an, au Comité d'Audit et des Comptes ainsi qu'au Directoire. En 2014, le Groupe a renforcé sa politique de gestion des risques en élaborant une cartographie des risques spécifiques pour une activité. Cette expérience pilote a vocation à être progressivement étendue à toutes les activités du Groupe

La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre 5 du présent document.

5.2.3 Activité de contrôle

Mersen diffuse à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne. Ce document est en ligne sur le site Intranet de Mersen. Il regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne minimales applicables à toute entité du Groupe. La forme du manuel est interactive avec notamment la mise en place de liens avec les bonnes pratiques du Groupe. Il comporte les points suivants :

- Descriptif du contexte, des objectifs et des moyens du contrôle interne ; descriptif de l'organisation du contrôle interne et de la mention du référentiel de contrôle interne utilisé par le Groupe (COSO) ;
- La définition du Risque, de la mesure du « poids » d'un risque que décrit l'outil de cartographie des risques ;
- Liste de l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
  - ventes/clients,
  - achats/fournisseurs,
  - logistique,
  - gestion des ressources humaines,
  - investissements/immobilisations,
  - système d'information.
- Contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :
  - protection des actifs,
  - exhaustivité des enregistrements comptables,
  - réalité des transactions,
  - respect des dates d'enregistrement des transactions,
  - correcte évaluation des actifs et passifs,
  - confidentialité.

Le déploiement des audits croisés permet également de renforcer le dispositif de contrôle. Après une formation adéquate les audits sont réalisés par des opérationnels et fonctionnels du Groupe au sein de chaque grande zone géographique (Asie, Europe, Amérique). Le programme des audits croisés est décidé par la Direction des Risques et de l'Audit interne du Groupe. Ces audits permettent non seulement de vérifier chaque année les fondamentaux en terme de contrôle interne, mais également de vérifier que les plans d'actions décidés l'année précédente ont bien été mis en place.

Cette démarche a également pour but d'échanger les bonnes pratiques et de diffuser plus largement la culture du contrôle interne.

5.2.4 Pilotage du contrôle interne

Le Département audit interne

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du manuel de contrôle interne et d'animer la démarche de contrôle interne du Groupe. Il anime également les réseaux et l'organisation des audits corporate et croisés dans l'ensemble du Groupe. Il soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes. Ce département a réalisé en 2014 dix-huit missions. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne et de contrôler la bonne application des plans d'actions mis en œuvre suite aux audits réalisés les années précédentes sur 17 sites industriels.
- de contrôler la bonne mise en place des plans d'actions sur une unité qui avait été audité l'an dernier et pour laquelle le contrôle interne n'avait pas été jugé satisfaisant.

Le département d'audit interne fait appel à un cabinet extérieur spécialisé afin d'assurer la qualité de la démarche d'audit et d'aider à son amélioration continue.

Depuis 2007, les unités auditées envoient une auto-évaluation de leur contrôle interne préalablement à l'intervention du département d'audit interne. Ces évaluations revues par l'audit interne permettent de corriger certaines différences d'appréciations et de renforcer la culture du contrôle interne dans les unités.

La sécurité des systèmes d'information

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité est chargée de veiller à la Sécurité des Systèmes d'Information, et notamment de :

- sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations ;
- sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation.

Un responsable Sécurité Systèmes d'Information a été nommé en 2013. Il reporte fonctionnellement à la Direction des Risques de l'Audit et de la Sécurité. Sa mission est de :

- Vérifier la bonne mise en place de la politique Sécurité Systèmes d'Information ;
- Animer le réseau de correspondants des systèmes d'information sur l'aspect sécurité ;
- Proposer des outils d'analyses et d'améliorations afin de contrôler au mieux les systèmes en place ;
- Développer la culture Sécurité des Systèmes d'Information.

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information a effectué en 2014 douze audits de sites. Il a également réalisé une vingtaine de tests à distance, afin de vérifier la conformité des infrastructures par rapport aux règles Groupe.

5.2.5 Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Le contrôle de gestion et la planification stratégique, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent, elles aussi, au respect des politiques définies par le Groupe.

Le contrôle de gestion et la planification stratégique

Un Plan Stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années, un « business plan » chiffré, ainsi qu'un plan industriel sont élaborés chaque année. Ces plans sont présentés au Conseil de Surveillance.

En début d'année, le Directoire décide des actions clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit périodiquement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an. Ce budget est soumis à l'approbation du Directoire puis à la ratification du Conseil de Surveillance.

Une prévision sur l'activité et les principaux agrégats financiers pour l'année en cours est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions correctives nécessaires.

Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en termes de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes et femmes clés du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir ;
- d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines et notamment de plans de successions pour les cadres dirigeants.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances.

Le développement durable

Mersen a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont un axe de développement du Groupe, celui-ci s'attache également à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du document de référence. Mersen a pris en compte la réglementation Grenelle 2. Pour cela, il a mis en place, avec l'aide d'un cabinet extérieur, un référentiel de reporting des indicateurs de développement durable. Ce référentiel a été diffusé à l'ensemble des unités concernées par cette réglementation. Le Groupe présente dans son document de référence un reporting complet des éléments mentionnés dans la réglementation Grenelle 2. Ce reporting fait l'objet d'une attestation de la part de l'organisme certificateur.

Les procédures qualité

Le groupe Mersen développe une politique commune de la qualité au travers du référentiel QPC « Qualité et Progrès Continu ». Ce référentiel commun au Groupe s'articule autour de dix axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

L'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail et des processus, décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Des indicateurs qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site comme le taux de service et de satisfaction client au travers d'indicateurs tels que :

- délais moyens de réponse aux offres,
- enquêtes de satisfaction des clients,
- les coûts de non-qualité,
- des indicateurs de productivité.
- Le Groupe s'est par ailleurs doté d'une direction de l'Excellence Opérationnelle. Cette dernière a pour mission l'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe en particulier en déployant auprès des sites du Groupe des outils d'analyse et d'amélioration de la logistique et de la qualité.

→ 6. Le contrôle interne comptable et financier

6.1 Organisation générale

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction Administrative et Financière du groupe Mersen qui a notamment pour mission d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur les Directions Financières de chacune des activités. Ces dernières sont à leur tour en relation avec une Direction Financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

6.2 Élaboration de l'information comptable et financière

La Direction Administrative et Financière a formalisé et diffusé à l'ensemble des filiales un manuel des principes comptables et de consolidation. Ce manuel regroupe les principes comptables applicables à toute entité du Groupe ainsi qu'un descriptif du processus d'arrêté des comptes. Il donne également le calendrier des différents arrêtés ainsi que la liste des éléments à transmettre dans le cadre de la procédure de consolidation. Il précise, pour les sous-paliers de consolidation, les règles à respecter. Ce document est accessible sur le site Intranet de Mersen.

La mise à jour de ce manuel, en fonction notamment des évolutions externes des normes comptables, se fait en parfaite collaboration avec les Commissaires aux comptes qui valident, avec la Direction Administrative et Financière du Groupe, les changements apportés.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel et produit une liasse de consolidation standard dans les délais fixés par le Groupe. Lors de la remontée de cette information, transmise au travers d'un logiciel de consolidation commun, des contrôles de cohérence s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- la validation et l'élimination des transactions intra-Groupe ;
- les retraitements de consolidation.

6.3 La trésorerie et le financement

La Direction « Financement-Trésorerie » gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques, des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion des couvertures de change, le *cash-pooling*, le *netting*, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris, principalement au niveau des managers. Une nouvelle formation sensibilisation au cash, mise en place en 2013 via l'outil de e-learning, a été suivie par une centaine de managers. Cette sensibilisation contribue au développement de la culture cash dans l'entreprise.

→ 7. Démarche retenue en 2014 et plan d'actions 2015 pour le contrôle interne

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, dont l'application a vocation à être permanente, le Groupe demande annuellement à tous les Directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité au travers d'une lettre.

Les actions spécifiques menées en 2014 pour renforcer le contrôle interne ont été les suivantes :

- Lors de la nomination d'un nouveau Directeur de site, le Directeur Administratif et Financier du Groupe lui adresse une lettre sur sa responsabilité de mettre en place un contrôle interne efficace en accord avec les directives Groupe. Cette lettre est accompagnée du dernier rapport d'audit de l'unité, ainsi que la lettre d'affirmation sur le contrôle interne signée par son prédécesseur.
- Un système d'autoévaluation des fonctions centrales a été mis en place. Plusieurs autoévaluations ont été réalisées sous le contrôle et la supervision du département Contrôle Interne.
- Utilisation systématique d'extractions de données de l'outil Ressources Humaines en préparation aux audits de sites.
- Utilisation des données des audits Sécurité des Systèmes d'Information. Présence pour des audits plus complexes du responsable de la SSI.
- Un point sur l'actualité du Contrôle Interne dans le Groupe est fait mensuellement au Comité Exécutif.

A noter qu'en 2014, Mersen a reçu le prix de l'innovation en termes de Contrôle Interne décerné par un jury composé de professionnels, dans le cadre de la conférence annuelle organisée par l'IFACI et le cabinet EY.

En 2014, l'audit interne a réalisé les audits dont le programme avait été approuvé par le Comité d'Audit et des Comptes soit dix-huit audits de sites dont un audit de contrôle. En raison de la mise en place du plan Transform, deux audits prévus en 2014 ont été décalés en 2015.

Les conclusions de la mise à jour de la cartographie des risques ont été présentées au Directoire, puis au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'un suivi du plan d'actions décidé en 2013. Le Comité d'Audit et des Comptes a également été informé de l'organisation des travaux de contrôle interne conformément aux préconisations de la 8ème Directive Européenne.

Les différents travaux effectués en 2014 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

Le Groupe a évalué le fonctionnement de son contrôle interne en fonction des nouvelles directives COSO 2013. Aucun manquement majeur n'a été détecté par rapport à cette nouvelle directive. Quelques ajustements mineurs ont été effectués en 2014.

Dans le cadre de l'évaluation du contrôle interne comptable et financier par rapport au référentiel de l'AMF, le Groupe a poursuivi le déploiement en France et à l'étranger d'une sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe et des responsables financiers. Le Groupe a fait face en 2014 à quelques tentatives de fraudes qui n'ont pas abouti, grâce notamment à la mise en place de cette sensibilisation.

Pour la partie sécurité des systèmes d'information, une cartographie des risques sur la Sécurité des Systèmes d'Information a été réalisée en 2013. Suite aux actions réalisées en 2014, cette cartographie sera remise à jour et présentée au Comité Exécutif dans le courant de l'année 2015. Un outil de réalisation à distance de tests de conformité par rapport au standard Groupe est en place. Une vingtaine de tests à distance ont été réalisés. Ce programme a été complété par une douzaine d'audits de sites.

Pour l'année 2015, les projets suivants vont être engagés par la Direction des Risques, de l'Audit Interne et de la Sécurité :

- Déployer des outils de contrôle continu des unités grâce à l'analyse régulière de quelques indicateurs extraits des systèmes d'information dans certains sites du Groupe.
- Remanier la formation Contrôle interne pour les managers sous forme de «e-learning».
- Terminer les autoévaluations des fonctions centrales, notamment pour les systèmes d'information et les achats.
- Intervenir, si nécessaire, dans la vérification du bon déploiement du plan Transform.

Rapport des commissaires aux comptes,

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Mersen S.A. Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mersen S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 mars 2015
KPMG Audit ID

Philippe Cherqui
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2015
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

→ Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

→ Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Luc Themelin, Président du Directoire

Par décision en date du 16 mai 2013, votre Conseil de Surveillance a décidé d'octroyer à Monsieur Luc Themelin, les mêmes indemnités que celles qui avaient été octroyées lors de son précédent mandat dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses mandats de Président et de membre du Directoire, dans les conditions ci-après précisées :

Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

- Nature et objet : en cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation, pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions, Monsieur Luc Themelin bénéficiera d'une indemnité mensuelle. Votre société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Monsieur Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social.
- Modalités : le montant de l'indemnité qui sera versée à Monsieur Luc Themelin en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation sera égal à 50 % de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social.

Indemnité de révocation de mandat social

- Nature et objet : dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise en retraite), au mandat de Président du Directoire de Monsieur Luc Themelin (notamment pour révocation, non renouvellement de mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Luc Themelin.
- Modalités : l'indemnité forfaitaire correspond au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui aura été versée à Monsieur Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié, et sous réserve de la réalisation des critères de performance, tels que définis pour l'atteinte des objectifs de son bonus cible.

Options de souscription d'actions – Actions de performances

- Nature et objet : dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Monsieur Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéfice de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

  Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes. Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Monsieur Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter votre société.

  En date du 28 janvier 2015, le Conseil de Surveillance a réexaminé la convention visée ci-dessus, conformément aux stipulations de l'ordonnance du 31 juillet 2014 et a confirmé son maintien dans l'intérêt de la société.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 mars 2015
KPMG Audit ID

Philippe Cherqui
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2015
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

Informations juridiques et financières à caractère général

Renseignements à caractère général concernant la Société	90
Renseignements à caractère général concernant le capital	93
Programme de rachat d'actions	97
Actionnariat	100
L'action Mersen	102

4

Renseignements à caractère général concernant la Société

Dénomination sociale et siège social

Mersen

Immeuble La Fayette

2 place des Vosges

F-92400 Courbevoie La Défense 5

Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1er janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;
- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
  - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
  - soit par le développement des recherches,
  - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- tous travaux ;
- toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 6420Z.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

Thomas Baumgartner
Directeur Administratif et Financier
Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5 (France)
Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1er du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Directoire détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Assemblée générale (statuts article 25)

Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres trois jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Directoire a toujours la faculté de réduire ces délais.

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée générale, participer et voter aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance et, à défaut, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de Surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le secrétaire du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée.

Intervention de la Société sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 15 mai 2014 a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 50 euros par action. Ce prix a été fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini et du nombre d'actions composant le capital au jour de l'autorisation, le montant maximal global des achats ne peut excéder 104 081 800 euros.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera proposée à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

Depuis le 15 mai 2014, à l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 43 368 actions en vue de leur attribution ultérieure aux salariés dans le cadre de plans existants d'attribution gratuite d'actions.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane BNP Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. Ce contrat de liquidité est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Au 31 décembre 2014, 53 637 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

Droit de vote double

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de droit de vote double. Les statuts de la Société ne comportent pas de dispositions limitant et/ou excluant les droits de vote double.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 29 mars 2014, la Société entend soumettre à la prochaine Assemblée générale du 19 mai 2015 une résolution prévoyant la suppression du droit de vote double, afin que les actionnaires puissent se prononcer sur ce sujet et décider *in fine*.

Renseignements à caractère général concernant le capital

→ Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

→ Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2014, le capital social est fixé à 41 233 628 euros, divisé en 20 616 814 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

→ Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 20 mai 2010

Augmentation de capital par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR)

L'Assemblée générale a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'augmentation du capital social par l'émission en une seule fois de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAR 2010 »). Les BSAR 2010 ont été remis exclusivement aux porteurs de BSAR 2007 à l'échange des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre d'échange simplifiée, visée ci-dessous, avec renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAR 2010. Les porteurs de BSAR 2007 sont les titulaires de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables de la Société, détachés des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émises le 22 novembre 2007 et ayant fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 07-350 en date du 9 octobre 2007.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de cette délégation a été fixé à 246 240 euros, soit un nombre total maximum de 123 120 actions d'un nominal de 2 euros, ce montant ne tenant pas compte des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de BSAR 2010. Les actions qui seraient émises par l'intermédiaire d'un BSAR 2010 le seraient à un prix qui ne pourra pas être inférieur à 150 % de la moyenne des cours de clôture de l'action Mersen sur le marché Eurolist compartiment B d'Euronext Paris SA sur les 40 séances de bourse qui précéderaient la réunion du Directoire lors de laquelle ledit Directoire arrêtera les modalités de l'émission des BSAR 2010.

Lors de sa séance du 20 mai 2010, le Directoire a arrêté les modalités et les caractéristiques d'une offre publique d'échange simplifiée visant la totalité des BSAR 2007 en circulation contre des BSAR 2010 ayant un prix d'exercice de 40,50 euros. Les BSAR 2010 ne sont pas « cessibles » avant le 16 juillet 2012 sauf événement particulier et leur maturité a été portée au 16 juillet 2017.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010, le Directoire a constaté, sur la base des résultats de cette offre communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers (Information 210C0631), que le nombre définitif de BSAR 2007 apportés était de 113 771 BSAR 2007 et a décidé d'émettre 103 331 BSAR 2010.

AGM du 15 mai 2014

Augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, soit par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement et/ou à terme, de cette autorisation ne peut excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement et/ou à terme, de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social de la Société à la date de la présente assemblée, et s'imputera sur le plafond de 10 millions

d'euros prévu au paragraphe ci-dessus. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire à procéder au profit des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être ainsi attribuées ne peut excéder 50 000. Cette autorisation prévoit que le Directoire déterminera l'identité et les catégories des bénéficiaires des attributions d'actions mentionnées ainsi que les conditions et les critères de performance et d'attribution des actions. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 21 mai 2014, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant gratuitement un montant global de 50 000 actions de la Société à 46 salariés et cadres du Groupe Mersen selon des conditions de performance liées soit à un critère de marge d'EBITDA(1) 2015 sur chiffre d'affaires, soit à un critère de variation de la marge d'EBITDA(1) sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015, par rapport à un panel de sociétés françaises comparables (le critère le plus favorable étant retenu).

Options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux dirigeants mandataires sociaux et à certains cadres dirigeants éligibles de la Société

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du Directoire et à certains cadres dirigeants éligibles de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ou à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total d'options pouvant être ainsi consenties ne peut donner droit à souscrire ou acquérir plus de 150 000 actions, soit 0,7 % du capital de la Société. Ces options entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette autorisation prévoit que le Directoire fixera les conditions, notamment liées à la performance de la Société, du Groupe Mersen ou de ses entités liées, dans lesquelles les options seront consenties et pourront être exercées. Le Directoire devra informer chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées en vertu de cette autorisation. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 21 mai 2014, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en consentant 150 000 options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à des bénéficiaires membres du Directoire et non membres du Directoire. Le Directoire a conditionné la possibilité d'exercer les dites options à la progression du bénéfice net par action («BNPA») 2013 du Groupe Mersen par rapport à la moyenne des BNPA des années 2014 et 2015. Le pourcentage d'options attribuées sera déterminé, soit sur la base d'un critère de moyenne des BNPA 2014 et 2015, soit sur la base de la croissance des BNPA par rapport à celui d'un panel de sociétés françaises comparables, le critère le plus favorable étant retenu.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 400 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 23 mai 2012. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société

L'Assemblée générale a donné délégation au Directoire afin de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, et sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance statuant sur avis positif préalable et conforme d'un Comité composé de trois membres de ce conseil indépendants spécialement désignés à cette fin par le Conseil de Surveillance, de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de l'offre publique. Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne peut excéder 25 % du montant nominal du capital. Cette délégation prévoit que le Directoire devra rendre compte, au moment de l'émission, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission des bons, ainsi que les termes financiers et juridiques des bons. Ils deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées. La délégation conférée au Directoire est valable pour toute émission de bons de souscription d'actions réalisée dans le cadre d'une offre publique déposée dans un délai de dix-huit mois. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 16 mai 2013. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission *(en €)*	Nombre cumulé d'actions après opération
26/05/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	29 394 426	7 340 000	14 697 213
11/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 194 426	7 064 000	15 097 213
25/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 994 426	6 248 000	15 497 213
07/07/2009	Création de 355 484 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	31 705 394	5 822 827	15 852 697
19/10/2009	Création de 3 730 044 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien DPS	39 165 482	55 950 660	19 582 741
15/12/2009	Création de 62 668 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	39 290 818	982 007	19 645 409
02/07/2010	Création de 294 921 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	39 880 660	6 370 293	19 940 330
27/01/2011	Création de 2 447 actions de € 2 nominal par suite de la levée d'options de souscription d'actions par des salariés	39 885 554	43 263	19 942 777
01/03/2011	Création de 20 164 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	39 925 882	707 756 réserve indisponible	19 962 941
07/07/2011	Création de 294 894 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	40 515 670	10 005 753	20 257 835
24/11/2011	Création de 25 130 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 565 930	623 475	20 282 965
02/12/2011	Création complémentaire de 1 450 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 568 830	35 974	20 284 415
25/01/2012	Création de 3 939 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2011	40 576 708	69 641	20 288 354
02/07/2012	Création de 62 615 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	40 701 938	62 615	20 350 969
22/01/2013	Création de 49 588 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	40 801 114	988 289 réserve indisponible	20 400 557
02/07/2013	Création de 402 057 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	41 605 228	5 419 728	20 802 614
21/11/2013	Création de 600 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	41 606 428	14 484 réserve indisponible	20 803 214
27/01/2014	Création de 13 150 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2013	41 632 728	204 220	20 816 364
22/05/2014	Annulation de 200 000 actions de € 2 de nominal	41 232 728	3 094 000	20 616 364
27/01/2015	Création de 450 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2014	41 233 628	6 988,50	20 616 814

Certificats de droits de vote

Néant.

Certificats d'investissement

Néant.

Nantissement d'actions

Néant.

Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

Titres donnant accès au capital

Le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2014 (après prise en compte des annulations) permet d'acquérir 600 105 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre de BSAR pouvant être exercés au 31 décembre 2014 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 157 168 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 0,76 % du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Mersen.

Sur la base du nombre d'options de souscription, de BSAR pouvant être exercés par les bénéficiaires de BSAR ainsi que d'actions pouvant être définitivement attribuées, la dilution maximale serait de 4,17 %.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société est de 41 233 628 euros, divisés en 20 616 814 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

Le nombre de droits de vote est de 20 519 809 au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, 53 637 actions, soit 0,26 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la Société Exane-BNP-Paribas. Le 22 mai 2014, la Société a procédé à l'annulation de 200 000 actions auto-détenues. Par ailleurs, la Société a acquis 43 368 actions en vue de leur attribution ultérieure aux salariés dans le cadre de plans existants d'attribution gratuite d'actions.

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de droit de vote double. Les statuts de la Société ne comportent pas de dispositions limitant et/ou excluant les droits de vote double.

Les options de souscription d'actions consenties aux membres du Directoire et restant à exercer sont au nombre de 177 096 en tenant compte des options annulées.

Le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement aux membres du Directoire est de 39 500 actions en tenant compte des attributions annulées.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

À l'occasion de l'entrée d'AXA Private Equity dans le capital de la Société en juillet 2008, un accord avait été conclu avec la Société. Aux termes de cet accord, ACF I Investment (groupe AXA Private Equity) s'était engagé, sauf en cas d'offre publique, à ne pas procéder à la cession d'un bloc de 5 % ou plus du capital de Mersen à un investisseur identifié. Toute cession par ACF I Investment de ses actions sur le marché sera effectuée d'une manière ordonnée, dans toute la mesure du possible, dans le souci de limiter les effets d'une telle cession sur le cours de bourse de la Société. L'accord a pris fin le 30 juin 2012. Il est néanmoins prévu que l'obligation de cession ordonnée reste toujours effective au-delà de la résiliation de l'accord, tant qu'AXA Private Equity (Ardian) détiendra plus de 10 % du capital de la Société.

Programme de rachat d'actions

Contrat de liquidité

Depuis le 25 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Exane BNP Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 étaient une somme de 2 200 000 euros et aucun titre.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 53 637 titres
- 427 016 euros

Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2014

Nombre d'actions auto-détenues par la société au 31 décembre 2013	**240 617**
Nombre d'actions achetées en 2014	43 368
Nombre d'actions annulées en 2014	200 000
Nombre d'actions achetées dans le cadre du contrat de liquidité	170 761
Nombre d'actions vendues dans le cadre du contrat de liquidité	157 741
Nombre d'actions auto-détenues par la société au 31 décembre 2014	**97 005**

La société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt du présent document					
			Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
	Achats	Ventes/ Transfert	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres	43 368							
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	18,7							
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Valeur comptable du portefeuille	811 164							
Valeur de marché du portefeuille (au 31 décembre 2014)	877 976							

→ Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015

Établie en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des articles L225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

1 - Synthèse des principales caractéristiques de l'opération

- Titres concernés : actions ordinaires Mersen, admises aux négociations du marché EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620).
- Pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %.
- Prix d'achat unitaire maximum : 40 euros.
- Durée du programme : l'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

2 - Objectifs du programme

- Animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- Attribution ou cession d'actions aux salariés et/ou aux dirigeants mandataires sociaux du groupe dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3, ainsi que l'attribution d'actions (notamment attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions) en application des dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 ;
- Attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- Achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

3 - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire. La résolution correspondante qui sera proposée par le Directoire est rédigée comme suit :

Résolution concernant le programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et pris connaissance du descriptif du programme, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le Directoire à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 2 061 681 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- Attribution ou cession d'actions aux salariés et/ou aux dirigeants mandataires sociaux du groupe dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3, ainsi que l'attribution d'actions (notamment attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions) en application des dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 82 467 240 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2014.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

4 - Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Mersen

Mersen aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour 2 061 681 actions. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé. En conséquence, le montant maximal que Mersen est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum fixé par l'Assemblée, soit 40 euros par action, s'élèverait à 82 467 240 euros.

Le montant des réserves libres de la Société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2014 s'élevait à 26 409 276 euros ; conformément à la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes de l'exercice 2015.

Mersen s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

Modalités des rachats

Ces rachats, cessions ou transferts des actions pourront être effectués à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tout moyen, par des interventions sur le marché, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou par le biais d'achats de blocs, étant précisé que l'Assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour les acquisitions de blocs.

La Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre lors de l'utilisation de mécanismes optionnels.

Durée du calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la résolution correspondante qui sera présentée à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

Financement du programme de rachat

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

5 – Répartition par objectifs des actions auto-détenues au 31 décembre 2014 et au 28 février 2015 (hors contrat de liquidité)

Objectif	Nombre d'actions auto-détenues et pourcentage du capital
Attribution ou cession d'actions aux salariés et/ou aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ainsi que l'attribution d'actions, notamment attribution gratuite d'actions ou option d'achat d'actions	43 368 0,2 %
Attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société	0 0 %
Achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	0 0 %
Annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce	0 0 %

6 - Personnes assurant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Mersen. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

ACTIONNARIAT

→ Franchissements de seuil

3 février 2014 : BNP Investment Partners au nom et pour le compte des entités qu'elle contrôle déclare détenir 850 505 actions représentant 4,0883 % du capital et des droits de vote.

6 mars 2014 : Highclere International Investors déclare détenir le 5 mars 2014, 202 615 actions représentant 0,97 % du capital et des droits de vote.

12 mai 2014 : Sterling Strategic Investments déclare détenir le 9 mai 2014, 212 690 actions représentant 1,02 % du capital et des droits de vote.

10 juin 2014 : Bank of America Corporation déclare détenir le 4 juin 2014, 272 230 actions représentant 1,3 % du capital et des droits de vote.

19 juin 2014 : Bank of America Corporation déclare détenir moins d'un pourcent du capital et des droits de vote.

9 septembre : Sterling Strategic Investment déclare détenir le 8 septembre 2014 414 500 actions représentant 2,01 % du capital et des droits de vote.

19 novembre 2014 : BNP Investment Partners au nom et pour le compte des entités qu'elle contrôle déclare détenir 823 901 actions représentant 3,99 % du capital et des droits de vote.

10 décembre 2014 : T. Rowe Price Associates déclare détenir 1 033 285 actions représentant 5,01 % du capital et des droits de vote.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

	31 déc. 2014			31 déc. 2013			31 déc. 2012		
Détenteurs	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public, dont									
- institutionnels français	10 049 543	48,7 %	49,0 %	9 890 443	47,5 %	48,0 %	9 953 609	48,9 %	49,0 %
- institutionnels autres pays	8 223 915	39,9 %	40,1 %	7 556 498	36,3 %	36,8 %	6 441 498	31,7 %	31,8 %
- actionnaires individuels	2 081 865	10,1 %	10,1 %	2 927 910	14,0 %	14,2 %	3 638 218	17,9 %	17,9 %
- actionnaires salariés	164 486	0,8 %	0,8 %	200 896	1,0 %	1,0 %	268 073	1,3 %	1,3 %
Auto-détention	97 005	0,5 %		240 617	1,2 %		49 571	0,2 %	
TOTAL	20 616 814			20 816 364	100,0 %	100,0 %	20 350 969	100,0 %	100,0 %

Le Directoire et le Conseil de Surveillance possèdent 2 293 843 actions (dont 2 242 770 détenues par Bpifrance) et le Directoire 8 516 actions via les FCPE Mersen, soit au total 11,3 % du capital ; hors Bpifrance, leur participation s'élève à 0,25 % du capital. 97 005 titres sont auto-détenus par la Société au 31 décembre 2014 dont 53 637 détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

A la connaissance de la société, les actionnaires suivants détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société :

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
ACF I Investissement (Ardian)	3 624 304	17,6 %	3 624 304	17,6 %	3 624 304	17,6 %
Bpifrance Investment	2 242 770	10,9 %	2 242 770	10,9 %	2 242 770	10,9 %
Caisse des Dépôts et Consignations	922 269	4,5 %	922 269	4,5 %	922 269	4,5 %
Sous-total (BPI + CDC)	**3 165 039**	**15,4 %**	**3 165 039**	**15,4 %**	**3 165 039**	**15,4 %**
Sofina	1 679 852	8,1 %	1 679 852	8,1 %	1 679 852	8,1 %
T-Rowe Price Associates	1 033 300	5,0 %	1 033 300	5,0 %	1 033 300	5,0 %

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 2007, 2009 et 2014 restant à lever au 31 décembre 2014, 600 105 actions nouvelles (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009) peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions de Mersen sont reprises au chapitre 3 du présent document de référence.

Le nombre de BSAR existant au 31 décembre 2014 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement au 31 décembre 2014 est de 157 168 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Dividende

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action *(en euros)*	Cours de bourse *(en euros)*			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende	Plus haut	Plus bas	Dernier	
2008	14 297 213	0,62	47,58	17,06	17,81	3,5 %
2009	19 645 409	0,50	28,07	14,46	25,40	2,0 %
2010	19 942 777	0,75	35,38	23,21	34,30	2,2 %
2011	20 288 354	1,00	42,81	21,17	23,35	4,3 %
2012	20 350 969	0,45	28,67	18,16	21,09	2,1 %
2013	20 816 364	0,45	27,14	16,44	25,19	1,8 %
2014	20 616 814	0,50	27,90	17,50	20,12	2,5 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2014, la 3e résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015 prévoit le versement d'un dividende de 0,50 euro par action, sous réserve de l'approbation de cette Assemblée.

Notation financière

Le groupe Mersen ne fait l'objet d'aucune notation financière externe (ou rating) par agences de notation financière.

L'action Mersen

Mersen s'attache à répondre aux objectifs de création de valeur de ses actionnaires et à faire progresser la compréhension du Groupe à travers une information claire, régulière et transparente.

Évolution du cours

Après une année 2013 où le titre avait fortement progressé (+19 %) le cours a poursuivi sa hausse jusqu'à la mi-janvier où il atteignait son plus haut de l'année (+7 % par rapport au 31 décembre 2013). Il a ensuite amorcé une baisse assez irrégulière sur le reste de l'année. Sur l'ensemble de 2014, le titre a perdu 18,5 % de sa valeur. Le Groupe a cependant surperformé en 2014 par rapport à ses concurrents dans le domaine du graphite, SGL Carbon et Graftech qui affichent des baisses de plus de 50 % sur l'année.

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris.
- Marché : Eurolist Compartiment B.
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid&Small, Next 150.
- Éligible au SRD et au PEA.
- Code ISIN : FR0000039620.

Cours [1]

- Au 31 décembre 2014 : 20,12 euros.
- Plus haut 2014 : 27,88 euros.
- Plus bas 2014 : 17,68 euros.

[1] *À la clôture du marché.*

Transactions

- Volume moyen mensuel 2014 : 312 178 (volume moyen mensuel 2013 : 639 072).
- Volume moyen quotidien 2014 : 14 691 (volume moyen quotidien 2013 : 30 074).

Évolution du cours de l'action et des volumes de transactions

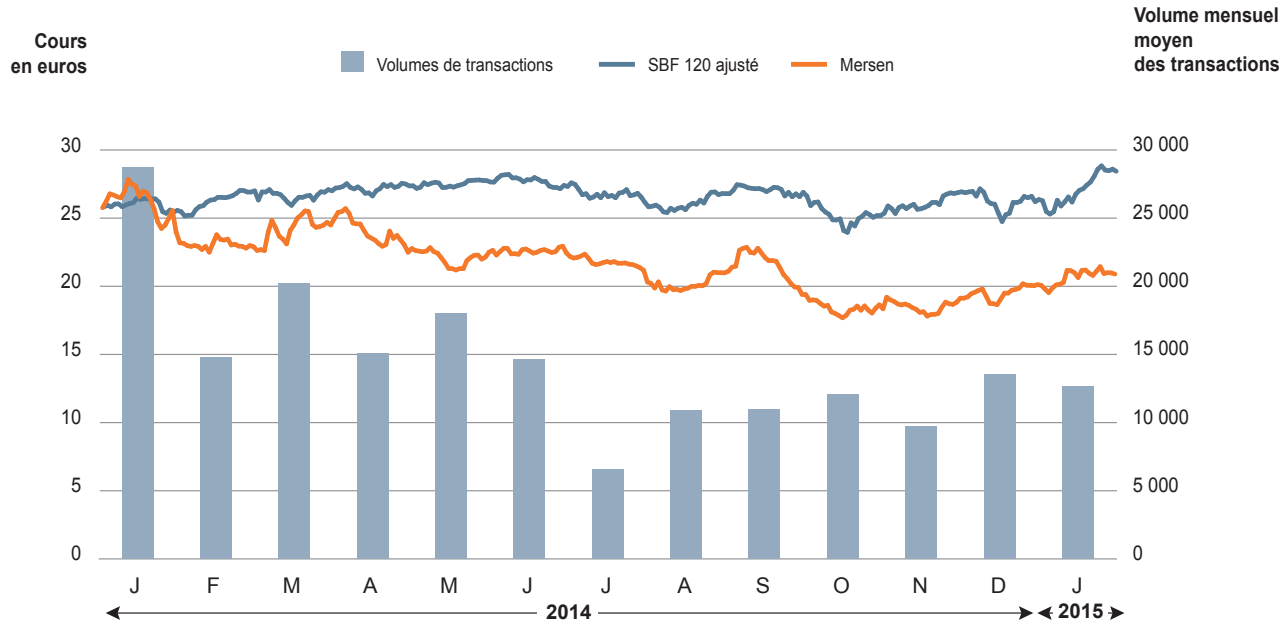

Source : Euronext.

Données boursières

Action Mersen	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés mensuels[a] *(en M€)*	Nombre moyen journalier d'actions échangées	Cours		
				Plus haut *(en euros)*	Plus bas *(en euros)*	Moyen *(en euros)*
2013						
Janvier	842 667	18,59	38 303	23,40	20,58	22,09
Février	410 382	8,86	20 515	22,60	20,85	21,60
Mars	472 259	9,53	23 613	21,62	18,14	20,18
Avril	677 425	11,63	32 258	17,99	16,54	17,17
Mai	833 583	15,21	37 890	18,89	17,20	18,25
Juin	553 670	9,68	27 684	18,47	16,55	17,50
Juillet	802 902	13,83	34 909	18,23	16,44	17,24
Août	660 819	12,14	30 037	19,83	17,27	18,38
Septembre	881 839	19,55	41 992	23,41	19,75	22,18
Octobre	866 349	21,33	37 667	26,98	23,14	24,62
Novembre	375 386	9,99	17 876	27,14	26,04	26,62
Décembre	291 579	7,32	14 579	26,07	24,47	25,13
2014						
Janvier	633 227	16,47	28 783	27,88	23,20	26,02
Février	325 590	7,51	14 800	23,88	22,51	23,06
Mars	424 239	10,27	20 202	25,63	22,52	24,21
Avril	301 351	7,27	15 068	25,85	22,80	24,13
Mai	378 829	8,38	18 039	23,15	21,10	22,11
Juin	306 973	6,25	14 618	23,01	21,91	22,56
Juillet	150 303	3,29	6 535	23,25	21,10	21,87
Août	228 545	4,61	10 883	21,20	19,50	20,15
Septembre	241 033	5,19	10 956	23,08	18,60	21,52
Octobre	277 197	5,11	12 052	19,55	17,50	18,45
Novembre	194 959	3,60	9 748	19,52	17,63	18,49
Décembre	284 897	5,56	13 537	20,36	18,63	19,53
2015						
Janvier	266 182	5,51	12 675	21,60	19,50	20,68

Source : Euronext
(a) Sur la base du cours de clôture moyen mensuel

(Cours en euros)	Janvier 2015	2014	2013
Fin de période	20,90	20,12	25,19
Nombre d'actions en fin de période	20 616 364	20 616 364	20 816 364
Capitalisation boursière en fin de période *(en millions d'euro)*	431	415	524
Nombre moyen journalier de titres échangés	12 675	14 691	30 074

Dividende net par action

(En euro)	2014	2013	2012	2011	2010
	0,50	0,45	0,45	1,00	0,75

Une relation de confiance avec les actionnaires

Mersen entretient avec ses actionnaires une relation de confiance fondée sur la transparence et multiplie les actions de communication destinées à faciliter la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;
- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échanges avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle.

Par ailleurs, le site internet fournit de nombreuses informations sur les produits et les marchés. Dans la section Finance, sont disponibles toutes les informations réglementées ainsi que des Focus sur les métiers du Groupe, un factbook, les présentations des résultats…

Calendrier de la communication financière du Groupe en 2014

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4e trimestre 2013 - 29 janvier

Chiffre d'affaires 1er trimestre 2014 - 29 avril

Chiffre d'affaires 2e trimestre 2014 conjointement à l'annonce des résultats semestriels - 31 juillet

Chiffre d'affaires 3e trimestre 2014 - 29 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2013 - 6 mars

Résultats semestriels 2014 – 31 juillet

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

Réunions actionnaires individuels

Marseille – 16 décembre

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 15 mai

Calendrier de la communication financière du Groupe en 2015

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4e trimestre 2014 - 29 janvier

Chiffre d'affaires 1er trimestre 2015 - 28 avril

Chiffre d'affaires 2e trimestre 2015 - 31 juillet

Chiffre d'affaires 3e trimestre 2015 - 28 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2014 - 11 mars

Résultats semestriels 2015 - 31 juillet

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

Réunions actionnaires individuels

En France – au cours de l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 19 mai

Responsable de l'information

Thomas Baumgartner

Directeur Administratif et Financier

Mersen
Immeuble La Fayette
2, place des Vosges
F-92400 Courbevoie La Défense 5
Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

Rapport de gestion

Introduction	106
Résultats consolidés	106
Cash et endettement	109
Politique d'investissement	111
Politique de financement	112
Relations mère-filiales	112
Résultats de la société mère	113
Politique de recherche et développement	114
Gestion des risques	115
Perspectives	120

5

Introduction

L'année 2014 a été marquée pour Mersen par le dynamisme de ses marchés des énergies renouvelables (solaire, éolien) et de l'électronique qui ont réussi à compenser en partie un marché de la chimie affecté par la non récurrence d'un contrat significatif et la faiblesse de la demande. Le Groupe a également intégré avec succès en début d'année 2014 l'activité de Cirprotec qui contribuera à la stratégie de croissance du pôle électrique. Ainsi, Mersen affiche en 2014 un chiffre d'affaires de 731 millions d'euros, en retrait limité de 1,5 % à périmètre et changes constants par rapport à 2013.

Malgré cette légère baisse d'activité, le Groupe a dégagé une marge opérationnelle courante de 8,2 % du chiffre d'affaires, en légère progression par rapport à l'année dernière, grâce aux efforts réalisés par les équipes opérationnelles.

Mersen a également poursuivi ses efforts en termes de cash en générant, sur la période, un cash-flow opérationnel avant investissements et éléments exceptionnels de 79 millions d'euros (86 en 2013). La dette financière nette s'élève en fin d'année à 216 millions d'euros, conduisant à des ratios financiers solides (leverage de 2,2 et gearing de 46 %).

Résultats consolidés

→ Chiffre d'affaires

Mersen a réalisé sur l'année 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 730,9 millions d'euros ; il est en baisse de 1,1 % par rapport à l'année dernière et de 1,5 % à périmètre et changes constants. Les effets de change pèsent sur l'année pour -7,4 millions d'euros, l'appréciation du dollar en fin d'année compensant en partie l'euro fort du début d'année. La contribution de Cirprotec s'élève quant à elle à 10,4 millions d'euros pour l'année. Le Groupe est en croissance organique de 2 % par rapport à 2013 si l'on exclut le marché de la chimie affecté par l'effet de base du contrat Sabic et une demande faible.

(en millions d'euros)	2014	2013	croissance totale	croissance organique
Pôle Matériaux	280,0	300,3	-6,8 %	-6,6 %
Pôle Electrique	450,9	438,5	2,8 %	2,0 %
TOTAL GROUPE	**730,9**	**738,8**	**-1,1 %**	**-1,5 %**
Europe	279,5	281,8	-0,8 %	-3,6 %
Asie-Pacifique	161,3	156,9	2,8 %	3,6 %
Amérique du Nord	256,3	261,7	-2,1 %	-1,1 %
Reste du Monde	33,8	38,4	-11,9 %	-9,5 %
TOTAL GROUPE	**730,9**	**738,8**	**-1,1 %**	**-1,5 %**

L'environnement économique mondial dans lequel le Groupe a évolué en 2014 a été contrasté. En Europe, le chiffre d'affaires est en décroissance de 3,6 %. Hors contrat Sabic (dans la chimie), la zone est en croissance de plus de 2 %, avec la plupart des pays en croissance tandis que la situation en France reste morose. La zone Asie-Pacifique a connu sur l'année une activité en croissance de près de 4 % malgré l'arrêt de l'activité d'équipements en acier carbone. Les tendances sur le marché du solaire en Chine et de l'électronique en Corée sont positives. Enfin, en Amérique du Nord, la situation s'est nettement améliorée en fin d'année venant ainsi presque compenser un début d'année peu dynamique. Au quatrième trimestre la croissance sur cette zone a été de + 8 %.

Les ventes dans le pôle Matériaux sont en repli organique de -6,6 %, pénalisées en particulier par la non récurrence du contrat Sabic et l'arrêt de la vente d'équipements en acier au carbone annoncé en octobre dernier. Les industries de procédés, fortement liées à l'environnement économique, sont également en retrait. En revanche, l'activité du marché de l'électronique est en forte croissance grâce au dynamisme du segment des LED, et les ventes en solaire progressent de manière significative par rapport l'année dernière.

Le chiffre d'affaires du pôle Electrique a progressé de 2,0 % à périmètre et changes constants. Le marché de l'énergie enregistre la croissance la plus significative portée en particulier par l'éolien. Le marché de l'électronique est également en croissance, grâce à de nombreux projets en électronique de puissance. Sur le marché des transports, l'activité est portée par des projets ferroviaires en Asie et la poursuite des livraisons aux grands sous-traitants de l'aéronautique. Les industries de procédés sont en léger retrait.

→ Ebitda et résultat opérationnel courant

(En millions d'euros)	2014	2013
Résultat opérationnel courant	**59,7**	**59,8**
en % du chiffre d'affaires	*8,2 %*	*8,1 %*
Dépréciation et amortissement	36,1	40,2
EBITDA	**95,8**	**100,0**
en % du chiffre d'affaires	*13,1 %*	*13,5 %*

Le résultat opérationnel courant du Groupe [1] a atteint 59,7 millions d'euros en 2014, en ligne avec le niveau de 2013, soit une marge opérationnelle de 8,2 % du chiffre d'affaires, en légère progression par rapport à 2013.

La marge opérationnelle courante du pôle Electrique (SCE) progresse par rapport à l'année dernière (12,3 % vs 11,6 %). Cette bonne performance provient de l'augmentation des volumes avec une bonne tenue des prix et d'une tendance favorable sur les matières premières.

La marge opérationnelle courante du pôle Matériaux (SMA) est restée au même niveau que l'année dernière (6,5 % vs 6,6 %). Le maintien de cette marge provient d'effets contrastés : d'un côté une baisse des volumes en systèmes anticorrosion (en particulier Sabic) et une pression sur les prix en graphite, et d'un autre côté, une hausse des volumes en graphite sur des applications à forte valeur ajoutée, une baisse des amortissements et les premiers effets positifs du plan Transform.

L'Ebitda [2] s'élève à 95,8 millions d'euros, soit 13,1 % du chiffre d'affaires, une légère baisse par rapport à 2013.

(En millions d'euros)	2014	2013	*Évolution*
Chiffre d'affaires	730,9	738,8	*-1,1 %*
Marge brute	222,4	213,4	*+4,1 %*
en % du CA	*30,4 %*	*28,9 %*	
Frais commerciaux et autres	(73,4)*	(72,4)	*+1,3 %*
Frais administratifs et de R&D	(89,3)*	(81,2)	*+9,9 %*
Résultat opérationnel courant	**59,7**	**59,8**	***-0,2 %***
en % du CA	*8,2 %*	*8,1 %*	

** En 2014, après analyse détaillée, 3,6 millions d'euros de frais commerciaux ont été réalloués.*

La marge brute progresse de 1,5 point dans un contexte de baisse des volumes grâce à des effets matières positifs et les efforts de productivité qui sont limités par des effets prix légèrement négatifs sur le pôle matériaux.

Les frais commerciaux et administratifs sont en progression de 2 % et 5 % respectivement en base retraitée et à périmètre et changes comparables.

(1) Suivant définition 2009.R.03 du CNC.
(2) Résultat opérationnel courant + amortissements.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net s'élève à 2,8 millions d'euros, contre une perte de (28,6) millions d'euros en 2013.

(En millions d'euros)	2014	2013
Résultat opérationnel courant	**59,7**	**59,8**
Charges et produits non courants	(37,0)	(49,3)
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels réévalués	(1,0)	(1,2)
Résultat opérationnel	**21,7**	**9,3**
Résultat financier	(9,9)	(11,0)
Impôts sur les résultats	(9,1)	(23,1)
Résultat net des activités poursuivies	**2,7**	**(24,8)**
Résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées	0,1	(3,8)
Résultat net	**2,8**	**(28,6)**
Part du Groupe	**2,1**	**(29,2)**
Minoritaires	(0,7)	(0,6)

Les charges et produits non courants s'élèvent à (37) millions d'euros. Ils se composent de :

- Charges liées au plan Transform pour environ 28 millions d'euros.
- Autres charges pour 9 millions d'euros environ, principalement coût du règlement définitif de la procédure civile au Royaume-Uni mais également autres provisions pour litige, frais de procédure, frais d'acquisition et restructurations.

En 2013, la charge était de 49,3 millions d'euros, principalement des dépréciations d'actifs et des frais de restructurations.

La charge financière nette de Mersen s'établit à 9,9 millions d'euros en 2014 en retrait par rapport au niveau de 2013. Cette baisse provient de la réduction de 10 millions d'euros de la dette moyenne sur l'année par rapport à celle de 2013 et de l'effet positif de la renégociation des conditions du crédit syndiqué en milieu d'année.

La charge d'impôt s'établit à 9,1 millions d'euros soit un taux effectif d'impôt retraité des éléments exceptionnels (principalement plan Transform dont une partie des coûts est non déductible) de 33 %, un taux équivalent à celui des années précédentes. En 2013, la charge intégrait 12 millions d'euros nets de dépréciations d'impôts différés actifs essentiellement sur la France.

En 2013, le résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées incluait les résultats opérationnels des deux sites cédés par le Groupe au cours de l'année 2013, à savoir les équipements chaudronnés métalliques à destination du marché du nucléaire du site de Grésy (France), et les échangeurs à plaques métalliques et les agitateurs du site de Brignais (France).

Dividende

Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,50 euro par action, en augmentation par rapport à celui de l'année dernière (0,45 euro par action). Il en résulterait une distribution totale d'environ 10 millions d'euros, représentant 34 % du résultat net consolidé part du Groupe retraité des charges exceptionnelles (Transform et règlement de la procédure civile au Royaume-Uni).

Cash et endettement

→ Tableau simplifié des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant BFR	77,4	90,1
Variation du besoin en fonds de roulement	1,7	13,9
Variation des impôts	(13,3)	(17,7)
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles poursuivies	**65,8**	**86,3**
Flux de trésorerie opérationnel net hors éléments exceptionnels*	***79,1***	***86,3***
Flux de trésorerie des activités arrêtées	(0,8)	(8,6)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	**65,0**	**77,7**
Cash-flow d'investissements industriels	(32,0)	(27,8)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles après investissement industriels	**33,0**	**49,9**
Variation de périmètre (acquisitions)	(8,6)	(3,2)
Cession d'immobilisations et autres	(0,7)	(6,6)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles et d'investissements	**23,7**	**40,1**
Intérêts payés	(9,3)	(10,7)
Dividendes versés	(10,0)	(3,7)
Augmentation de capital et autres	(1,1)	(3,4)
Flux de trésorerie net avant variation d'endettement	**3,3**	**22,3**

** Eléments exceptionnels de 2014 : plan Transform et conclusion de la procédure civile au Royaume-Uni.*

Le Groupe a généré un flux de trésorerie net des activités opérationnelles poursuivies de 65,8 millions d'euros. Ce chiffre est de 79,1 millions d'euros hors flux exceptionnels de l'année (plan Transform et règlement de la procédure civile au Royaume-Uni), soit une baisse d'environ 7 millions par rapport à 2013 : en 2014, le besoin en fonds de roulement a légèrement diminué malgré le déploiement du plan Transform qui implique provisoirement une augmentation des stocks, et anticipation de la croissance du chiffre d'affaires dans certaines activités ; en 2013, il avait plus fortement diminué dans un contexte de décroissance d'activité.

Les investissements industriels s'élèvent à 32,0 millions d'euros dont environ 3,5 millions d'euros sont liés au plan Transform. Ils concernent à plus de 60 % le pôle Matériaux. La politique d'investissement est décrite dans le présent chapitre.

Les variations de périmètre concernent la prise de participation majoritaire dans Cirprotec pour 4,1 millions d'euros et le paiement du dernier complément de prix (4,5 millions d'euros) relatif au rachat, en 2011, des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection. En 2013, elles étaient principalement liées à des compléments de prix sur 2 cessions réalisées dans l'année.

L'augmentation des dividendes versés provient du versement du dividende uniquement en cash au titre de l'année 2013.

Pour l'année 2014, le flux de trésorerie net est donc de 3,3 millions d'euros, contre 22,3 millions d'euros en 2013.

→ Bilan

L'endettement net à fin 2014 atteint 216,0 millions d'euros, contre 212 millions d'euros fin 2013. Il tient compte de près de 20 millions de décaissements exceptionnels principalement liés aux acquisitions et restructurations.

A changes comparables, la dette serait de 204 millions d'euros, soit une baisse de 12 millions d'euros.

Le Groupe maintient une structure financière solide, avec des ratios proches de ceux de l'année dernière : le ratio d'endettement net sur Ebitda (« leverage ») s'établit à 2,19* et le ratio d'endettement net sur fonds propres (« gearing ») à 0,46 %*.

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Endettement net total *(en millions d'euros)*	216,0	212,0
Endettement net / fonds propres*	0,46	0,45
Endettement net / EBITDA*	2,19	2,07

INTERNATIONAL

Le Groupe est présent sur l'ensemble des continents. Le positionnement international des unités de production permet à celles-ci d'être au contact de leurs clients et très réactives sur leurs marchés. Il protège par ailleurs Mersen de l'impact des variations monétaires sur sa compétitivité.

En 2014, environ 65 % des investissements physiques du Groupe ont été réalisés à l'international. Ils concernent principalement le remplacement et la modernisation des équipements industriels.

En 2014, le Groupe a réalisé 91 % de son chiffre d'affaires hors de France (ventes des sociétés étrangères hors celles réalisées en France et exportations des sociétés françaises).

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe a atteint 599 millions d'euros, en retrait de 0,5 % par rapport à 2013 à périmètre et changes constants.

Les ventes en Asie Pacifique ont atteint 22 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2014, 38 % en Europe, 35 % en Amérique du Nord et 5 % dans le reste du monde (Amérique du Sud, Afrique et Moyen-Orient).

* *Ratio calculé selon la méthode du crédit syndiqué de 350 millions de dollars US.*

Politique d'investissement

En 2014, les dépenses d'investissements physiques sur les activités poursuivies se sont élevées à 32 millions d'euros. Dans la continuité des projets initiés en 2013, le Groupe a investi dans des équipements industriels en Chine et aux Etats Unis. Par ailleurs, le Groupe a initié en 2014 des investissements à destination du marché du feutre souple en Ecosse, ainsi que dans des projets liés au plan Transform en Europe et aux Etats-Unis.

Les acquisitions s'élèvent à 8,6 millions d'euros en 2014. Elles concernent le paiement des titres de Cirprotec, société espagnole acquise sur l'exercice (4,1 millions d'euros) et la quatrième échéance de paiement du prix d'acquisition des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection (4,5 millions d'euros).

En 2013, les dépenses d'investissements physiques s'étaient élevées à 27,8 millions d'euros et concernaient principalement le remplacement, l'optimisation et la modernisation de ses équipements industriels, la poursuite de ses investissements en Chine et aux Etats-Unis.

Les acquisitions s'élevaient à 3,2 millions d'euros en 2013. Elles concernaient essentiellement le paiement de l'earn-out du Groupe MS Schneider (1 million d'euros) et couvraient la troisième échéance de paiement du prix d'acquisition des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection (1,8 million d'euros).

Selon la procédure interne du Groupe, le Conseil de Surveillance doit autoriser tout investissement supérieur à 10 millions d'euros ainsi que toute acquisition supérieure à 3 millions d'euros.

	Activités poursuivies	
(En millions d'euros)	**2014**	**2013**
Investissements corporels	(31,6)	(26,8)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(0,4)	(1,0)
INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	**(32,0)**	**(27,8)**
Investissements incorporels	(2,7)	(1,3)
Investissements financiers	(1,1)	(0,1)
Autres variations de flux d'investissements (hors fournisseurs d'immobilisations)	1,8	
SOUS-TOTAL	**(34,0)**	**(29,2)**
Investissements liés aux acquisitions	(8,6)	(3,2)
Investissements liés aux cessions	0,0	0,6
TOTAL	**(42,6)**	**(31,8)**

Politique de financement

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par la Direction Administrative et Financière.

Le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées qui ne sont pas utilisées en totalité.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Mersen SA. Des systèmes de cash-pooling, en Europe, aux États-Unis et en Chine permettent d'optimiser l'utilisation de toutes les lignes de crédit.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés américains ayant pour échéance finale l'année 2015 afin de diversifier ses sources de financement.

En 2011, le Groupe a finalisé un placement privé de 100 millions de dollars US ayant pour échéance finale l'année 2021 afin d'allonger la maturité de sa dette, et diversifié ses sources de financement.

En 2012, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué arrivant à échéance en juillet 2013 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans et des crédits bilatéraux.

En 2013, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué en Chine arrivant à échéance en septembre 2014 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de 5 ans et des crédits bilatéraux.

En 2014, le Groupe a renégocié son crédit syndiqué arrivant à échéance en juillet 2017 en améliorant ses conditions financières et en étendant sa maturité à juillet 2019.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Relations mère-filiales

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par la société Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 93 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 32 pays.

Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis, en Chine, en Allemagne et au Mexique.

Le Comité Exécutif du Groupe en assure la direction opérationnelle. Les membres du Comité Exécutif (incluant le Directoire) assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

Résultats de la société mère

Situation de la société mère durant l'exercice écoulé

Les ventes et autres produits de la société mère, Mersen SA, s'élèvent à 12,0 millions d'euros. Ils sont liés à l'activité de holding de Mersen SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations à laquelle s'adjoint la redevance de la marque et des autres éléments incorporels associés.

Le résultat d'exploitation de la société mère, qui correspond aux frais de fonctionnement de la holding et de la redevance de marque, s'établit à (5,1) millions d'euros.

Le résultat financier s'établit à 30,7 millions d'euros contre 12,2 millions d'euros en 2013. En 2013, le résultat intégrait des dépréciations de titres de participation.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 25,5 millions d'euros. Le résultat exceptionnel s'élève à 3,5 millions d'euros contre (8,3) millions d'euros pour l'année 2013 qui était impactée par la cession de la société Mersen Grésy.

L'impôt de 1,6 million d'euros est un produit. Il résulte des impôts versés par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 30,6 millions d'euros contre 1,8 million d'euros en 2013.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère

Le délai de paiement généralement retenu pour les fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, l'échéancier des factures fournisseurs au 31 décembre 2014 est constitué de montants payables dans un délai inférieur à 30 jours pour 0,3 million d'euros et de montants payables entre 30 jours et 60 jours pour 0,4 million d'euros. Au 31 décembre 2013, les montants payables dans un délai inférieur à 30 jours s'élevaient à 1,0 million d'euros et les montants payables entre 30 et 60 jours, à 0,3 million d'euros.

Politique de recherche et développement

La Recherche et Développement concerne principalement le développement des matériaux, procédés de fabrication, produits et systèmes, dont l'objectif est double :

- assurer la croissance rentable du Groupe en développant une offre innovante et sur mesure pour servir nos marchés stratégiques ;
- diminuer les coûts de fabrication.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en mise au point de produits, matériaux, procédés et en efforts technico-commerciaux pour constamment adapter ses solutions ou services aux besoins spécifiques de chaque client.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres.

La démarche du Groupe s'inscrit dans la continuité : en 2014, comme les années précédentes, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- la mise au point de nouvelles offres, qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes, à destination de nos marchés ou applications stratégiques, comme le photovoltaïque, l'éolien, le transport aéronautique et ferroviaire, l'électronique, les LEDs, ou encore le stockage d'énergie et l'efficacité énergétique ;
- le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs de métiers du Groupe.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2014 ou encore en cours de développement, on peut citer par exemples :

- La mise au point de nouvelles nuances de graphite à coûts compétitifs, destinées aux applications les moins exigeantes en termes de propriétés techniques ;
- Le développement de systèmes de protection contre la surtension intégrant une fonction électronique de détection des défauts et de maintenance prédictive ;
- La mise au point de systèmes de transfert de signal sans contact, visant à l'amélioration de la fiabilité de la transmission des données ;
- Une technologie brevetée de fusible haute tension à limitation de courant capable de remplacer les solutions classiques et qui améliore la sécurité dans des conditions extrêmes dans les applications de conversion d'énergie éolienne et solaire ;
- Le développement d'un procédé de carbonisation continue de fibres de rayonne qui réduit la consommation d'énergie, abaisse les coûts de fabrication et contribue à l'amélioration de la qualité et de l'homogénéité lors de la production de feutres isolants.

Gestion des risques

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance, présenté au chapitre 3 du présent document de référence, décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

→ Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe

Risques industriels

Le Groupe peut être confronté à certains risques industriels pouvant avoir un éventuel impact important sur son activité ou sur la sécurité de ses salariés. Ces risques sont toutefois, en général, répartis sur plusieurs sites industriels, sur plusieurs géographies et sur différents procédés. Afin de minimiser ces risques, le Groupe déploie des actions portant sur :

- la mise en place et la revue régulière d'une cartographie des risques industriels ;
- la mise en place et la revue régulière des procédures sur des équipements ou des procédés pouvant être dangereux compte tenu, par exemple, des températures atteintes lors du procédé de fabrication ;
- la mise en place de Plan de continuité d'activité sur certains sites et/ou sur certains équipements stratégiques ;
- des audits de sécurité réguliers.

Par ailleurs des visites, menées avec les experts des assureurs du Groupe, permettent d'évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels, tant en France qu'à l'étranger.

Risques liés à la dépendance de certains sites de production

Certains sites du Groupe produisent des fabrications utilisées par d'autres sites du Groupe. L'arrêt de certains sites ou de certains procédés dédiés pourrait, s'il était prolongé, affecter la rentabilité du Groupe ou d'une activité. Le Groupe limite une part de ce risque en dupliquant certains équipements critiques (par exemple en investissant en 2007 dans une deuxième usine de production de blocs de graphite) ou en mettant en place des plans de continuité d'activités.

Risques liés à l'environnement

Le Groupe, comme tout acteur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations exposent les sociétés opérationnelles du Groupe à un risque de mise en jeu de leur responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple). Afin de minimiser ces risques, le Groupe déploie des actions portant pour l'essentiel sur :

- le suivi de dossiers comme l'utilisation du brai de houille dans nos produits carbonés. Ce produit est toujours à l'étude au niveau européen dans le cadre de la réglementation Reach. Il pourrait être soumis à utilisation sous certaines conditions. Le Groupe Mersen travaille au niveau européen avec des organismes regroupant les professionnels du graphite afin de participer activement aux débats et contribuer aux études faites dans ce cadre ;
- la poursuite de l'amélioration continue des protections et des équipements du personnel exposé aux produits CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) ainsi que des actions de formation. Des travaux de recherche et développement sont toujours en cours afin d'utiliser des matières non classées dans les catégories CMR ;
- la poursuite de la mise en place de la réglementation Grenelle 2 ;
- la veille réglementaire à travers la participation à des groupes de travail regroupant les principaux acteurs du carbone et du graphite en Europe ;
- la certification ISO 14001 des sites importants ;
- la réalisation d'une cartographie des risques de pollution dans le Groupe et la mise en place de plans d'actions afin de réduire ces risques.

La politique environnementale du Groupe est décrite au chapitre 2 du présent document de référence.

Risques liés à l'intensité capitalistique de certaines activités

Certains segments d'activité du Groupe, en particulier le graphite pour applications Hautes Températures (pôle Matériaux), peuvent être exposés à des conséquences liées à leur forte intensité capitalistique, comme une baisse de rentabilité en cas de diminution de la demande (du fait d'amortissements importants) ou des baisses de prix en cas de surcapacités mondiales dans ce domaine d'activité.

Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe peut être affecté par un environnement économique peu favorable sur une géographie ou sur un secteur d'activité. Les variations de chiffres d'affaires peuvent avoir un impact important sur les résultats, notamment en cas de baisse d'activité sur plusieurs semestres. Le Groupe est ainsi confronté depuis fin 2013 à une baisse d'activité importante sur le marché de la chimie.

Le Groupe limite toutefois ce risque grâce à la diversité des marchés et des géographies dans lesquels il opère. Il a démontré par ailleurs sa capacité à mettre en place des plans d'économies significatifs pour faire face à ces situations. Il a, enfin, lancé début 2014 un plan de rationalisation industrielle « Transform » visant, notamment, à être plus flexible aux aléas de la conjoncture économique en particulier en Europe et sur certains sites produisant pour le marché de la chimie.

Risques liés à la situation concurrentielle

Mersen évolue sur des marchés concurrentiels. Cette concurrence est exercée, suivant les segments d'activité, par des entreprises d'une taille parfois plus importante que Mersen ou par des acteurs locaux de petite taille. Il est donc difficile pour le Groupe de garantir qu'il pourra maintenir ou accroître ses parts de marché sur les marchés où il est déjà présent, ou pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe peut à l'avenir faire face à l'émergence de nouveaux concurrents dans des pays à bas coûts. En particulier, en Chine, certaines entreprises locales sont en mesure de concurrencer Mersen sur certains produits ou certaines applications, cette concurrence étant aujourd'hui limitée à certaines applications du marché chinois.

Cependant, la présence de Mersen dans différents secteurs d'activité, sur plusieurs géographies, avec des concurrents en général différents sur chaque secteur et/ou géographie ainsi que son positionnement sur des produits à haute valeur ajoutée tend à limiter ces risques.

Risques liés aux systèmes d'information

La fonction de sécurité des systèmes d'information a poursuivi la mise en place de toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe.

Elle a notamment :

- continué à développer des outils de contrôle centraux permettant de vérifier à distance la bonne application des règles Groupe et a notamment déployé un outil d'audit à distance qui permet de vérifier si les sécurités recommandées par le Groupe sont bien en place ;
- réalisé des audits réseaux.

Un outil permet aux unités de s'autoévaluer par rapport au référentiel Groupe et de contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information.

En outre, Mersen a réalisé en 2012 une cartographie des risques de la sécurité des systèmes d'information qui a donné lieu à l'initialisation, depuis le 1er juillet 2013, d'un programme Qualité et Sécurité des Systèmes d'Information. Ce programme a été déployé tout au long de l'année 2014 avec un effort tout particulier sur la structuration de plans de reprise d'activité des centres d'hébergement internes et externes des applicatifs informatiques utilisées par Mersen.

Néanmoins, le Groupe ne peut exclure la possibilité d'une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou d'erreurs humaines ou encore de virus informatiques qui pourraient porter atteinte à la réputation du Groupe ou à la qualité de service du Groupe.

Risques liés aux matières premières

Le Groupe dépend de certaines matières premières, notamment celles utilisées dans la formulation du graphite. Afin de limiter les risques liés aux matières premières et sécuriser les achats de matières les plus sensibles sur le long terme, Mersen maintient son programme de recherche et d'identification de sources d'approvisionnements alternatives dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de position dominante.

Sur un plan plus global, les équipes en charge des achats ont continué à obtenir des résultats concrets dans leur travail de collaboration avec les équipes techniques sur des projets de Reconception à Coût Objectif et de sourcing stratégique permettant d'accroître la performance des fournisseurs afin :

- D'obtenir des prix d'achat ou des solutions d'industrialisation plus compétitifs ;
- D'anticiper la substitution éventuelle de produits achetés qui ne seraient pas considérés conformes à la réglementation européenne Reach ;
- De contribuer à une réduction de la consommation d'énergie et de matières premières entrant dans la fabrication des produits finis.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures, soit par le biais de produits dérivés, soit par des engagements d'achats auprès des fournisseurs (cf. ci-dessous « Risques de marché financier et de financement »).

Les risques liés aux matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques de matières premières » de la note n° 3 de l'annexe aux comptes consolidés du présent document.

Risques liés au contrôle des exportations de produits à double usage

Le Groupe doit notamment se conformer aux règlementations européenne et américaine relatives à l'exportation de biens et technologies à double usage, civil et militaire. Ces règlementations s'appliquent notamment à l'exportation de certains types de produits à base de graphite fabriqués en France et aux Etats-Unis. Une évolution défavorable de ces règlementations visant notamment à restreindre, voire interdire, certaines exportations, pourrait avoir un impact significatif sur Mersen.

Risques liés à la dépendance client ou de litiges commerciaux

Le Groupe se caractérise par une grande diversité de clients. Cette diversité contribue à l'échelle du Groupe à limiter le risque de dépendance vis à vis d'un client. En 2014, aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Cependant, dans quelques pays, un client peut représenter une part importante de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte de ce client pourrait avoir des conséquences locales significatives.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉE AVEC LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

	2014		2013	
(En millions d'euros)	Part du CA réalisé	% du CA réalisé	CA réalisé	% du CA réalisé
Avec le premier client du Groupe	28,2	3,9 %	26,3	3,6 %
Avec les 5 premiers clients du Groupe	85,3	11,7 %	84,8	11,5 %
Avec les 10 premiers clients du Groupe	129,8	17,8 %	127,2	17,2 %

Le Groupe a mis en place depuis 2003 un programme d'assurance-crédit commercial Coface qui est décrit dans la note 3 des comptes consolidés.

Le Groupe est également exposé à des risques de réclamations de clients pour produits défectueux ou, sur certaines activités comme les équipements anticorrosion caractérisés par des ventes par affaire ou par projet, à des pénalités de retards. La diversité des clients et des activités tend à limiter l'impact financier de ce risque sur les résultats et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, certains de ces risques sont en partie couverts par les assurances.

Risques liés aux acquisitions ou aux restructurations

Le Groupe a depuis plusieurs années une stratégie d'acquisitions ciblées. Toute opération d'acquisition dont le prix additionné de tout passif est supérieur à 3 millions d'euros doit être autorisée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Directoire.

Toute acquisition comporte certains risques de mauvaise évaluation de certains facteurs ou de difficulté d'intégration pouvant affecter les résultats du Groupe ou d'une activité. Pour limiter ce risque, le Groupe suit des procédures de due diligence complètes (environnemental, juridique, financière, industrielle, ressources humaines, etc…) ainsi que des règles d'intégration. Il conserve, par ailleurs, dans de nombreux cas, le management de la cible afin de faciliter l'intégration.

Les risques liés aux acquisitions peuvent induire indirectement un risque sur la valorisation des *goodwill*. Le Groupe a des *goodwill* importants liés aux acquisitions passées. Le montant total des *goodwill* comptabilisé au bilan est de 281 millions d'euros. La note 6 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de ces *goodwill*.

Des tests de pertes de valeur sur les unités génératrices de trésorerie sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an, pour identifier, le cas échéant, d'éventuelles pertes de valeur sur les actifs nets, dont les *goodwill*, de ces unités génératrices de trésorerie. Les éventuels aléas liés à l'environnement économique apportent un risque d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans les valorisations obtenues dans ces tests. Ce risque est plus important pour l'UGT Equipements Anticorrosion dont le débouché principal est le marché de la chimie affecté par la fin du contrat Sabic et une demande faible. Dans cette UGT, la valeur unitaire des commandes est significativement plus importante que dans les autres UGT du Groupe. Une fluctuation de commandes peut donc provoquer une variation sensible sur les flux de trésorerie. Les tests de perte de valeur d'actifs sont présentés dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés

Le Groupe réalise régulièrement des réorganisations industrielles ou commerciales pouvant entraîner des risques de conflits sociaux, de perte de savoir-faire ou de perte de chiffre d'affaires. Ces risques pourraient être accrus lors de mise en œuvre opérationnelle du plan « Transform ». Le Groupe limite ces risques par la constitution de groupes-projets dédiés, par l'identification précise des risques et par la mise en place de mesures visant à réduire les risques identifiés.

Risques liés a l'innovation et la R&D

Le Groupe Mersen a une politique volontariste sur l'innovation et la R&D décrite dans le présent chapitre.

Comme toute politique d'innovation, celle-ci peut se révéler insuffisante et/ou inadaptée. Toutefois la multiplicité des produits, des applications et des clients du Groupe tend à limiter ce risque. De plus, les frais immobilisés sont faibles au global, inférieurs à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cependant, en cas d'échec de certains projets de R&D, le Groupe peut être confronté à des risques de dépréciations de frais de développement immobilisés conformément aux règles IFRS.

Risques géopolitiques

Le Groupe réalise une part importante de ses activités commerciales et industrielles dans des pays émergents, ayant récemment connu ou étant susceptibles de connaître des périodes d'instabilité politique, économique ou règlementaire. Ainsi, en 2014, le chiffre d'affaires réalisé hors Europe, Amérique du Nord, Japon et Corée du Sud représente 15 % du chiffre d'affaires consolidé, dont 59 % est réalisé en Chine. De ce fait, le Groupe s'expose à certains risques pouvant affecter sa rentabilité sur certaines géographies.

En particulier, le Groupe possède une implantation industrielle en Argentine, pays considéré à risque (classement Coface). Cette filiale non consolidée représente potentiellement un risque, même si celui-ci est très faible compte tenu de sa taille, le chiffre d'affaires global ayant atteint 1,6 million d'euros en 2014.

Implanté dans 34 pays, le Groupe est, de manière générale, exposé au risque de changement de réglementation (fiscale, juridique ou autre) pouvant affecter sa rentabilité ou son aptitude à remonter des flux financiers vers la maison mère.

Risques humains et sociaux

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de techniciens et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter et intégrer de nouvelles compétences ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents. Cependant, le Groupe pourrait faire face à un risque de perte de savoir-faire lié au départ à la retraite de certains collaborateurs clé ou à des risques d'inadéquation de compétences en management. Ces risques pourraient affecter la rentabilité d'un site, d'une activité ou d'un projet.

Afin de se prémunir au mieux contre ce risque, le Groupe met en place des procédures, programmes ou actions afin de fidéliser les collaborateurs et de développer leurs compétences pour accompagner au mieux le développement du Groupe (voir chapitre 2 du présent document de référence).

Par ailleurs, lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe. Cependant, le Groupe ne peut exclure la survenance de conflits sociaux ou d'actions en justice de salariés, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les résultats ou l'image du Groupe.

En particulier, en 2014, le Groupe a mis en œuvre le plan Transform, qui a conduit ou va conduire à une réduction d'effectifs sur certains sites. Le Groupe a mené des discussions avec les représentants du personnel de chacun des sites concernés afin de minimiser les conséquences sociales.

Risques de défaillance du contrôle interne et risque de fraude

Le profil international du Groupe induit que les processus administratifs, financiers et opérationnels sont gérés dans des environnements légaux et réglementaires divers, avec une sensibilité au contrôle interne et à la gestion des risques différentes d'une entité à l'autre. Dans ce contexte, le Groupe ne peut exclure une défaillance du contrôle interne ou des phénomènes de fraude ou de non-respect d'une réglementation locale qui pourraient induire des impacts financiers significatifs et/ou une atteinte à l'image du Groupe.

Afin de limiter ce risque, Mersen revoit régulièrement ses procédures de son contrôle interne et met en œuvre des actions de sensibilisation ainsi que des audits de filiales. Cette démarche est plus précisément décrite dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, au chapitre 3 du présent document.

→ Risques financiers

Risques de change

Les risques de change sont traités dans le paragraphe « Risques de change » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de taux

Les risques de taux sont traités dans le paragraphe « Risques de taux » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de matières premières

Les risques de matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques matières » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci.

Le Groupe a par ailleurs des swaps de taux pour un montant notionnel de 35,6 millions d'euros mais n'estime pas être en risque de contrepartie compte tenu de la valorisation des positions de Mersen (mark-to-market de - 0,7 million d'euros).

S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance-crédit commercial Coface couvrant ses principales sociétés américaines, françaises, allemandes, britanniques et chinoises (clients domestiques) contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont traités dans le paragraphe « Risques de liquidité » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de crédit

Le Groupe doit se conformer notamment à la règlementation OFAC à travers son crédit syndiqué et ses placements privés américains. Le non-respect de cette règlementation pourrait entraîner un cas de défaut de ces crédits. Le Groupe a mis en œuvre des procédures internes visant à être conforme avec cette règlementation dans l'ensemble des sites du Groupe.

Risques action

La présence d'actionnaires importants au sein du capital du Groupe limite la liquidité du titre.

Au 31 décembre 2014, le Groupe possède 97 005 actions auto-détenues valorisées à environ 2 millions d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

→ Risques fiscaux et de douanes

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux ou douaniers réguliers réalisés par les autorités fiscales/douanières des pays dans lesquels il est présent. Historiquement, les redressements comptabilisés à la suite de contrôles fiscaux ou douaniers ont été d'un montant peu significatif.

Mersen do Brasil, filiale à 100 % de Mersen SA, a été notifiée en juin 2013 d'un contrôle douanier portant sur la période janvier 2008- décembre 2012. Les douanes ont émis un avis de redressement d'un montant de 7,5 millions de Real Brésilien, soit environ 2,3 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2014. Le Groupe a engagé une procédure de contestation.

→ Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le groupe Mersen n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Litiges

Aucune des procédures visées ci-dessous n'a donné lieu à la constitution de provision, le Groupe n'étant pas, à ce stade, en mesure d'en apprécier le risque financier.

Procédure civile au Canada

La procédure civile initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto, filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a connu aucune évolution depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de 1 million de CAD pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine des balais de traction en graphite. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Mersen Toronto reste non significatif.

Procédure civile au Royaume-Uni

Fin 2014, Mersen et les plaignants ont conclu un accord transactionnel mettant fin définitivement à la procédure civile initiée en 2011 au Royaume Uni par le groupe Deutsche Bahn et plusieurs sociétés ferroviaires européennes. Pour rappel, cette procédure a été diligentée à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen. Les plaignants tentaient d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques.

Procédure administrative en France

En 2013, la SNCF a initié deux actions à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen respectivement devant le Tribunal Administratif de Paris et le Tribunal de Commerce de Paris. La SNCF tente d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En 2014, le Tribunal Administratif de Paris a rejeté l'ensemble des demandes de la SNCF, qui a fait appel de cette décision. Le Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré compétent pour connaître de l'action de la SNCF. Mersen rejette l'ensemble des allégations et demandes présentées par la SNCF.

Depuis 1999, le Groupe a développé un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Il a été réactualisé en juin 2010 à la suite notamment du changement de nom et d'identité du Groupe. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)

L'instruction pénale initiée à la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers est toujours en cours et n'a connu aucun développement en 2014.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet significatifs sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

→ Assurances

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par le Directoire. Dans un souci de pérennité du Groupe, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de la sinistralité du Groupe et l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de sinistralité maîtrisée en 2013, les programmes d'assurance du Groupe sont restés stables en 2014. La dégradation de la sinistralité Groupe en assurance responsabilité civile en 2014 a entraîné une révision à la hausse de certaines primes pour 2015. Cette hausse est restée néanmoins maîtrisée grâce notamment à la poursuite de la politique de prévention des risques.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux (relayés dans certains pays par des polices locales) auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Aucune police captive n'a été mise en place.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité civile (exploitation, avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2014 au titre du programme Responsabilité civile/Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 647 000 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutive à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol…). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par événement (combinée dommages directs/perte d'exploitation) de 100 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2014 au titre de ce programme s'est élevé à 1 056 126 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Transport, Mersen et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie, dans la limite de 5 millions d'euros par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. La prime versée par Mersen pour l'exercice 2014 s'est élevée à 186 000 euros, en hausse par rapport à 2013 en raison d'une sinistralité plus importante sur ce programme en 2013 et 2014.

Perspectives

Le Groupe concentrera en 2015 ses efforts sur ses leviers de croissance – en particulier les marchés des énergies renouvelables et de l'électronique - et ses leviers d'efficacité opérationnelle tout en poursuivant le déploiement du plan Transform. Dans cette perspective, le Groupe devrait afficher au cours de l'exercice 2015 une progression de ses ventes à périmètre et changes constants qui devrait se situer entre +0 % et +4 %, en fonction de l'environnement économique, avec une deuxième partie de l'année plus favorable que la première. En effet, la première partie de l'année sera affectée par l'effet de base lié au contrat Sabic et par l'arrêt des équipements en acier au carbone. La marge opérationnelle courante devrait également afficher une amélioration tangible en 2015, l'objectif du Groupe se situant entre 8,6 % et 9,4 % du chiffre d'affaires : les effets positifs du plan Transform pourraient être en partie compensés par un environnement prix encore défavorable pour le graphite.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	122
État résumé du résultat global	123
État de situation financière	124
Variation des capitaux propres	126
Tableau des flux de trésorerie consolidés	127
Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	128
Liste des sociétés consolidées	129
Évolution du périmètre de consolidation au cours des deux dernières années	131
Événements significatifs	131
Annexe	132
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	174

6

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	31 déc. 2014	31 déc. 2013
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires consolidé	18	730,9	738,8
Coûts des produits vendus		(508,5)	(525,4)
Marge brute totale		**222,4**	**213,4**
Charges commerciales		(71,3)	(72,7)
Frais administratifs et de recherche		(89,3)	(81,2)
Autres charges d'exploitation		(2,1)	0,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**59,7**	**59,8**
Charges non courantes	17	(37,0)	(50,4)
Produits non courants	17		1,1
Amortissement des actifs incorporels réévalués		(1,0)	(1,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**18/20**	**21,7**	**9,3**
Charges financières		(9,9)	(11,0)
Produits financiers			
Résultat financier	21	**(9,9)**	**(11,0)**
Résultat courant avant impôt		**11,8**	**(1,7)**
Impôts courants et différés	22	(9,1)	(23,1)
Résultat des activités poursuivies		**2,7**	**(24,8)**
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	5	0,1	(3,8)
RÉSULTAT		**2,8**	**(28,6)**
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		2,1	(29,2)
- Participation ne donnant pas le contrôle		0,7	0,6
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		**2,8**	(28,6)
Résultat par action	**23**		
Résultat de base par action *(en euros)*		0,10	(1,43)
Résultat dilué par action (en euros)		0,10	(1,38)
Résultat par action des activités poursuivies	**23**		
Résultat de base par action *(en euros)*		0,09	(1,24)
Résultat dilué par action (en euros)		0,09	(1,20)
Résultat par action des activités destinées à être cédées ou arrêtées	**23**		
Résultat de base par action *(en euros)*		0,01	(0,18)
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,01	(0,18)

ÉTAT RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**2,8**	**(28,6)**
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Réevaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies	(17,4)	9,5
Charge / produit d'impôt sur sur réevaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies	6,0	(3,0)
	(11,4)	6,5
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	(1,7)	1,3
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période	32,2	(17,9)
Charge / produit d'impôt sur variation de la juste valeur des instruments de couverture	0,6	(0,4)
	31,1	(17,0)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**19,7**	**(10,5)**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE	**22,5**	**(39,1)**
Attribuable aux :		
- Propriétaires de la société	21,3	(39,5)
- Participation ne donnant pas le contrôle	1,2	0,4
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE	22,5	**(39,1)**

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

En millions d'euros	Note	31 déc. 2014	31 déc. 2013
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles			
- *Goodwill*	6	281,5	263,0
- Autres immobilisations incorporelles	8	34,4	32,9
Immobilisations corporelles	8		
- Terrains		29,4	28,6
- Constructions		67,0	61,9
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles		169,3	161,8
- Immobilisations en cours		24,3	21,9
Actifs financiers non courants			
- Titres de participation	9	2,5	1,4
- Autres actifs financiers		4,0	5,4
Actifs non courants d'impôts			
- Impôts différés actifs	22	36,4	28,1
- Impôts courants part long terme		5,0	5,7
TOTAL ACTIF NON COURANT		**653,8**	**610,7**
ACTIF COURANT			
- Stocks	10	162,4	154,3
- Clients et comptes rattachés	11	115,9	108,0
- Autres créances d'exploitation		15,9	13,5
- Impôts courants court terme		4,4	13,3
- Actifs financiers courants	15	12,1	8,4
- Dérivés courants	3	0,8	1,8
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	37,6	20,2
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	0,4	2,4
TOTAL ACTIF COURANT		**349,5**	**321,9**
TOTAL ACTIF		**1 003,3**	**932,6**

PASSIF

En millions d'euros	Note	31 déc. 2014	31 déc. 2013
CAPITAUX PROPRES			
- Capital	12	41,2	41,6
- Réserves		423,6	473,8
- Résultat net de l'exercice		2,1	(29,2)
- Écarts de conversion		(11,7)	(43,4)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE MERSEN		**455,2**	**442,8**
- Participations ne donnant pas le contrôle		11,7	10,0
CAPITAUX PROPRES		**466,9**	**452,8**
PASSIF NON COURANT			
- Provisions non courantes	13	3,8	8,5
- Avantages du personnel	14	89,6	66,5
- Impôts différés passifs	22	19,3	22,1
- Emprunt à long et moyen terme	15	228,9	190,0
- Dérivés non courants	3	0,7	0,6
TOTAL PASSIF NON COURANT		**342,3**	**287,7**
PASSIF COURANT			
- Fournisseurs et comptes rattachés		60,6	58,9
- Autres passifs d'exploitation		65,5	59,1
- Provisions courantes	13	19,6	5,1
- Impôts courants court terme		4,9	12,2
- Passifs divers	13	3,1	2,7
- Autres passifs financiers courants	15	6,5	11,5
- Dérivés courants	3	1,5	0,6
- Comptes courants financiers	15	0,4	0,3
- Concours bancaires courants	15	29,9	38,8
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	2,1	2,9
TOTAL PASSIF COURANT		**194,1**	**192,1**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**1 003,3**	**932,6**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Attribuables aux actionnaires de Mersen					Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion	Total		
SOLDE AU 1ER JANVIER 2013	**40,7**	**467,3**	**6,5**	**(25,8)**	**488,7**	**10,5**	**499,2**
Résultat N-1		6,5	(6,5)		0,0		0,0
Résultat de la période			(29,2)		(29,2)	0,6	(28,6)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		0,9			0,9		0,9
Réevaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		6,5			6,5		6,5
Écart de conversion				(17,7)	(17,7)	(0,2)	(17,9)
Total des autres éléments du résultat global	**0,0**	**7,4**	**0,0**	**(17,7)**	**(10,3)**	**(0,2)**	**(10,5)**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	**0,0**	**7,4**	**(29,2)**	**(17,7)**	**(39,5)**	**0,4**	**(39,1)**
Dividendes distribués		(3,0)			(3,0)	(0,8)	(3,8)
Augmentation de capital	0,9	(0,9)			0,0		0,0
Actions auto détenues – Stock-options - actions gratuites		(3,7)			(3,7)		(3,7)
Autres éléments		0,2		0,1	0,3	(0,1)	0,2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	**41,6**	**473,8**	**(29,2)**	**(43,4)**	**442,8**	**10,0**	**452,8**
Résultat N-1		(29,2)	29,2		0,0		0,0
Résultat de la période			2,1		2,1	0,7	2,8
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		(1,1)			(1,1)		(1,1)
Réevaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		(11,4)			(11,4)		(11,4)
Écart de conversion				31,7	31,7	0,5	32,2
Total des autres éléments du résultat global	**0,0**	**(12,5)**	**0,0**	**31,7**	**19,2**	**0,5**	**19,7**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	**0,0**	**(12,5)**	**2,1**	**31,7**	**21,3**	**1,2**	**22,5**
Dividendes distribués		(9,3)			(9,3)	(0,7)	(10,0)
Actions auto détenues	(0,4)	(0,6)			(1,0)		(1,0)
Stock option et actions gratuites		1,3			1,3		1,3
Autres éléments		0,1			0,1	1,2	1,3
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	**41,2**	**423,6**	**2,1**	**(11,7)**	**455,2**	**11,7**	**466,9**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat avant impôts	11,8	(1,7)
Amortissements	36,1	40,2
Dotations (reprises) de provisions	15,1	39,0
Résultat financier	9,9	11,0
Plus ou moins-value de cession d'actifs	2,6	1,9
Autres	1,9	(0,3)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	**77,4**	**90,1**
Variation du besoin en fonds de roulement	1,7	13,9
Impôts sur le résultat payés	(13,3)	(17,7)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies	**65,8**	**86,3**
Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées	**(0,8)**	**(8,6)**
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**65,0**	**77,7**
Activités d'investissements		
Immobilisations incorporelles	(2,7)	(1,3)
Immobilisations corporelles	(31,6)	(26,8)
Fournisseurs d'immobilisations	(0,4)	(1,0)
Actifs financiers	(1,1)	(0,1)
Variation de périmètre	(8,6)	(2,6)
Autres variations des flux des activités d'investissement	1,8	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements poursuivies	**(42,6)**	**(31,8)**
Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées	**1,3**	**(5,8)**
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	**(41,3)**	**(37,6)**
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET D'INVESTISSEMENTS	**23,7**	**40,1**
Augmentation/ diminution de capital reçue/versée et autres variations des capitaux propres	(1,1)	(3,4)
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle	(10,0)	(3,7)
Intérêts payés	(9,3)	(10,7)
Variation de l'endettement	14,8	(23,3)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(5,6)**	**(41,1)**
Variation de trésorerie	**18,1**	**(1,0)**
Trésorerie à l'ouverture (note 15)	20,2	21,4
Trésorerie à la clôture (note 15)	37,6	20,2
Variation de périmètre		
Incidence des variations monétaires	0,7	0,2
VARIATION DE TRÉSORERIE	**18,1**	**(1,0)**

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

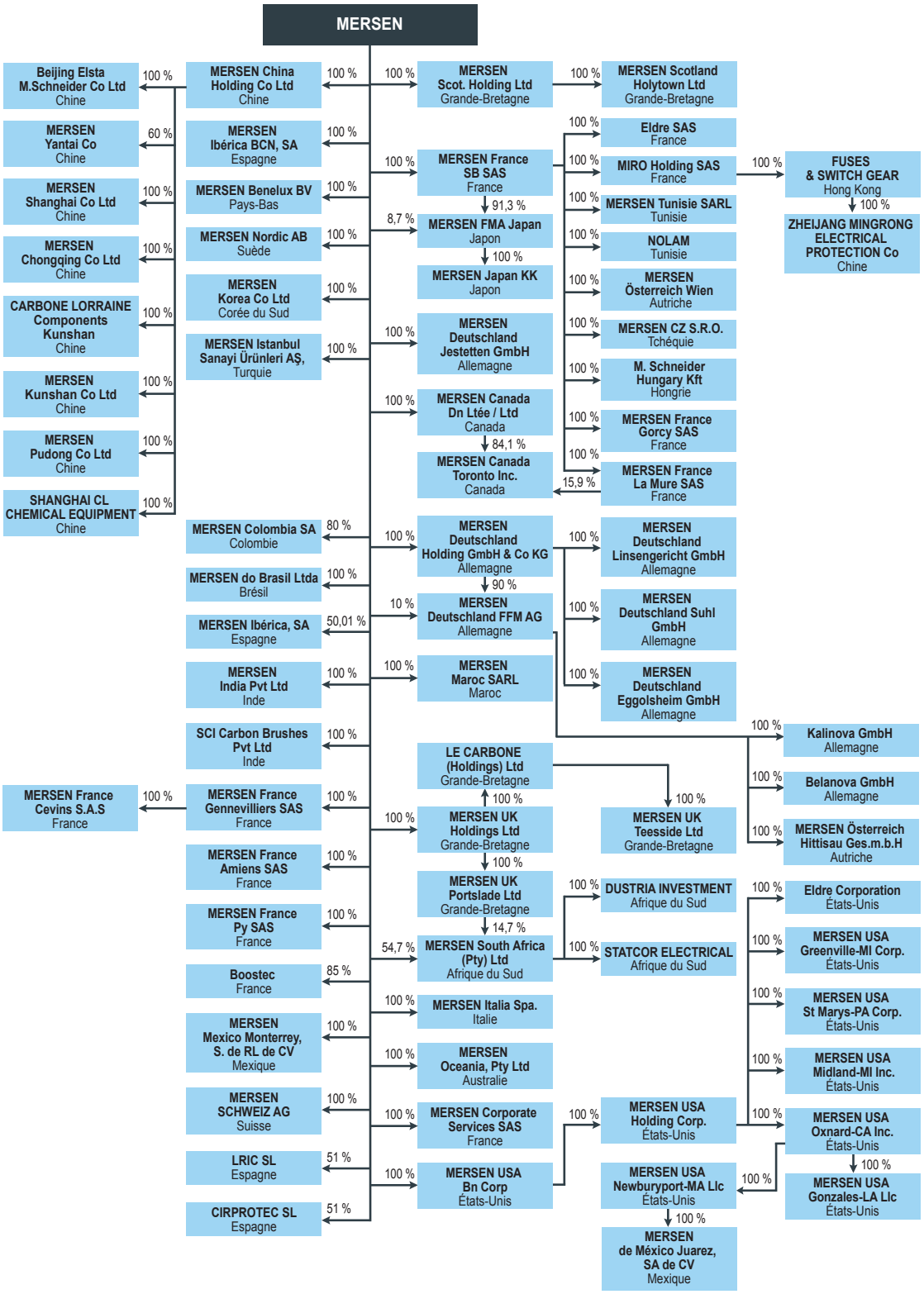

Liste des sociétés consolidées

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. **MERSEN** (France)	IG	100	100
2. **MERSEN France Amiens S.A.S** (France)	IG	100	100
3. **MERSEN France Gennevilliers S.A.S** (France)	IG	100	100
- MERSEN France Cevins S.A.S (France)	IG	100	100
4. **MERSEN France Py S.A.S** (France)	IG	100	100
5. **MERSEN Corporate Services S.A.S** (France)	IG	100	100
6. **MERSEN France SB S.A.S** (France)	IG	100	100
- MERSEN France La Mure S.A.S (France)	IG	100	100
- Eldre S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN Östereich Wien Gmbh (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN CZ S.R.O. (Tchéquie)	IG	100	100
- M.Schneider Hungaria Kft (Hongrie)	IG	100	100
- MERSEN Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- NOLAM Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- MIRO Holding SAS (France)	IG	100	100
- FUSES & SWITCHGEAR (Hong-Kong)	IG	100	100
- Zhejiang Mingrong Electrical Protection Company (Chine)	IG	100	100
- MERSEN FMA Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN France Gorcy S.A.S (France)	IG	100	100
7. **Boostec** (France)	IG	85	85
8. **MERSEN Deutschland Holding GmbH & Co. KG** (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland FFM AG (Allemagne)	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Östereich Hittisau Ges.m.b.H. (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Lisengericht GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Suhl GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Eggolsheim GmbH (Allemagne)	IG	100	100
9. **MERSEN Deutschland Jestetten GmbH** (Allemagne)	IG	100	100
10. **MERSEN Ibérica S.A** (Espagne)	IG	50	50
11. **MERSEN Ibérica BCN S.A** (Espagne)	IG	100	100
12. **Cirprotec S.L.** (Espagne)	IG	51	51
13. **LRIC S.L.** (Espagne)	IG	51	51
14. **MERSEN UK Holdings Ltd.** (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Portslade Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Teeside Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
15. **MERSEN Scotland Holding Ltd.** (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN Scotland Holytown Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
16. **MERSEN Italia Spa.** (Italie)	IG	100	100
17. **MERSEN Benelux B.V** (Pays-Bas)	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
18. **MERSEN Nordic AB** (Suède)	IG	100	100
19. **MERSEN Schweiz AG** (Suisse)	IG	100	100
20. **MERSEN Canada Dn Ltée / Ltd.** (Canada)	IG	100	100
- MERSEN Canada Toronto Inc. (Canada)	IG	100	100
21. **MERSEN USA Bn Corp.** (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Holding Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Greenville-MI Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA St Marys-PA Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Midland-MI Inc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Oxnard-CA Inc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Newburyport-MA LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN de México Juarez, S.A DE. C.V (Mexique)	IG	100	100
- MERSEN USA Gonzales-LA LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- Eldre Corporation (Etats-Unis)	IG	100	100
22. **MERSEN Mexico Monterrey, S de R.L. de C.V.** (Mexique)	IG	100	100
23. **MERSEN Oceania, Pty Ltd.** (Australie)	IG	100	100
24. **MERSEN Korea Co. Ltd.** (Corée du Sud)	IG	100	100
25. **MERSEN India Pvt. Ltd.** (Inde)	IG	100	100
26. **SCI Carbon Brushes Pvt. Ltd.** (Inde)	IG	100	100
27. **MERSEN China holding Co. Ltd** (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Pudong Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Chongqing Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Carbone Lorraine Components Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Xianda Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Yantai Co (Chine)	IG	60	60
- Beijing Elsta M.Schneider Co Ltd (Chine)	IG	100	100
28. **MERSEN South Africa PTY Ltd** (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Statcor Electrical (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Dustria Investment (Afrique du Sud)	IG	69	69
29. **MERSEN do Brasil Ltda.** (Brésil)	IG	100	100
30. **MERSEN Istanbul Sanayi Ürünleri** (Turquie)	IG	100	100
31. **MERSEN Colombia S.A** (Colombie)	IG	80	80
32. **MERSEN Maroc S.A.R.L** (Maroc)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

Évolution du périmètre de consolidation au cours des deux dernières années

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2013 et en 2014 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2013 :
  - la société suisse Mersen Schweiz AG est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2013,
  - la société Nolam Tunisie est entrée dans le périmètre de consolidation au cours du second semestre 2013.
- au cours de l'exercice 2014, les sociétés espagnoles sœurs Cirprotec SL et Lric SL, acquises par le Groupe à hauteur de 51 % sont entrées dans le périmètre de consolidation rétroactivement au 1er janvier 2014.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces évolutions de périmètre.

Activités destinées à être cédées : activités non stratégiques du pôle Systèmes et Matériaux Avancés

En décembre 2012, le Groupe avait décidé de céder certaines activités non rentables provenant d'acquisitions réalisées au cours des dix dernières années, afin de se recentrer sur ses cœurs de métiers.

Les 2 activités ont été cédées au second semestre 2013.

Ces activités sont présentées conformément à la norme IFRS5.

Événements significatifs

Le 29 janvier 2014, le Groupe a annoncé le lancement du plan « Transform » dont les modalités ont été précisées le 20 mai 2014.

Le projet, visant à simplifier l'organisation industrielle en regroupant certaines des activités du Groupe, est en cours de mise en œuvre. Outre les coûts déjà engagés, ce plan a conduit à la comptabilisation de provisions pour risques et charges et de dépréciations pour pertes de valeur de certains actifs dans les comptes 2014. Le total des coûts du plan « Transform » s'élève à 27,6 millions d'euros et sont détaillés en note 17 de l'annexe.

Les valorisations ont été réalisées en utilisant les estimations telles que décrites dans les principes et méthodes du Groupe.

Annexe

Sommaire des notes annexes

Note n° 1	Déclaration de conformité	133
Note n° 2	Principes et méthodes	133
Note n° 3	Gestion des risques financiers	141
Note n° 4	Regroupement d'entreprise	145
Note n° 5	Activités destinées à être cédées ou arrêtées	146
Note n° 6	*Goodwill*	147
Note n° 7	Test de perte de valeur des actifs	148
Note n° 8	Immobilisations corporelles et incorporelles	149
Note n° 9	Titres de participation	150
Note n° 10	Stocks	150
Note n° 11	Clients et comptes rattachés	151
Note n° 12	Capitaux propres	152
Note n° 13	Provisions, passifs éventuels et passifs divers	154
Note n° 14	Avantages du personnel	155
Note n° 15	Endettement net	158
Note n° 16	Justes valeurs des instruments financiers	161
Note n° 17	Autres charges et produits non courants	162
Note n° 18	Information sectorielle	163
Note n° 19	Charges de personnel et effectifs	165
Note n° 20	Résultat opérationnel	166
Note n° 21	Produits financiers et charges financières	167
Note n° 22	Impôts	167
Note n° 23	Résultat par action	169
Note n° 24	Dividendes	169
Note n° 25	Contrats de location	170
Note n° 26	Information relative aux parties liées	170
Note n° 27	Engagements hors bilan	172
Note n° 28	Événements postérieurs à la clôture	173
Note n° 29	Arrêté des comptes	173

Note n° 1 Déclaration de conformité

Conformément au Règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Mersen et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS ***(International Financial Reportions Standards)***.

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2014 sont indiqués note n° 2. Les nouvelles normes appliquées à compter de 2014 sont présentées en note 2-W. Les normes et interprétations non encore appliquées figurent en note 2-X.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2014 retraitées selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2014.

Note n° 2 Principes et méthodes

A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de la période est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

B - Présentation des états financiers

Le groupe Mersen présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

B1 - État du résultat Global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (comprehensive income).

B2 - État de situation financière

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3 - Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4 - Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs répondant à la définition d'une activité destinée à être cédée ou arrêtée, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, et sont présentés en réserve de conversion en capitaux propres. Cependant, si l'opération concerne une filiale qui n'est pas détenue à 100 %, alors une différence de change proportionnelle au pourcentage de détention est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat. Lorsque le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale qui comprend une activité à l'étranger tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou intégrée proportionnellement qui comprend une activité à l'étranger, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1 - Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2 - Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
  - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable),
  - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (relation clients, technologie) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

F1 - Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1er janvier 2004 et le 1er janvier 2010 :

Le *goodwill* représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés (généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital* - WACC -) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note n° 7).

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

F2 - Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3 - Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ; et
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables.

Les frais de Recherche et les frais de Développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

F4 - Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les immobilisations incorporelles incluent également la technologie, les marques et les relations clientèles valorisées lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises ».

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les *goodwill*, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative ont été les suivantes sur les acquisitions réalisées :

- marques dont la durée d'utilité est finie — jusqu'à 30 ans
- brevets et technologies — jusqu'à 30 ans
- relation Clients — jusqu'à 30 ans

Pour établir si la durée de vie d'un actif incorporel est finie ou indéfinie, le Groupe étudie les facteurs externes et internes liés à l'actif selon les critères de la norme.

G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- construction : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement, ainsi que les valeurs résiduelles, sont revues et sont modifiées à chaque fin de période annuelle ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

H - Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Le contrat de location financement est comptabilisé pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature. Si le Groupe n'a pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est totalement amorti sur la plus courte durée entre celle du contrat de location et la durée d'utilité.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Mersen.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IFRS 7 « informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers de trading, les dépôts de garantie versés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur évaluation initiale, tous les actifs et passifs financiers, qui ne sont pas à la juste valeur, sont évalués à leur juste valeur tenant compte des coûts de transaction.

Pour leur évaluation ultérieure, les prêts et créances sont constatés au coût amorti.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (§E2), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les actifs courants comprennent les créances liées à l'exploitation valorisées au coût amorti et dépréciées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

J1 - Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés dans la catégorie « disponibles à la vente ». Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation (difficultés financières, chute des performances et absence de perspectives de développement, situation économique locale…), les pertes de valeur significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Ces pertes de valeur sont irréversibles et ne sont pas reprises.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

J2 - Autres actifs financiers non courants

Il s'agit de créances non liées à l'exploitation : conformément à IAS 39, elles sont constatées au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

K - Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

M - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Le coût de production prend en compte le niveau normal d'activité de l'outil de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

N - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Accessoirement, au travers de quelques filiales, le Groupe réalise des « contrats de construction ». Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus, sauf s'ils constituent un actif lié à l'activité future du contrat.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

O - Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite pour déterminer le passif (l'actif) net. Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif (à l'actif) net.

Le taux d'actualisation est déterminé par le Groupe avec l'aide d'un expert indépendant et tient compte des pratiques de marché.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net, le cas échéant). Le Groupe les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel est comptabilisé immédiatement en résultat lors de la modification. En cas de réduction de régime, le profit ou la perte lié à la réduction est comptabilisé également immédiatement en résultat en date de la réduction.

Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit. Le profit ou la perte résultant d'une liquidation est égal à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies liquidée, déterminée à la date de liquidation, et la contrepartie de la liquidation, y compris, tout actif du régime transféré et tout paiement effectué directement par le Groupe dans le cadre de la liquidation.

P - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'évènements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de *goodwill*, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration.

Q - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des participations ne donnant pas le contrôle.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

R - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

S - Information sectorielle

La norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le « reporting » interne mis à la disposition du « Principal Décideur Opérationnel », le Directoire, ainsi qu'au Conseil de Surveillance, correspond à l'organisation managériale du groupe Mersen qui est basée sur une segmentation par type d'activité selon les deux secteurs suivants :

Systèmes et Matériaux Avancés : équipements en graphite et autres matériaux performants dédiés aux environnements industriels extrêmes.

Systèmes et Composants Électriques : systèmes et composants contribuant à la performance et à la protection des équipements électriques.

En application d'IFRS 8, le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire.

T - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

U - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

V - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêté des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe

Mersen peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les notes n° 2-F1, 2-I et la note n° 7 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes n° 13 et 14 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Mersen. Dans la détermination de ces provisions, le Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note n° 22 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisés selon des méthodologies constantes et formalisées.

W - Nouvelles normes appliquées à compter de l'exercice 2014

Le Groupe a adopté les normes et amendements suivants, y compris tout amendement corrélatif aux autres normes dont la date de première application est au 1er janvier 2014.

IFRS 10 « États financiers consolidés »

IFRS 11 « Partenariats »

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
(date d'application obligatoire dans l'UE le 1er janvier 2014)

IFRS 10 introduit un modèle de contrôle unique pour déterminer si une entité faisant l'objet d'un investissement doit être consolidée.

Selon IFRS 11, la forme d'un partenariat, bien que restant un élément important à considérer, n'est plus le facteur essentiel pour sa qualification comptable et donc pour sa comptabilisation ultérieure. IFRS 12 rassemble en une seule norme les informations à fournir sur la participation d'une entité dans des filiales, partenariats, entreprises associées et entités structurées non consolidées.

Ces changements n'ont pas conduit le Groupe à réviser ses conclusions quant à son périmètre de consolidation, ni à modifier la comptabilisation de certaines de ses entités.

Les participations du Groupe dans les entreprises associées n'étant pas significatives, les informations requises par IFRS 12 ne sont pas détaillées.

IFRIC 21 « droits et taxes »

Le Groupe a appliqué pour la 1ère fois l'interprétation IFRIC 21 « Droits et taxes » en 2014. Le Groupe poursuit ses activités dans plusieurs pays dans lesquels il est soumis à des droits ou taxes gouvernementaux. À la suite de l'adoption d'IFRIC 21, le Groupe a revu la date de comptabilisation des taxes foncières principalement mais également d'autres taxes locales dont le fait générateur prévu par la législation fiscale intervient à la fin de l'année d'imposition (1 janvier).

L'interprétation clarifie le fait qu'aucun droit ou taxe ne doit être comptabilisé avant l'occurrence du fait générateur tel que spécifié par la législation fiscale, même s'il n'y a aucune possibilité réaliste d'éviter cette obligation.

Auparavant, le Groupe comptabilisait ces taxes tout au long de l'année d'imposition, s'appuyant sur le fait qu'il poursuivrait ses activités à l'avenir. Conformément à IFRIC 21, le Groupe a déterminé que le passif lié aux taxes devait être comptabilisé pour sa totalité le 1 janvier, date à laquelle survient le fait générateur fiscal tel que décrit par la législation.

L'impact du changement est nul au 31 décembre 2014. Pour le comparatif semestriel, le produit net d'impôt sur le résultat de juin 2014 se serait élevé 0.7 million d'euros. Les états de passage seront présentés dans le rapport semestriel 2015 pour permettre la comparaison des informations.

X - Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Il n'y a pas de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations pertinents pour le Groupe votés par l'Union Européenne au 31 décembre applicable pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2014.

Note n° 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de liquidité ;
- risque de taux ;
- risque matières ;
- risque de change ;
- risque crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La gestion du capital est présentée en note n°12.

Risque de Liquidité

Mersen dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de plus de 361 millions d'euros ayant une maturité moyenne de 4,9 ans et utilisés à 65 % à fin décembre 2014.

Mersen dispose des principaux contrats de financement suivants :

- un crédit bancaire syndiqué multidevises mis en place en juillet 2012 et amendé en juillet 2014. Son montant est de 220 millions d'euros et sa maturité est de 5 ans, remboursable in fine en juillet 2019.
- un crédit de 200 Millions de RMB mis en place en septembre 2013 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international, destiné à financer les activités du groupe Mersen en Chine. Le taux d'intérêt payé est le PBOC sans marge constaté au moment des tirages.
- de crédits bancaires bilatéraux mis en place en septembre 2013 pour un montant de 325 millions de RMB, d'une maturité moyenne de 3 ans et destinés à financer les activités du groupe Mersen en Chine.
- un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.
- un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.

Ventilation par échéance des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Montant	Utilisation au 31 déc. 2014	Taux d'utilisation 31 déc. 2014	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	220,0	107,1	49 %	0,0	220,0	0,0
Crédits confirmés Chine	57,1	41,7	73 %	4,7	52,4	0,0
Placements privés américains 2003	3,3	3,3	100 %	3,3	0,0	0,0
Placements privés américains 2011	78,5	78,5	100 %	0,0	37,3	41,2
Autres	2,8	2,8	100 %	0,3	1,4	1,1
TOTAL	361,7	233,4	65 %	ÉCHÉANCE MOYENNE (ANNÉE) = 4,9		

Ventilation par échéance des flux de trésorerie sur les tirages des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros) TIRAGES	Utilisation au 31 déc. 2014	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			1-6 mois	6-12 mois	Supérieur à 1 an
Crédit syndiqué Groupe	107,1	107,3	107,3	0,0	0,0
Crédits confirmés Chine	41,7	45,0	15,1	3,9	26,0
Placements privés américains 2003	3,3	3,4	3,4	0,0	0,0
Placements privés américains 2011	78,5	100,8	1,8	1,8	97,2
Autres	2,8	3,4	0,2	0,2	3,0
TOTAL	233,4	259,9	127,8	6,0	126,2

Risque de Taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction financière de Mersen et consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Ces swaps ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Mersen Scotland Holytown disposait lors de son acquisition par Mersen d'un swap de taux d'un montant nominal de 4 millions de livres sterling, mis en place le 15 janvier 2008 afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce swap, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 5,38 %. L'amortissement et la durée du swap sont adossés à la dette. Au 31 décembre 2014, le nominal s'élève à 2,2 millions de livres sterling.

Les placements privés américains de 2011 sont à taux fixe, avec un coupon moyen de 4,7 %.

Au mois de septembre 2012, Mersen a mis en place deux swaps de taux de montants nominaux de 20 millions d'euros et 10 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces swaps, la société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 0,6575 % pour le swap libellé en euros et 0,86 % pour le swap en livres sterling.

				Échéances		
(En millions d'euros)	Montant	Taux reçu	Taux payé	inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Swap EUR	20,0	Euribor 3 mois	0,6575 %	0,0	20,0	0,0
Swap GBP	12,8	Libor GBP 3 mois	0,86 %	0,0	12,8	0,0
Swap GBP	2,8	Libor GBP 1 mois	5,38 %	0,3	1,4	1,1

(En millions d'euros)			Échéances		
SWAP	MTM [(a)]	Flux de trésorerie attendus	inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Passif	(0,7)	(0,9)	(0,3)	(0,5)	(0,1)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le compte de résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le compte de résultat.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une variation des autres éléments du résultat global de 0,4 million d'euros (2013 : 0,6 million d'euros).

Risque Matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (au global de l'ordre de 25 millions d'euros) pour le groupe Mersen. Différentes techniques de couverture comme des indexations sur les prix d'achats, des indexations des prix de vente ou des couvertures bancaires peuvent être appliquées.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière et la Direction des Achats de Mersen et consiste en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

Environ 68 % des risques de prix sur le cuivre et 100 % des risques de prix sur l'argent peuvent être couverts par couvertures bancaires.

À fin 2014, en ce qui concerne les quantités 2015, 57 % des tonnages couvrables en cuivre et 60 % des tonnages couvrables en argent ont été couverts.

Une augmentation ou diminution du prix du cuivre et de l'argent, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux cours de clôture au 31 décembre 2014, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures matières.

	Cuivre		Argent	
Impact *(en millions d'euros)* **au 31 déc. 2014**	**Autres éléments du résultat global**	**Gain ou pertes sur résultat opérationnel**	**Autres éléments du résultat global**	**Gains ou pertes sur résultat opérationnel**
Augmentation de 5 %	0,2	0,0	0,3	0,0
Diminution de 5 %	(0,4)	0,0	(0,1)	0,0

Comptabilisation à fin décembre 2014 des couvertures matières

MTM [(a)] *(exprimé en millions d'euros)*	**Impact autres éléments du résultat global 2014**	**Impact Résultat 2014**
MTM des couvertures de cuivre et d'argent	(0,7)	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Les autres métaux (principalement acier et métaux réactifs) sont essentiellement utilisés pour le marché de la Chimie. Ils sont utilisés dans le cadre de commandes clients spécifiques et leur coût est en général répercuté dans l'offre commerciale. En conséquence les variations de cours ont un impact limité sur les marges brutes du Groupe.

Le prix des dérivés de pétrole (principalement brais et coke de pétrole), matières premières utilisées dans la fabrication du graphite, sont peu corrélées avec le prix de pétrole. Sauf cas particulier, le cours de ces matières est peu volatile et a connu des augmentations régulières au cours des dernières années.

L'énergie, principalement électricité et gaz, fait l'objet d'achat à prix fixes sur des volumes prévisionnels annuels ou pluriannuels selon les régions.

Les évolutions des cours de l'énergie et des dérivés de pétrole ont eu au global peu d'incidence sur les marges du Groupe en étant partiellement ou totalement compensés par des programmes de reformulation.

Risque de change

Évolution du cours des principales devises du Groupe

	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Cours moyen du 01/01/2013 au 31/12/2013 [(a)]	129,66	1,3281	1 453,86	0,8493	8,1655
Cours de clôture au 31/12/2013 [(b)]	144,72	1,3791	1 450,93	0,8337	8,3491
Cours moyen du 01/01/2014 au 31/12/2014 [(a)]	140,38	1,3288	1 399,03	0,8064	8,1882
Cours de clôture au 31/12/2014 [(b)]	145,23	1,2141	1 324,80	0,7789	7,5358

(a) Cours utilisés pour convertir le tableau des flux de trésorerie et le compte de résultats.
(b) Cours utilisés pour convertir le bilan.

La politique de gestion du risque de change est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière.

Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie locale est différente de l'euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2014 aurait eu un impact de conversion de – 3,9 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe. A l'inverse, cette baisse du dollar US de 10 % par rapport au cours de clôture 2014 aurait eu un impact de conversion de - 4,1 millions d'euros sur la dette nette du Groupe au 31 décembre 2014.

Sauf cas particuliers, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

Risques EUR/Devises

Risques *(exprimés en millions d'euros)* [(a)]	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Vente devises	7,4	15,4	3,1	2,3	8,9
Achat devises	(1,4)	(13,5)	(0,0)	(1,7)	(11,4)
Risques potentiels 2014	6,0	1,9	3,1	0,6	(2,5)
Couvertures en cours au 31/12/14	(3,1)	(1,6)	(0,3)	(0,6)	2,5
Position nette	2,9	0,3	2,8	0,0	0,0
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 % [(b)]	0,15	0,02	0,14	0,00	0,00

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.
(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2014.

Risques USD/Devises

Risques *(exprimés en millions d'US dollars)* [(a)]	JPY	KRW	GBP	RMB	CAD
Ventes devises	2,6	13,4	0,0	18,6	22,5
Achats devises	(0,0)	(0,8)	(10,0)	(26,6)	(24,2)
Risques potentiels 2014	2,6	12,6	(10,0)	(8,0)	(1,7)
Couvertures en cours au 31/12/2014	(1,8)	(3,2)	5,5	8,0	2,8
Position nette	0,8	9,4	(4,5)	(0,0)	1,1
Impact en USD d'une baisse de l'USD de 5 % [(b)]	0,04	0,50	(0,23)	0,0	0,06

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.
(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2014.

Comptabilisation à fin décembre 2014 des opérations de change

MTM [(a)] *(exprimé en millions d'euros)*		31 déc. 2014
Mark-to-market des couvertures de change	Autres éléments du résultat global	0,0
	Autres éléments financiers du RO	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Une augmentation ou diminution de l'euro, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux devises USD, JPY et RMB au 31 décembre 2014, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures de change.

	Hausse € contre devises		Baisse € contre devises	
Impact *(en millions d'euros)* **au 31 déc. 2014**	Autres éléments du résultat global	Gain ou pertes sur résultat opérationnel *	Autres éléments du résultat global	Gains ou pertes sur résultat opérationnel *
USD (variation de 5 %)	0,3	0,0	(0,3)	(0,0)
JPY (variation de 5 %)	0,1	0,0	(0,2)	(0,1)
RMB (variation de 5 %)	(0,1)	0,2	(0,3)	0,2

** Hors impacts inverses liés à la revalorisation des sous-jacents enregistrés au bilan.*

Cette analyse est effectuée sur la base des variations des cours de change que le Groupe estime comme raisonnablement possibles à la date de clôture. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes et les impacts des ventes et achats prévisionnels ont été ignorés.

Les sensibilités sur les autres couples de devises n'ont pas été renseignées en raison d'impacts non significatifs.

Impacts futurs en résultat des opérations de change comptabilisées à fin décembre 2014

(Exprimés en millions d'euros)	*Mark-to-market* des dérivés de change en autres éléments du résultat global	Impact en résultat	
CHANGE		**inférieur à 6 mois**	**supérieur à 6 mois**
Actif	0,7	0,3	0,4
Passif	(0,7)	(0,2)	(0,5)

Flux de trésorerie futurs sur les opérations de change comptabilisées à fin décembre 2014

CHANGE *(en millions d'euros)*	**MTM**	**Flux de trésorerie attendus**
Actif	0,8	0,8
Passif	(0,8)	(0,8)

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

Risque crédit

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance-crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines et françaises pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

En 2009, ce programme a été étendu à l'Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine (clients domestiques).

Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Au cours des exercices 2013 et 2014, le Groupe a continué ses programmes de cession de créances sur diverses filiales françaises, ayant donné lieu à des en-cours de créances cédées de 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 11,4 millions au 31 décembre 2013 (hors activités arrêtées). Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Actifs décomptabilisés avec application continue : le montant du dépôt de garantie relatif aux programmes de cession de créance s'élève à 1,1 million d'euros.

Note n° 4 Regroupement d'entreprise

Courant février 2014, le Groupe a pris une participation majoritaire à hauteur de 51 % dans la société espagnole Cirprotec SL, spécialiste de la protection contre la foudre et les surtensions dont le site se trouve à Terrassa près de Barcelone.

Le Groupe renforce ainsi son portefeuille produits et son expertise dans les spécialités électriques.

Le CA contributif de Cirprotec en 2014 s'élève à 10,4 millions d'euros, le résultat opérationnel courant à 1,2 millions d'euros et le résultat net à 0,3 million d'euros.

Pour cette acquisition, le Groupe a choisi d'évaluer la participation ne donnant pas le contrôle à sa quote-part dans les capitaux propres.

L'actif net acquis lors de cette transaction, et le *goodwill* consécutif, sont présentés ci-dessous :

	Total des acquisitions			
(En millions d'euros)	Actif net à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Affectation du prix d'acquisition	Juste valeur de l'actif net
Actifs non courants	0,9	0,0	0,0	0,9
Actifs courants	4,2	0,3	0,0	4,5
Passifs non courants	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)
Passifs courants	(1,6)	(0,1)	0,0	(1,7)
Actif Net	**2,4**	**0,2**	**0,0**	**2,6**
Goodwill				**3,8**
Participation ne donnant pas le contrôle				1,3
Contrepartie transférée				**5,1**

Le Groupe n'a pas identifié d'immobilisations incorporelles auxquelles affecter le *goodwill* de Cirprotec.

Note n° 5 Activités destinées à être cédées ou arrêtées

Activités du pôle Système et Matériaux Avancés

Ces activités ont été cédées courant 2013 et concernaient la société Mersen Grésy France (cédée début juillet 2013 au groupe NAWI) et le site de Brignais (société Mersen France PY) cédé fin novembre 2013.

Sur 2013, les opérations de cession avaient conduit à la constatation d'un résultat net d'impôt de 2,8 millions d'euros.

Sur 2014, le résultat s'élève à -2,4 million d'euros.

Division « balais pour applications automobile et électroménager »

Le Groupe avait réalisé le 1er mai 2009 la cession de sa Division « balais pour applications automobile et électroménager ».

A la clôture 2014, sur cette opération, le résultat net d'impôt s'élève à 2,5 millions d'euros tenant compte d'un accord définitif sur le complément de prix à recevoir sur la cession.

Conformément à la norme, les actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés sont présentés sur une ligne distincte du bilan du Groupe.

Bilan des activités destinées à être cédées ou arrêtées

ACTIF

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
- Immobilisations financières		0,0
- Stocks		0,0
- Clients et comptes rattachés	0,2	3,5
- avances clients		(1,1)
- Autres créances d'exploitation	0,2	0,0
- Impôts différés		0,0
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LEUR CESSION OU ARRÊT	**0,4**	**2,4**

PASSIF

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
- Avantages du personnel		0,0
- provisions non courantes	1,7	0,0
- Fournisseurs et comptes rattachés	0,3	1,3
- Autres passifs d'exploitation	0,1	0,7
- Provisions courantes		0,9
PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LEUR CESSION OU ARRÊT	**2,1**	**2,9**
ACTIF NET EN COURS DE CESSION OU ARRÊT	**(1,7)**	**(0,5)**

Compte de résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Chiffre d'affaires	0,0	14,9
Coûts des produits vendus	0,0	(14,8)
Marge brute totale	**0,0**	**0,1**
Charges commerciales	(0,1)	(2,1)
Frais administratifs centraux et de recherche	0,0	(1,4)
Autres charges d'exploitation	(0,1)	(1,0)
Résultat opérationnel courant	**(0,2)**	**(4,4)**
Charges et produits non courants	(2,2)	(2,2)
Perte de valeur/résultat de cession	3,5	1,1
Résultat opérationnel	**1,1**	**(5,5)**
Résultat financier	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	**1,1**	**(5,5)**
Impôts courants et différés	(1,0)	1,7
Résultat net des activités cédées ou arrêtées	**0,1**	**(3,8)**

Note n° 6 *Goodwill*

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Valeur nette comptable début de période	263,0	269,7
Acquisitions	3,8	0,6
Autres mouvements	(2,6)	
Activités cédées ou arrêtées		
Écarts de conversion	17,3	(7,3)
Valeur nette comptable fin de période	281,5	263,0
Valeur brute fin de période	281,5	263,0
Cumul pertes de valeur fin de période	**0,0**	**0,0**

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

	31 déc. 2013	Mouvements 2014			31 déc. 2014
En millions d'euros	Valeur nette	Acquisition	Autres	Écart de conversion	Valeur nette
Équipements Anticorrosion	60,6		(2,6)	6,6	64,6
Hautes Températures	91,4			2,5	93,9
Applications Électriques	11,8			0,1	11,9
Protection Électrique	99,2	3,8		8,1	111,1
TOTAL	**263,0**	**3,8**	**(2,6)**	**17,3**	**281,5**

Les autres mouvements de 2,6 millions d'euros concernent la quote-part du *Goodwill* de l'activité CS-SS (Chine) dont le Groupe s'est séparée. La valeur a été déterminée sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie au regard de l'UGT Equipements Anticorrosion.

Il n'existe pas d'écart d'acquisition en cours d'affectation.

Note n° 7 Test de perte de valeur des actifs

Test de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2014.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2015 et des projections pour les 4 exercices suivants.
- Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs prend en compte le calcul du bêta du Groupe par les analystes et celui du taux sans risque via Bloomberg. Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque de marché de 6,5 % et d'une prime de taille, le coût moyen du capital après impôts utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 7,7 % (8 % en 2013). Ce taux d'actualisation est appliqué sur l'ensemble des UGT. Il n'existe en effet pas d'éléments significatifs permettant de différencier un taux d'actualisation par UGT ;
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 % pour l'UGT Applications Électriques et de 3 % pour les UGT Protection Électrique, Équipements Anticorrosion et Hautes Températures. Les taux de croissance appliqués aux UGT s'expliquent par l'évolution des activités de ces UGT sur leurs marchés; les énergies renouvelables pour les Applications Electriques, les Hautes Températures et les Equipements Anticorrosion ainsi que plus spécifiquement l'électronique pour la Protection Electrique et les Hautes Températures, le transport pour les Applications Electriques et le gaz de schiste et chimie/pharmacie pour les Équipements Anticorrosion.
- Le taux d'impôt normatif de 34 %.

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont de :

- environ 27 % pour l'UGT Applications Électriques ;
- environ 17 % pour l'UGT Protection Électrique ;
- environ 9 % pour l'UGT Hautes Températures et pour l'UGT Équipements Anticorrosion.

Un test de sensibilité a été effectué en dégradant dans le premier cas le taux de croissance à l'infini de 1 point, et dans le deuxième cas en augmentant le taux d'actualisation après impôts de 1 point par rapport à l'hypothèse retenue, ceci dans chacune des UGT.

Un test de sensibilité a été effectué sur la base d'une baisse de 1 point du taux de résultat (Ebitda) de la valeur terminale.

La baisse des valeurs d'utilité consécutive à ces variations d'hypothèses ne remette pas en cause la valorisation des actifs nets.

Aucune perte de valeur n'a été constatée. Toutefois, les éventuels aléas liés à l'environnement économique apportent un risque d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans les valorisations obtenues.

Test de perte de valeur sur actifs spécifiques

En 2013

Conformément à IAS 36, compte tenu de l'environnement de marché de ses activités indiquant un risque de perte de valeur, le Groupe avait procédé à la revue de ces actifs pour s'assurer que ses immobilisations incorporelles, corporelles et financières étaient comptabilisées à une valeur comptable qui n'excédait pas la valeur recouvrable déterminée au regard des valeurs d'utilité (calculée en appliquant un taux d'actualisation de 8 %).

Ces procédures avaientt conduit à identifier des pertes de valeurs d'actifs à hauteur de 29,9 millions d'euros principalement sur les Systèmes et Matériaux Avancés :

- liées aux prévisions d'activité en baisse sur le marché de la chimie des Equipements Anticorrosion,
- en raison de la sous-utilisation de certains équipements de production des activités « graphite » pour Hautes Températures.

Les principaux actifs dépréciés et mis au rebut sont :

- des immobilisations incorporelles pour 7,9 millions d'euros relatifs à une société en Chine (cf. note 8) ;
- des immobilisations corporelles pour 14,8 millions d'euros (cf. note 8) ;
- des actifs circulants pour 4,7 millions d'euros essentiellement des stocks (cf. note 10) et clients (cf. note 11) ;
- des titres de participation et des prêts à des participations à hauteur de 2,5 millions d'euros (cf. note 9).

En 2014 :

Le Groupe a revu la valeur recouvrable de ses actifs non courants. Cette analyse a conduit à constater une perte de valeur complémentaire de 1,4 million d'euros suite à la mise en œuvre du plan Transform.

Note n° 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	Immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur nette comptable au 1er janvier 2013	**40,1**	**29,4**	**62,7**	**189,4**	**30,3**	**311,8**	**351,9**
Acquisitions d'immobilisations	1,3		0,9	9,7	16,2	26,8	28,1
Mises hors service et sorties	(0,7)	(0,1)	(0,1)	(1,3)		(1,5)	(2,2)
Amortissements	(10,2)	(1,2)	(3,9)	(46,8)		(51,9)	(62,1)
Écarts de conversion	(0,3)	(0,7)	(1,8)	(4,6)	(0,8)	(7,9)	(8,2)
Variation de périmètre			0,1			0,1	0,1
Autres mouvements	2,7	1,2	4,0	15,4	(23,8)	(3,2)	(0,5)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	**32,9**	**28,6**	**61,9**	**161,8**	**21,9**	**274,2**	**307,1**
Valeur brute au 31 décembre 2013	74,4	30,6	120,8	503,6	21,9	676,9	751,3
Cumul des amortissements au 31 décembre 2013	(33,6)	(0,8)	(58,9)	(329,4)		(389,1)	(422,7)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2013	(7,9)	(1,2)		(12,4)		(13,6)	(21,5)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2014	**32,9**	**28,6**	**61,9**	**161,8**	**21,9**	**274,2**	**307,1**
Acquisitions d'immobilisations	2,7		2,1	9,1	20,4	31,6	34,3
Mises hors service et sorties			(0,2)	(2,9)		(3,1)	(3,1)
Amortissements / dépreciations	(2,6)		(3,7)	(30,8)		(34,5)	(37,1)
Écarts de conversion	1,0	0,8	5,4	13,1	2,1	21,4	22,4
Variation de périmètre	0,2			0,7		0,7	0,9
Autres mouvements	0,2		1,5	18,3	(20,1)	(0,3)	(0,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	**34,4**	**29,4**	**67,0**	**169,3**	**24,3**	**290,0**	**324,4**
Valeur brute au 31 décembre 2014	**79,0**	**31,6**	**131,7**	**552,1**	**24,3**	**739,7**	**818,7**
Cumul des amortissements au 31 décembre 2014	**(36,7)**	**(1,0)**	**(64,7)**	**(369,0)**		**(434,7)**	**(471,4)**
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2014	**(7,9)**	**(1,2)**		**(13,8)**		**(15,0)**	**(22,9)**

Les pertes de valeur concernent les actifs dépréciés conformément à la norme IAS 36 (cf. note 7 Perte de valeur des actifs).

Les dépenses pour la recherche (ou pour la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Concernant les frais de développement, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, le Groupe peut démontrer que ces développements remplissent les critères de la norme.

Au 31 décembre 2014, les frais de développement identifiés par le Groupe sur la période et qui remplissent ces critères sont non matériels.

Note n° 9 Titres de participation

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Valeur brute comptable	8,0	6,9
Pertes de valeur	(5,5)	(5,5)
VALEUR NETTE COMPTABLE	**2,5**	**1,4**

L'augmentation des titres provient de l'augmentation de capital de la société Fusetech (Hongrie).

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2014 concernent essentiellement Fusetech, l'Argentine et la Russie. Les principales participations sont les suivantes :

Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
Fusetech	50 %	2,3	1,0
Mersen Argentina	100 %	3,7	0,8
Mersen Russia	100 %	1,2	0,0
GMI	25 %	0,2	0,2
Mersen Chile Ltd	100 %	0,2	0,2
Autres participations		0,4	0,3
TOTAL		**8,0**	**2,5**

Note n° 10 Stocks

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Matières premières et autres approvisionnements	87,1	87,4
Produits en cours de production	49,4	41,6
Produits finis	41,5	40,4
Valeur comptable des stocks	**178,0**	**169,4**
Pertes de valeur	(15,6)	(15,1)
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS	**162,4**	**154,3**

Les stocks nets ont augmenté de 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 dont 2 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre; 9,1 millions d'euros dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en baisse de 3,0 millions d'euros (-1,9 %).

Les pertes de valeur incluent 1 million d'euros de dépréciation de stock dans le cadre du plan Transform.

Note n° 11 Clients et comptes rattachés

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Créances clients brutes	149,7	167,8
Acomptes clients	(26,7)	(52,5)
Pertes de valeur	(7,1)	(7,3)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	**115,9**	**108,0**

Les clients nets ont augmenté de 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 dont 1,5 million d'euros sont dus à des effets de périmètre, 6,7 millions d'euros sont dus à des effets de change; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en diminution de -0,3 million d'euros soit -0,3 %.

Un contrat de factoring a été mis en place en 2009 et concerne la cession des créances clients de nos principales filiales françaises.

Ce contrat (voir note 3) prévoit un encours maximum de 20,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, l'utilisation était de 11,6 millions d'euros, contre 11,4 millions d'euros à fin 2013.

Fin 2014, les retards de paiement représentent 14 % des comptes clients avant avances clients (dont 9 % de retards inférieurs à 30 jours) contre 11 % fin 2013 (dont 5 % inférieurs à 30 jours).

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

En millions d'euros	31 déc. 2014		31 déc. 2013	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	122,8	(0,3)	143,7	(1,2)
Créances échues 0 à 30 jours	12,0	(0,7)	8,1	(0,1)
Créances échues 31 à 120 jours	9,4	(1,4)	7,4	(0,9)
Créances échues 121 jours à 1 an	2,6	(1,6)	4,7	(1,5)
Créances échues supérieures à 1 an	2,9	(3,1)	3,9	(3,6)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	**149,7**	**(7,1)**	**167,8**	**(7,3)**

Les mouvements concernant les pertes de valeur sur les créances clients sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Pertes de valeur au 1er janvier	(7,3)	(6,8)
Dotation/ reprise annuelle	0,2	(0,5)
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	**(7,1)**	**(7,3)**

Les provisions sur créances sont considérées client par client par chacune des entités en fonction des procédures en cours.

Note n° 12 Capitaux propres

En nombre d'actions (sauf mention contraire)	**Actions ordinaires**
Nombre d'actions au 1er janvier 2014	20 816 364
Augmentation / Diminution de capital *(en millions d'euros)*	- 0,4
Nombre d'actions au 31 Décembre 2014	20 616 814
Dont actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	97 005
Nombre d'actions émises et entièrement libérées sur la période	450
Nombre d'actions auto-détenues annulées	200 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action *(en euros)*	2

Gestion du capital

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société est de 41 233 628 euros, divisés en 20 616 814 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote est de 20 519 809, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote.

A notre connaissance, la répartition du capital au 31 décembre 2014 était la suivante :

- Institutionnels français : 48,7 %
- Institutionnels autres pays : 39,9 %
- Actionnaires individuels : 10,1 %
- Actionnaires salariés : 0,8 %
- Auto-détention : 0,5 %

Depuis le 1er janvier 2014, certains actionnaires ont notifié les franchissements de seuils suivants :

- 3 février 2014 : BNP Investment Partners au nom et pour le compte des entités qu'elle contrôle, déclare détenir 850 505 actions représentant 4,0883 % du capital et des droits de vote.
- 6 mars 2014 : Highclere International Investors déclare détenir le 5 mars 2014, 202 615 actions représentant 0,97 % du capital et des droits de vote.
- 12 mai 2014 : Sterling Strategic Investments déclare détenir le 9 mai 2014, 212 690 actions représentant 1,0217 % du capital et des droits de vote
- 10 juin 2014 : Bank of America Corporation déclare détenir le 4 juin 2014, 272 230 actions représentant 1,309 % du capital et des droits de vote.
- 19 juin 2014 : Bank of America Corporation déclare détenir moins d'un pourcent du capital et des droits de vote.
- 9 septembre 2014 : Sterling Strategic Investment déclare détenir le 8 septembre 2014 414 500 actions représentant 2,0105 du capital et des droits de vote.
- 19 novembre 2014 : BNP Investment Partners au nom et pour le compte des entités qu'elle contrôle déclare détenir 823 901 actions représentant 3,9963 % du capital et des droits de vote.
- 10 décembre 2014 : T. Rowe Price Associates déclare détenir 1 033 285 actions représentant 5,01 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, 53 637 actions, soit 0,26 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la Société Exane-BNP-Paribas.

Le 22 mai 2014, la Société a procédé à l'annulation de 200 000 actions auto-détenues conduisant à une diminution du capital social de 0,4 million d'euros et de la prime d'émission de 3,1 millions d'euros.

Par ailleurs, la Société a acquis 43 368 actions en vue de leur attribution ultérieure aux salariés dans le cadre de plans existants d'attribution gratuite d'actions.

Au 31 décembre 2014, les salariés du Groupe possèdent 164 486 actions, soit 0,79 % du capital auxquels s'ajoutent 600 105 options de souscription qui représentent, si elles étaient totalement levées, 2,91 % du capital actuel. Les plans d'options mis en œuvre par le Groupe sont basés sur un prix d'exercice déterminé sans décote, la levée d'options étant soumise à des conditions d'exercice liées aux résultats futurs du Groupe. De ce fait, le Groupe s'assure d'une convergence d'intérêt entre ses actionnaires et ses managers.

Le Groupe a par ailleurs mis en œuvre, depuis plusieurs années, une politique d'attribution d'actions gratuites. L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence des bénéficiaires dans le Groupe en fin de période d'acquisition. Les attributions faites en faveur des membres du Directoire et des salariés dont le Directoire a considéré qu'ils contribuent significativement à la performance de la Société sont soumises à des conditions de performance. En revanche, le Directoire, n'a pas souhaité fixer, pour certains plans d'attribution, des conditions de performance aux salariés qui, par leur fonction, contribuent moins directement aux résultats de la Société. Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 157 168 actions nouvelles, représentant 0,76 % du capital actuel.

Le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites et de stock-option voté à l'AG du 15 mai 2014 pour un total de 50 000 actions gratuites et 150 000 stock-options. Les 2 plans sont soumis à des conditions de performance.

L'Assemblée générale de la Société du 15 mai 2014, dans sa troisième résolution a décidé de distribuer un dividende de 0,45 euro par action ; le Conseil de Surveillance et le Directoire n'ont pas souhaité renouveler la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles.

Les options de souscription d'actions consenties aux membres du Directoire et restant à exercer sont au nombre de 177 096 en tenant compte des options annulées.

Le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement aux membres du Directoire est de 39 500 actions en tenant compte des attributions annulées.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Aucun actionnaire de la Société ne dispose à ce jour de droit de vote double. A la date du document de référence, les statuts de la Société ne contiennent aucune disposition interdisant le droit de vote double.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans ont été évalués conformément à IFRS 2.

Les caractéristiques et les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des plans sont les suivantes :

Caractéristiques / Hypothèses	Plan 2009 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2012 Actions gratuites	Plans 2014 Options de souscriptions	Plan 2014 Actions gratuites
Date d'attribution	22/01/2009	27/05/2011	27/05/2011	27/06/2012	21/05/2014	21/05/2014
Date de disponibilité	22/01/2013	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016	21/05/2016	21/05/2016/ 21/05/2018
Date d'expiration	22/01/2014 (1)	27/05/2015 (1)	27/05/2015 (1)	27/06/2016 (1)	21/05/2021	21/05/2016/ 21/05/2018 (1)
Prix d'exercice ajusté *(en euros)*	N/A	N/A	N/A	N/A	22,69 €	0,00 €
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté	17,95 €	39,06 €	39,06 €	18,22 €	21,30 €	21,30 €
Durée de vie estimée *(en nombre d'année)*	4	4	4	4	4,5	2 / 4
Volatilité	N/A	35,20 %	35,20 %	36,50 %	31,00 %	NA
Dividende par action *(% de la valeur de l'action)*	2,50 %	2,50 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux sans risque	N/A	N/A	N/A	N/A	0,0019	0,0019
Période d'exercice*(en nombre d'années)*	4	4	4	4	5	2 / 4
Durée de blocage *(en nombre d'années)*	0	0	0	0	2	2 / 0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	53 900	140 000	60 000	20 000	150 000	31 400/ 18 600
Taux d'annulation annuel estimé à la clôture (2)	0,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
% d'actions / options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100 %	100 %	N/A	100 %	100 %	100 %
Nombre d'options estimées à la fin de la période d'acquisition	49 588	36 220	52 115	6 161	142 505	29 242/ 15 634
Valorisation des options/actions	16,24 €	35,34 €	35,34 €	16,16 €	3,68 €	19,08 €/ 18,89€
Valorisation en % du cours à l'attribution	90,50 %	90,50 %	90,50 %	88,70 %	17,30 %	89,60 %/ 88,70 %

(1) expiration de la date d'incessibilité
(2) hors annulation en lien avec les critères de performance

Au titre des paiements fondés sur des actions, une charge de 1,3 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat contre un produit de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2013. La charge 2013 tenait compte d'un produit de 1,9 million d'euros, le Groupe anticipant que les critères de performance permettant l'attribution définitive des actions des plans d'actions gratuites 2011 et 2012 ne seront pas totalement atteints.

La charge relative aux plans d'actionnariat salarié ont été évaluées en tenant compte d'une décote reflétant le coût d'incessibilité, conformément à la recommandation du CNC. Le coût d'incessibilité a été valorisé par un consultant externe et calculé en retenant le taux de financement applicable au marché des particuliers.

Note n° 13 Provisions, passifs éventuels et passifs divers

En millions d'euro	31 déc. 2014 Non courant	31 déc. 2014 Courant	31 déc. 2013 Non courant	31 déc. 2013 Courant
- provision pour restructuration	1,2	14,4	0,3	1,4
- provision pour litiges	0,9	3,3	5,6	2,2
- autres provisions	1,7	1,9	2,6	1,5
TOTAL	3,8	19,6	8,5	5,1

Courant et non courant	31 déc. 2013	Constitutions / reprises	Emplois	Autres	Écart de conversion	31 déc. 2014
- provision pour restructuration	1,7	15,0	(1,0)	(0,4)	0,3	15,6
- provision pour litiges	7,8	(2,2)	(2,0)	0,5	0,1	4,2
- autres provisions	4,1	1,3	(1,8)	0,0	0,0	3,6
TOTAL	13,6	14,1	(4,8)	0,1	0,4	23,4

Les provisions s'élèvent à 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 (13,6 millions d'euros à fin décembre 2013) en augmentation de 9,8 millions d'euros principalement liée à la constitution de provisions dans le cadre du projet Transform dont une provision pour restructuration de 14,8 millions d'euros.

Concernant les procédures civiles

Concernant les procédures contentieuses

Procédure civile au Canada

La procédure civile initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto, filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a connu aucune évolution depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de 1 million de CAD pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine des balais de traction en graphite. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Mersen Toronto reste non significatif.

Procédure civile au Royaume-Uni

Fin 2014, Mersen et les plaignants ont conclu un accord transactionnel mettant fin définitivement à la procédure civile initiée en 2011 au Royaume Uni par le groupe Deutsche Bahn et plusieurs sociétés ferroviaires européennes. Pour rappel, cette procédure a été diligentée à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen. Les plaignants tentaient d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques.

Procédure administrative en France

En 2013, la SNCF a initié deux actions à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen respectivement devant le Tribunal Administratif de Paris et le Tribunal de Commerce de Paris. La SNCF tente d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En 2014, le Tribunal Administratif de Paris a rejeté l'ensemble des demandes de la SNCF, qui a fait appel de cette décision. Le Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré compétent pour connaître de l'action de la SNCF. Mersen rejette l'ensemble des allégations et demandes présentées par la SNCF.

Depuis 1999, le Groupe a développé un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Il a été réactualisé en juin 2010 à la suite notamment du changement de nom et d'identité du Groupe. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)

L'instruction pénale initiée à la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers est toujours en cours et n'a connu aucun développement en 2014.

Concernant les procédures fiscales et de douanes

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux ou douaniers réguliers réalisés par les autorités fiscales/douanières des pays dans lesquels il est présent. Historiquement, les redressements comptabilisés à la suite de contrôles fiscaux ou douaniers ont été d'un montant peu significatif.

Mersen do Brasil, filiale à 100 % de Mersen SA, a été notifiée en juin 2013 d'un contrôle douanier portant sur la période janvier 2008- décembre 2012. Les douanes ont émis un avis de redressement d'un montant de 7,5 millions de Real Brésilien, soit environ 2,3 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2014. Le Groupe a engagé une procédure de contestation.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les passifs divers figurant au bilan (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2014) comprennent pour l'essentiel des dettes sur immobilisations corporelles.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à fin décembre 2014.

Note n° 14 Avantages du personnel

Dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues

Les principaux plans de retraite du groupe Mersen constituent des régimes à prestations définies et sont situés aux États-Unis (43 % des engagements), au Royaume-Uni (21 % des engagements), en France (14 % des engagements) et en Allemagne (9 % des engagements).

Aux Etats-Unis, il existe 2 plans de pensions :

- le « hourly plan » dédié au personnel d'atelier,
- le « salaried plan » dédié au personnel de bureau et fermé aux nouveaux entrants en 2011 car remplacé par un plan à cotisations définies.

Ces deux plans sont financés par des contributions calculées sur la valeur de l'engagement et versées selon un plan de financement sur 7 ans. Le taux de couverture du fonds par des actifs évalué en normes locales est de 94 % pour le salaried plan et de 91 % pour le hourly plan.

Au Royaume-Uni, il existe un plan de pension fermé aux nouveaux entrants en 2006. Le niveau de financement sur la dette calculée selon les règles locales, et utilisant des hypothèses conservatrices, est de 92 %. Les contributions sont versées selon un échéancier défini avec les trustees.

Ces fonds de pensions constituent des entités juridiquement distinctes du Groupe. Les organes d'administration des fonds sont composés de représentants du personnel, de pensionnaires et d'administrateurs indépendants. Ils ont l'obligation légale d'agir dans le meilleur intérêt des participants au régime et sont responsables de certaines politiques relatives au fonds (politique d'investissement, de cotisation et d'indexation, …).

En France, les régimes à prestations définies sont principalement constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail. Ces régimes ne sont pas financés.

En Allemagne, il existe 2 régimes de pension fermés aux nouveaux entrants et non financés.

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2014, avec l'aide d'actuaires indépendants et en application d'IAS 19. Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2014	Taux d'actualisation	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	1,65 %	Entre 2,0 % et 6,25 %	2,0 %
Allemagne	1,65 %	2,5 %	2,0 %
États-Unis	4,15 %	« salaried employees » : 4 %	Non applicable
Royaume-Uni	3,50 %	2,6 %	2,6 % / 3,4 %

2013	Taux d'actualisation	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	3,0 %	Entre 2,0 % et 6,25 %	2,0 %
Allemagne	3,0 %	2,5 %	2,0 %
États-Unis	4,8 %	« salaried employees » : 4 %	Non applicable
Royaume-Uni	4,2 %	2,6 %	2,6 % / 3,4 %

Les hypothèses de mortalité sont basées sur des statistiques et les tables de mortalité publiées.

Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Dette actuarielle (engagement)	188,4	147,0
Valeur des actifs de couverture	(99,0)	(80,5)
PROVISION AVANT LIMITATION DES ACTIFS	89,4	66,5
Réserve de gestion du surplus	0,2	
PROVISION APRÈS LIMITATION DES ACTIFS	89,6	66,5

Engagements nets du Groupe au 31 décembre par zone géographique

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2014
Dette actuarielle (engagement)	25,5	17,2	81,7	40,5	23,5	188,4
Valeur des actifs de couverture	(0,2)	0,0	(47,7)	(38,4)	(12,5)	(98,8)
MONTANT NET COMPTABILISÉ	25,3	17,2	34,0	2,1	11,0	89,6

Évolution des engagements du Groupe

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2013	**21,8**	**14,0**	**56,8**	**34,7**	**19,7**	**147,0**
Montants verses	(1,1)	(0,8)	(2,3)	(2,0)	(0,7)	(6,9)
Charges comptabilisées	1,8	0,6	6,1	1,9	1,5	11,9
Écart de change	0,0	0,0	9,1	2,6	0,6	12,3
Gains et pertes actuariels	3,1	2,8	11,3	3,3	2,5	23,0
Autres mouvements	(0,1)	0,6	0,7		(0,1)	1,1
31 DÉCEMBRE 2014	25,5	17,2	81,7	40,5	23,5	188,4

Évolution des actifs de régime

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2013	**0,2**	**0,0**	**37,4**	**32,8**	**10,1**	**80,5**
Rendement des actifs			1,9	1,4	0,4	3,7
Contribution employeur			3,4	0,8	0,8	5,0
Contribution employés				0,1	0,1	0,2
Paiement des prestations			(2,3)	(2,1)	(0,3)	(4,7)
Gains et pertes actuariels	0,0		1,4	3,0	1,2	5,6
Écart de change			5,6	2,4	0,2	8,2
Autres mouvements			0,3			0,3
31 DÉCEMBRE 2014	0,2	0,0	47,7	38,4	12,5	98,8

Les actifs de régime couvrent essentiellement les régimes des États-Unis (48 % du total des actifs de régime, composés à 52 % d'actions et à 48 % d'obligations) et ceux du Royaume-Uni (39 % du total des actifs de régime, comprenant 35 % d'actions, 61 % d'obligations d'État et 4 % d'immobilier et de disponibilités).

La charge comptabilisée au 31 décembre 2014 au titre de ces dispositifs est de 8,2 millions d'euros contre une charge retraitée de 8,1 millions d'euros en 2013 et se décompose ainsi :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,9	0,2	3,1	0,3	0,6	5,1	5,6
Charge d'intérêt	0,6	0,4	2,8	1,4	0,9	6,1	5,6
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	0,0	(1,9)	(1,4)	(0,4)	(3,7)	(3,0)
Coûts administratifs	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,4	0,4
Autres mouvements	0,3				0,0	0,3	(0,5)
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	1,8	0,6	4,2	0,5	1,1	8,2	8,1

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2014	Total 31 déc. 2013
Ajustements liés aux changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0	5,1	0,0	0,4	5,5	(0,6)
Ajustements liés aux changements d'hypothèses financières	3,6	2,9	7,2	4,2	2,0	19,9	(5,8)
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	(0,5)	(0,1)	(1,0)	(0,9)	0,2	(2,3)	1,1
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs	0,0		(1,4)	(3,0)	(1,3)	(5,7)	(4,2)
ECARTS ACTUARIELS	3,1	2,8	9,9	0,3	1,3	17,4	(9,5)

Analyse de sensibilité

Une hausse de 0,50 point des taux d'actualisation entraînerait une diminution de la dette actuarielle de 13,6 millions d'euros.

Une hausse de 0,5 points du taux d'inflation entraînerait une augmentation de la dette de 4,7 millions d'euros.

La répartition par pays de ces sensibilités est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Impact sur l'engagement en cas de	hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	hausse de 0,5 % du taux d'inflation
France	(1,3)	1,6
Allemagne	(1,1)	1,1
Royaume-Uni	(3,5)	1,5
États-Unis	(6,2)	0,0
Autres pays	(1,5)	0,5
TOTAL	(13,6)	4,7

Note n° 15 Endettement net

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2014

(En millions d'euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Emprunts à long terme et moyen terme	228,9	190,0
Passifs financiers courants	6,5	11,5
Comptes courants financiers	0,4	0,3
Concours bancaires courants	29,9	38,8
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	**265,7**	**240,6**
Dont utilisation des lignes confirmées	*233,4*	*195,3*
Actifs financiers courants	**(12,1)**	**(8,4)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(37,6)	(20,2)
Trésorerie	**(37,6)**	**(20,2)**
ENDETTEMENT NET TOTAL	**216,0**	**212,0**

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2014 à 216,0 millions d'euros, contre 212,0 millions d'euros fin 2013.

Sur les 265,7 millions d'euros d'endettement brut total, 233,4 millions d'euros proviennent d'utilisation de crédits et emprunts confirmés, le solde étant principalement lié à l'utilisation de lignes non confirmées (découverts bancaires ou autres lignes).

Endettement net/fonds propres

(En millions d'euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Endettement net total	216,0	212,0
Endettement net/fonds propres [(a)]	0,46	0,45

(a) Calculé selon la méthode des covenants.

L'endettement net représente 46 % des fonds propres à fin décembre 2014, contre 45 % à fin décembre 2013.

Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Endettement N-1	**212,0**	**241,5**
Flux exploitation courante après impôts	(47,7)	(63,7)
Flux des restructurations	15,9	6,6
Flux nets des variations de périmètre	8,6	2,6
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies	**(23,2)**	**(54,5)**
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	(0,5)	14,4
Augmentation/diminution de capital	1,1	3,4
Dividendes versés	10,0	3,7
Intérêts payés	9,3	10,7
Écart de conversion et divers	12,1	(3,3)
Variation de périmètre	0,6	1,1
Autres variations	(5,4)	(5,0)
ENDETTEMENT FIN N	**216,0**	**212,0**

Covenants financiers au 31 décembre 2014

Au titre de ses différents emprunts confirmés Groupe et Chine, Mersen doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour les placements privés américains) peuvent obliger Mersen à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Mersen doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

Covenants financiers [(a)] (comptes consolidés)

(En millions d'euros)	Endettement net / EBITDA	Endettement net / fonds propres	EBITDA / intérêts nets
Ratios des covenants			
Crédits confirmés Groupe	< 3,50	< 1,3	-
Placement privé américain 2003	< 3,35	< 1,3	> 3
Placement privé américain 2011	< 3,50	< 1,3	> 3
Crédits confirmés Chine	< 3,50	< 1,3	
Ratios constatés au 31 décembre 2014			
Crédit syndiqué Groupe	2,19	0,46	-
Placement privé américain 2003	2,11	0,46	10,74
Placement privé américain 2011	2,19	0,46	10,32
Crédits confirmés Chine		0,46	-
Ratios constatés au 31 décembre 2013			
Crédits confirmés Groupe	2,07	0,45	-
Placement privé américain 2003	2,01	0,45	9,56
Placement privé américain 2011	2,07	0,45	9,30
Crédits confirmés Chine		0,45	
Ratios constatés au 31 décembre 2012			
Crédits confirmés Groupe	2,07	0,45	-
Placement privé américain 2003	1,99	0,45	9,83
Placement privé américain 2011	2,07	0,45	9,46
Crédit syndiqué Chine		0,45	

(a) Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le seul calcul du ratio « endettement net/ Ebitda », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'Ebitda ou excédent brut d'exploitation est par convention l'Ebitda constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2. Pour le calcul des ratios, l'Ebitda du placement privé américain 2003 est retraité de certains coûts qui n'étaient pas inclus dans l'Ebitda avant la mise en place des normes IFRS.

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2014.

Ventilation par devise des tirages sur lignes de crédit et emprunts confirmés à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2014

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	44,5	3,3	0,0	41,2
Emprunts en EUR	107,3	70,0	37,3	0,0
Emprunts en GBP	39,9	37,4	1,4	1,1
Emprunts en RMB	41,7	17,3	24,4	0,0
TOTAL	**233,4**	**128,0**	**63,1**	**42,3**
Amortissement coût d'émission au TEG [(a)]	(1,4)			
Valorisation dérivés taux	0,0			
TOTAL	**232,0**			

(a) Taux effectif global.

Sur les 63,1 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 15,7 millions d'euros ont une maturité inférieure à 2 ans au 31 décembre 2014.

Répartition de l'endettement net total au 31 décembre 2014

(En devises)	%
EUR	54,1
USD	19,2
GBP	18,6
RMB	9,2
Autres [(a)]	-1,2

(a) Excédent financier net sur autres devises.

(En taux)	%
Fixe	54,0
Variable	46,0

(En millions d'euros)	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dette financière	265,7	223,4	42.3
Actifs financiers	(49,7)	(49,7)	0,0
Position nette avant gestion	**216,0**	**173,7**	**42,3**
Dette à taux fixe	117,4	75,1	42,3
Position nette après gestion	**98,6**	**98,6**	**0,0**

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2014 et tenant compte des swaps en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 1,0 million d'euros environ.

Note n° 16 Justes valeurs des instruments financiers

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-dessous analyse les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Le Groupe détermine la juste valeur de niveau 2 pour les instruments de dette en utilisant la technique d'actualisation des flux de trésorerie, basée sur les flux de trésorerie contractuels et un taux d'actualisation de marché. La juste valeur de niveau 2 pour les instruments financiers dérivés de gré à gré repose sur les cotations des courtiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en actualisant les flux de trésoreries futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêt du marché qui seraient appliqués à des instruments similaires à la date de l'évaluation.
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif. La juste valeur est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Au 31 décembre 2014		Valeur comptable						Juste valeur			
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Note	Actifs / passifs désignés à la juste valeur	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers évalués à la juste valeur											
Titres de participation non côtés	9			2,5			2,5			2,5	2,5
Dérivés actifs courants et non courants	3	0,8					0,8		0,8		0,8
		0,8	**0,0**	**2,5**	**0,0**	**0,0**	**3,3**	**0,0**	**0,8**	**2,5**	**3,3**
Actifs financiers non évalués à la juste valeur											
Actifs financiers courants et non courants	15				16,1		16,1				
Créances clients	11				115,9		115,9				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15				37,6		37,6				
		0,0	**0,0**	**0,0**	**169,6**	**0,0**	**169,6**				
Passifs financiers évalués à la juste valeur											
Dérivés passifs courants et non courants	3	(2,2)					(2,2)		(2,2)		(2,2)
		(2,2)	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**(2,2)**	**0,0**	**(2,2)**	**0,0**	**(2,2)**
Passifs financiers non évalués à la juste valeur											
Emprunts bancaires	15					(228,9)	(228,9)		(229,3)		
Comptes courants financiers	15					(0,4)	(0,4)				
Concours bancaires courants	15					(29,9)	(29,9)				
Passifs financiers courants	15					(6,5)	(6,5)				
Dettes fournisseurs						(60,6)	(60,6)				
		0,0	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**(326,3)**	**(326,3)**				
Valeur comptable par classes		**(1,4)**	**0,0**	**2,5**	**169,6**	**(326,3)**	**(155,6)**				

Au 31 décembre 2013		Valeur comptable						Juste valeur			
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Actifs / passifs désignés à la juste valeur	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur de la classe
Actifs financiers évalués à la juste valeur											
Titres de participation non cotés	9			1,4			1,4			1,4	1,4
Dérivés actifs courants et non courants	3	1,8					1,8		1,8		1,8
		1,8	**0,0**	**1,4**	**0,0**	**0,0**	**3,2**	**0,0**	**1,8**	**1,4**	**3,2**
Actifs financiers non évalués à la juste valeur											
Actifs financiers courants et non courants	15				13,8		13,8				0,0
Actifs financiers de placement	15						0,0				0,0
Créances clients	111				108,0		108,0				0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15				20,2		20,2				0,0
		0,0	**0,0**	**0,0**	**142,0**	**0,0**	**142,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Passifs financiers évalués à la juste valeur											
Dérivés passifs courants et non courants	3	(1,2)					(1,2)		(1,2)		(1,2)
		(1,2)	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**(1,2)**	**0,0**	**(1,2)**	**0,0**	**(1,2)**
Passifs financiers non évalués à la juste valeur											
Emprunts bancaires	15					(190,0)	(190,0)		(198,3)		(198,3)
Comptes courants financiers	15					(0,3)	(0,3)				0,0
Concours bancaires courants	15					(38,8)	(38,8)				0,0
Passifs financiers courants	15					(11,5)	(11,5)				0,0
Dettes fournisseurs						(58,9)	(58,9)				0,0
		0,0	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**(299,5)**	**(299,5)**	**0,0**	**(198,3)**	**0,0**	**(198,3)**
Valeur comptable par classe		**0,6**	**0,0**	**1,4**	**142,0**	**(299,5)**	**(155,5)**	**0,0**	**(197,7)**	**1,4**	**(196,3)**

Pour les instruments financiers dérivés (contrats de change à terme et *swaps* de taux d'intérêt) : la technique d'évaluation utilisée est celle des comparables de marché. La juste valeur repose sur les cotations des courtiers. Des contrats similaires se négocient sur un marché actif et leur cotation reflète les transactions incluant des instruments similaires.

Note n° 17 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Plan Transform	(27,6)	
Perte de valeur et provision sur litiges liés aux perspectives d'activité		(36,8)
Litiges et autres charges	(6,7)	(4,4)
Restructurations	(2,7)	(8,1)
TOTAL	**(37,0)**	**(49,3)**

A fin 2014, les charges et produits non courants s'élèvent à 37 millions d'euros et incluent principalement :

- des charges liées aux projets du plan Transform pour 27,6 millions d'euros notamment :
  - des charges et provisions de coûts sociaux à hauteur de 16,3 millions d'euros,
  - des dépenses et provisions d'honoraires, de gestion du projet, de coûts de remise en état des sites et de déménagement à hauteur de 6,3 millions d'euros,
  - la sortie du *Goodwill* de l'activité CS-SS en Chine pour 2,6 millions d'euros,
  - et des dépréciations d'immobilisations et de stocks pour 2,4 millions d'euros,
- des litiges et autres charges pour 6,7 millions d'euros incluant principalement le coût lié à la résolution du litige Deutsche Bahn (cf. note 13)
- des restructurations à hauteur de 2,7 millions d'euros concernant essentiellement la réorganisation d'activité et des coûts de licenciements sur plusieurs sites liés au plan d'économie.

Les coûts du plan Transform ont été valorisés selon un processus formalisé et supervisé par la Direction du Groupe.

A fin 2013, les charges et produits non courants s'établissaient à 49,3 millions d'euros et incluent pour l'essentiel :

- des restructurations concernant la réorganisation d'activité et des coûts de licenciements sur plusieurs sites liés au plan d'économie,
- des pertes de valeur et des provisions liées aux perspectives d'activités concernant le marché de la chimie et les activités « graphite » pour Hautes Températures,
- d'autres charges, notamment des provisions pour litige, des frais de procédures, des résultats antérieurs de sociétés nouvellement consolidées et des frais d'acquisition couvrant essentiellement des frais d'avocat.

Note n° 18 Information sectorielle

Résultat opérationnel

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés(SMA)		Systèmes et Composants Electriques (SCE)		Total des activités poursuivies	
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Ventes externes	280,0	300,3	450,9	438,5	730,9	738,8
Répartition du chiffre d'affaires	38,3 %	40,6 %	61,7 %	59,4 %	100,0 %	100,0 %
Résultat opérationnel courant sectoriel	**18,1**	**19,7**	**55,4**	**51,0**	**73,5**	**70,7**
Dépenses non allouées courantes					(13,8)	(10,9)
Marge opérationnelle courante sectorielle*	**6,5 %**	**6,6 %**	**12,3 %**	**11,6 %**		
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies					59,7	59,8
Marge opérationnelle courante des activités poursuivies					8,2 %	8,1 %
Charges et produits non courants sectoriels	(15,5)	(36,9)	(15,1)	(9,4)	(30,6)	(46,3)
Amortissement des actifs incorporels réévalués	(0,4)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(1,0)	(1,2)
Résultat opérationnel sectoriel	**2,2**	**(17,8)**	**39,7**	**41,0**	**41,9**	**23,2**
Marge opérationnelle sectorielle*	0,8 %	-5,9 %	8,8 %	9,4 %		
Marge EBITDA (1)	15,1 %	15,9 %	14,9 %	14,3 %		
Dépenses non allouées non courantes					(6,4)	(3,0)
Résultat opérationnel des activités poursuivies					**21,7**	**9,3**
Marge opérationnelle des activités poursuivies					3,0 %	1,3 %
Résultat financier					(9,9)	(11,0)
Impôts courants et différés					(9,1)	(23,1)
Résultat net des activités poursuivies					**2,7**	**(24,8)**

** Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.*
(1) L'EBITDA du Groupe correspond au solde "résultat opérationnel courant sectoriel" auquel s'ajoute la dotation aux amortissements sectoriels

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

En millions d'euros	2014	%	2013	%
France	67,0	9,2 %	68,4	9,3 %
Europe hors France	212,5	29,1 %	213,4	28,9 %
Amérique du Nord	256,3	35,0 %	261,7	35,4 %
Asie	161,3	22,1 %	156,9	21,2 %
Reste du monde	33,8	4,6 %	38,4	5,2 %
TOTAL	**730,9**	**100,0 %**	**738,8**	**100,0 %**

Il n'existe pas de client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le premier client représente 3,9 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité notable.

Actifs sectoriels

En millions d'euros	SMA	SCE	Total au 31 décembre 2014
Immobilisations nettes (hors participations)	388,7	223,7	612,4
Stocks	90,2	72,2	162,4
Clients et acomptes reçus	47,4	68,5	115,9
Autres créances d'exploitation	6,7	9,2	15,9
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	**533,0**	**373,6**	**906,6**
Impôts différés actifs			36,4
Impôts courants part long terme			5
Impôts courants court terme			4,4
Actifs financiers courants			12,1
Dérivés courants			0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie			37,6
Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt			0,4
TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS			**96,7**
TOTAL			**1 003,3**

Passifs sectoriels

En millions d'euros	SMA	SCE	Total au 31 décembre 2014
Fournisseurs et acomptes payés	29,5	31,1	60,6
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	30,4	38,2	68,6
Provisions non courantes et courantes	12,4	11,0	23,4
Avantages du personnel	37,5	52,1	89,6
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	**109,8**	**132,4**	**242,2**
Impôts différés passifs			19,3
Emprunt à long et moyen terme			228,9
Dérivés non courants			0,7
Impôts courants court terme			4,9
Autres passifs financiers courants			6,5
Dérivés courants			1,5
Comptes courants financiers			0,4
Concours bancaires courants			29,9
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt			2,1
TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS			**294,2**
TOTAL			**536,4**

Note n° 19 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 241,5 millions d'euros en 2014 contre 239,5 millions d'euros en 2013 après retraitement IAS 19 révisé.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel, comprenant le personnel intérimaire, sont stables.

Effectif fin de période des sociétés consolidées par zone géographique

Zone géographique	31 déc. 2014	%	31 déc. 2013	%
France	1 490	23 %	1 484	23 %
Europe hors France	811	13 %	816	13 %
Amérique du Nord	1 948	30 %	1 951	30 %
Asie	1 569	25 %	1 645	26 %
Reste du monde	550	9 %	486	8 %
TOTAL	**6 368**	**100 %**	**6 382**	**100 %**

Les effectifs diminuent de 14 personnes et 67 personnes sont entrées dans le Groupe suite à l'acquisition de la société Cirprotec.

À périmètre constant, les effectifs diminuent d'environ 81 personnes dont 79 en Asie, 69 en Europe et 3 en Amérique du Nord. Le reste du monde et la France voient leurs effectifs augmenter respectivement de 64 et de 6 personnes.

Effectif fin de période des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	31 déc. 2014	%	31 déc. 2013	%
Ingénieurs et cadres	1 142	18 %	1 046	16 %
Techniciens et agents de maîtrise	1 019	16 %	1 059	17 %
Employés	630	10 %	658	10 %
Ouvriers	3 577	56 %	3 619	57 %
TOTAL	6 368	100 %	6 382	100 %

Note n° 20 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires production	704,6	712,8
Chiffre d'affaires négoce	26,3	26,0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	730,9	738,8
Autres revenus	7,7	7,0
Coûts des produits négoce	(18,4)	(18,2)
Coûts des matières premières	(179,7)	(202,5)
Charges sur autres revenus	(1,5)	(1,3)
Coûts de fabrication	(137,5)	(127,6)
Salaires, intéressement, participation	(241,5)	(239,5)
Autres charges	(68,1)	(66,1)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(3,9)	(2,4)
Amortissements	(36,1)	(40,2)
Plan Transform	(27,6)	
Pertes de valeur et Provisions 2013	-	(36,8)
Résultat de cession d'immobilisations	(2,6)	(1,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	21,7	9,3

Les pertes de valeurs sont précisées en note 7, les provisions en note 13.

Note n° 21 Produits financiers et charges financières

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Amortissement Frais émission emprunt	(0,5)	(0,4)
Intérêts payés sur la dette	(8,6)	(9,8)
Charges financières CT		
Commission sur dette	(0,8)	(0,8)
Quote part non efficace des couvertures de taux		
Produits d'intérêts sur dépôts bancaires		
RÉSULTAT FINANCIER	**(9,9)**	**(11,0)**

Le résultat financier ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat:

Total produits d'intérêts sur les actifs financiers	0,0	0,0
Total produits d'intérêts sur les passifs financiers	(9,9)	(11,0)
Résultat Financier	**(9,9)**	**(11,0)**

Comptabilisés directement en capitaux propres *En millions d'euros*	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Var. de juste valeur des instruments de couverture de change	(1,2)	0,1
Var. de juste valeur des instruments de couverture de taux	0,0	1,2
Var. de juste valeur des instruments de couverture de matières	(0,5)	0,0
Impôts sur les variations comptabilisées en capitaux propres	0,6	(0,4)
Résultat Financier comptabilisé directement en capitaux propres, net d'impôt	**(1,1)**	**0,9**

Note n° 22 Impôts

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Impôts courants sur les bénéfices	(15,9)	(14,3)
Impôts différés d'exploitation	7,1	(8,6)
Impôts de distribution	(0,3)	(0,2)
Total impôts	**(9,1)**	**(23,1)**

Dans le Groupe, il existe :

- un groupe d'intégration fiscale en France ;
- un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ;
- un groupe d'intégration fiscale au Royaume-Uni (Group relief)

Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe (hors éléments liés à Transform et aux litiges significatifs) est de 33 % en 2014 identique à 2013 (calculé hors charges liées aux perspectives d'activité sans effet d'impôt).

Explication de la charge d'impôt

En millions d'euros	31 déc. 2014
Résultat net	**2,8**
Résultat des activités cédées/arrêtées	0,1
Résultat net des activités poursuivies	**2,7**
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(9,1)
TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS	**(9,1)**
RÉSULTAT TAXABLE	**11,8**
Taux d'impôt courant en France	36,1 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(4,3)
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	(1,6)
Opérations imposées à taux réduit	
Différences permanentes	0,4
Effet de la limitation des impôts différés actifs	(4,5)
Autres	0,9
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ	**(9,1)**

Les différences permanentes tiennent essentiellement compte des charges exceptionnelles non déductibles.

L'effet de la limitation des impôts différés actifs (4,5 millions d'euros) inclut des dépréciations d'impôts différés actifs sur déficits notamment en France et en Chine.

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Actifs d'impôt différé	36,4	28,1
Passifs d'impôt différé	(19,3)	(22,1)
Position nette	**17,1**	**6,0**

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2014 est détaillée ci-dessous :

*En millions d'euros**	déc-13	Résultat	Autres éléments du résultat global	Autres	Ecart de conversion	déc. 14
Provisions pour avantages du personnel	19,3	1,1	6,0	(1,0)	0,5	25,9
Amortissement des immobilisations	(27,0)	(1,9)	0,0	(7,4)	(2,0)	(38,3)
Provisions réglementées	(2,4)	0,4	0,0	0,1	0,0	(1,9)
Incidence des deficits	23,1	2,1	0,0	0,5	0,2	25,9
Pertes de valeur	(0,2)	0,0	0,0	(0,2)	0,0	(0,4)
Autres	(6,8)	5,4	0,6	7,3	(0,6)	5,9
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE	**6,0**	**7,1**	**6,6**	**(0,7)**	**(1,9)**	**17,1**

** (- passif /+ actif).*

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et la Chine.

Compte-tenu des perspectives à court-terme et pour tenir compte de délais de récupération raisonnables, en cohérence avec les règles fiscales locales et /ou les pratiques de marché, certains déficits n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces déficits sont principalement situés en France pour 43 millions d'euros, en Chine pour 19 millions d'euros et au Brésil pour 7 millions d'euros.

Note n° 23 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	2,1	(29,2)
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 519 809	20 450 830
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	757 273	637 755
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	21 277 082	21 088 585
Résultat de base par action *(euros)*	0,10	(1,43)
Résultat dilué par action *(euros)*	0,10	(1,38)

Activités poursuivies	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	2,0	(25,4)
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 519 809	20 450 830
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	757 273	637 755
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	21 277 082	21 088 585
Résultat de base par action *(euros)*	0,09	(1,24)
Résultat dilué par action *(euros)*	0,09	(1,20)

En retraitant le résultat net des charges du plan Transform et du litige Deutsche Bahn en 2014, et les charges exceptionnelles de 55 millions d'euros en 2013, le résultat par action 2014 et 2013 s'élèverait à :

Activités poursuivies et activités cédées		
Résultat de base par action *(euros)*	1,44	1,27
Résultat dilué par action *(euros)*	1,39	1,23

Activités poursuivies		
Résultat de base par action *(euros)*	1,44	1,46
Résultat dilué par action *(euros)*	1,39	1,41

Note n° 24 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2014 a décidé la distribution d'un dividende de 0,45 euro par action au titre de l'exercice 2013. En juillet 2014, le Groupe a procédé au versement en espèce de 9,3 millions d'euros au titre du dividende.

Au titre de l'exercice 2014, le dividende proposé s'élève à 0,50 euro par action, soit un montant global de 10,3 millions d'euros.

Note n° 25 Contrats de location

1 - Contrats de location – financement

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Constructions	0	0

2 - Contrats de location simple en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2014	< à 1 an	> à 1 an	dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	37,8	9,8	28,0	10,0

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou de paiement de dividendes.

La diminution des paiements minimaux par rapport au 31 décembre 2013 (53,4 millions d'euros) provient essentiellement de la renégociation d'un contrat de loyer sur un site en Chine.

Note n° 26 Information relative aux parties liées

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 93 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 32 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - Relations avec les sociétés non-consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 3,4 millions d'euros en 2014 (4,9 millions d'euros en 2013).

Au 31 décembre 2014, les management fees et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) sont inférieurs à 0,1 million d'euros (identique à 2013).

Au 31 décembre 2014, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 1,3 millions d'euros et les passifs d'exploitation s'élèvent à 0,9 million d'euros.

Au 31 décembre 2014, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Mersen sont non matériels (0,1 million d'euros en 2013).

2 - Rémunérations versées aux principaux dirigeants (Directoire y compris Président du Directoire)

(En millions d'euros)	31 déc. 2014 [2]	31 déc. 2013
Salaires, bonus, avantages en nature	1,7	1,3
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire [1]	0,2	0,1
Autres avantages à long terme		
TOTAL	**1,9**	**1,4**

(1) Le Président du Directoire bénéficie dans son contrat d'un régime de retraite sur complémentaire défini comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2014 à 3 millions d'euros (2,7 millions d'euros au 31 décembre 2013).

(2) Rémunération excluant l'indemnité conventionnelle de rupture de contrat de travail de Marc Vinet de 316 K€.

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Le Président du Directoire du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Il bénéficie également d'une indemnité mensuelle de non-concurrence égale à 50 % de sa dernière rémunération mensuelle fixe brute payable sur 12 mois.

Par ailleurs, ont été attribués aux 4 membres de l'actuel Directoire (y compris Président du Directoire) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- stock-options : 177 096 options de souscription d'actions ont été attribuées au Directoire en 2007, en 2009 et en 2014 :

	Plan 2007 tranche 11
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2007
Nombre total d'actions attribuées	25 171
Prix de souscription	53,10
Point de départ d'exercice des options	juillet 2011
Date d'expiration	juillet 2017

	Plan 2009 tranche 12
Date du Conseil d'Administration	22 janvier 2009
Nombre total d'actions attribuées	67 925
Prix de souscription	17,53
Point de départ d'exercice des options	février 2013
Date d'expiration	février 2019

	Plan 2014 tranche 13
Date du Directoire	21 mai 2014
Nombre total d'actions attribuées	84 000
Prix de souscription	22,69
Point de départ d'exercice des options	mai 2016
Date d'expiration	mai 2021

■ Actions gratuites : tableau de l'historique des attributions au Directoire ci-dessous

	Plan 2011 tranche 6
Date du Directoire	27 mai 2011
Nombre total d'actions attribuées	32 000
Prix de référence à la date d'attribution	35,34
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	27 mai 2015
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	28 mai 2015

	Plan 2012 tranche 7 (réattribution)
Date du Directoire	27 juin 2012
Nombre total d'actions attribuées	7 500
Prix de référence à la date d'attribution	35,34
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	27 mai 2015
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	28 mai 2015

Le plan 2011 est soumis à des conditions de performances.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au Directoire sur les plans 2008, 2009 et 2014.

Note n° 27 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers et passifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Engagements reçus		
Avals et caution	0,0	0,0
Autres engagement reçus	0,0	0,0
TOTAL	**0,0**	**0,0**
Engagements donnés		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,0	0,0
Garanties de marché	22,0	23,0
Garantie de paiement sur acquisition	0,0	0,0
Autres garanties	20,2	20,0
Autres engagements donnés	2,2	3,4
TOTAL	**44,4**	**46,4**

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

Nature

Le poste autres garanties, d'un montant de 20,2 millions d'euros, inclut notamment une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du cash-pooling européen.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 28,9 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au cash-pooling européen de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de cash-pooling existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Directoire. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B – clause de réserve de propriété

Néant

Note n° 28 Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note n° 29 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Directoire dans sa séance du 10 mars 2015.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

→ Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2014 ont été réalisées dans un contexte décrit dans la note 2-V de l'annexe des états financiers (paragraphe « Utilisation d'estimations »), caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Evaluation des actifs corporels et incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.F.1 et 2.I aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6 et 7 aux états financiers donnent une information appropriée.

Avantages du personnel

La note 2.O précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 14 aux états financiers fournit une information appropriée.

Coûts liés au Plan Transform

Votre société a comptabilisé sur l'exercice les coûts liés au Plan Transform, tels que détaillés dans la note 17 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction et à revoir par sondages les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et que la note 17 aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 mars 2015
KPMG Audit ID

Philippe Cherqui
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2015
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

Comptes annuels

Compte de résultat	178
Bilan	180
Annexe au bilan et au compte de résultat	182
Filiales et participations	199
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	200
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	202

7

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	2014	2013
PRODUIT D'EXPLOITATION (1)		
Produits des activités courantes		
Produits des activités annexes	1 896	1 907
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**1 896**	**1 907**
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provision d'exploitation	5	5
Transfert de charges d'exploitation	1 718	1 165
Autres produits	8 380	823
TOTAL 1	**11 999**	**3 900**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Autres achats	15	15
Charges externes	13 600	5 141
Impôts et taxes	367	387
Salaires et traitements	1 078	954
Charges sociales	404	371
Dotation aux amortissements et provisions :		
- sur immobilisations : dotation aux amortissements	18	38
- pour risques et charges : dotation aux provisions	1 298	302
Autres charges	364	364
TOTAL 2	**17 144**	**7 572**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL 1 - 2)	**(5 145)**	**(3 672)**

(En milliers d'euros)	2014	2013
PRODUITS FINANCIERS (3)		
De participation	33 133	29 6131
D'autres créances de l'actif immobilisé	115	52
Autres intérêts et produits assimilés	3 435	4 753
Reprises sur amortissements et provisions	710	1 792
Différences positives de change	4 820	10 387
TOTAL 3	**42 213**	**46 597**
CHARGES FINANCIÈRES (4)		
Dotations aux amortissements et provisions	1 056	18 571
Intérêts et charges assimilées	6 545	8 287
Différences négatives de change	3 922	7 555
TOTAL 4	**11 523**	**34 413**
RÉSULTAT FINANCIER (3 - 4)	**30 690**	**12 184**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**25 545**	**8 512**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 217	377
Sur opérations de capital	2 697	498
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 503	10 600
TOTAL 5	**5 417**	**11 475**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 643	1 271
Sur opérations en capital	282	15 429
Dotations aux amortissements et provisions	41	3 025
TOTAL 6	**1 966**	**19 725**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (TOTAL 5 - 6)	**3 451**	**(8 250)**
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	**(1 608)**	**(1 500)**
RÉSULTAT EXERCICE	**30 604**	**1 762**
TOTAL DES PRODUITS	**59 629**	**61 972**
TOTAL DES CHARGES	**29 025**	**60 210**

BILAN

ACTIF

(En milliers d'euros)	31 déc. 2014 Brut	Amortissement	Net	31 déc. 2013 Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	8 596	8 596	0	2
SOUS TOTAL	**8 596**	**8 596**	**0**	**2**
Immobilisations corporelles				
Autres	428	353	75	88
SOUS TOTAL	**428**	**353**	**75**	**88**
Immobilisations financières [a]				
Participations	472 356	47 996	424 360	380 247
Créances rattachées à des participations	122 441	0	122 441	73 125
Autres titres immobilisés	5		5	5
Autres	4 413	633	3 780	7 788
SOUS TOTAL	**599 215**	**48 629**	**550 586**	**461 165**
TOTAL A	**608 239**	**57 578**	**550 661**	**461 255**
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commande [b]	0		0	0
Créances clients et comptes rattachés [b]	7 867		7 867	1 213
Autres [b]	43 197	706	42 491	104 227
Valeurs mobilières de placement	811		811	0
Disponibilités	317		317	698
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance [b]	184		184	160
TOTAL B	**52 376**	**706**	**51 670**	**106 298**
Charges à répartir D	1 165		1 165	1 082
Écarts de conversion actif E	5 071		5 071	2 2353
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)	**666 851**	**58 284**	**608 567**	**570 988**

(a) Dont à moins d'un an : 3 729
(b) Dont à plus d'un an : 5 043

PASSIF

(En milliers d'euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	41 234	41 633
Primes d'émission d'action	211 192	221 852
Primes de fusion	8 252	8 252
Écarts de réévaluation	3 252	3 252
Réserves indisponibles	3 973	3 973
Réserve légale	4 158	4 070
Autres réserves	43 251	43 251
Report à nouveau	714	120
Résultat de l'exercice	30 604	1 762
Provisions réglementées	135	96
TOTAL A	**346 765**	**328 261**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	120	263
Provisions pour charges	3 672	3 878
TOTAL B	**3 792**	**4 141**
DETTES [(a)]		
Emprunts obligataires	2 329	16 580
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit [(b)]	10 227	22 319
Emprunts et dettes financières divers	189 290	140 127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	745	1 284
Dettes fiscales et sociales	2 066	1 918
Dettes fournisseurs d'immobilisations	0	0
Autres dettes	47 160	51 963
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	18	98
TOTAL C	**251 835**	**234 289**
Écarts de conversion passif D	6 175	4 297
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D)	**608 567**	**570 988**

(a) Dont à plus d'un an : 188 904 moins d'un an : 62 931
(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 9 857

Annexe au bilan et au compte de résultat

Sommaire des notes annexes

Note n°1	Règles et méthodes comptables	183
Note n°2	Analyses et commentaires	185
Note n°3	Valeurs immobilisées	186
Note n°4	Provisions	187
Note n°5	Échéance des créances et des dettes	188
Note n°6	Éléments concernant les entreprises liées	188
Note n°7	Écarts de réévaluation	189
Note n°8	Comptes de rattachement des produits et des charges	189
Note n° 9	Capital	190
Note n° 10	Engagements	194
Note n° 11	Crédit-bail	195
Note n° 12	Rémunérations des Dirigeants	195
Note n° 13	Effectif moyen	195
Note n° 14	Ventilation charge d'impôt	195
Note n° 15	Intégration fiscale	196
Note n° 16	Écarts de conversion	196
Note n° 17	Actions propres	196
Note n° 18	Informations sur le résultat exceptionnel	197
Note n° 19	Informations sur les risques	198
Note n° 20	Consolidation	198

Note n°1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Mersen SA pour l'exercice 2014 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, notamment du Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8/09/2014 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A - Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, pour leur totalité, sur le montant des primes d'émission d'actions.

B - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat ou de production.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

- logiciels et autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- installations aménagements des constructions : 10 ans
- matériels de bureau et mobilier : 5 ans et 10 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé, tant incorporel que corporel, à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

C - Titres de participation, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou le coût d'achat. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension de telles perspectives. Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres.

Les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers. Lorsque les titres sont cédés, les reprises de dépréciations sur ces titres de participation sont comptabilisées en éléments exceptionnels afin de ne pas déséquilibrer le résultat financier et le résultat exceptionnel.

D - Actif circulant - créances

Les créances douteuses font l'objet de dépréciation en fonction de la perte probable.

E - Opérations en devises

À la clôture de l'exercice, les créances et les dettes en devises sont valorisées au cours officiel du 31 décembre. La contrepartie de l'ajustement qui en résulte, est enregistrée dans un compte d'écart de conversion d'actif ou de passif.

Les profits de change latents n'interviennent pas dans la formation du résultat. Toutefois, une provision est constituée pour faire face aux risques représentés par les pertes de change latentes non couvertes sur ces devises.

F - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Ainsi des provisions ont été constituées pour tous les risques significatifs que la situation ou les événements connus au 31 décembre 2014 rendaient probables.

G - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de vie moyenne estimée de l'emprunt.

H - Engagements de retraites et indemnités de départ

Les engagements de retraite complémentaire résultant de régimes « fermés » à prestations définies au profit d'une partie du personnel font l'objet de la comptabilisation d'une provision. Les engagements relatifs au personnel encore actif sont enregistrés en provision pour risques et charges. Ceux relatifs au personnel retraité sont portés à un compte de charge à payer.

L'engagement de retraite complémentaire spécifique aux dirigeants du Groupe fait l'objet d'une provision pour charges destinée à couvrir cet engagement de la Société.

Les indemnités de départ en retraite et les primes de médailles du travail des salariés, résultant de l'application des conventions collectives, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges.

Les engagements de départ en retraite et de médailles du travail sont calculés annuellement par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective des industries chimiques et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les engagements de départ en retraite sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures sont calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle au titre de l'inflation de 2,00 % et des augmentations individuelles additionnelles en fonction de l'âge ;
- les variations des hypothèses actuarielles ne sont prises en compte qu'au-delà du corridor et amorties sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant du régime ;
- actualisation au taux de 1,65 % ;
- taux de charges moyen de 40 % à 45 % ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranches d'âges ;
- taux de rendement des actifs : 1,65 % ;
- table de mortalité utilisée : TGHF05.

I - Rachat d'actions

Les actions propres rachetées par Mersen dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès d'un établissement financier figurent, conformément à la réglementation française, en autres titres immobilisés.

Une dépréciation des titres est constatée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Il en est de même des éventuels titres rachetés pour être à terme annulés.

Lors de la cession des titres rachetés dans le cadre du contrat de liquidité, la perte ou le profit est porté en résultat exceptionnel.

Des actions propres peuvent être également rachetées par la Société sur le marché et conformément à la réglementation française, sont portées en valeurs mobilières de placement pour leurs valeurs d'achat.

J - Résultat exceptionnel

La Société retient la conception du plan comptable général. Le résultat exceptionnel regroupe donc les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Ainsi les valeurs comptables et produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés, les amortissements dérogatoires et exceptionnels sur immobilisations, les indemnités non récurrentes, les amendes et pénalités, ainsi que les charges connexes à ces éléments non courants sont regroupées dans le résultat exceptionnel.

K - Options de souscriptions d'actions et attributions gratuites d'actions

La Société a mis en place, pour certains de ses salariés, des plans d'options de souscription d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

Lors de la levée d'option de souscription d'actions par les bénéficiaires, des actions nouvelles sont émises et suivent le traitement d'une augmentation de capital classique. La prime d'émission est égale à la différence entre le prix de souscription payé par le salarié et le montant de l'augmentation du poste capital.

Lors de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires, des actions nouvelles peuvent être créées et suivent le traitement d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant du nominal de l'action est porté en augmentation du poste capital et le surplus en réserve indisponible.

Des actions propres peuvent être également rachetées par la Société sur le marché. Dans ce cas une provision pour charge est constatée lorsque la sortie de ressource est probable pour la Société et égale à la perte attendue lors de la remise des titres aux salariés concernés par le plan.

Note n°2 Analyses et commentaires

Compte de résultat

Chiffre d'Affaires et autres produits

Les produits des activités annexes (1 896 milliers d'euros) concernent, pour l'essentiel, la facturation de prestations en France et à l'étranger. Les autres produits (8 380 milliers d'euros) sont relatifs principalement à la redevance de marque et d'incorporels.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation s'inscrit à 5 145 milliers d'euros et elle correspond aux frais de fonctionnement de la holding et aux coûts de la marque et d'incorporels.

Résultat financier

Le résultat financier positif de 30 690 milliers d'euros est en forte progression par rapport à celui de l'exercice précédent de 12 184 milliers d'euros. Il s'explique essentiellement par l'absence cette année de dépréciations significatives de titres de participation de filiales.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel positif de 3 451 milliers d'euros provient essentiellement d'un complément de prix de ventes sur des titres de participation et par une indemnité reçue sur un litige dénoué.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2014 est un produit de 1 608 milliers d'euros qui résulte de l'intégration fiscale de la société Mersen et de ses filiales françaises.

Bilan

En complément des notes figurant ci-après, les commentaires suivants sont apportés :

Immobilisations financières

L'augmentation en valeur nette de 89 421 milliers d'euros résulte principalement de créances à moyen terme accordées à certaines de nos filiales au cours de l'exercice et d'augmentation de capital des sociétés Mersen China holding pour 14 296 milliers d'euros, Mersen PY pour 14 000 milliers d'euros.

Endettement

L'endettement net total de la Société au 31 décembre 2014 est en augmentation de 32 660 milliers d'euros principalement du fait de capitalisations de filiales.

(En milliers d'euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Concours bancaires courants	9 857	21 472
Emprunt obligataire	2 329	16 580
Emprunts & Dettes diverses	188 867	139 661
Autres Dettes [(a)]	46 019	51 131
Endettement total	**247 072**	**228 844**
Disponibilités	(1 128)	(70)
Autres créances [(b)]	(35 708)	(96 504)
Placements et Disponibilités	**(36 836)**	**(96 574)**
Prêts aux filiales	**(121 995)**	**(72 789)**
Autres immobilisations financières	**(3 745)**	**(7 645)**
Endettement net	84 496	51 836
dont : - plus d'un an	64 176	66 062
- moins d'un an	20 320	(14 226)

(a) Comptes-courants financiers créditeurs comptabilisés en « Autres dettes ».
(b) Comptes-courants financiers débiteurs comptabilisés en « Autres créances ».

Note n°3 Valeurs immobilisées

(En milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
Rubriques et postes	**Valeur brute au début de l'exercice**	**Augmen-tations**	**Diminu-tions**	**Valeur brute à la fin de l'exercice**	**Cumulés au début de l'exercice**	**Augmen-tations**	**Diminu-tions**	**Cumulés à la fin de l'exercice**
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	8 596	0	0	8 596	8 594	2	0	8 596
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 1	**8 596**	**0**	**0**	**8 596**	**8 594**	**2**	**0**	**8 596**
Immobilisations corporelles								
Constructions, Installations techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	427	2	1	428	339	15	1	353
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2	**427**	**2**	**1**	**428**	**339**	**15**	**1**	**353**
Immobilisations financières								
Participations	428 770	43 586	0	472 356	48 523	0	527	47 996
Créances rattachées à des participations	73 125	103 832	54 516	122 441	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	0	5	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	7 827	6 919	10 333	4 413	39	633	39	633
TOTAL 3	**509 727**	**154 337**	**64 849**	**599 215**	**48 562**	**633**	**566**	**48 629**
TOTAL GÉNÉRAL	**518 750**	**154 339**	**64 850**	**608 239**	**57 495**	**650**	**567**	**57 578**

Note n°4 Provisions

(En milliers d'euros) Rubriques	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises provision utilisée	Reprises provision non utilisée	Montant fin exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	96	41	3	0	134
TOTAL 1	**96**	**41**	**3**	**0**	**134**
Provisions pour risques et charges					
Perte de change	143	0	143	0	0
Indemnités départ retraite	102	0	0	5	97
Médailles du travail	7	1	0	0	8
Retraites dirigeants	769	486	0	0	1 255
Charge honoraires	2 500	0	1 421	79	1 000
Risque garantie passif	500	0	0	0	500
Titres Mersen pour AGA	0	811	0	0	811
Risque société CL PI	26	0	0	0	26
Risque société Mersen RUS	94	0	0	0	94
TOTAL 2	**4 141**	**1 298**	**1 564**	**84**	**3 791**
Provisions pour dépréciation					
Titres de participation Mersen China Holding	8 000	0	0	0	8 000
Titres de participation Mersen do Brasil	14 147	0	0	0	14 147
Titres de participation Mersen Italia	1 500	0	0	0	1 500
Autres titres de participation	24 876	0	528	0	24 348
Titres auto-détenus	39	33	39	0	33
Créances obligataires	0	600	0	0	600
TOTAL 3	**48 562**	**633**	**567**	**0**	**48 628**
TOTAL GÉNÉRAL	**52 799**	**1 972**	**2 134**	**84**	**52 553**

Note n°5 Échéance des créances et des dettes

(En milliers d'euros) **Créances**	**Montant brut au bilan**	**À un an au plus**	**À plus d'un an**
Créances rattachées à des participations	122 441	446	121 995
Autres immobilisations financières	4 413	3 283	1 130
Clients et comptes rattachés	7 866	7 866	0
Autres créances	43 197	38 154	5 043
Charges constatées d'avance	184	184	0
TOTAL	**178 101**	**49 933**	**128 168**

(En milliers d'euros) **Dettes**	**Montant brut au bilan**	**À un an au plus**	**À plus d'un an**	**À plus de 5 ans**
Emprunt obligataire	2 329	0	0	2 329
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 227	10 227	0	0
Emprunts et dettes financières divers	189 290	3 718	185 572	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	745	745	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 066	1 063	432	571
Autres dettes	47 160	47 160	0	0
Produits constatés d'avance	18	18	0	0
TOTAL	**251 835**	**62 931**	**186 004**	**2 900**

Note n°6 Éléments concernant les entreprises liées

Les montants portés dans les colonnes ci-dessous sont extraits des postes du bilan et du compte de résultat mentionnés dans la colonne de gauche.

(En milliers d'euros) **Poste du bilan ou du compte de résultat**	**Montant concernant des sociétés liées détenues à 50 % au moins**	**Montant concernant des participations (- de 50 %)**
Créances rattachées à des participations	122 441	0
Clients et comptes rattachés	7 866	0
Autres créances	35 917	56
Disponibilités	217	0
Fournisseurs et comptes rattachés	211	0
Autres dettes	46 625	0
Charges financières	422	0
Produits financiers	36 986	8

Note n°7 Écarts de réévaluation

(En milliers d'euros)	
Réserves de réévaluation	
Au début de l'exercice	3 252
Reprise de l'exercice	0
À la fin de l'exercice	3 252

Note n°8 Comptes de rattachement des produits et des charges

(En milliers d'euros)		
1. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan ci-dessous		
Créances rattachées à des participations		446
Autres immobilisations financières		67
Autres créances		265
Disponibilités		217
TOTAL		**995**
2. Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan ci-dessous		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		369
Emprunts et dettes financières divers		424
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		464
Dettes fiscales et sociales		1 948
Autres dettes		612
TOTAL		**3 817**
3. Montant des charges et produits constatés d'avance	**Charges**	**Produits**
Éléments d'exploitation	184	3
Éléments financiers	0	15
TOTAL	**184**	**18**
4. Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Frais d'émission emprunt au 01/01/2014	1 082	
Frais d'émission d'emprunt année 2014	506	
Dotations aux amortissements 2014 des frais d'émission d'emprunt	(423)	
TOTAL	**1 165**	

Note n° 9 Capital

Capital

Le capital est composé de 20 616 814 actions de 2 euros de nominal, entièrement libérées.

En 2014, 450 actions proviennent de l'exercice de stocks options attribuées à certains salariés. La Société a également procédé à l'annulation de 200 000 actions qui avaient été rachetées sur le marché en 2013.

La Société a finalisé en novembre 2007 l'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions d'euros constitué de 1 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 40 000 euros. A chaque obligation sont attachés 114 BSAAR, soit un total de 114 000 BSAAR vendus à des dirigeants du Groupe, ce qui pourrait représenter à terme la création d'un maximum de 123 120 actions (du fait du changement de la parité d'exercice liée aux augmentations de capital réalisées en 2009), soit environ 0,63 % du capital et des droits de votes de la Société. La cession des bons aux dirigeants du Groupe a permis une réduction sensible du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire.

Le 21 mai 2010 une offre publique d'échange simplifiée visant les BSAR émis en 2007 a été effectuée. Les BSAR 2007 pouvaient être apportés en échange de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à émettre (BSAR 2010).

Les porteurs de BSAR 2007 avaient la possibilité, de manière alternative, d'apporter leur BSAR 2007 selon les termes suivants :

- Branche échange : cinq BSAR 2007 contre deux BSAR 2010 ;
- Branche Mixte : un BSAR 2007 complété d'une soulte en numéraire de 1,50 € contre un BSAR 2010.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010 le Directoire a pu constater sur la base des résultats de cette offre que le nombre définitifs de BSAR 2007 apportés était de 113 771. Ces BSAR ont été de plein droit annulés. Compte tenu de ces résultats et des choix des porteurs de BSAR 2007, le Directoire a décidé, lors de cette même séance d'émettre 103 331 BSAR 2010. Leur maturité est au 16 juillet 2017.

Options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites

Le Directoire a décidé après approbation du Conseil de Surveillance d'offrir régulièrement à des cadres du Groupe la possibilité de souscrire à des options de souscriptions d'actions, sous condition d'atteinte d'objectifs spécifiques de résultats ou à des actions gratuites sous condition de rester dans le Groupe pendant un certain délai.

Quatre plans de stock-options ont été attribués le 14 mai 2003, le 25 juillet 2007, le 11 février 2009 et le 21 mai 2014. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Directoire.

Quatre plans d'option de souscription d'actions gratuites ont été attribués, le 27 mai 2011, le 27 juin 2012 et le 21 mai 2014.

Les plans d'attributions d'actions gratuites ainsi que l'exercice des plans de stocks options s'effectuent majoritairement par l'émission d'actions nouvelles. De ce fait aucune charge ni passif ne sont comptabilisés au cours de l'existence de ces plans.

Lorsque les titres sont rachetés sur le marché, une provision pour charge est constatée lorsque la sortie de ressources au profit du salarié est probable, pour le montant correspondant à la perte attendue pour la Société.

Les caractéristiques des plans de stock-options sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2007 Stock-options	Plan 2009 Stock-options	Plan 2014 Stock-options
Date d'attribution	25/07/2007	11/02/2009	21/05/2014
Date de disponibilité	25/07/2011	11/02/2013	21/05/2016
Date d'expiration	25/07/2017	11/02/2019	21/05/2021
Prix d'exercice ajusté *(en euros)*	53,10	17,53	22,69
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté *(en euros)*	52,35	17,95	21,30
Durée de vie estimée *(en nombre d'année)*	5,5	8	4,5
Volatilité	30,9 %	38,1 %	31,0 %
Dividende par action *(% de la valeur de l'action)*	1,9	2,5	3,0
Taux sans risque	4,44 %	3,26 %	0,64 %
Période d'exercice *(en nombre d'années)*	4	4	5
Durée de blocage *(en nombre d'années)*	0	0	2
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	177 876	366 582	150 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2004			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2005			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2006			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2007	Fin du plan		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2013	Fin du plan	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2014	Fin du plan	Fin du plan	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance [(a)]	60	100	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2005			
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2006			
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2007	155 321		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	155 321		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	167 442	274 222	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	172 892	314 391	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2011	104 616	338 055	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2012	104 616	361 191	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2013	104 616	361 191	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2014	104 616	361 191	142 505
Valorisation des options/actions *(en euros)*	15,58	6,11	3,68
Valorisation en % du cours à l'attribution	29,8 %	34,1 %	17,3 %

(a) La condition de performance définitive atteinte sur le plan de stock option 2007 a finalement été de 60 % au lieu des 100 % attendus précédemment et pour le plan de stock option 2009 celle-ci est de 100 %

Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2009 Actions gratuites
Date d'attribution	22/01/2009
Date de disponibilité	22/01/2013
Date d'expiration*	22/01/2014
Prix d'exercice ajusté *(en euros)*	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté *(en euros)*	17,95
Durée de vie estimée *(en nombre d'année)*	4
Volatilité	n/a
Dividende par action *(% de la valeur de l'action)*	2,5
Taux sans risque	n/a
Période d'exercice *(en nombre d'années)*	4
Durée de blocage *(en nombre d'années)*	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	53 900
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2013	Fin du plan
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	48 708
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	47 715
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2011	48 938
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2012	49 588
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2013	49 588
Valorisation des options/actions *(en euros)*	16,24
Valorisation en % du cours à l'attribution	90,5 %

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2012 Actions gratuites
Date d'attribution	27/05/2011	27/05/2011	27/06/2012
Date de disponibilité	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016
Date d'expiration*	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016
Prix d'exercice ajusté *(en euros)*	0,00	0,00	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution *(en euros)*	39,06	39,06	18,22
Durée de vie estimée *(en nombre d'année)*	4	4	4
Volatilité	35,2 %	35,2 %	36,5 %
Dividende par action *(% de la valeur de l'action)*	2,5	2,5	3,0
Taux sans risque	n/a	n/a	n/a
Période d'exercice *(en nombre d'années)*	4	4	4
Durée de blocage *(en nombre d'années)*	0	0	0
Nombre d'options/actions attribuées	140 000	60 000	20 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	5,0 %	5,0 %	N/A
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2013	5,0 %	5,0 %	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	39	n/a	39
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2011	100 779	49 382	N/A
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2012	106 095	51 986	16 724
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2013	36 220	52 115	6 161
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2014	16 568	54 856	2 818
Valorisation des options/actions *(en euros)*	35,34	35,34	16,16
Valorisation en % du cours à l'attribution	90,5 %	90,5 %	88,7 %

* *Expiration de la date d'incessibilité.*

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2014 Actions gratuites
Date d'attribution	21/05/2014
Date de disponibilité	21/05/2016-21/05/2018
Date d'expiration*	22/05/2018
Prix d'exercice ajusté *(en euros)*	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté *(en euros)*	21,30
Durée de vie estimée *(en nombre d'année)*	4
Volatilité	31,0 %
Dividende par action *(% de la valeur de l'action)*	3,0
Taux sans risque	n/a
Période d'exercice *(en nombre d'années)*	2 - 4
Durée de blocage *(en nombre d'années)*	2 - 0
Nombre d'options/actions attribuées	50 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2014	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance [(a)]	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2014	44 876
Valorisation des options/actions *(en euros)*	19,08 - 18,89
Valorisation en % du cours à l'attribution	89,6 % - 88,7 %

* *Expiration de la date d'incessibilité.*
(a) La condition de performance provisoire retenue sur le plan d'attribution gratuite d'actions 2014 est de 100 %.

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	
Montant au 1er janvier 2014	**328 261**
Résultat de l'exercice	30 604
Variation des provisions réglementées	39
Augmentations de capital	8
Réduction de capital	(3 494)
Distribution de dividendes	(9 256)
Report à nouveau	603
Montant au 31 décembre 2014	**346 765**

Note n° 10 Engagements

Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	
Engagements donnés	
Garantie *cash-pooling* euro	16 000
Garantie Crédit Syndiqué et bilatéraux sociétés chinoises	61 059
Contre garantie Mersen Deutschland Holding sur cautions	3 000
Contre garantie Mersen USA BN sur cautions	9 000
Caution à la société Ganton en faveur de notre filiale Mersen USA Newburyport	2 059
Caution contrat Sabic en faveur de Mersen USA Bn corp.	1 688
Garantie location bâtiment Mersen Hittisau	4 336
Bail pour location immeuble Mersen SA	793
Cautions et garanties diverses	1 506
TOTAL	**99 441**
Engagements reçus	**0**
TOTAL	**99 441**

Autres engagements réciproques

(En milliers d'euros)	
Engagements donnés réciproques	
Couvertures de change	38 538
Couvertures de matières premières	720
TOTAL	**39 258**
Engagements reçus réciproques	
Couvertures de change	42 336
Couvertures de matières premières	720
TOTAL	**43 056**

Avantages du personnel

Provisions au titre des indemnités de départs en retraites, médailles du travail et régimes de retraites complémentaires à prestations définies

(En milliers d'euros)	
Valeur actualisée des obligations des régimes au 31/12/2014	4 614
Valeur mathématique des actifs de régimes	(125)
Ecarts actuariels non comptabilisés	(2 017)
TOTAL	**2 472**

Autres engagements sur instruments financiers

(En milliers d'euros)	
Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2014	
Swaps de taux	(230)
TOTAL	**(230)**

Note n° 11 Crédit-bail

La Société ne dispose d'aucun crédit-bail en cours au 31 décembre 2014.

Note n° 12 Rémunérations des Dirigeants

La rémunération des organes de direction et de surveillance versée directement par la Société ou de manière indirecte par certaines de ses filiales au titre de l'exercice 2014 est de 2 077 milliers d'euros.

L'engagement net de retraite supplémentaire des dirigeants s'élève à 3 039 milliers d'euros.

Note n° 13 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	0
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
TOTAL	5	0

Note n° 14 Ventilation charge d'impôt

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû
Courant	25 545	0
Exceptionnel	3 451	0
Produit d'impôt reçu des filiales fiscalement intégrées		1 608

Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	(4)	3	(1)
Provision pour retraites GPC	853	2	855
Provision rentes bénévoles	285	(29)	256
Provision pour retraites dirigeants	769	486	1 255
Indemnités de départ en retraite	102	(4)	98
Charge à payer contribution sociale solidarité	10	9	19
Congés payés	12	4)	16
Honoraires class action	2 500	(1 500)	1 000
Dépréciation prêt obligataire	0	600	600
Assiette de la dette ou du crédit futur(e) d'impôt (éléments significatifs)	4 527	(429)	4 098
Déficit groupe fiscal français	84 906	10 131	95 037
Total	89 433	9 702	99 135
Taux d'impôt futur retenu CT	38,00 %		38,00 %
Taux d'impôt futur retenu LT	34,43 %		34,43 %
Montant créance future d'impôt	30 792		34 132

Note n° 15 Intégration fiscale

La Société Mersen a constitué depuis le 1er janvier 2013 un groupe fiscal au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Ce groupe fiscal intègre, principalement, les sociétés Mersen France SB, Mersen France La Mure, Mersen France Gennevilliers, Mersen France Amiens, Mersen France PY, Mersen Corporate Services.

Le calcul de la charge d'impôt pour chaque filiale est établi chaque année comme si la société n'était pas membre du groupe fiscal. Cette charge d'impôt tient donc compte des déficits réalisés par la filiale durant la période d'appartenance au groupe fiscal qu'elle peut imputer selon les modalités du droit commun.

Aucune provision pour reversement d'impôt à une filiale déficitaire n'a été constituée eu égard à la situation actuelle de chacune des filiales. Par ailleurs, en cas de sortie du Groupe d'une filiale déficitaire, aucune indemnisation n'est prévue.

Le produit d'impôt apparaissant dans la société mère correspond principalement aux paiements d'impôt des filiales bénéficiaires minoré de la dette d'impôt dû par le groupe fiscal à l'État.

La filiale est solidaire du paiement de son impôt au trésor en cas de défaillance de Mersen.

Note n° 16 Écarts de conversion

(En milliers d'euros)	Montants	Dont différences compensées par couvertures ou par position globale de change	Dont différence de change étalée	Autres
Écarts de conversion actif (perte latente)				
Sur immobilisations financières	5 071	5 071		
Sur emprunts et dettes financières diverses	0	0		
TOTAL	**5 071**	**5 071**		
Écarts de conversion passif (gain latent)				
Sur immobilisations financières	5 494	5 071		423
Sur créances	1			1
Sur emprunts et dettes financières diverses	680		447	233
TOTAL	**6 175**	**5 071**	**447**	**657**

Note n° 17 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidités mis en place avec la société Exane BNP, la société détient 53 637 actions propres au 31/12/2014 ainsi que 43 368 actions propres rachetées en novembre 2014 pour attribution d'actions gratuites aux salariés.

Note n° 18 Informations sur le résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

(En milliers d'euros)	
Sur opérations de gestion	
Refacturation honoraires et frais	1 217
Autres	0
SOUS TOTAL	**1 217**
Sur opérations en capital	
Earn out cession titres activité EMC	1 306
Profits sur cessions titres auto-détenus	14
Indemnité sur litige	1 089
Intérêts sur restitution de précompte	288
SOUS TOTAL	**2 697**
Reprises amortissements dérogatoires	3
Reprise provision honoraires Class Action	1 500
SOUS TOTAL	**1 503**
TOTAL	**5 417**

Charges exceptionnelles

(En milliers d'euros)	
Sur opérations de gestion	
Honoraires et frais liés aux class action	1 421
Autres honoraires sur éléments exceptionnels	140
Retraites GPC non actifs	82
SOUS TOTAL	**1 643**
Sur opérations en capital	
Pertes sur cessions titres auto-détenus	282
SOUS TOTAL	**282**
Dotation amortissements dérogatoires	41
SOUS TOTAL	**41**
TOTAL	**1 966**

Note n° 19 Informations sur les risques

La politique de gestion des risques financiers est validée par le Directoire sur la base de propositions faites par la Direction Financière. Les opérations de couverture de change ou de matières sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies.

Risque de Liquidité

La Société dispose des contrats majeurs de financement suivants :

Un crédit bancaire syndiqué multidevises mis en place en juillet 2012 et amendé en juillet 2014. Son montant est de 220 millions d'euros et sa maturité à 5 ans, remboursable in fine en juillet 2019.

Un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.

Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêts consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, la Société a souhaité fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Ces swaps ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Au mois de septembre 2012, Mersen a mis en place deux swaps de taux de montants nominaux de 20 millions d'euros et 10 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 0,6575 % pour le swap libellé en euros et 0,86 % pour le swap en livres sterling.

Risque matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières consiste à ce jour en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme de matières auprès de banques de premier rang. Elles sont répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les achats de matières 1ère.

Risque de change

La politique de gestion du risque de change consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

Sauf cas particuliers, les couvertures auprès des banques sont centralisées au niveau de la maison-mère et répercutées de manière symétrique aux filiales concernées pour les couvertures de flux commerciaux, qu'elles soient basées sur des commandes spécifiques ou fondées sur des budgets annuels.

La Société n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Note n° 20 Consolidation

La société Mersen est prise en intégration globale dans la consolidation du groupe Mersen.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros) **Renseignements détaillés (valeur d'inventaire brute excédant 1 % du capital social)**	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable chez Mersen		Dividendes encaissés par la Société	Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette			
Mersen France SB S.A.S.	40 936	1 105	100	49 589	49 589		40 000	
Mersen France Amiens S.A.S.	22 477	2 842	100	25 402	25 402			
Mersen France Gennevilliers S.A.S.	14 482	(3 040)	100	23 896	23 896			
Mersen Corporate Services S.A.S. (France)	3 574	936	100	3 646	3 646	286		
Mersen France PY S.A.S.	10 321	(207)	100	31 321	23 274			
Boostec (France)	1 085	193	85,26	5 442	5 442			20
Mersen Deutschland FFM AG (Allemagne)	10 021	15 983	10	1 635	1 635			
Mersen Deutschland Holding GMBH & CO. KG (Allemagne)	28 700	(7 239)	100	28 700	18 976		414	3 000
Mersen Argentina S.A. (Argentine)	119	649	97,99	962	807			
Mersen Oceania Pty Ltd (Australie)	742	2 828	100	702	702	793		
Mersen do Brasil Ltda (Brésil)	11 583	(8 815)	100	24 444	10 297			
Mersen Canada Dn Ltee/Ltd (Canada)	1 372	10 269	100	1 322	1 322	1 362		
Mersen China Holding Co Ltd (Chine)	111 864	(27 196)	100	93 682	85 682			
Mersen Korea Co. Ltd (Corée du Sud)	3 683	8 187	100	12 060	11 540	1 249		
Cirprotec (Espagne)	1 000	2 065	51	5 143	5 143			
Mersen Ibérica S.A. (Espagne)	2 404	3 083	60	680	680	202		
Mersen Ibérica Bcn S.A. (Espagne)	2 043	206	100	2 396	2 396			
Mersen USA Bn Corp. (États-Unis)	56 202	66 795	100	68 926	68 926	23 348	44 477	10 688
Mersen UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	7 992	1 833	100	903	903		4 173	
Mersen Scot.Holding Ltd (Grande-Bretagne)	67 916	(1 516)	100	57 000	57 000		30 363	
Mersen India Pvt Ltd (Inde)	2 572	5 209	100	8 739	8 521			
Mersen Italia Spa (Italie)	5 500	977	100	11 590	10 090			
Mersen Fma Japan KK (Japon)	345	8 629	8,70	2 977	917	160		
Mersen Maroc SARL (Maroc)	1 183	(353)	100	1 186	1 186			
Mersen Mexico Monterrey S. de R.L. de C.V. (Mexique)	1 603	936	100	1 149	1 149			1 187
Mersen South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	75	1 001	54,77	813	813			
Mersen Rus (Russie)	649	(912)	100	1 200	0			
Mersen Nordic AB (Suède)	213	2 268	100	551	551	716		
Mersen Istanbul Sanayi Urunleri AS (Turquie)	1 008	1 328	100	5 016	2 907	261		
Renseignements globaux (concernant les autres filiales et participations)								
Filiales (+ 50 %)								
Françaises				88	10			
Étrangères				980	778	801		
Participations (10 à 50 %)								
Étrangères				216	180	8		
Autres participations (moins de 10 %)				**0**	**0**			
TOTAL				**472 356**	**424 360**	**29 186**	**119 427**	**14 895**

Nota : Les informations relatives au chiffre d'affaires et au résultat ont été volontairement omises en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation dans un environnement international très concurrentiel.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

→ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses titres de participations et autres titres immobilisés selon la méthode décrite dans la note 1.c de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 mars 2015
KPMG Audit ID

Philippe Cherqui
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2015
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

TABLEAU DE RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2014	2013	2012	2011	2010
1. Capital en fin d'exercice					
Capital *(en milliers d'euros)*	41 234	41 633	40 702	40 577	39 886
Nombre d'actions émises	20 616 834	20 816 364	20 350 969	20 288 354	19 942 777
Valeur nominale de l'action *(en euros)*	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées *(en milliers d'euros)*					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés[(a)]	29 191	9 801	21 739	(61 808)	18 560
Impôts sur les sociétés	(1 608)	(1 500)	(1 724)	(1 887)	(1 140)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice après impôts, amortissements, provisions	30 604	1 762	10 649	29 810	14 624
Montant des bénéfices distribués	10 308	9 259	9 136	20 234	14 937
3. Résultat des opérations par action *(en euros)*					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions[(a)]	1,49	0,54	1,15	(2,95)	0,95
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,48	0,08	0,52	1,47	0,73
Dividende net versé à chaque action	0,50	0,45	0,45	1,00	0,75
4. Personnel					
Effectif moyen	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale *(en milliers d'euros)*	1 078	954	1 040	2 072	1 400
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux *(en milliers d'euros)*	404	371	334	627	418

(a) En 2011, le résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions est négatif car il tient compte d'une charge exceptionnelle de 83 666 milliers d'euros liée à une restructuration juridique interne. Cette charge est compensée par une reprise de provision d'un montant équivalent qui n'entre pas dans le calcul de ce résultat ni dans le calcul du ratio par action.

Informations complémentaires

Documents accessibles au public	204
Informations incluses par référence	205
Responsable du document	205
Attestation du responsable	205
Noms des contrôleurs légaux et honoraires	206

8

Documents accessibles au public

Documents accessibles sur le site Internet de la Société www.mersen.com

Le site Internet met à la disposition du public une information détaillée sur les produits et les marchés de Mersen ainsi que toutes les informations réglementées, dans le respect de la directive européenne « Transparence ».

Sont notamment disponibles les documents suivants :

- le présent document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- le rapport semestriel 2014 ;
- les communiqués financiers ;
- les présentations financières.

Liste des informations publiées ou rendues publiques en 2014

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Mersen en 2014.

Communiqués de presse

29 janvier 2014 : Mersen : chiffre d'affaires 2013 et lancement du plan «Transform»

12 février 2014 : Mersen se renforce sur le secteur de la qualité de l'énergie.

06 mars 2014 : Document de référence 2013

06 mars 2014 : Mersen : résultats annuels 2013

07 avril 2014 : Mersen : nomination d'Isabelle Azemard au Conseil de Surveillance

29 avril 2014 : Mersen : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2014

20 mai 2014 : Mersen : Plan « Transform »

04 juin 2014 : Dividende : date de détachement

30 juin 2014 : Mersen signe un accord-cadre avec ABB pour sa nouvelle gamme de génératrice pour éoliennes

16 juillet 2014 : Mersen renégocie favorablement son crédit syndiqué

31 juillet 2014 : Mersen : Résultats semestriels 2014

19 septembre 2014 : Mersen fête le centenaire de son site industriel de Gennevilliers.

25 septembre 2014 : Mersen : commande de plus de 6 millions d'euros pour l'industrie chimique

07 octobre 2014 : Mersen récompensé au prix de l'innovation IFACI - EY

13 octobre 2014 : Mersen communique

13 octobre 2014 : Mersen collabore au projet FORCE

27 octobre 2014 : Mersen remporte un contrat dans le cadre du projet international ITER

29 octobre 2014 : Mersen : Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014

04 décembre 2014 : Journée Investisseurs Mersen

17 décembre 2014 : Mersen remporte un contrat pour la protection électrique de la plus grande ferme solaire européenne

Présentations

06/03/2014 : Présentation des résultats annuels 2013 aux marchés financiers.

31/08/2014 : Présentation des résultats semestriels 2014 aux marchés financiers.

Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2013

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-14-0118 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2014 :

- les comptes consolidés 2013 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2013, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, pages 110 à 170 ;
- les comptes annuels 2013 accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, pages 172 à 194 ;
- le rapport de gestion 2013, pages 93 à 108.

Exercice 2012

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-13-0179 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2013 :

- les comptes consolidés 2012 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2012, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, pages 102 à 154 ;
- les comptes annuels 2012 accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, pages 156 à 177 ;
- le rapport de gestion 2012, pages 88 à 100.

Responsable du document

Luc Themelin, Président du Directoire

Mersen
Immeuble La Fayette, 2 place des Vosges
F-92400 Courbevoie La Défense 5
Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 105 à 120 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés dans le présent document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 174 et 175.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et KPMG Audit ID, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce rapport.

Luc Themelin

Noms des contrôleurs légaux et honoraires

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Joël Assayah

KPMG Audit ID
Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblé générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Philippe Cherqui

Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS
195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

KPMG Audit IS
Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	2014				2013			
	Deloitte		KPMG		Deloitte		KPMG	
(En milliers d'euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	983	89 %	851	75 %	877	82 %	744	87 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	59	5 %	131	12 %	78	7 %	94	11 %
SOUS TOTAL AUDIT	**1 042**	**94 %**	**982**	**87 %**	**955**	**89 %**	**838**	**98 %**
Autres prestations, le cas échéant								
- Juridique, fiscal, social	23	2 %	112	10 %	103	10 %	0	0 %
- Autres	47	4 %	38	3 %	16	1 %	17	2 %
SOUS TOTAL	**70**	**6 %**	**150**	**13 %**	**119**	**11 %**	**17**	**2 %**
TOTAL	**1 112**	**100 %**	**1 132**	**100 %**	**1 074**	**100 %**	**855**	**100 %**

Tables de concordance

Table de concordance
avec le règlement européen N°809/2004 208

Table de concordance
avec le rapport financier annuel 210

Table de concordance
avec le rapport de gestion 211

9

Table de concordance avec le règlement européen N°809/2004

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
1. Personnes responsables	**104, 205**
2. Contrôleurs légaux	**206**
3. Informations financières sélectionnées	**6**
4. Facteurs de risques	**115 à 120**
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	90, 91, 131, 145
5.2. Investissements	109 à 111
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	7 à 13
6.2. Principaux marchés	7 à 13
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	114
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	NA
7. Organigramme	**128 à 130**
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	**-**
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	124 à 127
9.2. Résultat d'exploitation	122, 123, 178, 179
10. Trésorerie et capitaux	**109, 126, 127, 158 à 160, 188, 194**
11. Recherche et développement, brevets et licences	**11, 114**
12. Informations sur les tendances	**5, 8 à 11, 120**
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	**NA**
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	**48 à 54**
15. Rémunération et avantages	**56 à 74**
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	48 à 51
16.2. Contrats de service des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance prévoyant l'octroi d'avantages	55
16.3. Comité d'Audit et Comité de rémunération	78
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	75

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	26, 27, 165, 166, 194
17.2. Participations et stock-options des dirigeants	57 à 59, 64 à 66
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	25, 63, 94, 100, 152, 153, 190 à 193
18. Principaux actionnaires	
18.1. Participations à déclarer	92, 100, 101
18.2. Droits de vote différents	92, 96
18.3.Contrôle	96
18.4.Accord relatif au changement de contrôle	96
19. Opérations avec des apparentés	**170**
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	6
20.2. Informations financières proforma	-
20.3. États financiers	172 à 173
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	174, 175, 200, 201
20.5. Date des dernières informations financières	204
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	91, 100, 103
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	119, 154, 155
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	-
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	93 à 96, 152, 153, 190 à 193
21.2. Actes constitutifs et statuts	90 à 92
22. Contrats importants	**NA**
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	**84 à 87, 174, 175, 200, 201**
24. Documents accessibles au public	**91, 199**
25. Informations sur les participations	**128 à 130, 199**

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rubriques du Règlement Général de l'AMF	Pages
1. Comptes annuels	178 à 199
2. Comptes consolidés	122 à 173
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	200 à 201
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	174 à 175
5. Rapport de gestion	106 à 120
6. Honoraires des commissaires aux comptes	206
7. Rapport du Président	75 à 83
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	84 à 85
9. Document d'information annuelle	198

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION

Article L 225-100 et suivants, L 232-I,II et R225-102

Information	Pages
1. Situation et activité de la Société	6 à 13
2. Modifications apportées au mode de présentation des comptes	133, 134
3. Résultat de l'activité de la Société	106 à 108
4. Indicateurs clés de performance de nature financière	6, 106 à 108
5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	106 à 108
6. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	4, 5, 8 à 11
7. Description des principaux risques et incertitudes	115 à 120
8. Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	82, 83, 112, 118, 141, 158 à 160
9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	173
10. Perspectives d'avenir	119
11. Activités en matière de R&D	114
12. Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chaque mandataire social	48 à 53
13. Rémunération totale et avantages versés à chaque mandataire social	56 à 60
14. Engagements au bénéfice de mandataires	60 à 62
15. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	64
16. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	40 à 42
17. Informations sociales	19 à 28
18. État de la participation des salariés au capital	100
19. Informations environnementales	33 à 39
20. Politique de prévention	29, 30
21. Prises de participation dans des sociétés	128 à 130, 145
22. Aliénations d'actions	NA
23. Principaux actionnaires	100
24. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	119, 154
25. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	-
26. Mode de direction générale (en cas de modification)	NA
27. Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des VMP	-
28. Informations sur le programme de rachat d'actions	97 à 99
29. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	-
30. Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	202
31. Montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices	101, 103

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2015, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des expertises, une énergie

Immeuble La Fayette
2, place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5
France